



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 095 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 10 mai 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 10 mai 2005

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer la réponse du gouvernement à cinq pétitions.

* * *

• (1005)

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international sur les tensions le long de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie.

[Traduction]

COMPTES PUBLICS

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le dixième rapport du Comité permanent des comptes publics, concernant la gouvernance dans la fonction publique du Canada et l'obligation ministérielle et sous-ministérielle de rendre des comptes.

Conformément à l'article 109 du Règlement, le comité demande que le gouvernement dépose une réponse globale à ce rapport dans les 120 jours qui suivent.

ACCÈS À L'INFORMATION, LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET L'ÉTHIQUE

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le quatrième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique.

[Français]

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

M. Robert Vincent (Shefford, BQ) demande à présenter le projet de loi C-380, Loi modifiant le Code canadien du travail (employées enceintes ou allaitantes).

— Monsieur le Président, je suis heureux de présenter mon premier projet de loi en cette Chambre, soit la Loi modifiant le Code canadien du travail pour les employées enceintes ou allaitantes.

Ce projet de loi permet à toute employée relevant du Code canadien du travail de se prévaloir de la législation de la province dans laquelle elle travaille, relativement au retrait préventif.

Ce projet de loi a mérité l'appui de la députée de Saint-Bruno—Saint-Hubert, porte-parole du Bloc québécois en matière de travail.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

[Traduction]

Le Président: On a indiqué à la présidence que deux députés souhaitent présenter des motions. La députée de Nunavut peut-elle dire quelle motion inscrite au *Feuilleton* elle souhaite présenter à la Chambre?

Mme Nancy Karetak-Lindell: La motion n° 26, monsieur le Président.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, je vais m'efforcer de saisir la Chambre de la motion que j'essaie de présenter depuis au moins une semaine maintenant. Il s'agit de la motion n° 36 concernant le rétablissement d'une journée de l'opposition, le 19 mai.

Le Président: Le député se rend probablement compte qu'à cet égard les nouvelles ne sont pas bonnes pour lui. Nous commencerons par celle des deux motions qui vient en premier sur la liste.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, je propose que le troisième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord, présenté à la Chambre le vendredi 11 mars, soit approuvé.

Monsieur le Président, je souhaite partager mon temps de parole avec le député de Yukon.

Comme nous le savons, le rapport du Comité des affaires autochtones présenté à la Chambre le 11 mars concerne les chiens de traîneau inuits et la demande d'une enquête judiciaire.

Divers témoins ayant comparu devant le comité nous ont dit à quel point cette question était importante pour les habitants du Nord. Elle intéresse non seulement les gens de ma circonscription mais aussi ceux du nord du Québec.

Affaires courantes

Nous sommes connus comme étant un groupe de personnes faisant partie de l'ensemble des Autochtones du Canada, reconnus par la Constitution. Nous sommes l'un des trois groupes, soit les Premières nations, les Inuits et les Métis, reconnus par la Constitution du Canada.

Les Inuits se sont toujours considérés comme un seul groupe, même si nous sommes établis au Labrador, dans le nord du Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut.

Nous savons que notre histoire est très récente. Dans les années 1950 et 1960, il y en avait parmi nous qui continuaient de vivre sur la terre et qui étaient très réticents à s'installer dans les localités. Ces gens estiment que l'un des moyens auxquels le gouvernement du Canada a eu recours pour les faire déménager dans les collectivités a été de supprimer leur mode de transport, d'où la motion. Les gens du Nord estiment nécessaire la tenue d'une enquête judiciaire afin de déterminer exactement pourquoi on a abattu les chiens inuits durant les années 1950 et 1960.

Nous avons des intervenants et des témoins directs qui ont vécu cette époque et qui aimeraient beaucoup que le gouvernement nomme un juge qui se pencherait sur le massacre. Les gens doivent avoir l'occasion de faire connaître leur version des faits, d'apprendre exactement pourquoi on a agi de la sorte et de déterminer si une forme quelconque de réconciliation est possible entre eux et le gouvernement du Canada.

J'aimerais donner au député de Yukon l'occasion de prendre la parole.

• (1010)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, j'ai entendu la députée parler de la motion que le gouvernement veut débattre aujourd'hui, mais rien n'est moins certain.

La députée tient-elle vraiment à ce qu'il y ait un débat sur cette motion ou est-ce simplement une autre tentative en vue de faire obstacle à la motion que notre leader parlementaire tente de proposer et de faire mettre aux voix?

Je crois que tout ceci dure depuis trop longtemps. Je crois que les Canadiens voient clairement que toutes les motions, comme celle-ci, que propose sans cesse le gouvernement libéral ne visent qu'à entraver la démocratie à la Chambre. S'agit-il d'une autre tentative de ce genre?

Mme Nancy Karetak-Lindell: Monsieur le Président, j'aimerais ajouter que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Kitchener-Centre.

Je crois que la plupart des députés qui siègent à la Chambre des communes avec moi depuis presque huit ans savent que je ne participe guère à des débats banals. Je crois que mon bilan est éloquent à ce chapitre. Je prends la parole pour représenter les peuples autochtones du Canada à la Chambre des communes lorsqu'il y a des dossiers très importants pour eux.

Je crois que les députés peuvent compter le nombre de fois que j'ai pris part à un débat à la Chambre des communes et à chaque fois c'était pour des questions que mes électeurs considéraient très importantes. Mon bilan parlera de lui-même.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, je ne veux d'aucune façon nier le sérieux de la préoccupation de la députée concernant l'étude du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord au sujet de l'abattage des chiens de traîneau inuits dans le Grand Nord durant les années 1950 à 1970. Le comité demande que le

gouvernement nomme avant le 15 avril 2005—ce délai est déjà passé, que je sache—un commissaire choisi parmi les juges de cour supérieure pour faire toute la lumière sur cette affaire.

Telle n'est pas la question qui nous occupe en ce moment, comme l'a dit mon collègue de Cariboo—Prince George. La question qui se pose à nous, c'est la mise en échec de la démocratie à la Chambre.

Si la députée souhaite sérieusement un débat sur cette question, alors je dois supposer que, lorsqu'elle a réclaté aujourd'hui un tel débat, il ne s'agissait pas d'une manœuvre dilatoire pour faire obstacle à l'obtention d'une journée de l'opposition, but visé par ma motion.

Je vois quelqu'un accourir auprès de la députée de Nunavut pour lui dire ce qu'elle doit répondre. Cependant, si elle prend cette question au sérieux, alors je suis persuadé que les libéraux ne vont pas chercher à ajourner le débat à ce sujet. Si cette question lui tient à coeur et si les libéraux mettent cette motion d'adoption en délibération, alors nous devrions la débattre pendant trois heures, comme le souhaiterait l'opposition.

Mme Nancy Karetak-Lindell: Monsieur le Président, je trouve assez amusant, d'une certaine manière, que, depuis huit ans que je siège à la Chambre, nous n'avons jamais eu autant de débats de trois heures sur l'adoption d'un rapport qu'au cours de la présente session.

Si les députés d'en face avaient autant à coeur les peuples autochtones qu'ils le disent, ils auraient appuyé l'accord sur les revendications territoriales du peuple tlicho, dont la Chambre a été saisie en décembre. Depuis huit ans que je siège à la Chambre, je n'ai jamais vu ce parti, sous les différents noms qu'il a portés, appuyer un accord sur des revendications territoriales.

Par ailleurs, l'Assemblée des Premières Nations a demandé aux députés conservateurs qui siègent au comité de ne pas appuyer cette motion. D'une certaine manière, je peux dire en toute honnêteté que c'est nous de ce côté qui parlons au nom du peuple autochtone du Canada. Les conservateurs n'agréent même pas la demande que l'Assemblée des Premières Nations leur a faite.

Encore une fois, nous nous rendons compte qu'ils croient mieux savoir que nous ce qui est bon pour la population canadienne. Franchement, je ne suis pas de cet avis.

• (1015)

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que la question soit maintenant mise aux voix.

Le vice-président: Il est proposé que la question soit maintenant mise aux voix.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, je siège à la Chambre depuis environ 12 ans et je n'ai jamais rien vu de tel. Lorsque la première députée s'est mise à parler de la motion, nous avons demandé s'il s'agissait uniquement d'un stratagème pour empêcher la présentation d'une motion par notre leader parlementaire. Elle nous a assuré que ce n'était pas le cas. Nous avons cru que nous pourrions peut-être la débattre.

Notre leader parlementaire a posé de nouveau la question à la députée et celle-ci nous a assuré qu'il s'agissait d'une motion légitime. Or, aussitôt que la whip du gouvernement a pris la parole, elle a proposé que la question soit mise aux voix.

Affaires courantes

J'ai l'impression que la whip du gouvernement usurpe mes privilèges parlementaires. J'étais disposé à débattre cette motion sur les affaires autochtones...

L'hon. Karen Redman: Débattez-en.

M. Paul Szabo: Allez-y.

M. Richard Harris: ...et nous le ferons, monsieur le Président, si on nous le permet.

M. Jay Hill: Pourquoi ne nous le permet-elle pas s'il s'agit d'une motion importante?

M. Richard Harris: La whip du gouvernement est-elle sérieuse dans sa démarche? Allons-nous pouvoir débattre cette motion maintenant et pendant toute la période prévue à cet effet?

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je serai heureuse de répondre. Il y a moins d'un an, les Canadiens ont élu un gouvernement minoritaire en nous donnant le mandat de le faire fonctionner. Il ne fait aucun doute que cette situation est une nouvelle expérience pour la grande majorité des députés. Aux environs de la mi-mars, le Règlement a été modifié. Cela a été fait comme on l'a toujours fait à la Chambre, c'est-à-dire en consultation avec tous les partis.

Jusqu'il y a environ trois semaines, je parlais tous les jours avec mes homologues, les whips de tous les partis. Au cours des réunions hebdomadaires des leaders parlementaires, nous discutons du nombre de députés qui prendraient la parole. Nous parlions de mesures législatives telles que le budget. Le budget que le gouvernement a présenté à la Chambre est excellent. Il correspond aux priorités des Canadiens. Il comprend un nouveau pacte pour les municipalités, des fonds pour les garderies...

Une voix: Des améliorations à l'assurance-emploi.

L'hon. Karen Redman: Il prévoit des fonds visant à améliorer l'assurance-emploi, ce qui compte énormément pour certains de mes collègues, qui se sont faits les champions de cette cause.

Nous avons fait place à tous les partis sans pour autant renoncer aux impératifs budgétaires qui caractérisent le gouvernement libéral. Notre budget est équilibré. Nous ne retomberons pas dans une situation déficitaire. Nous continuerons de rembourser la dette et d'alléger l'impôt des Canadiens au bas de l'échelle des revenus, tout en protégeant les PME, qui constituent le moteur de notre économie, mais...

• (1020)

M. Charlie Penson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Quel est le lien entre ce discours et la question qui fait l'objet du débat?

Une voix: Les chiens de traîneau inuits.

M. Charlie Penson: Les chiens de traîneau inuits, c'est exact. Je crois, monsieur le Président, que vous devriez interrompre l'intervenante actuelle puisque son discours n'est absolument pas pertinent. Si elle souhaite débattre la motion, au sujet de laquelle une question a été posée...

Le vice-président: Je suis certain que la whip y arrivera bientôt. Elle répondait à une question au sujet de la durée du débat. C'est ce qu'elle essaie de faire. Je la prierais de conclure. Nous pourrions peut-être entendre une autre question.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour les députés d'en face. Ce que je voulais dire, c'est que des modifications ont été apportées au Règlement, notamment pour permettre la présentation de motions d'adoption qui pourraient ensuite faire l'objet de trois heures de débat.

Les députés conservateurs ont essayé de se servir de cet article du Règlement de façon fourbe, pour présenter une motion visant à leur permettre de décider quand se tiendront les journées de l'opposition. Or, cela est du ressort du gouvernement, et il en a toujours été ainsi.

Les députés d'en face ont profité de la possibilité de présenter des motions d'adoption pour accaparer environ 20 p. 100 du temps dont le gouvernement dispose à la Chambre pour débattre de questions importantes, comme le budget et le projet de loi complémentaire qui doit être présenté à la Chambre.

Ils sont si absorbés par leurs manigances et par leurs efforts de manipulation de la procédure à des fins partisans qu'ils nous empêchent de parler de choses comme les rapports que notre gouvernement a noués avec nos collectivités autochtones, grâce à plusieurs mesures législatives.

Si je me reporte au temps où j'étais secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, je peux citer, entre autres, le projet de loi sur les espèces en péril, considéré comme une pratique exemplaire parce que nous avons invité les Autochtones à la table. Nous avons reconnu leur propriété intellectuelle, les valeurs de la collectivité et les habitudes des animaux, ce qui est indispensable si l'on veut que les lois tiennent compte des connaissances autochtones.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je ne me laisserai pas entraîner dans ce débat que je considère comme regrettable. La Chambre...

M. Jay Hill: Si vous ne vouliez pas être entraîné dans le débat, pourquoi avez-vous pris la parole?

M. Charlie Penson: Dans ce cas, assoyez-vous.

M. Paul Szabo: Je n'ai pas l'intention d'être entraîné dans ce débat. Il sera facile de consulter le compte rendu pour déterminer quels partis ont présenté des motions d'adoption dont les auteurs sont des députés d'arrière-ban qui parrainent des dossiers importants à leurs yeux.

Celle-ci a été présentée il y a longtemps. Je dois dire que la députée de Nunavut a été l'une des plus énergiques porte-parole des premières nations.

Une voix: C'est exact.

M. Paul Szabo: Elle est une honorable députée. Je crois que tous les députés à la Chambre souhaiteraient lui donner le crédit qu'elle mérite au chapitre de la défense des peuples autochtones, des revendications territoriales et des droits et privilèges qu'elle recorderait aux autochtones. Je dirais la même chose du député de Yukon.

Ces motions n'ont pas été proposées à la légère par les députés, justement parce qu'elles sont importantes pour eux. La députée est la plus compétente pour présenter cette motion.

Affaires courantes

Le leader à la Chambre du Parti conservateur vient de s'adresser à tue-tête au whip du Parti libéral pour lui demander: « Pourquoi nous faire encore perdre du temps alors que nous pourrions faire bien autre chose? » Je crois que la députée a déjà évoqué l'importance de cette question et suggéré que nous allions de l'avant. Je ne doute pas que nous le ferons.

En ce qui concerne le leader de l'opposition à la Chambre, qui demande que nous nous saisissions dès maintenant d'autres questions, je suis plutôt d'accord avec lui. Nous devrions amorcer le débat sur le budget. Par conséquent, je propose:

Que le débat soit ajourné maintenant.

● (1025)

Le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

● (1105)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n^o 79)

POUR

Députés

Adams
Anderson (Victoria)
Augustine
Bains
Bélangier
Bevilacqua
Blondin-Andrew
Bonin
Boudria
Brisson
Brown (Oakville)
Byrne
Carr
Catterall
Chan
Coderre
Comuzzi
Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cuzner
Davies
DeVillers
Dosanjh
Dryden
Eyking
Fontana
Godbout
Godin
Graham
Holland
Ianno
Julian
Karetak-Lindell
Khan
LeBlanc
MacAulay
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (Sault Ste. Marie)

Alcock
Angus
Bagnell
Barnes
Bell
Blaikie
Boivin
Boshcoff
Bradshaw
Broadbent
Bulte
Cannis
Carroll
Chamberlain
Christopherson
Comartin
Crowder
Cullen (Etobicoke North)
D'Amours
Desjarlais
Dhalla
Drouin
Easter
Folco
Gallaway
Godfrey
Goodale
Guarnieri
Hubbard
Jennings
Kadis
Karygiannis
Lastewka
Lee
Macklin
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Masse

Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
Owen
Paradis
Peterson
Phinney
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Denis
Stoffer
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Volpe
Wasylycia-Leis

McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Mitchell
Myers
O'Brien
Pacetti
Patry
Pettigrew
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simms
St. Amand
Steckle
Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Wappel
Wilfert — 132

CONTRE

Députés

Abbott
Anders
Asselin
Batters
Benoit
Bezan
Blais
Bonsant
Boulianne
Breitkreuz
Brunelle
Carrie
Casey
Chong
Cleary
Crête
Demers
Desrochers
Doyle
Epp
Fitzpatrick
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Goldring
Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis
Harris
Hill
Jaffer
Johnston
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Kotto
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lemay
Lévesque
Lukiwski
MacKenzie
Mark
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)

Allison
André
Bachand
Bellavance
Bergeron
Bigras
Boire
Bouchard
Bourgeois
Brown (Leeds—Grenville)
Cardin
Carrier
Casson
Clavet
Côté
Cummins
Deschamps
Devolin
Duceppe
Faille
Forseth
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gallant
Gauthier
Goodyear
Grewal (Newton—North Delta)
Guay
Guimond
Harrison
Hinton
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lalonde
Lavallée
Lessard
Loubier
Lunney
Marceau
Ménard (Hochelaga)
Menzies

Merrifield	Miller
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
Obhrai	Paquette
Penson	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Poillievre	Poirier-Rivard
Prentice	Preston
Reynolds	Ritz
Roy	Sauvageau
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Simard (Beauport—Limoulu)
Skelton	Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson	St-Hilaire
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Thompson (Wild Rose)	
Tilson	Trost
Tweed	Vellacott
Vincent	Warawa
Watson	White
Williams	Yelich— 122

PAIRÉS

Aucun

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

● (1110)

[Traduction]

LOI SUR LES MESURES DE RÉINSERTION ET D'INDEMNISATION DES MILITAIRES ET VÉTÉRANS DES FORCES CANADIENNES

(Projet de loi C-45. L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles)

Le 20 avril 2005 — Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants du projet de loi C-45, Loi prévoyant des services, de l'assistance et des mesures d'indemnisation pour les militaires et vétérans des Forces canadiennes ou à leur égard et modifiant certaines lois.

L'hon. Albina Guarnieri (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, je propose que nous fassions un investissement dans l'intérêt de la prochaine génération d'anciens combattants, que nous ouvrons de meilleures perspectives de vie aux gens qui servent leur pays et que nous adoptions une nouvelle charte des anciens combattants.

À la suite des discussions entre les partis, nous souhaitons, en cette Année de l'ancien combattant, reconnaître la dette contractée envers nos anciens combattants.

[Français]

Je crois que c'est l'occasion idéale de mettre de côté nos différences politiques, au nom de ceux qui nous ont si bien défendus, et que nous obtiendrons un consentement unanime relativement à la présente motion.

[Traduction]

Je propose:

Que le projet de loi C-45, Loi prévoyant des services, de l'assistance et des mesures d'indemnisation pour les militaires et vétérans des Forces canadiennes ou à leur égard et modifiant certaines lois, soit lu pour la deuxième fois, qu'il soit renvoyé à un comité plénier et qu'il en soit fait rapport à la Chambre sans propositions d'amendement, qu'il soit agréé à l'étape du rapport, qu'il soit lu pour la troisième fois et qu'il soit adopté.

Le vice-président: La ministre a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

Le vice-président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et étudié en comité; rapport est fait du projet de loi, qui est agréé, lu pour la troisième fois et adopté.)

Le vice-président: Il reste une heure dix minutes pour le débat sur la question précédente concernant la motion d'adoption du troisième rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord. En conséquence, le débat sur la motion est reporté à une séance ultérieure.

M. Richard Harris: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous voulez certainement le savoir, s'il y a eu infraction au Règlement au moment d'un vote. Je sais que tous les députés qui s'efforcent d'être à la Chambre à temps pour le vote aimeraient que les députés de l'autre côté en fassent autant.

La ministre d'État à la Santé publique n'était pas à sa place lors de la lecture de la motion. En fait, elle n'y est arrivée que lorsque le ministre d'État à l'Infrastructure et aux Collectivités, qui occupe le fauteuil voisin, était sur le point de se lever pour voter. Par conséquent, je pense qu'elle n'avait pas le droit de participer au dernier vote qui a eu lieu.

Le vice-président: Je remercie le député de Cariboo—Prince George. La ministre d'État à la Santé publique n'étant pas ici pour répondre, je ne pense pas que nous puissions régler la question pour l'instant. La ministre reviendra peut-être. De toute façon, son vote n'aurait aucunement modifié le résultat final, qui n'était pas si serré. Nous laisserons donc la ministre s'expliquer à son retour, si elle le désire.

M. Ken Epp: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Si j'étais en mesure de vous donner un conseil, ce qui n'est évidemment pas le cas, je vous dirais que la question revêt une importance considérable parce qu'elle crée un précédent.

Il est vrai que, dans ce cas particulier, le résultat du vote n'était pas très serré, mais si c'est le cas la prochaine fois, que se passera-t-il? On pourra faire valoir que le vote devrait compter, puisque c'est ce qui s'est passé ce matin. Nonobstant le fait que la ministre soit absente, son vote devrait être rejeté.

Le vice-président: Si cela peut rassurer le député d'Edmonton—Sherwood Park, nous prenons évidemment la chose au sérieux, et les députés doivent être présents à leur place pendant la lecture d'une motion ou d'un projet de loi dont la Chambre est saisie. Comme je le disais, nous ne pouvons pas régler la question tant que la ministre d'État à la Santé publique ne se sera pas expliquée. Attendons que la ministre ait répondu et nous réglerons ensuite l'affaire.

*Affaires courantes***AFFAIRES COURANTES**

• (1115)

[Traduction]

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une autre pétition concernant le mariage, signée par un certain nombre de Canadiens, y compris des électeurs de ma circonscription, Mississauga-Sud. Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que la majorité des Canadiens estiment que les décisions relatives aux aspects fondamentaux de la politique sociale devraient être prises par les députés et non par des juges non élus. Ils soulignent aussi que la majorité des Canadiens appuie la définition juridique actuelle du mariage.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'avoir recours à toutes les mesures législatives et administratives possibles, y compris l'article 33 de la Charte qu'on appelle la disposition de dérogation, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

LE MOYEN-ORIENT

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole à la Chambre aujourd'hui pour présenter une pétition signée par quelque 2 000 personnes. Cette pétition a été recueillie par Naomi Binder Wall, du Jewish Women's Committee to End the Occupation. Elle organise une veille chaque semaine depuis quatre ans et demi.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement canadien de se prononcer contre la construction d'un mur par Israël en terre palestinienne, en Cisjordanie, et d'exiger que le gouvernement israélien ordonne sa démolition. Je suis très heureuse de présenter cette pétition signée par près de 2 000 habitants de la région de Toronto.

LA CHLORATION DE L'EAU

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter.

Dans la première, les pétitionnaires demandent au Parlement d'ordonner au ministre fédéral de l'Environnement d'imposer un moratoire sur l'utilisation accrue de chlore dans les petites collectivités rurales jusqu'à ce qu'une étude plus poussée sur les solutions de rechange soit terminée.

LE MARIAGE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les pétitionnaires demandent au Parlement de définir le mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme pour la vie.

LE CODE CRIMINEL

M. Navdeep Bains (Mississauga—Brampton-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais présenter la pétition suivante à la Chambre. Les pétitionnaires demandent que le Code criminel fédéral soit modifié pour soustraire les sikhs canadiens à la responsabilité de leur employeur en matière de santé et sécurité au travail. Nombre de sikhs canadiens qui gagnent leur vie comme dockers ont éprouvé des difficultés, voire perdu leur emploi à cause de l'exigence relative au port d'un casque de sécurité au travail.

Je reconnais qu'il s'agit là d'une délicate question de liberté de religion et aussi de sécurité. Je présente donc cette pétition, qui a été signée par 61 Canadiens touchés.

LA LOI DE CARLEY

M. Randy White (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, j'ai de nombreuses pétitions à présenter.

Dans deux de ces pétitions, les pétitionnaires demandent au Parlement de voter en faveur du projet de loi C-275, Loi modifiant le Code criminel (défaut d'arrêter lors d'un accident), qui rendrait plus sévères les peines infligées aux conducteurs reconnus coupables de délit de fuite.

LE MARIAGE

M. Randy White (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, j'ai ici plusieurs pétitions où les pétitionnaires demandent que le Parlement définisse l'institution du mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union permanente d'un homme et d'une femme.

LA LOI DE CARLEY

M. Randy White (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, enfin, j'ai la signature de nombreux pétitionnaires qui se prononcent en faveur du projet de loi C-275, Loi modifiant le Code criminel (défaut d'arrêter lors d'un accident), connu sous le nom de loi de Carley. Les pétitionnaires demandent à nouveau au Parlement de continuer d'appuyer ce projet de loi.

L'AMBASSADEUR À L'UNESCO

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition signée par des Canadiens qui se disent préoccupés par la nomination d'un ancien député à la Chambre des communes, M. Yvon Charbonneau, comme ambassadeur du Canada à l'UNESCO. Les pétitionnaires estiment qu'il a fait des commentaires préoccupants contre l'État d'Israël et que cela mérite l'attention du gouvernement du Canada.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à demander au premier ministre de revenir sur cette nomination et de transmettre un message clair et sans ambiguïté concernant l'antisémitisme, qui est prévalent dans notre société aujourd'hui.

• (1120)

LE MARIAGE

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition qui porte près de 200 noms de personnes de la circonscription de Simcoe—Grey. Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à maintenir la définition du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 120.

[Texte]

Question n° 120—**M. James Bezan:**

Le gouvernement prévoit-il munir les agents du Service correctionnel du Canada de vestes permettant de les protéger des coups de couteau lorsqu'ils travaillent dans une prison dangereuse?

Initiatives ministérielles

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, à présent, le Service Correctionnel, SCC, a des vestes protectrices disponibles pour les membres du personnel dans toutes les institutions. Les vestes sont distribuées suite à une évaluation de la menace et du risque, et ce, cas par cas.

Le SCC a créé un comité mixte avec le Syndicat des agents correctionnels du Canada, SACC, en vue d'examiner les questions liées à l'équipement de protection. Ce comité examine actuellement les différents types et styles de vestes de protection contre les armes tranchantes qui pourraient être distribuées aux agents de correction affectés à des postes spécifiques dans des établissements spécifiques.

Les politiques opérationnelles du SCC préciseront les circonstances dans lesquelles ces vestes seront utilisées.

[Traduction]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

L'hon. Pierre Pettigrew (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-48 propose des investissements supplémentaires à partir de l'excédent budgétaire non prévu.

Les bases sociales du Canada sont essentielles à notre identité sociale. Le gouvernement du Canada a prévu des investissements importants pour ces priorités d'ordre social dans les budgets précédents et le projet de loi à l'étude n'est qu'un prolongement naturel de ces priorités. Il complète les initiatives gouvernementales adoptées au cours des dernières années, dans les derniers budgets.

Toutefois, avant de décrire les mesures prévues dans ce projet de loi, j'aimerais prendre un moment pour parler de la façon dont le gouvernement peut faire ces investissements et expliquer comment nous en sommes arrivés là.

Comme les députés ne sont pas sans le savoir, le Canada enregistra pour l'exercice 2004-2005 son huitième budget excédentaire consécutif, ce qui constitue un record depuis le début de la Confédération. Le Canada sera le seul pays du G7 à afficher un excédent total pour cette exercice financier. L'amélioration de la situation financière canadienne a permis au gouvernement de faire d'importants investissements dans les domaines qui sont prioritaires pour les Canadiens.

Toutefois, nos perspectives financières n'ont pas toujours été aussi bonnes. Lorsque nous avons succédé à nos vis-à-vis à la tête du gouvernement, le déficit budgétaire était de plus de 40 milliards de dollars et le taux de chômage était de quelque 11 p. 100. La croissance économique de même que la confiance des consomma-

teurs étaient faibles et tout cela était attribuable à la gestion du gouvernement précédent.

Nous avons constaté qu'il fallait agir pour assurer l'avenir des générations futures. Et nous avons agi.

Le gouvernement a adopté un train de mesures pour réduire les dépenses et assainir les finances publiques, ce qui nous a permis d'éliminer le déficit en 1997-1998.

Je sais, monsieur le Président, que vous êtes vous-même un athlète, et comme les athlètes le savent, le succès exige des efforts. Les Canadiens ont fait des sacrifices pour aider le gouvernement à améliorer la situation financière. Cependant, dans ce cas, et je sais que vos prouesses athlétiques sont légendaires, cet effort a rapporté gros.

Une voix: Et ce n'est pas une légende.

L'hon. John McKay: C'est un fait plutôt qu'une légende, mais là n'est pas la question.

Le redressement financier opéré par le Canada est tout simplement remarquable, et les pays qui nous citent en exemple des mesures à prendre l'ont certainement remarqué. C'est grâce à ces sacrifices de la part des Canadiens que les consommateurs et les entreprises ont repris confiance, ce qui a accéléré la croissance économique et la création d'emplois.

Ayant corrigé la situation financière, le gouvernement a mis plus d'argent dans les poches des particuliers et des familles en instaurant la plus forte réduction des impôts fédéraux de toute l'histoire du Canada. Il a aussi fait d'importants investissements dans les priorités des Canadiens comme les soins de santé, l'éducation, l'infrastructure, la recherche et l'innovation, la sécurité nationale et l'environnement.

Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui pousse plus loin ces investissements dans certaines priorités clés des Canadiens, des priorités que le gouvernement partage. Plus précisément, le projet de loi C-48 établit un cadre pour de nouveaux investissements dans des secteurs importants comme le logement abordable, l'éducation postsecondaire, l'environnement et l'aide à l'étranger.

Je peux assurer à la Chambre que ces mesures ne nous feront absolument pas retomber dans la veille ornière des déficits budgétaires. J'insiste sur le fait que ces nouveaux investissements ne mettront pas le gouvernement dans une situation déficitaire.

• (1125)

Le gouvernement s'est engagé à investir 4,6 milliards de dollars dans ces domaines. Ces investissements seront financés au moyen de ressources financières qui totaliseront plus de deux milliards de dollars en 2005-2006 et en 2006-2007. Selon les estimations, nous aurons aussi les moyens de continuer à rembourser la dette. Je voudrais souligner à nouveau que ces investissements ne seront effectués que si on peut compter sur des ressources supplémentaires, au-delà des deux milliards de dollars, au cours de chacun des exercices.

J'aimerais maintenant résumer les investissements que nous proposons de faire dans le Canada de demain.

Initiatives ministérielles

Premièrement, le gouvernement reconnaît que les collectivités canadiennes représentent l'assise sociale et économique du pays. Qu'il s'agisse de grandes agglomérations urbaines, de villes ou de hameaux, les collectivités où les Canadiennes et les Canadiens choisissent de vivre ont une influence considérable sur la qualité de vie et sur les possibilités de réussite socio-économique qui s'offrent à eux. Cependant, la réalité, c'est que dans le centre et dans les quartiers défavorisés de nombreuses villes, la pauvreté alimente la demande de logements à prix abordable.

Ces dernières années, le gouvernement a consacré deux milliards de dollars aux problèmes de l'itinérance et du logement abordable. La mise en place de ces mesures se poursuit et, dans la plupart des cas, les fonds augmenteront encore au cours de la prochaine année.

Qu'avons-nous fait, au juste?

En 1999, le gouvernement a lancé l'Initiative nationale pour les sans-abri, d'une durée de trois ans. L'un des volets clés était l'Initiative de partenariats en action communautaire, connue par la plupart des gens dans ce secteur sous le sigle IPAC, qui a permis de verser 305 millions de dollars à des groupes communautaires locaux pour qu'ils offrent des services et des installations de soutien aux sans-abri.

Cette initiative était très importante pour la collectivité d'où je viens puisque nous devons loger 1 400 sans-abri environ dans la circonscription tous les soirs. Je suis heureux de dire qu'au fil des ans, grâce à l'IPAC et à d'autres programmes, ce chiffre a chuté rapidement, au point qu'il est maintenant question de 200 à 300 personnes par soir. J'aime à penser que le caucus libéral en particulier a eu beaucoup à voir avec cette initiative.

Le budget de 2003 a prolongé cette initiative pour trois ans, au coût de 135 millions de dollars par année. En outre, le budget de 2001 a mis en place l'Initiative pour le logement abordable, dotée d'un financement de 680 millions de dollars sur cinq ans, pour aider à stimuler la construction de logements abordables. Par la suite, des ententes bilatérales de partage des coûts ont été signées avec les 13 gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada. De plus, un supplément de 320 millions de dollars sur cinq ans a été annoncé dans le cadre du budget de 2003, ce qui a porté à un milliard de dollars sur six ans le total des investissements fédéraux dans le logement abordable.

Le gouvernement a pris d'autres mesures dans son budget de 2003 lorsqu'il a annoncé le renouvellement pour trois ans de ses programmes de rénovation de logements, au coût de 128 millions de dollars par année. Ces programmes appuient la rénovation et la modernisation du parc de logements abordables existant et aident les personnes à faible revenu dont le logement a besoin de réparations urgentes. En outre, le gouvernement consacre 1,9 milliard de dollars par année aux logements sociaux existants.

Ce projet de loi renchérit sur ces initiatives en prévoyant 1,6 milliard de dollars de plus pour la construction de logements abordables. Il importe de souligner qu'en faisant cet investissement, le gouvernement fédéral n'exige pas que les provinces fournissent une somme équivalente.

Étant donné la grave pénurie de logements adéquats dans les réserves des premières nations, ces fonds serviront aussi à construire des logements pour les Autochtones. Cela représente 1,6 milliard de dollars de l'initiative de 4,6 milliards de dollars.

Le soutien de l'éducation postsecondaire, le deuxième volet de l'initiative, demeure une priorité du gouvernement du Canada. Nous devons fournir aux étudiants des bases solides qui assureront leur succès et celui du Canada.

● (1130)

Depuis qu'il a rétabli l'équilibre budgétaire, le gouvernement a fait de nouveaux investissements importants dans l'éducation postsecondaire en bonifiant les transferts aux provinces et aux territoires et en accordant un soutien direct aux étudiants et aux universités.

Par exemple, le gouvernement fédéral contribue à l'éducation postsecondaire au moyen du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, un transfert global aux provinces et aux territoires, qui affectent ensuite ces fonds à leurs priorités respectives en matière d'éducation postsecondaire et de programmes sociaux.

Au total, le budget du Transfert canadien en matière de programmes sociaux s'élèvera à 15,5 milliards de dollars en 2005-2006, soit plus de 8 milliards sous forme de transferts en espèces établis par la loi et 7 milliards de dollars en points d'impôt. Ces montants continueront d'augmenter chaque année au même rythme que l'économie.

Outre le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le gouvernement du Canada investit directement près de 5 milliards de dollars par année dans l'éducation postsecondaire, notamment pour aider les familles à épargner pour financer les études de leurs enfants.

Le projet de loi prévoit des fonds supplémentaires pour étoffer les mesures déjà prises par le gouvernement. Plus précisément, il prévoit 1,5 milliard de dollars pour faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire, une bonne partie de cette somme devant servir à aider les étudiants de familles à faible revenu. Des fonds sont aussi prévus pour la formation dans le cadre des ententes relatives au marché du travail. Cette mesure s'ajoute au montant de 1,6 milliard de dollars pour la construction de logements abordables. Nous investissons 1,5 milliard de dollars de plus dans des projets dans le domaine de l'éducation et de la formation pour le marché du travail.

La troisième initiative concerne l'environnement. Comme chacun le sait, le gouvernement est parfaitement conscient du fait qu'une économie durable dépend d'un environnement propre et de collectivités saines. C'est pourquoi nous avons beaucoup investi dans l'environnement et dans l'infrastructure durable des collectivités canadiennes. Le projet de loi C-48 renchérit sur ces investissements en proposant d'affecter 900 millions de dollars à des mesures environnementales.

Les initiatives environnementales du gouvernement sont conçues pour avoir une incidence maximale là où cela importe le plus, c'est-à-dire là où les Canadiennes et les Canadiens vivent, travaillent et se divertissent. Le Canada a besoin de villes et de collectivités qui soient des centres commerciaux, universitaires et culturels dynamiques pour attirer les personnes les plus talentueuses ainsi que les investisseurs.

C'est ainsi que, prenant appui sur le soutien financier en place pour les programmes d'infrastructure et sur le remboursement intégral de la TPS, le gouvernement a respecté son engagement de céder une partie des revenus tirés de la taxe fédérale sur l'essence aux municipalités pour aider à satisfaire leurs besoins d'infrastructure viable, que ce soit au chapitre du transport en commun, des aqueducs et des installations de traitement des eaux usées, ou des systèmes énergétiques de quartier.

Je signale que, pour ma ville, Toronto, le remboursement de la TPS est de l'ordre d'environ 50 millions de dollars par année et qu'il est maintenu d'une année à l'autre. Encore une fois, c'est une somme considérable.

Initiatives ministérielles

Voilà un parfait exemple de collaboration entre les différentes administrations en vue de réaliser un objectif commun. Le projet de loi C-48 réitère l'engagement du gouvernement en mettant l'accent sur les moyens de transport en commun.

Comme les députés le savent, les Canadiens produisent quotidiennement des gaz à effet de serre chaque fois qu'ils consomment de l'énergie, notamment pour conduire leur voiture ou pour chauffer ou climatiser leur maison. Les citoyens peuvent évidemment tous jouer un rôle clé pour aider à relever le défi des changements climatiques, particulièrement à la maison. C'est pourquoi le projet de loi propose de financer un programme de travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations à loyer modique.

À la lumière de discussions que j'ai eues avec d'autres personnes en coulisses et sur la Colline du Parlement, je sais que cet aspect a beaucoup retenu l'attention de certains concitoyens.

Avant même de déposer le projet de loi, le gouvernement incitait déjà les Canadiens à réduire les émissions de gaz à effet de serre, par le biais de programmes d'information et d'incitation comme le Programme ÉnerGuide pour la modernisation des maisons et des logements. Dans le cadre de cet exercice d'évaluation, les propriétaires obtiennent des conseils d'experts indépendants sur les différents systèmes de leur maison, ainsi que des renseignements sur les améliorations dont ces systèmes peuvent faire l'objet pour accroître le confort et réduire les factures d'énergie.

●(1135)

Le gouvernement souhaite quadrupler, sur cinq ans, le nombre de maisons rénovées dans le cadre du programme Encouragement éconergétique ÉnerGuide pour les maisons. Et la mesure proposée dans ce projet de loi y contribue.

Je dois dire que c'est assez amusant que les députés d'en face soient défavorables à ces initiatives et que, du même souffle, ils affirment qu'ils vont bien sûr prendre les mêmes initiatives s'ils forment le prochain gouvernement.

La mesure suivante porte sur l'aide à l'étranger. La population canadienne se compose de gens venant de tous les coins du monde, ce qui explique pourquoi les Canadiennes et les Canadiens sont très sensibles aux événements qui surviennent à l'extérieur de leurs frontières. En effet, à titre de membre du G7, le Canada a le devoir de rendre notre monde plus sûr et de protéger les personnes vulnérables en cas de conflit.

Si des députés souhaitent voir le nouveau visage du Canada, ils n'ont qu'à venir dans ma circonscription. Selon moi, il n'y a pas une origine ethnique ou religieuse qui n'y soit pas représentée. On peut y observer l'avenir de notre pays.

L'Énoncé de politique internationale publié récemment par le gouvernement présente une vision du Canada et de son rôle au sein de la communauté internationale. Ce nouveau cadre de politique internationale donne suite à l'engagement du gouvernement d'investir dans notre rôle sur la scène internationale. Nous avons fait des progrès importants afin de respecter la promesse du Canada, faite à Monterrey en 2002, de doubler son aide internationale d'ici 2010-2011. De plus, le Canada élargira son partenariat avec l'Afrique en accordant des allègements de la dette et une aide au développement du secteur privé, sans oublier des investissements clés pour affronter les graves problèmes de santé sur ce continent.

Le projet de loi C-48 est un important rouage de la politique étrangère du Canada, puisqu'il propose de consacrer 500 millions de dollars de plus à l'aide internationale. Ces nouveaux crédits, jumelés

à la nouvelle approche que nous proposons en matière d'aide à l'étranger, garantiront plus encore que l'argent ira là où il sera le plus efficace et le plus utile.

Ceux qui suivent le débat auront remarqué que l'ensemble de ces investissements s'élèvent à 4,5 milliards de dollars pour les deux prochaines années. Le projet de loi présente donc un léger écart par rapport aux 4,6 milliards de dollars engagés dans cette mesure. Celle-ci concerne l'engagement, pris dans le cadre financier, de consacrer 100 millions de dollars à protéger le salaire des travailleurs en cas de faillite de leur employeur.

Voilà à quoi se résument les engagements de 4,6 milliards de dollars pour les deux prochaines années. Je répète que les propositions contenues dans ce projet de loi constituent la suite logique de toutes les valeurs prônées par le gouvernement. Nous sommes fiers de notre contribution au renforcement de l'assise sociale du Canada. Nous sommes fiers de notre contribution au renforcement de l'assise financière du Canada. Selon nous, les Canadiennes et les Canadiens sont fiers de ce que nous avons réalisé ensemble au prix de tant d'efforts.

Je presse donc tous les députés d'appuyer ce projet de loi.

●(1140)

M. Randy White (Abbotsford, PCC): Je crois que j'ai tout entendu aujourd'hui, monsieur le Président. Je crois que dans son allocution liminaire, le député libéral a déclaré que c'était une fiducie sociale non prévue. Je siège ici depuis 13 ans et c'est la première fois que j'entends cela. C'est une fiducie sociale imprévue. Subitement, les choses dont il vient de parler deviennent importantes parce que les libéraux ont conclu un accord avec le NPD. Voilà la nature de cette fiducie sociale imprévue. C'est une entente de 4,5 milliards de dollars.

Si c'était important avant aujourd'hui, pourquoi n'était-ce pas prévu dans le budget? Pourquoi nous faut-il subir à la Chambre des communes la stupidité d'un gouvernement qui affirme qu'il vient de conclure un accord de 4,5 milliards de dollars et, mon Dieu, qu'est-ce qu'il a maintenant comme fiducie sociale! Qu'est-ce que c'est que ce genre de stupidité, de toute façon?

Je passe beaucoup de temps à parcourir le pays pour parler de questions comme celle des drogues. Le nombre de jeunes dépendants augmente tous les jours. La Chambre des communes est saisie de la question depuis trois ans. Les libéraux ont une fiducie sociale imprévue, mais il n'y a pas un centime dans le budget ou dans le budget de la fiducie sociale pour aider les gens à se libérer de leur dépendance à l'égard des drogues.

Il a parlé d'éducation. Est-ce que quelqu'un a vu une publicité à la télévision ou dans les journaux, ou en a entendu une à la radio venant du gouvernement fédéral tentant de montrer aux jeunes que les drogues sont nocives? Mais les libéraux se retrouvent devant une question imprévue en matière d'éducation.

Soit dit en passant, on a annoncé hier un montant d'argent considérable en faveur des aéroports d'un bout à l'autre du Canada. J'ai demandé hier au ministre des Transports la part de ce montant d'argent qui était destinée à l'aéroport d'Abbotsford. Pas un centime. Ce doit être parce que c'est une des circonscriptions que les conservateurs détiennent le plus solidement au pays. Cela me rend malade.

Initiatives ministérielles

Si ces questions revêtent tant d'importance pour les Canadiens, pourquoi ne figuraient-elles pas dans le budget? Le gouvernement affiche l'effronterie caractérisée de dire à la Chambre des communes que, subitement, ces questions sont vraiment importantes, car il a conclu une entente avec le NPD.

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, j'aimerais croire que le député a écouté mon discours attentivement, mais il vient de donner la preuve que ce n'est absolument pas le cas.

Je n'ai pas du tout parlé de mesures sociales non prévues. J'ai parlé d'un excédent budgétaire non prévu. C'est très différent. Nous avons là un bien triste exemple du comportement des députés d'en face. Je vais rafraîchir la mémoire du député en lui rappelant comment nous en sommes arrivés là.

Le député se souviendra que, à l'origine, son parti avait appuyé notre budget. Ce n'est quand même pas rien, n'est-ce pas? Nous avons l'appui de son parti. Lorsque le projet de loi d'exécution du budget a été déposé, les conservateurs ont décidé qu'étant donné que les sondages leur étaient favorables, ils feraient mieux de ne plus appuyer le budget. Puis, nous avons eu un débat houleux sur le mot « toxique » dans le contexte des aliments. Étant donné que les sondages continuaient d'être favorables au parti des députés d'en face, ceux-ci ont décidé qu'ils n'appuieraient pas du tout le budget. Maintenant, ils veulent faire tomber le gouvernement sous à peu près n'importe quel prétexte.

La question posée par le député n'a guère de sens. Si celui-ci avait réfléchi à sa question, s'il avait remarqué qu'il s'agissait de l'excédent imprévu et s'il avait lu le projet de loi — je suis à peu près certain qu'il ne l'a pas fait — il saurait que tout excédent qui dépasse deux milliards de dollars, le cas échéant, sera affecté à ces initiatives.

S'il n'y a pas d'excédent, le budget qui a été présenté ici n'est aucunement touché par la mesure législative dont nous sommes saisis.

• (1145)

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, le député a beaucoup parlé de ses priorités en tant que libéral, dont la bureaucratisation des services de garde d'enfants, que les libéraux s'acharnent à établir.

De ce côté-ci, nous respecterons les ententes conclues avec les provinces, mais je veux qu'il sache que nous n'appuierons pas la bureaucratisation des services de garde. Nous donnerons l'argent destiné aux services de garde directement aux parents, afin qu'ils puissent prendre leurs propres décisions à propos de la garde de leurs enfants.

Cette bureaucratisation des garderies coûtera, selon ses propres défenseurs, 6 milliards de dollars par année. Ça ruintera les contribuables. On ne peut pas se le permettre. Les femmes et les familles se verraient dépourvues de choix.

Nous nous y opposerons. D'ailleurs, le premier ministre a dit que la question des garderies sera le libre-échange de ces élections, si élections il y a. Nous nous opposerons la bureaucratisation des services de garde d'enfants et proposerons plutôt d'accorder des crédits fiscaux directement aux parents.

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, je ne sais pas si vous avez autant de mal que moi à suivre la logique des députés d'en face. À l'origine, ils s'y sont opposés. Nous le savons. Quand de nombreux Canadiens se sont révélés en faveur de la mesure, et que divers gouvernements provinciaux comme celui du Manitoba, de l'Ontario et de la Saskatchewan ont signé des ententes avec le gouvernement, ils ont commencé à changer d'avis. Les conservateurs

ont fait venir un de leurs députés d'Edmonton, qui a dit que, s'ils prenaient le pouvoir, ils proposeraient la même mesure.

Peut-être le député devrait-il demander à son chef quelle est la véritable politique du Parti conservateur dans ce dossier. Je crois savoir qu'à l'origine, les conservateurs étaient opposés à la politique; maintenant je ne sais plus. Je soupçonne que le député n'a pas bien compris les ordres que lui a donnés son chef.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, les députés conservateurs se sont tellement engagés dans la procédure qu'il est difficile de savoir exactement ce qu'ils appuient. On les entend dire qu'ils ne sont pas en faveur des garderies et qu'ils ne veulent pas que le gouvernement investisse dans le logement ou l'éducation. Que prônent-ils exactement?

Nous du Nouveau Parti démocratique sommes très heureux que le projet de loi soit débattu parce qu'il est axé sur ce que les Canadiens veulent. Les citoyens voient le débat de procédure qui a cours à la Chambre et les difficultés de fonctionnement que créent les conservateurs au lieu de faire avancer les grands dossiers qui intéressent les gens, notamment le logement, l'éducation, l'environnement et les garderies ainsi que la sécurité et la protection des enfants. Voilà les questions pour lesquelles les Canadiens souhaitent des résultats. Je suis très fier de dire que, suite à l'entente sur cette mesure législative, des investissements additionnels de 4,6 milliards de dollars seront consacrés à ces domaines clés.

Le secrétaire parlementaire indique que des initiatives sur toutes ces questions étaient déjà prévues, mais, dans les faits, il n'y avait pas d'aide pour les étudiants. La Loi d'exécution du budget initiale ne prévoyait rien à l'égard des étudiants. Pour ce qui est du logement, aucun nouvel investissement n'était prévu.

Le secrétaire parlementaire s'engage-t-il à faire en sorte que les fonds prévus soient effectivement versés pour aider les étudiants à payer leurs frais de scolarité? Les étudiants sont aux prises avec un grave problème d'endettement. Cette mesure législative vise à aider les Canadiens, que ce soit au chapitre du logement ou des frais de scolarité, ou du transport en commun au moyen de la taxe sur l'essence. Voilà des mesures qui...

• (1150)

Le vice-président: Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a la parole.

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, je suis d'accord avec la députée: le parti d'en face n'est pas vraiment le parti de l'opposition officielle, mais plutôt le parti des opposants. Les députés de l'opposition s'opposent à toutes les initiatives énumérées par la députée et à bien d'autres encore. Je ne sais pas vraiment quelle est la position de l'opposition officielle, à part le fait qu'elle est de connivence avec les séparatistes.

Pour répondre directement à la question posée par la députée, je dirais qu'elle devrait prendre note du budget de 2004, qui prévoyait la mise en oeuvre de bon nombre d'initiatives liées à l'éducation postsecondaire. Elle se souviendra que j'ai mentionné, dans mon discours, un certain nombre d'initiatives à cet égard prévues par les budgets précédents.

Initiatives ministérielles

C'est la même chose pour le logement. Beaucoup de programmes sur le logement ont été mis en oeuvre au cours des dernières années, depuis le programme IPAC en 1999 et les mesures prévues dans les budgets de 2001 et de 2003. Je le répète, le financement fédéral des programmes sur le logement s'élève à environ 1,9 milliard de dollars. Toutes ces initiatives découlent de ces dossiers.

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, je vais partager le temps qui m'est alloué avec le député de Cariboo—Prince George.

La performance du gouvernement est tout à fait lamentable. Nous sommes actuellement saisis du projet de loi C-48. C'est à se demander pourquoi. On dirait que ceci est le troisième budget libéral depuis la présentation du budget de février 2005. Nombreux sont ceux qui parlent maintenant du budget néo-démocrate, car il est clair que, même ensemble, les deux partis ne forment pas la majorité à la Chambre. Selon moi, ce budget est illégitime.

Je ne pense pas que la plupart des Canadiens aient beaucoup de plaisir à regarder ce que font les libéraux, qui ont fait de l'obstruction et boycotté leurs propres projets de loi, car ils s'accrochent désespérément au pouvoir et ne veulent pas que la Chambre débattent et mettent aux voix ces projets de loi. C'est la performance pathétique d'un régime moribond. Nous avons vu la même chose en Europe de l'Est.

Comme certains de mes collègues, je siége à la Chambre depuis presque 12 ans et ceci est la plus mauvaise performance à laquelle j'aie assisté. Je vois des gens désespérés conclure des ententes illégitimes, seulement pour s'accrocher au pouvoir. Ils ne respectent pas la démocratie parlementaire canadienne et ils ne semblent pas comprendre qu'ils finiront peut-être par perdre le pouvoir. Ils ne peuvent pas se faire à cette idée. C'est pourquoi ils négocieront toutes les ententes possibles et signeront n'importe quoi pour s'accrocher au pouvoir.

Dans le budget présenté le 23 février, les libéraux ont annoncé de nouvelles dépenses de 42 milliards de dollars. Ils se sont remis à l'oeuvre et ont ajusté à la hausse les chiffres relatifs à l'exercice 2004-2005. Ils ont dit que l'excédent atteindrait 3 milliards de dollars. Bien entendu, nous les avons coincés, au Comité des finances, en engageant nos propres prévisionnistes financiers. Ceux-ci, moins de six semaines plus tard, ont dit que les libéraux s'étaient trompés et que l'excédent serait en fait du double, c'est-à-dire 6 milliards de dollars. Pour l'exercice 2005-2006, les libéraux ont prévu un excédent de 4 milliards de dollars. Les prévisionnistes financiers disent plutôt 8 milliards de dollars, seulement six semaines plus tard.

Selon le secrétaire parlementaire, l'excédent était imprévu. Je ne le pense pas. On nous a déjà servi cette manoeuvre crasse pendant sept années durant, sous-estimant les excédents de façon à accumuler d'énormes ressources pouvant être utilisées pendant les campagnes électorales. C'est bien de cela qu'il s'agit.

Puis est arrivé le projet de loi C-43, sur l'exécution du budget. Qu'ont fait les libéraux? Ils y ont glissé quelques amendements. L'un d'eux était l'amendement de Kyoto, qui a tout à coup été ajouté au budget. À peine quelques semaines plus tôt, cet amendement n'y figurait pas, mais ils l'y ont glissé pour incorporer les gaz à effet de serre, notamment le dioxyde de carbone, dans la catégorie des gaz nocifs, afin de pouvoir les grever d'un impôt important. Bien sûr, nous ne pouvons pas appuyer cet amendement. Nous voulons qu'il soit retiré du projet de loi et nous tenterons de le faire au comité, si nous nous rendons jusque-là.

Ensuite, bien sûr, il y a aujourd'hui le budget du NPD, le projet de loi C-48. Que s'est-il passé depuis le jour de la présentation du

budget libéral? On y a ajouté près de 8 milliards de dollars. De nouvelles dépenses, en plus des réductions proposées aux impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, se sont traduites essentiellement par une différence de 8 milliards de dollars.

Qu'avons-nous ici? Nous avons un gouvernement désespéré qui cherche à acheter d'autres élections. Il fait d'énormes folies. Il tente d'enterrer la Commission Gomery en détournant l'attention de la population de cette commission avec ce budget.

Voyons ce que disent les journaux d'aujourd'hui. La page A4 du *Globe and Mail* titre: « La folie dépensière des libéraux atteint 19,5 milliards de dollars. » Steven Chase dit:

[...] le gouvernement libéral minoritaire d'Ottawa voit tellement grand que ses dépenses s'élèvent maintenant à près de la moitié de celles qui ont été dévoilées dans le budget de février.

On ajoute: « Il y avait seulement deux mois que le budget de 2005 avait été déposé que le gouvernement commençait à engager d'autres dépenses ».

Un titre de la livraison d'aujourd'hui du *National Post* dit: « Les folles dépenses continuent ».

Selon un autre article:

Les dépenses annoncées par le gouvernement fédéral ont atteint 22,3 milliards de dollars depuis que le premier ministre est apparu à la télévision, le 21 avril, pour s'excuser du scandale des commandites.

L'hon. John Mackay: Vous n'êtes pas content du milliard de dollars destiné aux agriculteurs? Des réductions d'un milliard de dollars dans les loyers des aéroports? On veut des détails, Charlie.

M. Charlie Penson: Je sais que le secrétaire parlementaire n'est pas content parce qu'on touche une corde sensible et il fait du chahut. Or, il me semble qu'il ferait mieux de consacrer son temps à préparer la campagne pitoyable qu'il devra mener au cours des prochaines semaines.

● (1155)

Je ne sais pas comment les libéraux défendront cela. Le gouvernement est tellement désespéré qu'il a annoncé, dans tout le pays, des nouvelles dépenses de 1,24 milliard de dollars. Il y a pire encore.

Le *National Post* a décidé d'observer ces dépenses. Au cours du dernier mois et demi, depuis l'adoption de cette nouvelle tactique, le gouvernement a annoncé 122 dépenses. La dernière annonce a été faite à St. John's, Terre-Neuve, plusieurs ont été faites à Regina, et un bon nombre à Toronto et Montréal. Les dépenses semblent concentrées là où les libéraux auront besoin d'appui dans les prochaines élections.

Ce qui me dérange, c'est que les Canadiens ont tenu des propos assez différents. Leurs priorités sont assez différentes. Je sais que les libéraux tentent de se payer une victoire électorale, mais ce n'est pas ce que les Canadiens veulent.

J'ai fait partie du Comité des finances à différentes reprises au fil des ans. Durant les consultations prébudgétaires, les Canadiens nous ont dit qu'ils voulaient que le gouvernement réduise ses dépenses dans certains secteurs afin qu'ils puissent bénéficier de réductions d'impôts et prendre eux-mêmes des décisions. Des organisations nous ont dit que le niveau de vie des Canadiens diminuait. En fait, il est demeuré inchangé ces 15 dernières années, ce qui veut dire essentiellement que nous reculons. La productivité du Canada se chiffre à environ 75 p. 100 de la productivité des États-Unis. Le gouvernement ne semble pas s'en soucier.

Initiatives ministérielles

Des réductions d'impôts pour les sociétés ont été annoncées dans le budget. Elles devaient se trouver dans le budget, mais plus maintenant. Le gouvernement a cédé. Il semble avoir peur. Il semble désespéré et pathétique, et il manque de leadership. Il est prêt à renoncer au programme qu'il pouvait avoir le 23 février tellement il est désespéré d'obtenir des voix.

Je ne pense pas que ça marchera. Les gens y voient clair. La situation actuelle ne les amuse pas du tout. Chaque jour, les libéraux présentent des motions d'adoption à la Chambre pour retarder leur inévitable défaite. Nous l'avons vu ce matin encore: je me suis présenté à la Chambre pour participer à un débat, et les libéraux en ont remis. Le débat portait sur les chiens de traîneaux d'Inuits qui ont été tués en 1955. La question était tellement importante, pour les libéraux, qu'ils ont tenu à en saisir la Chambre, mais deux minutes après le commencement du débat, ils l'ont ajourné. C'est le genre de tactique qu'ils utilisent.

Je voudrais parler brièvement du premier ministre. Il a forgé un grand mythe selon lequel c'est lui qui a aboli le déficit. Il l'a fait en grande partie sur le dos des provinces, en se déchargeant sur elles du problème. Cet homme tenait si désespérément à occuper le poste de premier ministre qu'il a chassé son prédécesseur en exercice. Il a fait campagne pendant 15 ans pour prendre le pouvoir, mais maintenant qu'il l'a il ne sait plus quoi en faire.

Il y a environ un an et demi, des personnes de ma circonscription m'ont demandé de passer dans les rangs des libéraux, afin que notre circonscription puisse recevoir des chèques. Ces personnes me disaient que le député de LaSalle—Émard allait balayer le pays et faire élire 250 députés. Que s'est-il passé?

Le premier ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, entretenait un mythe selon lequel il avait remarquablement réussi à assainir les finances du pays. Nous savons que ce sont les provinces qui ont dû payer une bonne partie de la note. Nous savons aussi que l'actuel premier ministre, qui était censé rafler 250 circonscriptions, a réussi à faire élire de justesse un gouvernement minoritaire.

Où en sont maintenant les choses? Le premier ministre offre le spectacle désolant de celui qui refuse d'accepter la volonté des Canadiens, qui ne veut pas reconnaître qu'il ne détient pas la majorité des sièges à la Chambre, et qui conclut des ententes avec tout un chacun. Il dépense de l'argent pour acheter son élection, siège après siège. C'est désolant. Et c'est illégitime.

Ce gouvernement ne mérite plus d'être au pouvoir. Le plus tôt nous mettrons fin à son agonie, le mieux se sera pour tout le monde.

Les libéraux font croire que si le budget n'est pas adopté, tous ceux à qui ils ont promis de l'argent ne l'obtiendront pas. Quel genre de chantage...

Une voix: D'extorsion.

M. Charlie Penson: À quel genre d'extorsion se livre le gouvernement? C'est le pire exemple de gouvernance qu'il m'ait été donné de voir.

J'en conclus que le gouvernement libéral et le premier ministre sont prêts à tout pour s'accrocher au pouvoir. Je pense que les Canadiens verront clair dans leur jeu et qu'ils leur indiqueront la sortie à la première occasion.

• (1200)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'avais espéré que nous discussions davantage du projet de loi parce que je l'appuie fermement.

Le projet de loi porte sur les améliorations écoénergétiques, le logement pour les contribuables à faible revenu, l'accès à l'éducation

postsecondaire et l'aide extérieure au Darfour et au Soudan, qui sont toutes les mesures que l'ensemble des députés voudraient sans doute voir adoptées. Le projet de loi porte aussi sur la protection du revenu des travailleurs.

Le député est revenu sur le sujet du projet de loi d'exécution du budget pour dire que son parti était contre le Protocole de Kyoto et contre le projet de loi même si son chef, avant même la fin du discours du budget, avait déclaré que c'était un excellent budget. Ces députés ont maintenant changé d'avis et se livrent à des manœuvres électoralistes.

Le député a affirmé que le premier ministre n'accepte pas que son gouvernement ne soit pas majoritaire. En fait, le premier ministre accepte cette réalité. Le gouvernement actuel est minoritaire, et il doit travailler autrement, comme doivent le faire tous les gouvernements minoritaires. Il doit travailler en collaboration, ce qu'il a fait.

Comme le député veut citer le *Globe & Mail*, je pense qu'il devrait être franc avec les Canadiens. Sur laquelle des dépenses suivantes est-il en désaccord? Sur le milliard de dollars destiné aux agriculteurs, dont la majorité sont de l'Ouest et de l'Ontario? Sur les 100 millions de dollars pour lutter contre l'infestation du dendroctone occidental du pin en Colombie-Britannique? Sur les 4,6 milliards de dollars pour des mesures prévues dans le projet de loi et qui ont trait à l'aide extérieure, aux droits de scolarité au niveau postsecondaire, au logement et à l'environnement? Que pense-t-il des 5,75 milliards de dollars pour les services d'immigration, les droits de scolarité, la formation, l'aide administrative et l'environnement? Que pense-t-il des 8 milliards de dollars visant à réduire le loyer des aéroports?

Si le Parti conservateur veut critiquer des dépenses du gouvernement et affirmer que ce dernier tente d'acheter des votes, que le député dise à la Chambre et aux Canadiens, s'il le peut, sur quelle de ces dépenses il est en désaccord?

M. Charlie Penson: Monsieur le Président, voilà une philosophie intéressante, en particulier lorsqu'elle est préconisée par un gouvernement qui a eu l'occasion d'adopter toutes ces mesures, dont il était d'ailleurs question dans le budget présenté par le ministre des Finances le 23 février. Mais puisqu'il ne reste pratiquement plus rien du budget du ministre des Finances, je ne vois pas comment il peut continuer. Il devrait démissionner, selon moi.

Si toutes ces mesures étaient si importantes, les modernisations, l'environnement et le Soudan, pourquoi n'ont-elles pas été incluses dans le budget présenté il y a tout juste deux mois et demi?

Je l'ai déjà dit au député, mais je vais le lui répéter. Même si les libéraux pensaient ne pas avoir un aussi gros excédent, puisqu'ils parlaient de 4 milliards de dollars, les prévisionnistes financiers de Global Insight et les autres experts que nous avons engagés ont taillé cette prévision en pièces six semaines plus tard. Selon eux, le gouvernement disposerait d'un excédent d'au moins 8 milliards de dollars pour l'exercice en cours.

Initiatives ministérielles

Les libéraux sont passés maîtres dans ce genre d'arnaque. C'est un jeu qui consiste à sous-estimer systématiquement les excédents. Ils sont devenus la risée du monde. Même le FMI a signalé le problème. Les libéraux se permettent de donner des leçons au monde des affaires et de lui dire d'épurer ses pratiques, mais quel exemple le gouvernement nous donne-t-il, y compris le premier ministre lorsqu'il était ministre des Finances? Le gouvernement sous-estime les excédents année après année au point où c'est gênant pour tout le pays. Il a même dû engager M. Tim O'Neill pour préparer un rapport sur les moyens de rectifier le tir. Et où se trouve le rapport de M. O'Neill? On le cache et on ne le sortira qu'après les prochaines élections, même si le gouvernement avait promis qu'il serait rendu public avant le budget.

Le député a posé des questions à propos du Protocole de Kyoto. Il n'était pas question du protocole de Kyoto dans le budget du 23 février.

M. Paul Szabo: Le Protocole de Kyoto n'était pas un enjeu dans le discours du Trône.

M. Charlie Penson: Une modification proposée un mois plus tard dans une manœuvre grossière visait à introduire en cachette dans le budget. Si nous voulons déterminer si le CO₂ devrait être considéré comme un gaz nocif, c'est-à-dire le CO₂ que nous expirons et que les plantes utilisent, pourquoi ne pas débattre de cette question dans le bon forum, à savoir le Comité de l'environnement? Mais non, les libéraux ont essayé de faire adopter cela en cachette dans le budget. Naturellement, nous ne sommes pas d'accord. Franchement, le député se trompe lourdement. Il essaie simplement de s'accrocher au pouvoir.

• (1205)

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-48.

Il y a une question que se posent les Canadiens et à laquelle les libéraux n'ont pas encore donné réponse. Ils ont présenté leur budget en février de cette année et il s'agissait d'un budget que les conservateurs étaient en mesure d'appuyer. Nous pouvions appuyer ce budget, mais le budget actuel n'est plus du tout celui qu'ils ont présenté en février. Il s'agit maintenant d'un budget créé par le NPD. La seule raison pour laquelle certains éléments font partie du budget, c'est que le gouvernement libéral a choisi de faire chambre commune avec le NPD.

Je dois dire que je n'en tiens pas rigueur aux députés néo-démocrates. Ils ont leurs principes et leurs convictions sur la façon de dépenser l'argent. Grand bien leur en fasse. Nous ne sommes pas d'accord sur les moyens d'arriver à certains objectifs, mais c'est de bonne guerre. Nos philosophies ne sont pas les mêmes.

Ce qu'il y a de honteux dans la manière d'agir du gouvernement libéral, c'est que, avant de conclure une entente avec le NPD, il ne jugeait pas ces aspects importants. Mais tout à coup, du fait que le gouvernement libéral pique du nez et que les libéraux pataugent dans le cloaque de leur propre corruption, ils s'accrochent à la bouée de sauvetage que leur lance le NPD. Ils disent aux néo-démocrates qu'ils vont appuyer leurs propositions de dépenses en pensant pouvoir faire croire au monde qu'elles sont devenues tout à coup importantes à leurs yeux.

Si ces propositions étaient si importantes aux yeux des libéraux en février 2005, pourquoi ne pas les avoir incorporées dans le budget à ce moment-là? Pourquoi avoir attendu de crouler sous le poids de leur corruption pour s'allier avec des néo-démocrates? Voyez un peu ce navire pirate en train de couler à pic. Les députés libéraux, le premier

ministre et le gouvernement dépensent sans compter pour essayer de tenir leur navire pirate à flot.

Disons franchement d'où vient cet argent. Le gouvernement n'a qu'une source de revenu: les contribuables canadiens. Au cours des 12 dernières années, il leur a fait les poches au moyen d'augmentations de taxes et d'impôt, de majorations des tarifs et du pillage de plus de 40 milliards de dollars dans l'excédent du compte d'assurance-emploi. Rien dans le budget à l'étude n'indique que les libéraux comptent rendre ne serait-ce qu'une partie de l'argent qu'ils ont pris.

Comme mon collègue de Peace River l'a signalé tout à l'heure, le budget a été révisé trois fois depuis février. Le gouvernement annonce, depuis que le budget a été déposé, des nouvelles dépenses de l'ordre de 1,2 ou 1,3 milliard de dollars et ce, tous les jours. Or, ces sommes n'ont pas été prévues dans le budget, en février ou il y a quelques semaines. Tout à coup, le gouvernement a de grosses sommes à donner.

Les libéraux prétendent avoir trouvé des excédents imprévus, mais en réalité ils vont utiliser l'argent dont ils ont délibérément tu l'existence relativement aux excédents à venir.

Quel mot vaut-il mieux utiliser en cette enceinte, monsieur le Président? Falsification ou truquage? C'est comme si l'on truquait le budget de façon à lui faire dire que les rentrées seront inférieures à ce qu'elles seront en réalité, puis à dépenser sans compter parce que, tout à coup, on a apparemment mis la main sur un tas d'argent qu'on n'avait pas.

Ils se demandent pourquoi nous n'appuyons pas ce budget. Eh bien, parce qu'il ne s'agit pas du budget que les libéraux ont présenté en février. Depuis, comme mon collègue l'a mentionné, ils ont ajouté des dispositions relatives au Protocole de Kyoto dans le budget afin de préparer le terrain pour commencer à taxer les combustibles fossiles lorsqu'ils voudront encore plus d'argent. Nous ne pouvons pas y être favorables, sachant que le Programme énergétique national des libéraux a eu des effets dévastateurs dans l'Ouest il y a quelques années.

• (1210)

Un député a parlé d'un montant de 100 millions de dollars pour lutter contre le dendroctone occidental du pin. Soyons honnêtes: les 100 millions de dollars que le gouvernement a promis à la Colombie-Britannique ne représentent que 10 p. 100 de ce que la province demandait. La province avait demandé un engagement de 10 à 15 ans, et le montant offert par le gouvernement équivaut à un engagement d'un an. Le gouvernement ne veut pas aller au-delà d'un an. Il donne à la province moins de 10 p. 100 de ce qu'elle demandait.

Bien que la Colombie-Britannique soit heureuse d'obtenir 100 millions, le gouvernement et ce secrétaire parlementaire savent que les provinces ne peuvent pas s'appuyer sur des plans à court terme, en particulier lorsque leurs industries fondamentales traversent des crises. Les libéraux ne sont pas sans le savoir.

Nous ne pouvons pas appuyer le budget ni le projet de loi. D'après ce que nous avons compris, en 2005, une entente a été conclue avec la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador relativement aux ressources pétrolières extracôtières. La Chambre en a débattu. Tout le monde pensait, y compris les provinces, qu'il s'agissait d'une entente indépendante conclue avec le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Nous en étions fort aises. Nos collègues qui représentent les circonscriptions de ces régions étaient satisfaits.

Initiatives ministérielles

Une voix: Rien n'a changé à ce...

M. Richard Harris: C'était une entente indépendante, mais nous nous rendons soudainement compte que cette entente a été incluse dans un gros projet de loi d'ensemble et nous devons voter en faveur de tous les autres éléments si nous voulons que ce projet de loi soit adopté. Ce n'est pas le budget que le gouvernement a déposé en février dernier et je ne vois pas comment nous pourrions l'appuyer.

Le gouvernement s'est rendu coupable de dépenses extravagantes, de pratiques trompeuses et de fausses prévisions sur les excédents des années à venir. Pire encore, il viole tous les principes d'une gestion saine et honnête parce qu'avec le projet de loi C-48, les libéraux ne font ni plus ni moins que conclure une entente qui entraînera des dépenses imprévues de l'ordre de milliards de dollars. Le gouvernement parcourt le pays et engage des dépenses imprévues d'environ 1,3 milliard de dollars par jour, dans le seul but de tenter de sauver l'honneur des libéraux qui pourraient bien en venir à être considérés comme le gouvernement le plus corrompu de l'histoire politique du Canada. Ce sera là l'héritage qu'ils laisseront derrière eux.

Les libéraux peuvent bien dire ce qu'ils veulent des gouvernements précédents, mais il n'en reste pas moins leur gouvernement est le plus mauvais et le plus corrompu de l'histoire politique du Canada. Ils n'hésitent pas à dépenser des milliards et des milliards de dollars des fonds publics pour tenter de sauver leur peau. Les Canadiens n'acceptent pas le chantage. Les Canadiens n'acceptent pas l'extorsion. Les Canadiens n'approuvent pas du tout la corruption dont le gouvernement a fait preuve et ils le feront savoir au cours des prochaines élections. Nous écouterons alors ce que les Canadiens auront à dire.

• (1215)

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, si mon collègue de Cariboo—Prince George pense sérieusement qu'il faut écouter les Canadiens, il devrait accepter les modifications que, selon le NPD, le gouvernement doit incorporer dans ce budget pour que nous puissions l'appuyer.

Ces modifications respectent la volonté des Canadiens. Les fonds supplémentaires vont au programme de garderie, au logement abordable et à l'aide étrangère, mesures que le parti du député appuyait avant de faire volte-face. Des fonds supplémentaires sont prévus pour les frais de scolarité et l'éducation des Canadiens aux quatre coins du pays. Ce sont les Canadiens qui en bénéficieront.

Je ne sais pas pourquoi les conservateurs n'appuieraient pas le budget modifié, bien que je reconnaisse que celui-ci a eu pour effet de faire tomber le sourire que leur chef arborait après la présentation du premier budget. En effet, lors de la présentation du premier budget, le chef de l'opposition arborait un grand sourire énigmatique. Il était tellement satisfait de ce budget qui ne prévoyait rien pour les simples citoyens, mais qui réduisait les impôts des sociétés qu'il est sorti de la Chambre en souriant.

Vous ne souriez plus. Vous devez maintenant penser aux Canadiens et non seulement à votre chef.

M. Richard Harris: Monsieur le Président, je suis heureux que la députée m'ait adressé sa question, car je peux maintenant y répondre.

Lorsque le budget a été déposé en février, nous avons laissé entendre que nous étions prêts à l'appuyer. En fait, nous avons sauvé le gouvernement à deux reprises lorsque le NPD et le Bloc ont voté contre le budget. Ces deux partis ont voté contre le budget. Nous avons sauvé le gouvernement parce que nous voulions lui donner la chance de faire son travail. Nous étions prêts à permettre l'adoption

du budget et à essayer d'aller de l'avant, en surveillant le gouvernement de très près, croyez-moi. Nous étions disposés à continuer. Le NPD et le Bloc ont voté contre les dispositions du budget, alors je ne sais pas sur quoi la députée fonde ses arguments.

Il est vrai que nous n'appuyons pas certaines des mesures qu'elle a mentionnées. Les garderies en sont un exemple. Nous n'appuyons pas l'idée d'un programme de garderies administré par l'État. Nous sommes plutôt en faveur de remettre de l'argent aux parents et de les laisser décider eux-mêmes quel genre de services de garde ils souhaitent pour leurs enfants. Après tout, cet argent appartient aux parents. Pourquoi devraient-ils donner de l'argent au gouvernement qui leur dira ensuite comment élever leurs enfants? Cela est tout simplement insensé dans un pays comme le nôtre.

Alors que les néo-démocrates, et les libéraux également, aimeraient beaucoup avoir un programme de garderies administré par l'État afin de pouvoir mettre en place une énorme bureaucratie de gens qui travaillent dans ce secteur, ce qui correspond parfaitement à leur philosophie, nous, du Parti conservateur, croyons que personne ne peut élever des enfants mieux que les parents eux-mêmes. C'est là que devrait aller l'argent des garderies.

Nous devrions donner aux parents des enfants canadiens le choix du genre de services de garde qu'ils souhaitent pour leurs enfants, au lieu de les obliger à envoyer leurs enfants dans une garderie administrée et réglementée par l'État qui ressemble davantage à une institution qu'à un foyer rempli d'amour.

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je veux revenir sur ce que le député a dit au sujet des jeunes et des services de garde.

Tout d'abord, nous savons maintenant que les conservateurs ont appuyé la première version du budget. Qu'en est-il des sommes supplémentaires prévues? Elles visent notre avenir, c'est-à-dire nos jeunes. Elles visent à soutenir l'enseignement postsecondaire. Elles prévoient des fonds pour les services de garde. Surtout, il importe aussi de souligner qu'elles aident les petites et moyennes entreprises.

Voici la question que je veux poser au député et à son parti. Ne veulent-ils pas soutenir les étudiants? Ne veulent-ils pas leur faciliter l'existence? N'appuient-ils pas l'enseignement postsecondaire?

Je connais la réponse. Permettez-moi de conclure ainsi. Lors du congrès des conservateurs, les participants ont rejeté l'idée d'avoir une aile jeunesse. Nous avons pu voir cela à la télévision. Des jeunes de ma circonscription sont venus me voir et se sont montrés étonnés, parce que le Parti progressiste conservateur traditionnel avait une aile jeunesse, tout comme le Parti libéral, le NPD, le PQ et tout le monde. Les députés d'en face, les réformistes, connus par la suite sous le nom d'alliancistes, ont pris le contrôle et ont évincé de leurs rangs les progressistes conservateurs et les jeunes Canadiens.

Le député ne veut-il pas soutenir l'enseignement postsecondaire? C'est là toute la question.

Initiatives ministérielles

• (1220)

M. Richard Harris: Monsieur le Président, il va de soi que nous appuyons l'éducation postsecondaire. Il va de soi que nous sommes en faveur des services de garde d'enfants. Nous prônons une formule un peu différente de celle des libéraux et des néo-démocrates en ce qui a trait à la garde des enfants. Nous continuons de penser que, dans notre pays, les parents doivent être les premiers à pouvoir choisir où leurs enfants vont se faire garder, alors que le Parti libéral et le NPD sont d'avis que le gouvernement devrait créer des garderies partout au pays et en assumer les coûts, et qu'il faudrait envoyer nos enfants se faire garder dans de grands services gouvernementaux bureaucratiques.

En ce qui a trait à l'aile jeunesse de notre parti, je suis fier que notre parti soit un parti tout à fait inclusif et ouvert à tous les Canadiens, indépendamment de leur âge. Nous ne voulons pas faire de distinction dans le cas des jeunes uniquement parce qu'ils sont jeunes. Dans notre parti, les jeunes sont traités comme des adultes et nous leur demandons de participer pleinement à la prise de décisions. Pourquoi voudrions-nous les isoler dans une aile jeunesse, puisque nous apprécions leur contribution directe à notre parti?

Une voix: En tant qu'adultes.

M. Richard Harris: En tant qu'adultes. Ils prennent des décisions d'adultes. Il semble que le NPD et le Parti libéral ne fassent tout simplement pas confiance aux jeunes, de sorte qu'ils les casent dans une aile jeunesse et qu'ils assujettissent leurs décisions à un processus de contrôle avant que ces décisions ne se rendent à l'organe de leurs partis qui décide en bout de ligne. Nous ne sommes pas d'accord avec une telle façon de faire les choses. Nous pensons que les jeunes sont importants et qu'ils méritent d'être des membres à part entière de notre parti.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, depuis ce matin, j'écoute les commentaires de mes collègues, de part et d'autre, ceux du gouvernement, du Parti conservateur et aussi du NPD, dans leurs questions et commentaires. Je pense qu'un aspect du projet de loi C-48 ne ressort pas suffisamment. Permettez-moi, au cours des prochaines minutes, d'apporter un éclairage supplémentaire au débat de façon à ce que les gens comprennent ce qui se passe à l'heure actuelle.

Ce n'est ni une question de droite ou de gauche, ni d'être pour ou contre une mesure sociale. Nous sommes profondément sociaux-démocrates au Bloc québécois. Nous favorisons des positions qui sont plus souvent vers la gauche que vers la droite, bien entendu. De façon générale, nous nous référons au gros bon sens et nous adoptons une trajectoire de centre. À l'heure actuelle, il n'est pas du tout question de cela.

Ce dont il est question, c'est que le gouvernement est dans une position de gouvernement minoritaire. Premièrement, lors du dépôt de son premier budget, il n'a pas su rallier l'ensemble de la Chambre. Nous, de l'opposition, avons énoncé des priorités qui correspondent à ce que veulent les gens que nous représentons ou à ce qu'ils auraient voulu avoir dans le budget. Ces priorités, ces consensus ne se sont retrouvés d'aucune façon dans le budget déposé il y a quelques mois déjà.

En partant, le Bloc québécois est constant. Ce budget était inacceptable lors de son dépôt et il l'est toujours aujourd'hui, même avec les mesures apportées. Nous ne pouvons appuyer un budget ou un ajustement au budget, tel que présenté dans le projet de loi C-48, alors que, fondamentalement, nous avons été constants. Nous avons dit que les grandes priorités des Québécois et des Québécoises

n'étaient pas rencontrées dans ce budget. Appuyer ce budget serait être incohérents avec nous-mêmes.

En ce qui a trait au projet de loi C-48 lui-même, il faut voir le contexte maintenant. Nous avons un gouvernement minoritaire qui n'a pas su répondre aux besoins de la population ni écouter les partis d'opposition. Il a fait comme s'il était majoritaire et a complètement ignoré les consensus québécois et même certains consensus canadiens.

Tout à coup, il sent qu'il est dans les câbles. Il est dans la corruption jusqu'au cou. En effet, la Commission Gomery nous apprend tous les jours des faits nouveaux qui font en sorte qu'il ne s'agit pas d'un groupe parallèle qui est responsable de la corruption rattachée au scandale des commandites, comme nous le disait le ministre des Transports, mais que cela va au coeur du Parti libéral du Canada, et touche même des adjoints de ministres actuels.

Le gouvernement est pris dans les câbles. Il voit que le pouvoir est en train de lui échapper. Là, il sème à tous vents des engagements qu'il ne pourra pas tenir parce qu'il va être défait ce soir, avec la motion de non-confiance présentée par les conservateurs. Alors il sème à tous vents.

Cependant, rappelons-nous une chose. Chaque fois qu'un gouvernement qui est suspect et qui est constitué d'un parti politique qui est encore plus suspect distribue de ces engagements — on parle de 1,2 milliard de dollars par jour depuis les 18 derniers jours —, cela le rend encore plus suspect. En effet, ce gouvernement est supposé être en garde à vue. Il a assez fait de ravages avec l'argent des contribuables et avec la démocratie, en investissant des milliards de dollars de façon inefficace, de façon aussi à tronquer les résultats du dernier référendum en 1995, de l'élection de 1997, de celle de 2000 et de la dernière de 2004. Assez c'est assez! Il ne devrait plus dépenser une cenne ni s'engager à en dépenser. Les ravages fait avec l'argent des contribuables ont déjà été assez grands.

Maintenant, le premier ministre s'engage un peu partout. Pourtant, il y a quelques semaines à peine, il n'avait pas de marge de manoeuvre. N'oublions pas que lorsqu'on nous a présenté le budget, on nous a dit que le gouvernement aurait voulu réaliser plus de priorités, mais qu'il était partisan de l'équilibre budgétaire.

Nous aussi, nous le sommes, mais nous savions pertinemment, lorsque le premier budget a été déposé, en février, qu'il y avait encore une marge de manoeuvre considérable. Le gouvernement aurait pu réaliser des priorités, comme corriger le déséquilibre fiscal. Il aurait pu réaliser une modification au régime d'assurance-emploi, comme on le lui demande depuis des années. Après deux élections et des engagements du Parti libéral pour corriger le régime d'assurance-emploi, les corrections ne sont jamais venues.

• (1225)

On savait qu'il y avait de l'argent et que ce gouvernement est assez tordu pour ne pas répondre aux priorités de la population, mais pour se garder une marge de manoeuvre cachée, comme il l'a fait depuis 1997-1998. A fortiori, on a un gouvernement minoritaire plongé dans la corruption à tour de bras, selon des révélations qui sont de plus en plus accablantes à la Commission Gomery. Vous pouvez vérifier dans les « bleus » et dans les interventions publiques que nous avons faites. On savait qu'il y avait une marge de manoeuvre et que le Premier ministre l'utiliserait lorsqu'il serait dans les câbles, comme il l'est depuis quelques jours.

Initiatives ministérielles

Ce n'est pas pour rien qu'il y a 1,2 milliard de dollars d'engagements par jour. Ce n'est pas pour mieux servir la population. Il y a quelques semaines, il aurait pu le faire dans un budget formel. En effet, il aurait pu servir les priorités des gens, servir les citoyens et les citoyennes de ce pays qui sont parmi les plus démunis. Il ne l'a pas fait. Pourquoi? Parce qu'il pensait pouvoir s'en sortir et parce que les conservateurs n'avaient pas rejeté ce budget. Par la suite, quelques semaines après, le NPD s'est embarqué dans la course pour s'associer formellement à un gouvernement suspect, répétons-le. Quand vous êtes suspect, quand vous êtes en garde à vue, vous devez arrêter de dépenser. Vous n'avez plus l'autorité morale de prendre de gros engagements de plusieurs milliards de dollars, comme ceux que l'on a pris depuis les 18 derniers jours.

« Ne touchez plus à l'argent des contribuables. » C'est le message que l'on entend partout dans nos comtés. « Arrêtez de prendre des engagements. Vous êtes en garde à vue, vous êtes suspects. » Tous les jours, on ajoute des arguments à ces mises en garde faites par la population.

On parle des commandites. Il n'y pas seulement cela. Depuis 1993 que ce gouvernement est au pouvoir, il y a toutes sortes d'histoires qui font que l'on ne devrait plus lui confier un seul cent, car il dépense à tort et à travers.

De l'autre côté de la Chambre, des libéraux ont tendance à oublier certains événements. On se rappelle tous, de ce côté-ci — bien que la mémoire fasse défaut de l'autre côté — le scandale au Développement des ressources humaines Canada, dont le ministre responsable, à l'époque, était l'actuel ministre des Affaires étrangères, le député de Papineau. Un milliard de dollars a disparu de la gestion de ce ministère, et on ne l'a jamais retrouvé. Plusieurs années après — ce scandale a été dévoilé il y a quelque cinq ans — on ne l'a jamais retrouvé. Où est-il, ce milliard de dollars?

Il y a aussi le scandale des armes à feu. Nous, du Bloc québécois, sommes en faveur du contrôle des armes à feu, mais pas à n'importe quel prix. Ce programme de gestion et de contrôle des armes à feu devait coûter 20 millions de dollars. On en est à plus de 1,5 milliard de dollars. Où est passé ce 1,5 milliard de dollars?

Il y a aussi beaucoup de problèmes en ce qui a trait à la fiscalité et aux conventions fiscales. Pourquoi ne corrige-t-on pas ces problèmes? Encore une fois, le gouvernement est suspect à cet égard. Il y a une convention avec La Barbade et des réglementations en ce qui a trait à l'impôt des sociétés ici qui, une fois conjuguées, font en sorte que les entreprises peuvent économiser. Ainsi, l'entreprise familiale du premier ministre, la Canada Steamship Lines, a pu économiser, depuis les cinq dernières années, plus de 120 millions de dollars en impôts au fisc fédéral.

Puisque le premier ministre donne cet exemple, et qu'il est suspect à cause du scandale des commandites — car la lumière se fait de jour en jour grâce aux révélations de la Commission Gomery —, pourrait-on douter qu'il y a non seulement un laxisme gouvernemental, mais que celui-ci est très payant pour le premier ministre et ses amis, les grandes entreprises versées dans le transport maritime international?

J'ai eu la chance de travailler avec M. Jacques Léonard, président du Conseil du Trésor à Québec. Nous avons constitué, avec mon collègue de Joliette, un comité de révision de la gestion gouvernementale. Là aussi, on ne devrait plus confier un cent à ce gouvernement, si l'on tient compte de la mauvaise gestion des fonds publics. D'ailleurs, lorsque le premier ministre était ministre des Finances, il se pétaient les bretelles en disant qu'il était l'un des

meilleurs gestionnaires au monde. Or, on a fait des découvertes assez fabuleuses.

• (1230)

Je vous en nomme quelques-unes. Cela vaut la peine d'écouter ceci pour être informé de ce que ce gouvernement fait des taxes et des impôts des contribuables. Alors que l'inflation cumulative était établie à 9,6 p. 100 de 1998 à 2003, les dépenses bureaucratiques ont augmenté de 39 p. 100 pendant la même période. De plus, le nombre de fonctionnaires s'est accru de 46 000 et la masse salariale, de 41 p. 100. Simplement au ministère de la Justice, la masse salariale s'est accrue de 141 p. 100, alors que l'inflation était toujours de 9,6 p. 100 durant cette période. D'autre part, le coût des sondages politiques, lesquels représentent vraiment une bonne façon de servir le public et les familles les plus défavorisées, a augmenté de 334 p. 100.

Ce gouvernement aime bien les dépenses somptuaires. Le coût du mobilier de bureau a augmenté de 215 p. 100. Également, un montant de 1,5 milliard de dollars est allé au registre des armes à feu, ce qu'on ne répétera jamais assez. En outre, le budget de la Gouverneure générale a bénéficié d'une augmentation de 82 p. 100, alors que la moyenne des augmentations de salaire pour les petits et moyens salariés, en vertu des conventions collectives, était d'environ 2 p. 100 par année, ce qui totalise une modique croissance de 8 p. 100 pendant cette période. En revanche, c'est une augmentation de 82 p. 100 pour la Gouverneure générale. Encore une fois, cela sert bien la population, les chômeurs et les chômeuses, les jeunes qui sont victimes d'un système d'éducation sous-financé.

C'est un scandale! Non seulement les commandites sont scandaleuses, mais tous les gaspillages, la mauvaise gestion, les fonds cachés, comme le milliard de dollars au ministère du Développement des ressources humaines, sont tout aussi scandaleux. Ces dépenses somptuaires font en sorte que ce gouvernement, depuis longtemps, n'a plus l'autorité morale de gouverner.

C'est encore plus vrai depuis qu'on a entendu toutes ces révélations devant la Commission Gomery qui visent le coeur du Parti libéral et le personnel de certains ministres, et même certains ministres qui disaient pourtant n'avoir jamais rien vu ni entendu et qui n'avaient rien à dire sur ce scandale.

On nous demande aujourd'hui de respecter le gouvernement et ses nouveaux engagements de 1,2 milliard de dollars par année. Jamais nous ne le ferons. Si les nouveaux engagements inscrits dans le projet de loi C-48 étaient significatifs, peut-être le ferions-nous. Par contre, un gouvernement corrompu comme celui devant nous ne doit plus toucher à notre argent ni prendre d'engagements, mais plutôt respecter le verdict qui sera livré ce soir, lorsque nous le renverserons. Il est temps qu'il prenne la porte et qu'il arrête de dépenser notre argent.

Examinons ces engagements un par un. On verse 1,6 milliard de dollars pour le logement abordable sur deux ans. Il n'y avait pas d'argent pour le logement social il y a quelques mois, pas plus qu'il y en avait depuis 1993. Subitement, on sort 1,6 milliard de dollars sur deux ans pour ce secteur. Il faudrait des investissements deux fois et demie supérieurs à ces montants sur une base annuelle pour pouvoir satisfaire les besoins de la population, qui se sont accrus depuis 1993. À cette époque, lorsque les libéraux sont arrivés au pouvoir, 1,3 million de ménages au Canada avaient besoin d'un logement social. Ces gens consacraient jusqu'à 50 p. 100 de leur revenu au logement. Si l'on y consacre 25 p. 100, on fait déjà partie de la catégorie des gens pauvres ayant besoin de ce logement social.

Initiatives ministérielles

Maintenant, 1,7 million de ménages en ont besoin. Il faudrait au moins y affecter 1 p. 100 des dépenses du gouvernement chaque année pour rattraper le temps perdu, en raison des mesures dévastatrices prises par l'ancien ministre des Finances, qui est aujourd'hui premier ministre, en matière de pauvreté. Au chapitre du logement, la pauvreté est également causée par des mesures telles que les coupes sauvages dans l'assurance-emploi et dans les Transferts aux provinces en matière d'aide sociale. La contribution fédérale a déjà été de 25 p. 100 et de 50 p. 100, même, il y a 25 ans. Aujourd'hui, elle se situe à 11,5 p. 100.

Les libéraux sont responsables de la pauvreté. Ils n'ont pas investi d'argent dans le logement social. Or, subitement, parce qu'ils ont peur d'être délogés et de se faire montrer la porte, ils ont pris des engagements totalisant 1,2 milliard de dollars depuis 18 jours.

● (1235)

Ils ont promis 1,5 milliard de dollars pour l'accès aux études postsecondaires. Là encore, pendant des années, depuis 1995, du côté des libéraux, on a saccagé les systèmes d'éducation partout au Canada, pas seulement au Québec.

Au Québec, il faudrait un milliard de dollars d'investissements par année au cours des 10 prochaines années pour enrayer le sous-financement chronique causé par ce gouvernement. On nous présente 1,5 milliard de dollars pour les deux prochaines années pour l'éducation postsecondaire. Savez-vous ce que représente cette somme au Québec? Cela représente environ 188 millions de dollars sur des dépenses de 12,2 milliards de dollars. Le potentiel est là, mais le NPD a accepté trop facilement une entente pour un plat de lentilles avec un gouvernement corrompu. On parle de 188 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire sur 12,2 milliards de dollars de dépenses en éducation.

C'est rire des gens. Si c'est à partir de cela que le NPD a vendu son âme au Parti libéral corrompu, c'est bien peu de choses.

J'ai mentionné que c'était la même chose pour le logement social. On dit qu'il y aura 1,6 milliard de dollars sur deux ans. Cela prendrait 2 milliards de dollars par année pour rattraper le temps perdu. Et même cette somme est basée sur des besoins qui existaient avant. Les derniers chiffres dont nous disposons montrent qu'à l'heure actuelle, c'est 1,7 million de ménages qui ont besoin de logement social.

Si le gouvernement avait voulu gouverner convenablement et s'il n'était pas empêtré dans les révélations de la Commission Gomery — avec tout ce qu'on peut trouver de plus détestable et d'antidémocratique comme ce qu'on entend depuis quelques mois —, il aurait eu la marge de manoeuvre suffisante pour rencontrer toutes les priorités que nous lui avons énoncées lors d'une réunion que nous avons eue, le ministre des Finances, les conservateurs et moi-même. Il aurait pu commencer à régler le déséquilibre fiscal en augmentant massivement les transferts en éducation. En effet, maintenant, les transferts fédéraux représentent 11,5 p. 100 des coûts de l'éducation. Cela est valable d'est en ouest au Canada.

Il aurait aussi pu corriger la formule de péréquation, comme nous le lui avons demandé, au lieu de faire des ententes à la pièce. D'ailleurs, dans le projet de loi concernant la concrétisation du budget, on veut nous faire avaler cette entente avec Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. On veut nous faire avaler une entente qui vient de brouiller les cartes en matière de déséquilibre fiscal, encore plus qu'elles ne l'étaient auparavant.

Avec cette entente, on a créé des pressions immenses sur les autres provinces. On a créé une espèce d'iniquité qu'on appelle déséquilibre horizontal, c'est-à-dire qu'on a augmenté la capacité fiscale de Terre-

Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse à un niveau tel que, maintenant, cette capacité fiscale dépasse celle de l'Ontario. L'Ontario peut bien être fâché et crier à l'injustice, tout comme le Québec. Les ententes particulières viennent brouiller les cartes plutôt que d'avoir une approche générale.

Si le premier ministre avait vraiment ce souci de corriger le déséquilibre fiscal, il n'agirait pas à la pièce comme il l'a fait avec l'Ontario, comme il le fait avec ces engagements de 1,2 milliard de dollars par jour depuis les derniers 18 jours. Il n'aurait pas ce souci de saupoudrer des engagements pour sauver sa peau. Il aurait travaillé sérieusement, depuis les 10 derniers mois et nous aurait présenté un budget qui aurait commencé à apporter une réponse au déséquilibre fiscal. Il aurait eu l'appui du Bloc québécois et, probablement celui de l'ensemble des partis.

Les provinces doivent affronter des dépenses incompressibles, en santé, en éducation, en aide aux familles les plus défavorisées. Elles ne disposent pas de ressources suffisantes; ces ressources sont à Ottawa. Les possibilités de déficit sont bien réelles.

Par exemple, l'année dernière, l'Ontario a eu un déficit de 10 milliards de dollars. Cette année, c'est 6 milliards de dollars et cela va se poursuivre. Au Québec, les pressions sur la fiscalité et sur le budget équilibré sont énormes aussi. On peut faire ce genre de correctifs, mais, décidément, depuis 18 jours, le premier ministre n'a pas ce souci de corriger ce déséquilibre fiscal, pas plus qu'il n'a le souci de corriger le régime de l'assurance-emploi.

D'ailleurs, j'ai bien hâte de voir les députés du NPD se promener au cours de la prochaine campagne électorale, qui va être déclenchée probablement ce soir. Ils vont aller dans leur comté pour dire qu'ils se sont associés à un gouvernement qui n'a pas daigné poser un seul geste significatif pour régler le problème de l'assurance-emploi. Ils se portaient justement en défenseurs et pourfendaient le gouvernement pour que le régime de l'assurance-emploi soit réformé et que 60 p. 100 de la population n'en soit pas exclue.

● (1240)

Aujourd'hui, ils sont associés aux libéraux qui ont jeté à la rue des centaines de familles chaque année depuis cette réforme de l'assurance-emploi. En effet, ils les ont confinées à l'aide sociale et à la pauvreté généralisée.

En terminant, je félicite le NPD de sa conscience sociale et morale.

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, le député de Saint-Hyacinthe—Bagot a couvert un large éventail de questions allant au-delà du projet de loi. Je comprends les points qu'il a soulevés. Il représente le Bloc québécois, le parti qui veut séparer le Québec du Canada. Je le comprends. Politiquement, il voit une occasion de s'allier aux conservateurs pour causer certaines difficultés. Ce sera important pour les Canadiens.

Cependant, je ne veux pas me lancer dans des arguments politiques. Je tiens à parler de certaines des questions qui se posent. Le député a parlé en particulier, en ce qui concerne le Québec, de l'enseignement postsecondaire.

Initiatives ministérielles

Tout au cours de son discours, il a mentionné à quel point son parti et lui-même critiquaient les 4,6 milliards de dollars supplémentaires consacrés aux questions environnementales comme l'accroissement de l'efficacité énergétique des maisons, au logement abordable, à l'accès à l'enseignement postsecondaire, à l'aide à l'étranger et à la protection des revenus des travailleurs. Il s'est attardé plus particulièrement sur l'enseignement postsecondaire et a critiqué vivement les dépenses dans ce secteur. Il a déclaré qu'on voulait simplement acheter des votes. Cependant, tout de suite après, il s'est plaint du fait qu'il n'y avait pas assez d'argent pour le Québec.

Le député est pour ou contre l'accroissement des dépenses dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Il ne peut avoir le beurre et l'argent du beurre. Si nous devons avoir un débat raisonné sur certaines de ces questions, on ne peut défendre tous les points de vue à la fois sans prendre position. Il est important que le député précise si oui ou non il appuie l'accroissement des dépenses dans le domaine de l'enseignement postsecondaire. Il doit se brancher.

Le député a également parlé du déséquilibre fiscal. Je sais que le député est très actif dans ce dossier. Il est président du sous-comité des finances chargé d'étudier la question. Nous avons eu l'occasion de travailler ensemble là-dessus.

Un aspect qui est très important en ce qui a trait au déséquilibre fiscal, c'est la question des points d'impôt. Le député sait de quoi je parle. Il sait également qu'il est très difficile d'expliquer que la valeur des transferts aux provinces repose sur une combinaison de transferts de fonds et de points d'impôt qui ont une valeur économique et une véritable valeur pécuniaire.

Nous avons notamment constaté, et je n'ai pas entendu la réaction du député à cet égard, que lorsque l'Ontario a calculé les transferts au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux, la province n'a basé ses calculs que sur les fonds versés et non sur les points d'impôt.

En fonction de son travail, en ce qui concerne la question de l'équité économique, à son avis, les points d'impôt doivent-ils être inclus dans le calcul des transferts réels aux provinces?

• (1245)

[Français]

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, j'ai beaucoup de respect pour mon collègue libéral. L'attaque que j'ai faite contre le gouvernement ne s'adressait pas à des personnes en particulier. Je répète que j'ai beaucoup de respect pour lui.

Il ne voulait pas susciter de débat, mais il vient de le faire en disant que j'étais évidemment séparatiste et que je voyais là une belle occasion de promouvoir mon option de vouloir séparer le Québec du Canada. Je lui répondrai tout simplement ceci, en gardant mon calme, puisque c'est une question qui me tient énormément à coeur.

Dans une autre situation, nous n'aurions posé aucun geste et nous serions restés assis ici sans parler. Malheureusement, les agissements de ce gouvernement, qui a utilisé l'argent public dont 22 p. 100 vient du Québec, sont scandaleux et antidémocratiques. Les membres du gouvernement libéral ont faussé le jeu démocratique en 1995 en organisant le *love-in* à Montréal. Ils ont utilisé l'argent public qui transitait vers les commandites ou encore d'autres astuces pour nous voler le référendum de 1995 et, du même coup, une partie de notre âme.

Au Québec, on s'est donné des règles démocratiques claires. Le camp du oui disposait de 5 millions, tout comme le camp du non, et on tenait une lutte démocratique, une lutte d'idées. Ces gens sont venus brouiller toutes les cartes, au nom du soi-disant maintien de

l'unité canadienne. Qu'on soit fédéraliste ou souverainiste, on a accepté au Québec ces règles démocratiques. Or, ces gens sont venus tout bousiller avec l'argent sale. Ils ont fait la même chose lors des élections de 1997 et lors de celles de 2000. Pour ce qui est des élections de 2004, on ne le sait pas encore, mais probablement qu'il y avait encore de l'argent sale dans les coffres du Parti libéral.

Aujourd'hui, on vient nous accuser de profiter de l'occasion pour surfer sur le scandale des commandites. En fait, ce sont les Québécoises et les Québécois autrefois indécis qui sont en train de décider si l'on doit sortir au plus sacrant de ce régime corrompu. Cela m'a donné mal au coeur de savoir que les libéraux avaient utilisé de mon argent, à titre de contribuable, et de celui de mon voisin souverainiste — 50 p. 100 de la population du Québec est souverainiste. En effet, ils ont utilisé nos taxes et nos impôts pour nous battre au dernier référendum. Ils ont ainsi faussé le jeu de la démocratie et fait fi de la Loi sur le financement des partis politiques et de la Loi sur la consultation populaire du Québec. Cela m'écoeure royalement.

La devise du Québec est *Je me souviens*. Je peux vous garantir qu'on ne s'en souviendra pas uniquement après la défaite du gouvernement ce soir ou lors des prochaines élections, mais aussi lorsqu'un jour, on fera le décompte de ceux qui sont encore indécis. La souveraineté ne se réalisera pas uniquement en raison d'une question fiscale ou d'une question de corruption. Ceux qui sont encore indécis au Québec à l'heure actuelle doivent comprendre qu'on envoie 40 milliards de dollars en taxes et impôts à ce fichu de gouvernement fédéral. On est mal foutus dans l'allocation de ces fonds qui nous appartiennent.

Mon collègue parlait du beurre et de l'argent du beurre. Il faut comprendre qu'il ne s'agit pas de son argent ni de celui du Parti libéral, mais bien de celui des contribuables québécois. Nous envoyons au fédéral 40 milliards de dollars en taxes et impôts, et nous sommes obligés de nous mettre à genoux dans la gravelle pour aller chercher une partie de ces fonds nous permettant de réaliser des consensus et des priorités au Québec.

Cela s'ajoutera aux arguments. Si les libéraux pensaient sauver l'unité canadienne en fraudant ainsi la démocratie et en utilisant de l'argent sale, ils se sont fourvoyés. En ce moment, comme on le dit en bon québécois, l'élastique leur pète dans la face.

[Traduction]

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, le député a parlé du gaspillage et de la corruption par les libéraux. Nous savons que nous avons affaire à un gouvernement corrompu et dépensier. Je voudrais dire ici ce qui, selon moi, constitue le pire gaspillage du gouvernement libéral et j'aimerais que le député nous dise ce qu'il pense de ma position.

Je crois que le pire gaspillage du gouvernement libéral est sa volonté de créer une bureaucratie gouvernementale pour gérer le programme de garderies.

Les partisans d'une bureaucratie gouvernementale chargée des garderies, même au sein des TCA et d'autres organisations, estiment que cela coûtera entre 6 et 10 milliards de dollars par année. Ce programme coûtera donc 10 fois plus cher que ce que prétendent les libéraux et, en plus, il privera les femmes et les familles de la possibilité de choisir.

Initiatives ministérielles

C'est là un système paternaliste et les femmes de ma circonscription m'ont affirmé qu'elles ne voulaient pas qu'un ministre leur dise comment élever leurs enfants. Elles croient qu'elles doivent avoir le droit de choisir comment élever leurs propres enfants sans avoir un gouvernement qui prend leur argent et le dépense pour élever les enfants des autres.

Je tiens à affirmer clairement à la Chambre, pour que ce soit clair pour tous les électeurs de ma circonscription suburbaine de l'Ontario, que je me battrais jusqu'à mon dernier souffle pour faire obstacle à cette bureaucratie chargée des garderies. Cela prive des femmes et des familles de la possibilité de choisir et cela entraînera le gaspillage de milliards de dollars. J'aimerais que le député commente ma position.

• (1250)

[Français]

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je peux lui dire d'emblée que je ne partage pas ses opinions concernant les garderies publiques.

Nous avons institué ces garderies au Québec il y a cinq ans.

Une voix: Oh, oh!

M. Yvan Loubier: Écoutez bien, c'est très important. Nous avons instauré des garderies publiques. Au départ, il y a eu ce genre de débat au sein de la population québécoise. Aujourd'hui, je peux vous assurer que les gens sont très contents d'avoir ces garderies qui ont débuté à cinq dollars par jour et qui sont à sept dollars aujourd'hui. Les gens sont très contents car cela fonctionne. Nous étions aussi très contents au Québec d'inspirer le reste du Canada. Par contre, pendant les cinq années où l'on a fonctionné avec cette idée originale, nous avons assumé seuls les coûts. Nous avons assumé aussi les déductions fiscales et les crédits d'impôts fédéraux auxquels, normalement, les parents auraient eu droit. À cause du faible coût de cinq dollars et de sept dollars, on n'a pas pu bénéficier autant des crédits d'impôts et des exemptions fiscales fédérales. On n'a jamais été dédommagés pour cela.

Le système des garderies fonctionne. Mon parti et moi appuyons cela et en sommes très heureux. Nous avons ciblé les dépenses bureaucratiques qui ont augmenté de façon considérable. Si on avait limité à l'inflation seulement la croissance de ces dépenses bureaucratiques dans ces secteurs — pas à 10 fois et même à 30 fois dans certains cas —, on aurait pu économiser cinq milliards de dollars par année. On aurait pu appliquer justement ces économies à l'addition de places en garderies publiques.

C'est notamment le laxisme dans la gestion que nous dénonçons, surtout au niveau des dépenses bureaucratiques. Je vous en ai mentionné quelques-unes tout à l'heure. Des coûts de sondage d'opinion à 334 p. 100 d'augmentation sur cinq ans, cela n'a pas de sens. Des coûts de mobilier de bureau à 215 p. 100, ce sont des aberrations. Ce sont ce qu'on appelle des somptuosités et nous les dénonçons.

[Traduction]

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je prends part à cet important débat. Je partagerai le temps qui m'est alloué avec la députée de Winnipeg-Nord.

Lors des dernières élections, les Canadiens ont envoyé un message clair: ils en avaient assez des gouvernements libéraux majoritaires. Ils voulaient mieux; ils voulaient une nouvelle direction. Beaucoup de Canadiens ont décidé d'élire des néo-démocrates en vue d'essayer d'atteindre certains objectifs qu'ils

avaient en tête pour leurs concitoyens, pour leurs familles et pour l'environnement.

En votant pour le Nouveau Parti démocratique, les électeurs s'attendent à ce que nous venions à la Chambre pour travailler et non pour faire de la politcaillerie, pour se lancer des injures ou pour jouer à la politique de la corde raide. C'est pourtant ce qui se produit à la Chambre depuis un certain temps. Nous avons évidemment cherché une occasion de faire une différence pour les Canadiens qui ont voté pour nous et pour les Canadiens en général, sur les sujets qui leur tiennent à coeur.

Nous avons étudié le budget lorsqu'il a été présenté pour la première fois et la première chose qui nous a sauté aux yeux était l'importante baisse d'impôt pour les grandes entreprises. Cela n'avait jamais été promis pendant la campagne électorale. Les Canadiens n'ont pas voté pour cette initiative. Or, elle se trouvait dans le budget.

Les Canadiens auraient souhaité que le budget prévoit des fonds pour le logement abordable, des mesures précises pour atteindre les objectifs fixés par le Protocole de Kyoto, pour réduire la pollution afin que l'air que nous respirons soit plus pur, pour améliorer la position du Canada sur la scène internationale et pour honorer nos engagements en matière d'aide étrangère. Bien d'autres dossiers n'ont pas été abordés dans le budget, notamment le financement de l'éducation postsecondaire visant à régler les problèmes des frais de scolarité qui grimpent sans arrêt et de la dette étudiante qui atteint des sommets inacceptables.

Nous avons étudié le budget et nous avons constaté que bon nombre de ces engagements, bon nombre de souhaits des Canadiens, n'avaient pas été concrétisés dans le budget. Cela représentait un problème. Le budget, d'une part, brisait des promesses faites aux Canadiens et, d'autre part, comprenait des initiatives très coûteuses qui n'avaient jamais été promises, soit des baisses d'impôt pour les entreprises proches du gouvernement. Il nous était donc impossible d'appuyer un tel budget.

Effectivement, nous avons remarqué que les députés conservateurs trouvaient le budget formidable et se contentaient de croiser les bras et de ne pas s'y opposer. Par conséquent, ils allaient l'appuyer.

Ensuite, à cause des jeux politiques qui se déroulent au Parlement et qui ont suscité le dégoût de tant de personnes, les conservateurs ont décidé de ne plus appuyer le budget qu'ils estimaient auparavant formidable.

Notre caucus s'est demandé comment nous pouvions améliorer le budget afin qu'il puisse satisfaire à certains des besoins des Canadiens. Nous avons tenu de nombreuses consultations. Nous avons parlé à des ONG, à des Canadiens, et à des représentants des gouvernements provinciaux, des municipalités et des mouvements ouvriers.

Nous avons décidé de proposer l'inclusion de certaines initiatives qui, conjuguées à l'élimination des réductions d'impôt bien trop généreuses consenties aux sociétés, créeraient un nouveau budget équilibré. C'est équilibré non seulement dans les mesures budgétaires qu'il prévoit, mais aussi dans sa façon de s'attaquer aux problèmes. Les Canadiens pourraient au moins avoir un budget qui représente vraiment leurs valeurs, leurs perspectives, et les problèmes auxquels ils sont quotidiennement confrontés.

Initiatives ministérielles

De surcroît, nous avons aussi dit alors au Parti libéral et au premier ministre que si le gouvernement était disposé à adopter immédiatement ces changements afin que certaines des délibérations très peu productives qui ont eu lieu au cours des 10 derniers mois à la Chambre puissent commencer à porter fruit, la scène politique canadienne s'en porterait beaucoup mieux et, plus important encore, les Canadiens et leurs familles s'en porteraient beaucoup mieux.

Les Canadiens pourraient ensuite avoir l'espoir de voir leurs enfants profiter d'une éducation postsecondaire et d'une formation nécessaires pour les emplois du XXI^e siècle plutôt que d'avoir à admettre, comme le font nombreux d'entre eux en ce moment-même, que cette éducation postsecondaire et cette formation sont bien au-dessus de leurs moyens.

• (1255)

On peut difficilement imaginer situation plus tragique que celle de jeunes qui, ayant fait de grands efforts à l'école secondaire, obtenu les notes nécessaires pour être admis à l'université ou au collège, se rendent compte qu'ils n'ont pas les ressources financières pour profiter d'une occasion dont tout jeune Canadien devrait pouvoir profiter.

Cet aspect constituait un élément important de nos propositions. Nous avons tout d'abord proposé la création d'un fonds qui rendrait l'enseignement postsecondaire plus abordable, en mettant l'accent sur la réduction des frais de scolarité comme objectif primordial.

En deuxième lieu, nous avons privilégié le domaine du logement abordable. Je dois dire que j'ai été abasourdi à la lecture du budget de constater que rien du tout n'était prévu dans ce plan de cinq ans pour résoudre la crise du sans-abrisme et de la pénurie de logements abordables au Canada.

Notre parti, de même que les Canadiens, les organisations municipales, les ONG, les sans-abri eux-mêmes revendiquent depuis des années la construction de logements à prix abordables. Je me souviens du cas de Eugene Upper, mort de froid à deux rues de chez moi parce notre collectivité n'avait pas suffisamment de logements abordables à offrir à des gens comme lui. C'était tout simplement choquant.

Il est souvent arrivé qu'on annonce l'intention de dépenser des sommes importantes. Dans la plupart des cas, l'argent ne s'est jamais rendu à ceux qui avaient besoin de logements. L'argent a dormi dans des comptes de banque. On ne compte plus les annonces et les communiqués de presse de politiciens qui se pètent les bretelles en se donnant bonne conscience. Pourtant, les années passent et le nombre des sans-abri augmente et des gens continuent de mourir dans les rues d'un pays aussi riche que le Canada parce que nous n'avons pas de programme national de logement abordable digne de ce nom.

C'est le ministre des Finances de l'époque qui, au milieu des années 90, a supprimé un programme de construction de logements abordables qui s'était mérité une réputation internationale comme étant le meilleur au monde. Ce programme de logement avait été créé à l'époque où le député d'Ottawa-Centre était le porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de logement et où le gouvernement était minoritaire.

En travaillant dans l'intérêt des Canadiens dans un tel contexte, nous avons pu voir un gouvernement minoritaire qui fonctionnait. Je suis très fier de faire partie d'un groupe parlementaire qui, une fois de plus, s'efforce d'agir de la même manière aujourd'hui sur la question du logement abordable.

Troisièmement, nous avons abordé la question de l'environnement. En vérité, nos collectivités ont besoin d'une partie de l'énorme

excédent que le gouvernement fédéral enregistre grâce en partie à une taxe sur l'essence de 10 ¢ le litre, et grâce à la TPS perçue sur les ventes d'essence qui s'ajoute à tout cela, et cet argent ne revient jamais dans les collectivités pour être investi dans l'assainissement de l'environnement.

Du temps où j'évoluais dans le monde municipal, et comme ancien président de la Fédération canadienne des municipalités, nous avons combattu énergiquement l'intransigeance de ce gouvernement pendant de nombreuses années. Finalement, nous avons obtenu un début de mouvement dans ce budget, soit 1,5 ¢ sur les 10 ¢.

Nous estimions que cela était insuffisant et que, dans le contexte d'un budget équilibré, il était possible de faire davantage. Nous avons proposé qu'un cent supplémentaire soit versé directement à ces collectivités, de façon à ce que nous puissions avancer dans des dossiers comme celui des transports en commun, qui revêtent une importance cruciale si l'on veut réduire le nombre de jours de smog. Dans ma ville de Toronto, nous n'en sommes pas à notre premier jour de smog de la saison. Nous en avons connu en février, puis à nouveau en mai. Lorsqu'il se forme du smog, des gens doivent être hospitalisés.

Quatrièmement, nous avons mis l'accent sur l'aide étrangère. Le Canada s'est engagé à répondre aux besoins de la multitude de personnes qui vivent avec un dollar par jour. Il y en a des milliards à l'échelle mondiale. Nous bénéficions d'une telle opulence que 0,7 p. 100 de notre PIB devraient être affectés à cette fin.

Notre proposition consistant à ajouter un demi-milliard de dollars au cours des deux prochaines années placera le Canada sur la voie de la réalisation de cet objectif. Il y a davantage à faire. En écoutant Stephen Lewis et tant d'autres conférenciers éloquents parler des besoins mondiaux et de ce qu'un dollar canadien pourrait faire pour sauver des vies, nous nous sommes dit qu'il importait d'intégrer cette initiative dans notre budget révisé et amélioré et qui serait axé sur les besoins des gens.

• (1300)

Enfin, il y a l'intervention visant à créer un fonds doté de 100 millions de dollars qui viendra en aide aux travailleurs confrontés à la faillite de leur entreprise. Il est absolument injuste que les travailleurs qui ont investi leur travail pendant tant d'années, leur vie dans de nombreux cas, dans la rentabilité d'une entreprise soient laissés pour compte.

C'est avec une grande fierté, mais aussi avec une humilité considérable, que notre parti a tenté de s'engager de manière positive dans ce processus. Nous avons maintenant un budget équilibré meilleur pour les familles et pour l'environnement. Notre objectif est qu'il soit adopté.

M. Andrew Scheer (Regina—Qu'Appelle, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt le chef du parti socialiste déployer toute son éloquence au sujet de la nouvelle entente sur l'augmentation des dépenses publiques qu'il a conclue avec le Parti libéral. J'aimerais lui poser une question précise concernant l'agriculture. Avant sa volte-face, ce même député, lors de la présentation du budget initial, a demandé comment les conservateurs pouvaient appuyer un tel budget. Il a dit:

Comment le député, qui est de la Saskatchewan, peut-il appuyer un budget qui ne prévoit rien pour les agriculteurs, alors que ces derniers sont réduits à la dernière extrémité? [...] Mais en quoi cela aidera-t-il les agriculteurs qui sont dans la détresse? Ils produisent des aliments pour nous et pour le reste du monde presque gratuitement. En fait, les agriculteurs travaillent à perte.

Initiatives ministérielles

Il nous a reproché vertement de ne pas avoir voté contre le budget pour le rejeter. Ensuite, il conclut une entente avec les libéraux, à la tête d'un gouvernement corrompu et retors, et ne fait toujours rien pour les agriculteurs. Le député a vendu son appui sans prévoir quoi que ce soit dans cette entente pour les agriculteurs de la Saskatchewan, qui sont dans une situation extrêmement précaire et qui ont besoin d'un coup de main. Pourquoi le député laisse-t-il tomber ce groupe après nous avoir fait des remontrances pour ne pas avoir rejeté le budget? Maintenant, il intervient pour soutenir le budget sans faire quoi que ce soit de ce qu'il avait promis.

Il n'a rien fait pour obtenir une entente sur la péréquation pour la Saskatchewan, une entente qui aurait permis à cette dernière de conserver des milliards de dollars en recettes provenant de ses ressources naturelles, au lieu de voir cet argent récupéré par le gouvernement. Cet argent aurait pu être réinvesti dans des programmes pour la sécurité du revenu agricole. En Saskatchewan, contrairement à ce qui se fait dans d'autres provinces, le Nouveau Parti démocratique ne finance pas de programmes comme le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. Le NPD prétexte qu'il n'a pas les revenus nécessaires pour ce faire. Le Parti conservateur exhorte le gouvernement à conclure une entente sur la péréquation pour que cet argent revienne à la Saskatchewan qui pourra alors l'investir dans des filets de sécurité pour le secteur agricole. Le nouveau budget résultant de la coalition entre les libéraux et les néo-démocrates est totalement muet à cet égard.

Qu'est-ce que le député entend dire aux agriculteurs de la Saskatchewan qu'il a trahis en ne défendant pas leurs intérêts et en n'essayant même pas de négocier une entente pour obtenir un peu d'aide pour eux?

• (1305)

L'hon. Jack Layton: Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre le député tenir ces propos. Les conservateurs appuyaient ce budget il y a seulement quelques semaines. Franchement, on ne peut facilement justifier de passer trop de temps à répondre à ces allégations, d'autant plus qu'elles ne sont pas fondées.

Notre parti a décidé de s'attaquer à certains dossiers, contrairement au Parti conservateur. Nous avons présenté des propositions visant à accroître les investissements dans le pays dans des secteurs clés. Comme j'ai travaillé de nombreuses années avec des organisations municipales en Saskatchewan, je sais pertinemment qu'elles veulent depuis longtemps bénéficier de la taxe sur l'essence. Elles pourront toucher un montant encore plus élevé grâce aux propositions budgétaires du NPD. Nous ne parlons pas simplement de la SUMA. Nous parlons aussi de la SARM. Le député devrait peut-être chercher à connaître davantage ces organisations.

Nous parlons des municipalités qui veulent une partie de la taxe sur l'essence pour l'investir dans leur infrastructure, ce qui aiderait énormément les agriculteurs. J'ai parlé à des familles d'agriculteurs de la Saskatchewan et aux organisations qui les représentent, et le manque d'investissement dans l'infrastructure est un des principaux problèmes qui est ressorti. Si ce budget n'est pas adopté à cause des tactiques du parti du député, le financement destiné aux agriculteurs — bien qu'il soit insuffisant, je concéderai ce point — disparaîtra. Le budget prévoit au moins quelque chose et, en l'adoptant, on fera en sorte que des fonds soient versés, par exemple, pour la crise de l'ESB.

Il est intéressant d'entendre les membres du Parti conservateur tenter de défendre les agriculteurs, alors qu'ils n'ont jamais été en faveur des filets de sécurité dans le secteur agricole. En fait, ils ont souvent soutenu que ces programmes étaient trop généreux.

Nous préconisons des mesures concrètes qui seront avantageuses pour les Canadiens à l'échelle du pays. Il faut investir davantage dans les études postsecondaires et le logement abordable, il faut transférer la taxe sur l'essence aux collectivités et il faut accroître l'aide étrangère pour que le Canada puisse jouer pleinement son rôle.

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur ce que j'appelle, depuis quelques jours, le projet de loi d'exécution du budget du NPD. Sans prétention, je voudrais simplement que soit noté le bon travail de notre chef, le député de Toronto—Danforth. Je voudrais aussi souligner le bon travail de notre leader parlementaire, la députée de Vancouver-Est.

Ces deux personnes ont consacré énormément de temps, au cours des deux dernières semaines, à essayer d'améliorer le budget pour qu'on n'y oublie pas les Canadiens. Pendant des heures, ils se sont employés à convaincre le gouvernement libéral que ses priorités budgétaires devaient être changées et qu'il fallait tenir compte, dans le budget, des questions fondamentales qui ont une incidence sur la vie et le bien-être des Canadiens. C'est aussi simple que ça. Nous n'appuyions pas le budget original. Pourquoi? Parce que le dernier budget fédéral était muet relativement à un certain nombre de questions qui, selon moi, préoccupent aussi les conservateurs. Il n'y avait rien dans le budget au sujet du logement, ni de l'éducation, deux des enjeux les plus importants au pays actuellement.

Le 23 février dernier, nous n'avons pas appuyé le dernier budget libéral parce qu'il laissait à notre avis tomber les Canadiens et qu'il les privait de ressources précieuses. Je pense, comme les députés d'en face, que nous devons être prudents et responsables avec notre argent. Nous devons assurer l'équilibre financier et éviter un autre déficit. Nous sommes parfaitement d'accord, et nous avons agi de façon responsable.

Nous avons communiqué au gouvernement nos préoccupations au sujet des 4,6 milliards de dollars qu'il avait consacrés à la réduction de l'impôt des sociétés. Cette mesure faisait suite à des réductions répétées de l'impôt des sociétés, au cours des cinq dernières années, qui avaient eu pour effet de le ramener de 28 p. 100 à 21 p. 100. Le dernier budget proposait cette fois de le faire passer de 21 p. 100 à 19 p. 100. Nous avons dit que le gouvernement devrait prendre cet argent et l'investir là où il pourrait faire une différence, par exemple dans la création d'emplois et l'amélioration de la santé et du bien-être des Canadiens, plutôt que de le balancer dans un autre gouffre sans fond, une mesure qui n'aboutirait pas à l'accroissement des investissements au Canada ni à une augmentation de la productivité. De plus, de cette façon, la richesse et l'argent dans lesquels nage littéralement le gouvernement ne seraient pas distribués aux Canadiens.

Le député de Nepean est rendu un peu nerveux par notre présence à la Chambre aujourd'hui, et c'est ce que j'espérais, tout comme j'espère que certaines femmes de ce caucus lui serviront une bonne leçon au sujet des remarques paternalistes et phalocrates qu'il a faites au sujet des femmes et des garderies. Je suis la première à être offensée par ses remarques. Je vais prendre la parole à la Chambre et faire tout ce que je peux pour dire comment les conservateurs insultent les femmes qui travaillent, ces femmes qui essaient de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales.

Initiatives ministérielles

Ma voix est un peu enrôlée. Je m'en excuse, mais j'ai passé beaucoup de temps, ces derniers jours, à parler de tout cela. En effet, lorsque je suis rentrée dans ma circonscription de Winnipeg-Nord, j'ai été littéralement inondée d'appels de gens qui voulaient en savoir davantage sur ce budget. Ils voulaient savoir quand il entrerait en vigueur. Ils nous ont demandé de faire en sorte qu'il soit adopté. Ils nous ont imploré de faire cela pour les Canadiens. Nous vivons un moment, dans l'histoire de ce Parlement, où nous devons prendre une décision qui fera vraiment une grande différence pour les Canadiens.

• (1310)

Mme Joy Smith: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. La députée du NPD, en face, a mentionné que les conservateurs n'étaient pas en faveur des garderies. Elle a fait des commentaires passablement offensants.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Puis-je rappeler à la députée que nous sommes en cours de débat? La députée de Winnipeg-Nord a la parole. Lorsque celle-ci aura terminé, la députée pourra poser des questions ou formuler des observations si elle le désire, mais je crains qu'il n'y ait pas matière à invoquer le Règlement.

Mme Judy Wasylcia-Leis: Monsieur le Président, je serais heureuse de répondre à ce recours au Règlement à la première occasion. D'ici là, j'espère que la députée de Kildonan—St. Paul aura pris connaissance des remarques faites par son collègue de Nepean.

Je reviens aux questions à l'étude, notamment à l'importance d'adopter ce budget. Cette mesure budgétaire est le fruit d'énormes efforts déployés par le Nouveau Parti démocratique en coopération avec les libéraux. Je le dis au Bloc: cela ne signifie pas que nous fermons les yeux sur toutes les nouvelles que nous entendons au sujet de la corruption et du scandale des commandites ou que nous les balayons sous le tapis. Nous savons qu'il y aura des élections qui porteront sur la corruption. C'est évident. Mais nous avons l'occasion en ce moment, à la Chambre, d'améliorer le sort des Canadiens. Nous pouvons faire adopter un budget qui aura des conséquences concrètes dans la vie des travailleurs et de leurs familles.

Si mes collègues du Parti conservateur et du Bloc québécois avaient véritablement prêté attention aux témoignages rendus devant le Comité des finances et s'ils avaient compris ce qui se passait lors des consultations prébudgétaires, ils auraient été d'accord avec nous. Ils ont entendu les mêmes propos que nous. Nous avons entendu que, si le gouvernement pouvait faire quoi que ce soit à l'heure actuelle pour contribuer à la croissance de l'économie, pour réduire la dette, pour faire en sorte que nous soyons prospères et compétitifs dans l'économie mondiale, ce serait d'investir dans l'éducation, d'abaisser les frais de scolarité et de cesser de mettre sur pied une multitude de programmes qui n'apportent qu'une aide partielle, notamment le Fonds de dotation des bourses d'études du millénaire et le Bon d'études canadien. On nous a dit que le gouvernement devait prendre une initiative déterminante pour prêter assistance aux étudiants et pour aider les familles à donner une éducation postsecondaire à leurs enfants.

Cela, nous l'avons entendu dire non seulement par les organisations prônant la justice sociale ou par des mouvements étudiants, mais aussi par le milieu des affaires, par des sociétés et par les chambres de commerce. Nous l'avons entendu dire, en fait, par tous les groupes venus témoigner devant le comité. D'après eux, la chose la plus sensée à faire est d'investir en éducation.

En cette période de collaboration entre le NPD et les libéraux, nous avons obtenu l'affectation de 1,5 milliard de dollars au titre de l'éducation pour contribuer à réduire les frais de scolarité et aider les

familles à envoyer leurs enfants à l'université. Voilà ce qu'est un Parlement à l'oeuvre. Voilà ce que c'est que de servir le Canada. C'est la raison de notre présence ici. C'est aussi pourquoi les néo-démocrates sont déterminés à faire fi des jeux que jouent les conservateurs et d'autres à la Chambre et à travailler sans relâche pour que le budget soit adopté. C'est essentiel non seulement pour les familles à l'heure actuelle, mais aussi pour l'avenir de notre pays.

Il faut aussi savoir que la population en a assez des jeux politiques. Elle n'en peut plus de voir toutes les manoeuvres visant à aider les conservateurs à renverser le gouvernement. Les députés dont je parle n'ont qu'une chose en tête en ce moment: s'approprier le pouvoir. Ils abandonnent les Canadiens qu'ils représentent. Ils abandonnent les familles désireuses d'envoyer leurs enfants à l'université et celles qui n'ont pas accès à un logement abordable. Ils abandonnent les personnes qui ont besoin d'accéder aux transports en commun. Ils abandonnent les personnes qui voudraient qu'on les aide à rendre leurs maisons écoénergétiques. Ils abandonnent les milliards de personnes sur la planète qui vivent dans la pauvreté la plus abjecte et les millions de personnes qui gagnent environ 2 \$ par semaine. Ils ne tiennent pas compte de la responsabilité du Canada de partager une partie de sa richesse pour contribuer à réduire la pauvreté à l'échelle mondiale.

Nous venons ici pleins de bonne foi et de bonne volonté pour essayer de faire fonctionner le Parlement. À notre avis, il faut non seulement que le budget réponde aux besoins des Canadiens, mais il faut également restaurer la confiance de la population dans cet endroit. Celle-ci s'est détournée de nous. Si des élections sont déclenchées d'ici peu, tous les gens qui ont suivi nos délibérations ou qui en ont entendu parler vont avoir du mal à aller voter. Ils n'ont pas le sentiment que leurs rêves et leurs espoirs sont représentés ici ou que la coopération et la décence qui caractérisent leurs rapports avec les autres trouvent leur écho ici. Les Canadiens en ont ras-le-bol de ce qui se passe ici. Nous nous devons de mettre un terme à ces petits jeux et de nous atteler sérieusement à la tâche d'adopter le budget.

Je prie instamment tous les députés de mettre immédiatement leur programme politique de côté, au moins le temps de faire en sorte que cet endroit fonctionne de nouveau. Je les prie tous de nous aider à faire adopter ce budget. Celui-ci correspond exactement à ce que souhaitent les conservateurs. Il affecterait les ressources provenant de l'excédent de façon ouverte et transparente.

• (1315)

Je tiens à rappeler aux conservateurs que c'est précisément ce qu'ils ont demandé au sous-comité des finances chargé d'étudier le déséquilibre fiscal et la nécessité de faire des prévisions plus exactes. Ils ont soutenu que l'excédent devrait être affecté expressément à des projets, pour que les Canadiens soient au courant et qu'ils aient leur mot à dire et pour que le Parlement soit au courant et ait son mot à dire, et c'est ce que nous avons fait dans ce projet de loi.

Nous avons fait la différence. C'est la voie à suivre pour l'avenir. Je prie tous les députés d'appuyer le projet de loi et de continuer de travailler pour le bien des Canadiens.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté les intervenants dans le débat d'aujourd'hui et je suis pour le moins étonnée par certains commentaires qu'on a formulés.

Il est évident que les députés de ce côté-ci de la Chambre veulent que l'on remette aux parents les dollars prévus pour les garderies et qu'on les laisse prendre leurs propres décisions en ce qui concerne les soins qu'ils veulent pour leurs enfants.

Initiatives ministérielles

La mise en oeuvre du programme proposé coûterait 6 milliards de dollars. En tant que députée et mère de six enfants, je dois dire que j'aime prendre moi-même les décisions qui concernent mes enfants. Les habitants de ma circonscription pensent aussi qu'il leur appartient de prendre les décisions concernant leurs enfants.

Pourquoi la députée veut-elle que l'on retire aux parents l'autorité de prendre eux-mêmes leurs décisions? Pourquoi la députée s'oppose-t-elle à ce que les dollars des garderies soient versés aux parents pour que ceux-ci puissent prendre eux-mêmes, sans l'intervention de l'État, leurs propres décisions?

• (1320)

Ms. Judy Wasylycia-Leis: Monsieur le Président, je dirai d'abord à la députée de Kildonan—St. Paul que le programme national de garderies a été élaboré de manière à laisser la liberté de choix aux parents et aux familles. Les parents ont la liberté de faire en sorte que leurs enfants fréquentent des garderies de qualité pendant qu'ils travaillent pour subvenir aux besoins de leur famille.

Ces conservateurs sont parfaitement ridicules lorsqu'ils laissent entendre qu'en remettant les fonds aux familles, on verrait l'apparition soudaine de garderies qui embauchent des professionnels compétents, qui offrent de bons programmes et des repas sains aux enfants et qui sont accessibles à un coût raisonnable.

Une voix: C'est une illusion.

Mme Judy Wasylycia-Leis: Parfaitement, c'est une illusion.

La députée devrait parler à l'Association manitobaine d'aide à l'enfance, qui se bat depuis plus de 10 ans, voire 20 ans, pour qu'on instaure un système de garderies de qualité sans but lucratif et administré par l'État d'un bout à l'autre du Canada.

Je vais me calmer un peu, mais je souligne que l'enjeu est tout aussi important pour les Canadiens que le sont les initiatives d'aide à l'éducation, au logement et à l'environnement. Tout cela s'envolera en fumée à moins que les députés ne se ressaisissent et appuient le projet de loi C-48, qui prévoit un mécanisme permettant le versement de sommes supplémentaires afin de répondre aux besoins prioritaires des Canadiens, et le projet de loi C-43, qui attribue des fonds pour les garderies, sur une base raisonnable et sensée correspondant de toute évidence au souhait des familles canadiennes.

Tout cela s'envolera en fumée si ces députés décident de poursuivre leurs manoeuvres et de paralyser la Chambre au nom de leur ambition politique et de leur quête de pouvoir et au détriment des Canadiens qu'ils prétendent représenter.

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté les commentaires de la députée de Winnipeg-Nord. Je sais qu'elle siège depuis longtemps au Comité des finances et qu'elle connaît bien les dossiers financiers.

Je dois dire que lorsque mon parti a conclu cette entente avec le NPd, j'ai d'abord été étonné, mais je me suis dit par la suite que c'était une bonne chose, et ce, pour trois principales raisons. Tout d'abord, une telle entente s'inscrit dans le cadre des investissements que le gouvernement fait déjà dans certains secteurs de la politique sociale. Deuxièmement, elle permet de faire adopter le budget. Je suis d'avis que c'est un très bon budget et les Canadiens veulent qu'il soit adopté. Par exemple, nous voulons que les municipalités et les collectivités commencent vite à recevoir l'argent qui leur a été promis. Troisièmement, elle permet d'établir très clairement que le Parti conservateur est acquiné avec les séparatistes, ce que nous savons depuis longtemps, tant à la Chambre qu'en comité. Toutefois, les Canadiens sont maintenant à même de s'en rendre compte.

J'ai une question pour la députée de Winnipeg-Nord. L'une des choses qui est ressortie de cette entente, c'est que les réductions de l'impôt des sociétés ont été annulées ou reportées d'une façon ou d'une autre. Personnellement, je ne considère pas ces réductions de l'impôt des sociétés comme une fin en soi, mais j'aimerais que la députée nous dise si elle croit que toutes les réductions d'impôt sont mauvaises ou si elle voit des liens positifs entre la réduction des impôts, les emplois et la productivité.

Mme Judy Wasylycia-Leis: Monsieur le Président, je suis gré à mon collègue libéral de ses observations et je tiens à dire que je suis ravie que nous ayons pu collaborer et élaborer un budget mieux équilibré.

Je suis quelque peu offusquée des observations du député, de même que de celles qu'a faites précédemment le secrétaire parlementaire, à savoir que ces postes existaient déjà et que les libéraux y ajoutent des montants. En fait, le budget de février ne prévoyait rien ni pour l'éducation ni pour le logement. Nous sommes parvenus à faire modifier le programme du gouvernement et à l'amener à tenir compte des priorités des Canadiens.

En ce qui concerne les réductions de l'impôt sur le revenu des sociétés, j'estime qu'il est très important de rappeler au député qu'il n'est pas question ici de toutes les réductions, ni de la position du NPd à l'égard des réductions d'impôt. Je peux m'engager dans un long débat là-dessus à n'importe quel moment que voudra le député. Il est question de la décision du gouvernement d'insérer soudainement dans le budget de février un coût de 4,6 milliards de dollars, au moyen d'une réduction du taux d'impôt des sociétés, bien que le premier ministre ait dit lors des dernières élections qu'il n'y aurait pas de nouvelles réductions des impôts tant que des programmes ne seraient pas rétablis et que des investissements ne seraient pas effectués dans des secteurs clés.

Tout ce que nous avons fait, c'est obliger le premier ministre à tenir parole. Nous avons tenté d'amener les libéraux à rester honnêtes. Nous remplissons les engagements qui ont été pris devant les Canadiens aux dernières élections. Nous voulons que cette collaboration se poursuive.

• (1325)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, j'ai trouvé fascinant d'écouter certaines observations, questions et réponses, surtout celles des conservateurs lorsqu'ils ont parlé de la volte-face de leur chef relativement à ce budget. Ce qui était très intéressant, c'est ce qu'ils ont dit au sujet des cinq milliards de dollars pour les services de garde d'enfants. Ils ont déclaré que les Travailleurs canadiens de l'automobile avaient prédit qu'il allait en coûter en fait six milliards de dollars et ils ont ajouté que c'était donc dix fois ce que les libéraux avaient prévu. En d'autres termes, le coût ne sera pas de cinq milliards de dollars, mais de six milliards de dollars, soit dix fois plus que prévu, selon eux. Avec des calculs comme ceux-là, les gens s'attendent-ils à ce que ce parti puisse former le gouvernement? Ce sera très intéressant.

Je voudrais reprendre mon discours là où le secrétaire parlementaire a commencé à jeter les bases de ce budget, en précisant où il s'inscrit et comment nous sommes en mesure d'effectuer ce type d'investissements dans les Canadiens, dans leur éducation, dans les soins de santé, dans l'environnement, dans l'agriculture, dans la péréquation et bien d'autres secteurs. Bien entendu, si nous pouvons maintenant effectuer ce type d'investissements, c'est grâce au travail remarquable que nous avons accompli au fil des ans pour réduire le très gros déficit dont nous avons hérité.

Initiatives ministérielles

Cette confiance des secteurs financiers dans le Canada est toujours une réalité. Je voudrais citer le *London Free Press* d'aujourd'hui. Sherry Cooper, économiste en chef chez BMO Nesbitt Burns, qui est l'une des principales économistes au Canada, a déclaré aujourd'hui:

[...]Aucune récession n'est à prévoir au Canada au cours des prochaines années et le Canada affichera l'un des meilleurs taux de croissance parmi les pays du G7.

Et l'an prochain, le Canada mènera le peloton de tête, partageant la première place avec les États-Unis, selon Mme Cooper.

« Contrairement aux États-Unis, le Canada n'a pas connu de récession économique au cours des 14 dernières années et aucune récession n'est à prévoir avant la fin de la décennie », a poursuivi Mme Cooper.

L'an prochain, le Canada sera nez à nez avec les États-Unis avec un taux de croissance de 3 p. 100...

L'économie québécoise devrait croître aux taux annuels de 2,6 p. 100 cette année et de 2,9 p. 100 en 2006 [...]

La croissance des pays en voie de développement apportera un soutien solide aux prix des marchandises qu'alimentera l'énorme demande de la Chine pour la pulpe, le ciment, le charbon, le minerai de fer, l'acier et l'aluminium.

« Il s'ensuivra une augmentation des prix. La pulpe constitue la principale exportation du Québec et du Canada vers la Chine, et on peut s'attendre à ce que le prix de cette marchandise continue encore de s'affermir », a dit Mme Cooper à des gens d'affaires de la région de Montréal.

Mme Cooper a signalé que le Canada sera le seul pays du G7, qui comprend également les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie, à connaître des excédents de transactions courantes et de budget au cours des prochaines années.

C'est en raison de cette gestion de l'économie que je suis très fier aujourd'hui d'appuyer le budget, qui soutient fermement les priorités des Canadiens d'un océan à l'autre.

En fait, j'avais très hâte au débat d'aujourd'hui parce que je crois qu'il mettra crûment en lumière à quel point les priorités de l'opposition officielle sont différentes de celles des Canadiens.

Après tout, nous discutons maintenant de mesures qui renforcent et complètent un budget que les Canadiens veulent voir adopté le plus rapidement possible.

Ils veulent qu'il soit adopté parce qu'il donne suite à leurs priorités sans compromettre l'extraordinaire progrès budgétaire qui a été rendu possible par le remarquable rétablissement économique du Canada. Ils veulent qu'il soit adopté parce qu'il créera de la richesse et renforcera nos fondements sociaux afin que les Canadiens puissent partager les bienfaits qui en résulteront. Ils veulent qu'il soit adopté parce qu'ils sont déçus, on les comprend, par les tergiversations et les changements d'avis de l'opposition relativement au budget.

Sans plus attendre, donc, je vais entrer dans le vif du sujet d'aujourd'hui dans l'espoir que les députés de l'opposition officielle saisissent l'importance des questions à l'étude et en viennent à une conclusion qu'ils pourraient faire connaître aux Canadiens quant à savoir s'ils appuient les mesures en cause.

Comme mes collègues l'ont si éloquemment expliqué, ce projet de loi prévoit un soutien accru à un certain nombre de mesures qui jouissent d'un solide appui public, comme la construction de logements abordables et l'éducation postsecondaire. Toutefois, je consacrerai mon temps de parole aujourd'hui aux dispositions du projet de loi qui concernent des initiatives environnementales comme celle relative aux transports en commun et la création d'un programme d'amélioration du rendement énergétique des habitations destinées aux gens à faible revenu.

• (1330)

Comme les députés le savent sûrement, le budget 2005 a confirmé notre promesse de transférer cinq milliards de dollars aux villes et

aux collectivités. Le projet de loi à l'étude prévoit 900 millions pour des initiatives environnementales, en grande partie pour les transports en commun dans les villes et collectivités. Cet argent pourra être investi dans les systèmes de transport en commun, qui réduisent la pollution et les embouteillages et, partant, nous aideront à atteindre nos objectifs de Kyoto et à réduire les coûts en soins de santé liés à la pollution.

Comme je le disais à l'instant, le projet de loi propose également d'affecter une partie des fonds à un nouveau programme d'amélioration du rendement énergétique des logements, dont les familles à faible revenu et les collectivités bénéficieront de diverses façons. Premièrement, l'amélioration du rendement énergétique permettra de réduire considérablement la note de chauffage de milliers de familles à faible revenu. Ces dernières disposeront, par conséquent, d'un revenu net plus élevé, qu'elles pourront consacrer à d'autres priorités.

Par ailleurs, ces améliorations du rendement énergétique contribueront à réduire les émissions à l'échelle de la collectivité. Nous serons ainsi mieux en mesure d'atteindre nos objectifs de Kyoto et de réduire les coûts en soins de santé liés à la pollution atmosphérique.

Je sais que le chef de l'opposition a qualifié le projet de loi de honteux, une semaine après lui avoir accordé son appui. Il est donc clair qu'il n'a pas changé d'avis quant à l'importance d'accroître le financement des importants services publics offerts par les municipalités.

Quel est le point de vue des autres Canadiens sur cette question? À la différence de l'opposition officielle, la Fédération canadienne des municipalités a adopté une position claire dans son analyse. Voici ce qu'elle déclarait:

Cet argent servira à répondre directement aux besoins des collectivités et, notamment, à améliorer les rues et les ponts, moderniser les usines de traitement d'eaux, améliorer les services de transport en commun et offrir à la population des services dont elle a un urgent besoin. Nous félicitons le gouvernement d'avoir reconnu les défis auxquels les villes et les collectivités canadiennes sont confrontées, et d'avoir pris des mesures pour nous aider à relever ces défis.

Les Canadiens et leurs représentants au gouvernement comprennent, d'abord et avant tout, que leur qualité de vie n'est pas un moyen pour parvenir à une fin, mais une fin en soi. Les Canadiens ont également compris très clairement que le projet de loi leur offre une occasion d'améliorer leur qualité de vie, occasion qu'ils ne peuvent laisser passer.

Le projet de loi répond à certaines des priorités les plus élevées des Canadiens, comme l'accès au logement abordable, l'éducation postsecondaire, l'environnement et l'aide étrangère, car ce sont bien là les priorités de nos concitoyens. Aussi, j'exhorte les députés à appuyer le projet de loi.

Je voudrais également parler d'un certain nombre d'autres mesures environnementales dont nous avons fait la promotion, des mesures qui n'ont pas été abordées de près dans le débat actuel, mais qui figurent assurément parmi les priorités des Canadiens.

Nous avons mis en avant des mesures novatrices en collaboration avec le monde des affaires, le milieu écologiste et les particuliers au Canada pour résoudre les problèmes graves que constituent les gaz à effet de serre, le smog et la détérioration de l'environnement en général. Ces problèmes sont plus visibles dans ma circonscription, dans le Nord, que partout ailleurs au pays. On y constate déjà les effets menaçants des gaz à effet de serre, qui réchauffent la planète.

Initiatives ministérielles

Je participais à un congrès où je devais parler des nombreuses mesures déjà prises par le Canada. Nous avons déjà affecté 3,5 milliards de dollars à la lutte contre le réchauffement de la planète et les autres problèmes écologiques avant la présentation du budget. Le député qui avait parlé avant moi avait dit que, dans ce dossier, nous n'en étions encore qu'au stade de la philosophie. J'ai dû corriger ses propos et je l'ai invité à venir dans le Nord canadien, là où les effets sont beaucoup plus importants et plus rapides, pour qu'il voie les routes de glace fondre au détriment de notre économie. Ces routes sont le seul moyen de transporter de grosses cargaisons jusque dans certaines régions du Nord. Il verrait que les ponts de glace se forment beaucoup plus tard et fondent beaucoup plus tôt. Il verrait les bâtiments administratifs des premières nations qui se sont écroulés ou dont les fondations se sont déplacées en raison du dégel du pergélisol. Ces bâtiments ont dû être reconstruits ou déménagés. Il verrait les changements dans les espèces vivantes et les effets majeurs sur quelques espèces dont dépendent certains habitants du Nord ayant conservé un mode de vie traditionnel.

C'est pourquoi il était si important d'intervenir pour l'environnement dans le budget et par d'autres mécanismes. Nous avons établi un fonds pour le climat qui n'est associé ni à des directives que nous donnerions, ni à des règles, ni à une approche punitive. C'est un fonds qui permet aux gens, aux organismes et aux entreprises de proposer des solutions créatives.

● (1335)

Un bon nombre d'organismes environnementaux et d'entreprises au Canada ont fait preuve d'une grande créativité et ont proposé diverses façons d'économiser l'énergie et d'ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il va de soi que la consommation d'énergie est la plus grande source d'émissions de gaz à effet de serre. Cette initiative est une approche très innovatrice qui jouera un rôle clé dans notre plan.

Le Fonds du partenariat est un autre volet du plan. Certaines provinces ont des idées très originales et elles veulent travailler en partenariat avec nous. Ce fonds permet aux provinces et aux territoires de s'associer à nous pour lancer des mégaprojets qui vont aider l'environnement.

Un autre élément important de notre stratégie est l'entente conclue avec l'industrie automobile concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette entente remarquable est l'aboutissement de plusieurs années de négociation avec l'industrie automobile. La stratégie de la Californie, qui est le seul autre État au monde ayant adopté une mesure importante en ce qui a trait aux émissions des véhicules automobiles, pourrait maintenant être contestée devant les tribunaux et ne jamais être pleinement mise en oeuvre. Toutefois, dans notre cas, étant donné qu'il s'agit d'un accord volontaire auquel les intéressés ont souscrit, cette initiative aidera grandement à réduire le smog, à améliorer la santé des Canadiens, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à assainir notre climat.

Grâce aux négociations très fructueuses menées par le gouvernement, notamment le ministre des Ressources naturelles et le ministre de l'Environnement, et grâce au partenariat conclu avec l'industrie, nous avons maintenant une réglementation visant les grands émetteurs. Comme les députés le savent, les grands émetteurs finaux sont ceux qui produisent la plus grande quantité de gaz à effet de serre au Canada, et le smog qui en découle a une incidence sur la santé des Canadiens.

Nous avons travaillé durant des années afin de comprendre la situation individuelle de ces émetteurs et d'adopter une réglementation qui ne les pénalisera pas mais qui, grâce à une efficacité

énergétique accrue, leur permettra, comme c'est déjà le cas pour certains d'entre eux, de devenir plus efficaces et plus productifs. Certaines personnes ont proposé, mais je ne parle ici de l'opposition officielle, de tout simplement adopter des critères uniformes pour tous. Toutefois, une telle façon de faire risquerait d'entraîner la fermeture de certaines de ces entreprises, étant donné que celles-ci ont recours à des procédés différents, à des indices différents et à des techniques différentes en ce qui a trait à la création de gaz à effet de serre. Or, certains de ces aspects peuvent être contrôlés. C'est ce qui fait que ce volet est un élément très perfectionné, réaliste et compétitif de notre plan.

Un autre aspect de notre stratégie, que, je dois l'admettre, nous n'avons absolument pas su promouvoir à la Chambre, est le grand nombre de programmes d'efficacité énergétique qui sont déjà en place.

Nous avons au Canada certains des meilleurs chercheurs du monde sur les différents types d'énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique, notamment dans le logement, l'énergie solaire, le biodiésel, l'éthanol et l'énergie éolienne. Nous avons des programmes dans tous ces secteurs — et une partie de nos investissements de 3,5 milliards de dollars est mise à contribution — et nos programmes sont en marche. Les Canadiens les adoptent à un rythme croissant. Ces programmes ont beaucoup de succès et ont permis d'éliminer des milliers de tonnes de gaz à effet de serre avant même la présentation du budget qui, évidemment, a accru considérablement nos efforts et la promotion de ceux-ci.

En plus de tous les programmes existants, nous ajouterons de nouveaux programmes de promotion de nouvelles formes d'énergies renouvelables. Comme les députés le savent, nous avons déjà multiplié par quatre nos subventions visant à stimuler la filière éolienne, mais nous voulons maintenant investir dans d'autres sources d'énergie renouvelable.

Nous examinons aussi les puits de carbone canadiens. C'est là une autre occasion à saisir qui aidera le Canada à jouer son rôle de leader. Dans peu de temps, le monde se réunira à Montréal. Nous profiterons de ces puits de carbone pour accroître notre leadership.

Que ce soit dans le domaine agricole, où de simples améliorations des méthodes permettront de garder les gaz à effet de serre en terre pendant plus longtemps, ou dans le domaine forestier, où il y a beaucoup de recherche innovatrice, nous avons quelques-uns des meilleurs chercheurs. Les chercheurs du gouvernement du Canada comptent parmi les meilleurs au monde et sont respectés partout pour certains de leurs travaux sur la gestion et l'amélioration des forêts comme lieux de retenue des gaz à effet de serre.

● (1340)

Combien de temps pouvons-nous gérer les forêts? Combien de temps les forêts peuvent-elles servir de puits de carbone et être le moteur économique des Canadiens des régions rurales qui vivent à proximité de ces secteurs?

La majorité des membres des premières nations vivent à proximité de la forêt boréale. Ils peuvent jouer un rôle important en pratiquant une gestion qui améliorera leur économie. Ils peuvent tirer financièrement parti des possibilités économiques qu'offre la séquestration des gaz à effet de serre, à une époque où il est difficile d'obtenir des revenus, notamment dans le Nord, dans les régions très éloignées, où les forêts ne sont guère productives si elles sont laissées à elles-mêmes et qu'elles ne sont pas gérées.

Initiatives ministérielles

Nous pourrions chercher des façons de préserver les forêts et d'offrir une indemnisation pour la séquestration des gaz à effet de serre, au lieu de raser complètement les forêts qui mettent parfois des centaines d'années à se régénérer plus on va au Nord et qui, de ce point de vue, ne contribueraient pas à l'économie.

Un autre engagement spectaculaire que nous prenons, c'est celui de réduire de tiers nos émissions. En voulant ainsi réduire de tiers les émissions de gaz à effet de serre que nous produisons actuellement, le gouvernement du Canada prend un engagement important. Évidemment, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que les autres nous emboîtent le pas si nous ne donnons pas l'exemple. Dans le plan de mise en oeuvre du Protocole de Kyoto, nous exigeons beaucoup plus de nous que de n'importe qui d'autre.

Le fait que nous ayons décidé, avec les Canadiens, de relever le défi d'une tonne nous confère l'autorité morale pour demander, dans un premier temps, au reste du monde de faire sa part envers les pays en développement qui n'ont guère bénéficié des émissions de gaz à effet de serre, comme la Chine et l'Inde. Lorsque nous jouerons le rôle de chef de file, nous aurons alors l'autorité morale pour leur demander, dans un deuxième temps, de faire leur part, celle-ci étant non négligeable.

Comme le savent sûrement quelques députés, cela ne veut pas dire que nous n'aidons pas déjà ces pays. Nous nous occupons déjà de la technologie du charbon épuré, un autre secteur où notre pays est un chef de file.

En aidant la Chine, qui brûle d'incroyables quantités de charbon et qui produit ainsi des gaz à effet de serre nocifs pour les Canadiens et tout le reste du monde, en l'aidant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre avec la technologie du charbon épuré, nous nous rendons service, et il y a beaucoup plus de possibilités à ce chapitre pour l'avenir.

En investissant dans l'épuration du charbon, nous pouvons éliminer tout l'oxyde nitreux, le dioxyde de soufre et le mercure et nous pouvons séquestrer le dioxyde de carbone; c'est un autre projet auquel nous participons.

Un autre dossier qui bénéficie d'investissements supérieurs à 10 millions de dollars est celui de la séquestration du CO₂ dans les exploitations pétrolières et gazières de l'Alberta. Je suis convaincu que certains députés de l'opposition seraient très intéressés par ces projets couronnés de succès qui font du Canada un leader mondial. Nous prenons le dioxyde de carbone et nous l'emprisonnons sous terre. Cela permet à l'industrie pétrolière et gazière d'extraire davantage de pétrole et de gaz naturel dans ces régions.

Pour terminer, je suis fier non seulement de ce budget—qui est probablement celui qui a été le mieux reçu de toute l'histoire du Canada, lui qui a notamment obtenu l'approbation du chef de l'opposition officielle—, mais aussi des amendements que nous avons apportés, puisqu'ils touchent des secteurs qui nous tiennent à coeur.

Tous conviendront que, dans le passé, nous avons investi dans l'aide étrangère, le logement, l'éducation, l'environnement et les transports en commun. Dans ce contexte de gouvernement minoritaire, c'est une bonne chose que nous ayons conclu une entente afin de verser ces fonds, qui sont importants pour les Canadiens et pour nous, un peu plus rapidement que ce que nous avions prévu. C'est la tâche que les Canadiens nous ont donnée lorsqu'ils nous ont demandé de collaborer avec au moins un autre parti à l'élaboration d'un budget. Je suis très fier d'appuyer ce budget, qui est si bien reçu par le public.

●(1345)

J'invite tous les partis à se joindre à moi pour appuyer le développement économique, l'aide aux plus démunis, l'éducation, les soins de santé, l'aide étrangère, les municipalités du Canada et les infrastructures municipales, afin de renforcer la position du Canada comme premier pays au monde sur le plan de la qualité de vie.

M. Richard Harris: Monsieur le Président, je constate que mon collègue de Wild Rose a une excellente question à soulever et je lui cède la parole.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, j'ai eu de la difficulté à suivre la dernière intervention. Néanmoins, il y a une chose que j'ai comprise. Cette intervention s'inscrit dans le droit fil du discours du Trône et de l'exposé budgétaire et maintenant, elle y est encore conforme. Le mot « agriculture » n'a été utilisé qu'un dixième de seconde environ. C'est à peine s'il a été prononcé.

Cette merveilleuse nouvelle entente sur le budget que le gouvernement a conclue avec le chef du Nouveau Parti démocratique prévoit de nombreuses initiatives fantastiques, mais je répète qu'elle ne fait aucune mention de l'agriculture. C'est encore la même vieille histoire, la question de l'agriculture n'est jamais mentionnée et jamais réglée.

J'ai entendu dire que le gouvernement avait accordé 6 milliards de dollars aux agriculteurs. J'ai des nouvelles pour les députés. Cet argent n'a pas été versé aux agriculteurs. C'est de la foutaise. Le gouvernement fait de grandes annonces depuis longtemps, depuis que je siége ici. L'argent ne se rend pas aux agriculteurs. Le député ne sait-il pas combien d'agriculteurs ont fait faillite après épuisé leurs ressources financières et ont dû vendre leur exploitation à cause de l'absence de financement du gouvernement? Les agriculteurs ne reçoivent tout simplement pas le financement.

Il y a quelques minutes, j'ai reçu un appel d'une dame qui dit avoir reçu de l'argent du PCSRA après avoir versé beaucoup d'argent aux comptables qui l'ont aidée à remplir sa demande. Elle a reçu 322,19 \$. Elle attendait cela depuis 2003.

Les députés du NPD parlent d'une injection de 1,5 milliard de dollars dans l'éducation. Sont-ils assez naïfs pour croire qu'ils en verront la couleur? Le gouvernement rompt systématiquement ses promesses. Il fait de grandes déclarations qui n'aboutissent jamais à rien. Il est temps que les Canadiens se réveillent.

Au sujet de la garde d'enfants et du programme national de garderies, j'aimerais que le député sache que de nombreuses communautés dans ma circonscription comptent autour de 200 personnes. Des milliers de personnes dans les régions rurales n'ont accès à aucune garderie. Cependant, on s'attendra à ce qu'elles financent le programme. On s'attendra à ce qu'elles déboursent de l'argent en impôt afin que les citoyens puissent profiter de leurs garderies. Elles ne reçoivent aucune aide si elles choisissent de rester à la maison avec leurs enfants. Elles ne sont aucunement récompensées. Elles doivent payer plus de taxes que les gens qui continuent à travailler.

Ce sujet devient une sinistre farce aux dépens de l'une des parties. J'en ai vraiment marre. Je n'ai rien dit de nouveau dans les derniers jours à ce sujet. J'en ai marre d'entendre le gouvernement parler des merveilleuses choses qu'il accomplit quand il a failli à sa tâche. Il a manqué à ses engagements envers les gens de ma circonscription. Tous les agriculteurs sont d'accord pour dire que le gouvernement a échoué lamentablement.

Initiatives ministérielles

Je ne peux même pas commencer à comprendre pourquoi le gouvernement s'allierait avec le NPD, qui veut gaspiller encore plus d'argent sans jamais mentionner ni l'agriculture ni les agriculteurs qui sont dans des situations impossibles au Canada. Quand le gouvernement se réveillera-t-il et commencera-t-il à servir les Canadiens?

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, j'ai passé 20 minutes à expliquer ce que le gouvernement fait de bon pour les Canadiens. J'aime néanmoins toujours écouter le député d'en face. Je sais qu'il est très dévoué à son travail et très passionné. Il dit ce qu'il pense.

Je suis ravi qu'il ait fait ressortir ce que je m'efforçais de faire remarquer à la Chambre depuis quelques semaines au sujet de la cohérence du budget, du discours du Trône et de notre programme. Dans notre programme et dans le discours du Trône, nous avons parlé d'aider les aînés.

Des voix: Oh, oh!

• (1350)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, je vous prie. Le député a la parole, et nous aimerions entendre sa réponse.

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, comme j'essayais de le dire, je suis très heureux que notre collègue soit venu appuyer ce que j'ai essayé de dire dans le cadre des débats sur le budget au cours des derniers mois. Nous avons été cohérents dans notre programme et notre discours du Trône. Nous y avons donné suite dans le budget. Nous avons tenu nos promesses comme les Canadiens le souhaitent. Nous avons respecté notre engagement en soutenant les aînés, l'énergie éolienne, les services de garde et l'éducation. Comme nous l'avions promis, nous avons le budget le plus écologiste de l'histoire.

En ce qui concerne l'agriculture, imaginez le parti d'en face à la tête du pays, alors que deux de ses députés viennent de dire qu'on n'a pas consacré un sou à l'agriculture. Eh bien, où étaient-ils il y a quelques semaines lorsque nous avons annoncé une somme d'un milliard de dollars? Si un montant d'un milliard de dollars ne représente rien pour eux, s'ils ont oublié ce montant deux semaines plus tard, comment peuvent-ils penser à administrer le pays?

Ce qui est embarrassant, c'est qu'ils appuient le budget une journée, puis la semaine suivante, ils n'y souscrivent plus et nous forcent à conclure un accord avec un autre parti et ils se plaignent maintenant. Que pensent les gens qui ont appuyé les conservateurs à Calgary lorsqu'ils voient leur chef nous forcer à conclure un accord avec le NPD? Que pensent leurs électeurs lorsqu'ils font volte-face et nous forcent à nous entendre avec les néo-démocrates? En fait, je suis fier de cette entente.

Que pensent les gens dans leurs circonscriptions respectives du fait qu'ils n'ont jamais posé de questions au cours des derniers mois? En fait, on a demandé hier à leur porte-parole en matière de finances de démissionner. Quand ont-ils posé des questions sur quoi que ce soit à nos ministres? Ce serait fascinant si la presse faisait le calcul du nombre de fois où nos ministres se sont fait poser des questions sur leurs portefeuilles au cours des dernières semaines?

Je sais que nous n'avons pas le droit de parler de la présence ou de l'absence de députés dans cette enceinte, mais durant la période des questions, il y a des sièges vides en face, car nos ministres n'ont pas été interrogés sur la santé, sur les pauvres, sur l'agriculture, sur l'éducation, sur l'aide à l'étranger et toutes les questions qui importent aux Canadiens. Si nos vis-à-vis ne nous demandent pas de comptes, comment peuvent-ils former un gouvernement?

Ils parlent de transparence, mais pourquoi ne sont-ils pas autorisés à parler de ce que leurs électeurs disent? On leur a dit à tous de ne pas parler du point de vue de leurs électeurs sur les élections. Pourquoi n'a-t-on rien entendu au cours des derniers jours de la part des députés de Newmarket—Aurora ou Nova-Centre? Nous aimerions bien entendre tous les conservateurs. Il y a en fait deux ou trois progressistes de l'autre côté, malheureusement pour nous. Ce serait merveilleux d'entendre ce qu'ils ont à dire.

Le plus triste, comme nous le révèlent les sondages, c'est que le mouvement séparatiste au Canada gagnera en popularité si des élections sont déclenchées prochainement. Le fait que des députés de la Chambre, pour quelques sièges de plus, feraient passer les intérêts de leur parti avant ceux du Canada et créeraient un climat propice à un référendum est absolument désolant pour ce parti et pour les Canadiens. On risque de se retrouver avec des problèmes d'unité nationale et des élections coûteuses que personne ne veut. Les Canadiens nous ont dit cela, pourtant les députés d'en face refusent de l'accepter, comme ils l'ont fait dans le cas de l'Irak.

Quand j'ai demandé au chef conservateur pourquoi son parti, qui est basé sur l'Alliance réformiste et qui avait l'habitude d'écouter les électeurs, a fait fi des électeurs en ce qui concerne la guerre en Irak, il a répondu: « Nous devons faire preuve de leadership. Nous ne pouvons écouter les électeurs. » Le Parti conservateur récidive en provoquant des élections qui coûteront 250 millions de dollars. Les conservateurs veulent gaspiller ce montant. Les sondages indiquent que nous aurons un autre gouvernement minoritaire, ce qui signifie qu'on gaspillera un autre 250 millions de dollars. Voilà ce qui inquiète les Canadiens.

J'encourage donc les deux partis de l'opposition à appuyer ce budget, le plus populaire de l'histoire probablement. Ce budget aide les Canadiens de bien des façons: il aide l'économie, les pauvres et les malades, l'éducation et les peuples autochtones. Si on me pose une autre question, je devrai parler du bilan embarrassant de l'opposition pour ce qui est de l'aide accordée aux peuples autochtones. Nous tentons de faire des progrès avec ce budget et avec la table ronde autochtone.

• (1355)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je vais répondre à l'invitation du député. Ce matin, nous avons été saisis d'une motion concernant un rapport relatif aux affaires culturelles des autochtones. Cela m'a beaucoup inquiété de voir que l'opposition ne voulait pas débattre les points soulevés dans le rapport ni poser de questions à ce sujet. Je demande simplement au député de faire ses commentaires à cet égard et de nous dire quelle importance les premières nations accordent aux questions culturelles.

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, je n'avais jamais été aussi outré qu'hier, en entendant la loyale opposition de Sa Majesté proposer, dans une déclaration de député, d'aider les premières nations après toutes les fois où elle a voté contre les accords sur des revendications territoriales. Rien n'a changé. Nous avons prévu plus d'argent dans le budget pour l'aide aux autochtones et nous continuons de faire des progrès, mais ce parti s'y est opposé, et ses députés continuent de s'y opposer dans leurs interventions.

Ce matin, l'un des députés de l'opposition a parlé de notre députée silencieuse de Nunavut, qui a pris la parole au nom des peuples autochtones des régions rurales du Nord du Canada. Elle s'était en fait opposée à notre parti lors du vote sur une motion. L'opposition a dit qu'il s'agissait de querelles de procédure.

Article 31 du Règlement

À l'origine, les conservateurs appuyaient notre budget, mais maintenant ils votent contre, maintenant qu'il prévoit de l'argent pour les autochtones dans les domaines de la santé, de l'apprentissage permanent, du logement, des perspectives économiques et des revendications territoriales. L'opposition a le culot de suggérer, après toutes ses attaques contre tout progrès pour les—

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Portage—Lisgar a la parole.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, je vais partager mon temps de parole avec la très impressionnante et fort prometteuse nouvelle députée d'Edmonton—Spruce Grove.

J'aimerais aborder durant mes quatre minutes un sujet torontois. Je sais bien que le *Toronto Star* est loin d'être un phare du conservatisme, mais on dit dans un article de ce journal que les folles dépenses du premier ministre sont celles d'un homme désespéré. C'est bien le cas, mais la nouvelle devrait également faire frémir toute personne qui maîtrise les bases de la gestion financière.

Il faut dire que, depuis trois semaines, le gouvernement engage environ 1,25 milliard de dollars par jour en violation des principes les plus fondamentaux de la gestion financière, sans s'appuyer sur des processus d'évaluation et sans avoir de plan. Les libéraux sont tellement à court d'idées qu'ils doivent s'approvisionner auprès du NPD. C'est désespérant. Si les Canadiens avaient voulu un budget néo-démocrate, ils auraient élu plus que 19 députés de cette formation. Or, ce n'est pas le cas.

Voici maintenant un extrait d'un article du *Globe and Mail* d'aujourd'hui dont le titre était le suivant: « La folie dépensière des libéraux atteint 19,5 milliards de dollars »:

L'économiste en chef de la banque Toronto-Dominion, Don Drummond, dit estimer que les libéraux doivent nécessairement déposer une mise à jour économique pour expliquer aux Canadiens comment toutes ces nouvelles dépenses cadrent avec le plan budgétaire.

Il dit ensuite:

À dire vrai, je pense que tout le monde a plus ou moins perdu le fil.

Le fait est que le gouvernement est désespéré. Il est corrompu. Il est indécent et dangereux. Il menace la situation financière du pays en tentant désespérément de rester au pouvoir. Il tente de masquer un scandale d'achat de votes avec un autre scandale d'achat de votes. Il tente de résoudre tous ses problèmes avec de l'argent. Une chose est sûre, les Canadiens ne sont pas dupes. Ils comprennent comment le Parti libéral s'est retrouvé dans ce pétrin et ils ne sont pas du tout intéressés à se faire acheter avec leur propre argent.

J'ai trouvé un autre passage intéressant dans un article paru aujourd'hui, écrit par Michael Murphy, vice-président principal responsable des politiques à la Chambre de Commerce du Canada. Il a dit:

Il est évident que le gouvernement a décidé de faire campagne pour les prochaines élections à coup de dépenses. En bref, il a dit: « Laissez faire l'autre budget, en voici un nouveau. »

C'est le retour vers le futur pour les libéraux. C'est tout ce principe de concentration des bénéfices et le fait de sans cesse faire des promesses sans déterminer si les dépenses sont justifiées et sans tenir compte de quelque plan que ce soit qui ont donné lieu aux budgets massivement déficitaires d'antan.

Ils ont balancé quelques idées dans un projet de loi d'une page et demie pour lequel les députés du NPD ont vendu leur âme. Nous savions que les députés du NPD allaient se prostituer, mais, en l'occurrence, ils n'ont pas demandé beaucoup en échange: c'est un

projet de loi d'une page et demie qui ne contient aucun engagement de la part du gouvernement, sinon celui de prendre des décrets dans certaines catégories générales.

Par exemple, les libéraux prétendent que le dossier du logement des autochtones leur tient à cœur. Ils vont se pencher sur la question, mais ils n'ont pas de plan. Comment comptent-ils faire?

• (1400)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Comme il est 14 heures, la Chambre passe aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE MOIS DU PATRIMOINE ASIATIQUE

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, mai est le Mois du patrimoine asiatique. C'est l'occasion, pour les Canadiens, de réfléchir à la contribution que les personnes d'origine asiatique ont apportée à l'édification du Canada.

Le Mois du patrimoine asiatique a été célébré pour la première fois à Toronto en 1993; de nombreuses autres villes canadiennes ont emboîté le pas par la suite. En décembre 2001, le gouvernement a déterminé officiellement que le Mois du patrimoine asiatique aurait lieu en mai. On encourage les Canadiens à célébrer dans les écoles, les centres communautaires et les lieux de travail pour mieux comprendre et reconnaître la contribution importante, quoique souvent oubliée, que les Canadiens d'origine asiatique ont apportée à notre pays.

En tant que représentants élus, nous devrions être fiers des réalisations des citoyens de toutes origines de ce pays extraordinaire.

* * *

LA FOIRE DE SUTTON

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, la 150^e foire de Sutton se tiendra du 4 au 7 août. Comme le veut la tradition, il y aura une exposition d'animaux, de produits agricoles et d'artisanat. Toutefois, la foire de Sutton, c'est aussi des attractions foraines, des spectacles, des concours, du magasinage et des dégustations, le concours de l'ambassadeur de la foire et le concours de nouveaux talents de Georgina. Jeunes et moins jeunes, citadins et habitants de la campagne, résidents, vacanciers et visiteurs, tout le monde y trouve son compte.

Au XIX^e siècle, le député conservateur Richard Tyrwhitt et le député libéral William Mulock ont présenté leurs animaux à la foire. Mackenzie King, bien qu'il ait été rejeté à deux reprises par l'électorat de la région en tant que député, est venu, comme premier ministre, donner le coup d'envoi à l'édition de 1925. C'est un événement à ne pas manquer.

J'espère voir tout le monde à la foire en août prochain.

* * *

LES BOMBERS DE THUNDER BAY

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir que je félicite les membres de l'équipe masculine de hockey senior des Bombers de Thunder Bay, qui ont remporté la Coupe Allan. Après avoir franchi deux provinces et deux fuseaux horaires, ils ont réussi à arracher une victoire qui était loin d'être assurée en remportant par le compte de quatre à trois en prolongation.

Thunder Bay a remporté la Coupe Allan pour la dixième fois, établissant ainsi un record. Cette victoire remarquable permet à l'équipe de ramener le championnat national à Thunder Bay et en Ontario pour la première fois en 16 ans.

Les Bombers de Thunder Bay représentent presque tous les aspects du monde du hockey dans la communauté de Thunder Bay. Parmi les membres de l'équipe, on retrouve des anciens des Thunderwolves de l'Université Lakehead, des joueurs professionnels, des anciens des Junior Flyers de Thunder Bay et des entraîneurs des ligues de hockey mineur.

Je vous invite à vous joindre à moi pour féliciter les Bombers de Thunder Bay d'avoir remporté une autre victoire menant à la Coupe Allan.

* * *

[Français]

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Paule Brunelle (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, le 4 mai dernier, les femmes du Réseau de l'équité salariale ont manifesté sur la Colline du Parlement pour demander aux députés de faire adopter une législation proactive en matière d'équité salariale.

Samedi dernier, c'est 5 000 femmes qui, réunies à Québec pour recevoir la Charte mondiale des femmes, ont réclamé entre autres l'équité salariale.

Il y a plus d'un an, le Groupe de travail fédéral sur l'équité salariale publiait son rapport dans lequel il recommandait l'adoption d'un nouveau texte de loi. Un an plus tard, le gouvernement libéral n'a toujours pas déposé de loi qui corrigerait les injustices actuelles. En vertu de la loi présentement en vigueur, c'est aux femmes que revient la tâche de déposer les plaintes.

Dois-je rappeler que la rémunération égale pour un travail de valeur égale est un droit de la personne? Qu'attend le gouvernement pour le reconnaître par une législation appropriée?

* * *

• (1405)

[Traduction]

L'EXPO FAMILIALE

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, un événement des plus intéressants aura lieu en fin de semaine dans ma circonscription, Dartmouth—Cole Harbour. La première exposition familiale du Canada atlantique se tiendra la fin de semaine prochaine, soit les 14 et 15 mai, au Sportsplex de Dartmouth, sous le thème « Pour l'amour de nos enfants ». Elle se tiendra dans trois pavillons où l'on présentera des ateliers sur les compétences parentales, des renseignements sur les voyages en famille, la santé, la nutrition, l'éducation et bien d'autres choses encore.

On présentera également des spectacles offerts par quelques-uns de nos grands artistes pour la famille, dont Max et Ruby du réseau Treehouse, Razzmatazz for Kids et CBC Party avec Mark et Clifford. Parmi les orateurs invités, on retrouve Erica Ehm, autrefois présentatrice de vidéoclips à Muchmusic et maintenant animatrice de l'émission de télévision *Yummy Mummy*, le mathématicien John Mighton et le créateur des guitares Daisy Rock, Tish Ciravolo.

Cet événement unique pour le Canada atlantique est consacré à nos enfants, qui représentent notre ressource la plus importante. Consultez le site Web de l'événement à l'adresse familyexpo.ca.

Article 31 du Règlement

Rien de tout cela n'aurait été possible sans les efforts incroyables de tous les bénévoles et plus particulièrement le magnifique travail de Suzanne Morrison et Andree Gracie. Je leur souhaite la meilleure des chances et j'ai hâte d'assister à cet événement.

* * *

LE LUPUS

Mme Lynne Yelich (Blackstrap, PCC): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui la Journée mondiale du lupus, une occasion de rehausser la sensibilisation à cette maladie aux mille visages.

Chez les personnes atteintes du lupus, le système immunitaire attaque les cellules saines du corps, endommageant les tissus, provoquant la défaillance d'organes et, dans certains cas, la mort. Le lupus peut frapper n'importe quel tissu ou organe du corps, y compris la peau, les muscles, les vaisseaux sanguins, les poumons, le coeur et le cerveau. Il touche plus de 50 000 Canadiens. Il frappe des hommes, des femmes et des enfants de tous âges, mais principalement les femmes en âge de procréer.

Chaque année, la recherche permet de faire des découvertes prometteuses à propos du lupus, mais il n'y a toujours pas de remède pour cette maladie. Le dépistage et le traitement précoces peuvent contribuer à ralentir les effets débilissants de la maladie. Toutefois, de nombreux médecins n'en connaissent pas les symptômes. De ce fait, beaucoup de gens souffrent pendant des années avant d'obtenir le bon diagnostic et le traitement correspondant.

Il est urgent de renforcer la sensibilisation au lupus. J'aimerais saluer des organisations comme Lupus Canada et la Lupus Erythematosus Society of Saskatchewan, qui prodiguent un soutien aux personnes touchées par cette maladie et rehaussent la sensibilisation au lupus.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

M. Borys Wrzesnewskyj (Etobicoke—Centre, Lib.): Monsieur le Président, la soif de pouvoir des conservateurs a atteint de nouveaux bas-fonds quand leur chef adjoint a comparé les efforts de son parti pour renverser le gouvernement à ce qui s'est passé en Ukraine l'automne dernier. Cela est particulièrement hypocrite, étant donné que, dans un premier temps, les conservateurs ont tenté de saborder ma motion à la Chambre en octobre dernier en faveur d'un soutien du Canada à la révolution orange d'Ukraine.

En Ukraine, c'était le gouvernement qui ne respectait pas la volonté du peuple. Au Canada, c'est l'opposition qui ne la respecte pas en tentant d'imposer des élections dont, manifestement, deux tiers des Canadiens ne veulent pas. En Ukraine, c'est le gouvernement qui a traduit à tort des personnes innocentes devant les tribunaux. Au Canada, c'est l'alliance conservatrice-séparatiste qui prononce à tort des jugements avant que le juge Gomery ne publie ses conclusions.

Tout comme l'ancien président Koutchma a attisé les flammes du séparatisme en Ukraine pour conserver le pouvoir, au Canada, le chef du Parti conservateur est disposé à faire de même pour s'emparer du pouvoir.

Les Conservateurs banalisent les sacrifices de millions d'Ukrainiens. De toute évidence, leur chef n'est pas de la trempe de Iouchtchenko.

Article 31 du Règlement

[Français]

DOMINIQUE CHEVALIER

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, je suis heureuse de souligner l'engagement d'une grande Drummondvilloise au service de la cause des femmes.

Dominique Chevalier dirige depuis 1986, Partance, un organisme actif auprès des femmes de la MRC de Drummond qui désirent faire une démarche d'emploi.

En plus de son implication auprès des groupes de femmes, elle participe à la Conférence régionale des élus de la région 17, au Conseil régional des partenaires du marché du travail, à la Corporation de développement communautaire de la MRC Drummond et préside le conseil d'administration de Femmes et production industrielle - régions 04 et 17.

Récemment, le YMCA, dans le cadre de son concours Femmes de mérite, lui décernait un prix pour son engagement social. Puis, lors de la soirée des lauréats du Réseau industriel Drummond, on lui décernait le « prix du meilleur coach en entreprise 2005 ».

Au nom de la population de Drummond et de mes collègues, je félicite Dominique Chevalier, une femme au parcours exceptionnel. Mes hommages, Dominique!

* * *

[Traduction]

LA GRENADÉ

L'hon. Jean Augustine (Etoobicoke—Lakeshore, Lib.): Monsieur le Président, presque huit mois se sont écoulés depuis que l'ouragan Ivan a dévasté l'île de Grenade, et je tiens à dire aux députés que cet État insulaire montre des signes encourageants de rétablissement.

Les Canado-Grenadiens, les ONG et le gouvernement du Canada ont répondu aux besoins urgents. Ils ont envoyé une tonne de matériel de secours et, à ce jour, la contribution de notre pays s'élève à 10,7 millions de dollars.

À titre de conseillère spéciale du premier ministre pour les questions concernant la Grenade, je me suis rendue dans ce pays pour évaluer où en sont les efforts de reconstruction sous la direction de l'Agence pour la reconstruction et le développement.

Les Canadiens ont continué d'offrir leur aide et je tiens à les remercier tous de leur soutien incessant. Il y a encore beaucoup à faire pour remettre l'île dans l'état où elle était avant d'être frappée par l'ouragan Ivan. J'encourage tous les députés à aider les Grenadiens à « rebâtir en mieux », comme le propose le thème de leurs efforts de reconstruction.

* * *

● (1410)

L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE CALGARY

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, l'administration aéroportuaire de Calgary s'est donné des normes d'efficacité, de commodité et de satisfaction des consommateurs. Les voyageurs de partout dans le monde louent l'aéroport de Calgary pour son ingéniosité et parce qu'il répond bien aux besoins des voyageurs. C'est une porte d'entrée dynamique et moderne qui nous donne accès à Calgary.

Cet aéroport qui, il y a à peine 13 ans, relevait de la tutelle bureaucratique du gouvernement fédéral avant d'être transféré à une administration locale sans but lucratif, est devenu l'aéroport de

premier plan au Canada. L'aéroport de Calgary n'est plus un poids pour le Trésor fédéral; il couvre ses frais et contribue généreusement à ce dernier.

Le gouvernement libéral a profité de ce succès. En 2005, l'aéroport versera au gouvernement fédéral un loyer prohibitif de 25 millions de dollars. Cette exploitation, qui réduit la compétitivité et nuit à la croissance, est injuste pour Calgary et les voyageurs.

Lorsque le dernier gouvernement conservateur a transféré l'aéroport à une administration locale, ce n'était absolument pas dans l'intention qu'il devienne une vache à lait pour le gouvernement libéral. L'annonce faite par le ministre hier en vue d'éviter, dans l'immédiat, une crise attribuable aux loyers exigés des aéroports fédéraux, est un premier pas dans la bonne direction, mais le loyer prohibitif exigé de l'administration aéroportuaire de Calgary demeure un fardeau injuste pour les voyageurs et une entrave au progrès.

* * *

[Français]

LA CITÉ ÉTUDIANTE DE LA HAUTE-GATINEAU

M. David Smith (Pontiac, Lib.): Monsieur le Président, je désire souligner la remarquable performance des représentants de la Vallée-de-la-Gatineau au Défi sportif de 2005, qui se tenait à Montréal du 27 avril au 1^{er} mai.

Treize jeunes étudiants de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau de Maniwaki ont fièrement participé aux différentes épreuves sportives de cet événement international qui s'adresse aux jeunes vivant avec des handicaps physiques ou intellectuels.

Notre dynamique délégation a d'ailleurs récolté rien de moins que deux médailles d'or, remportées toutes deux par le même athlète: Dany Langevin-Lajeunesse.

Bravo aux éducateurs et aux préposés qui ont permis à ces 13 jeunes handicapés de vivre une expérience enrichissante et valorisante. Encore une fois, j'offre mes plus sincères félicitations au groupe de formation pratique de la Cité étudiante de la Haute-Gatineau.

* * *

[Traduction]

L'INDUSTRIE LAITIÈRE

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, je demande de nouveau au gouvernement libéral pourquoi il refuse de prendre des mesures afin de défendre la gestion de l'offre à l'échelle internationale. L'année dernière, les agriculteurs canadiens ont perdu 171 millions de dollars parce que la croissance des importations de substances laitières modifiées grugent leur part de marché.

L'article 28 du GATT nous fournit des outils qui nous permettraient de protéger la gestion de l'offre, mais le gouvernement refuse d'agir. Les exploitants de fermes laitières n'ont pas cessé de presser le gouvernement d'invoquer l'article 28, mais celui-ci esquivé leurs demandes. Lorsque le ministre de l'Agriculture dit qu'il cherche des façons de positionner l'industrie, j'entends la langue de bois des libéraux. Ils disent aux agriculteurs canadiens que le gouvernement s'occupera des problèmes qui exigent des mesures immédiates, puis ils s'empressent de renvoyer la question aux calendes grecques.

Questions orales

Les agriculteurs canadiens méritent mieux. D'autres pays n'ont pas peur de défendre leurs agriculteurs. Je demande au gouvernement de défendre vigoureusement la gestion de l'offre et de recourir à l'article 28 sans tarder.

* * *

LES MÉDICAMENTS SUR ORDONNANCE

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, l'inaction du ministre de la Santé menace l'approvisionnement du Canada en médicaments. Le ministre promet depuis des mois de formuler des recommandations sur la vente de médicaments outre-frontière. Il a promis de formuler des recommandations au Comité de la santé de la Chambre des communes, mais il n'a encore rien fait.

Le ministre est dépassé par la situation actuelle aux États-Unis. Les administrations municipales et les gouvernements des États adoptent des lois autorisant les importations en vrac de médicaments canadiens sur ordonnance. Le Congrès est saisi de plusieurs projets de loi qui donneraient le feu vert à cette pratique. Les ventes en vrac pourraient entraîner des pénuries de médicaments pour les Canadiens et ébranler la réglementation des prix au Canada. Il est temps que les ministres joignent le geste à la parole.

Les pharmacies canadiennes en ligne, du moins la plupart d'entre elles, ne sont pas intéressées à vendre des médicaments en vrac aux États-Unis. Faute de réglementation, les exportations en vrac pourraient bientôt devenir réalité. Quand le ministre de la Santé commencera-t-il à souscrire à la position du Parti conservateur et bloquera-t-il les exportations de médicaments sur ordonnance?

* * *

●(1415)

[Français]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Robert Vincent (Shefford, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement libéral fait fi de la volonté de la majorité des parlementaires de cette Chambre.

Cela a débuté dès le mois d'octobre, lorsque le Bloc québécois a présenté un sous-amendement au discours du Trône, exigeant le règlement du déséquilibre fiscal. Malgré l'appui unanime du Parlement, le gouvernement libéral n'en a pas tenu compte.

Le mépris du gouvernement fédéral atteint des sommets inégalés avec le laxisme dont il fait preuve à l'égard des décisions majoritaires de cette Chambre, telles que la création d'un plan d'aide aux travailleuses et travailleurs âgés, la création d'un compte en fiducie pour l'argent sale et le retour sur la décision de fermer les neuf postes de la GRC au Québec.

Faudra-t-il engager Earnscliffe ou Groupaction pour faire entendre notre volonté?

Depuis l'ouverture de la 38^e législature, ce gouvernement entache la démocratie. Il devra prendre acte du vote de confiance et agir en conséquence.

* * *

[Traduction]

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES GOUVERNEMENTAUX

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, le ministre des Travaux publics a une fâcheuse habitude. Il dit une chose lorsqu'il veut en dire une autre, ou veut-il dire une

chose et en cite faussement une autre? Après tout, il passe la période des questions à citer des extraits de témoignages au jour le jour publiés par des chroniqueurs.

Qu'on pense à la chronique de Lorne Gunter parue dans la livraison de vendredi de l'*Edmonton Journal*. Le ministre s'en est servi pour prouver hors de tout doute qu'il était du bon côté dans le scandale des commandites. Or, un instant; comme M. Gunter le souligne dans sa chronique de dimanche: « Skippie la marionnette savante » a cité la référence hors contexte.

Permettez-moi de corriger le ministre et de lui dire ce que M. Gunter pense vraiment de la marionnette intrépide du premier ministre: « Avez-vous remarqué comme il a l'air aussi coupable qu'un libéral à ce sujet? Il a été entièrement assimilé. »

Je pourrais presque ressentir de la pitié pour Skippie, un homme dont l'ancien lieutenant-gouverneur de l'Ontario, Hal Jackman, a dit qu'il était une « honte pour notre système politique » et « un être répugnant de la pire espèce ». Mais, là encore, il est probable que Skippie citerait faussement ces propos et penserait qu'il s'agit d'un compliment.

* * *

LE JOUR DE LA VICTOIRE EN EUROPE

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage aux anciens combattants du Canada.

J'ai eu l'occasion, le week-end dernier, de participer au défilé de la libération des Pays-Bas, dans la circonscription de Brant. Le défilé, qui a eu lieu à Brantford, le dimanche 8 mai, visait à souligner la libération des Pays-Bas et la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Nous avons eu l'honneur d'accueillir à Brantford le vice-consul des Pays-Bas, M. Loek Felten, afin qu'il participe à cette cérémonie très importante.

Je remercie personnellement les organisateurs de cet événement formidable et je rends un hommage tout particulier aux nombreux anciens combattants qui ont tellement donné pour défendre nos droits et nos libertés. Nous avons envers eux une dette incommensurable.

Je voudrais également rendre hommage à la Brant Naval Veterans Association pour ses cérémonies du week-end dernier visant à souligner le 60^e anniversaire de la bataille de l'Atlantique.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE BUDGET

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, dans son entente avec le NPD, le gouvernement s'est engagé à retirer du budget certains allègements fiscaux, mais pourtant la mesure budgétaire dont la Chambre est saisie n'exclut aucune de ces mesures fiscales. Le premier ministre peut-il préciser si ces mesures fiscales sont prévues dans le budget ou non?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous avons indiqué que nous étions impatients d'aller de l'avant avec les mesures fiscales prévues dans le projet de loi C-43. Il est clair que, si le projet de loi contenant ces mesures était soumis à la Chambre maintenant, il serait rejeté. Par conséquent, nous proposons de façon tout à fait correcte d'inclure deux de ces mesures dans un projet de loi distinct.

Questions orales

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Autrement dit, monsieur le Président, le projet de loi d'exécution du budget dont la Chambre est saisie ne reflète pas vraiment la politique budgétaire du gouvernement.

J'ai une autre question à poser. Dans son entente avec le NPD, le gouvernement s'est engagé à dépenser immédiatement plus d'argent au titre des priorités des néo-démocrates. Le nouveau projet de loi budgétaire ne précise pas clairement quand cet argent sera dépensé, si ce sera cette année, l'an prochain ou à quelque autre moment. Le premier ministre peut-il nous dire exactement quand le gouvernement prévoit dépenser cet argent?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'on regarde ces mesures, qui portent sur l'enseignement postsecondaire, l'environnement et l'aide à l'étranger, on constate qu'elles font partie des priorités des libéraux, des priorités des néo-démocrates et des priorités des Canadiens.

Ce serait très bien si l'opposition se joignait à nous...

Le Président: Le chef de l'opposition a la parole.

• (1420)

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, si ce sont des priorités si importantes, on pourrait penser que le gouvernement serait en mesure de nous dire quand il entend les mettre en oeuvre.

[Français]

Le premier ministre refuse de reconnaître l'existence du déséquilibre fiscal, mais il a maintenant rencontré les premiers ministres de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et bientôt celui de la Saskatchewan pour le régler.

Quand le premier ministre admettra-t-il devant tous les premiers ministres, y compris celui du Québec, l'existence du déséquilibre fiscal?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'on regarde l'entente qu'on a conclue ce week-end avec le gouvernement de l'Ontario, encore une fois, on remarque qu'elle répond aux priorités du gouvernement, de la population ontarienne et des Canadiens, par exemple l'éducation postsecondaire et l'environnement.

En même temps, il y a eu des sujets très spéciaux en ce qui concerne l'Ontario, notamment l'immigration. Par exemple, l'Ontario était la seule province qui n'avait pas conclu d'entente sur la formation. C'était une lacune qu'il fallait combler et c'est ce que nous avons fait.

* * *

[Traduction]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, selon des éléments de preuve présentés sous serment, des paiements illégaux faits pendant la campagne électorale mettent en cause des gens jusqu'au cabinet du premier ministre. Des agents libéraux avouent avoir blanchi de l'argent et enfreint les lois électorales.

La réaction du Parti libéral a été d'attaquer ces dénonciateurs. Selon un témoignage sous serment, des témoins ont été menacés de voir leur réputation anéantie. Les avocats libéraux s'affairent à appuyer ces menaces en lançant des poursuites devant les tribunaux.

Pourquoi les libéraux sont-ils outrés uniquement lorsqu'un des leurs passe à table?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, hier, j'ai posé cette question: qu'est-ce que la députée a oublié au sujet des principes de justice fondamentale? C'est abuser des privilèges de la Chambre que de se servir de son immunité parlementaire pour salir la réputation de gens qui ne peuvent pas se défendre ici.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement sait que le juge Gomery ne pourra jamais donner de noms. Ils lui ont lié les mains avec le paragraphe k de son mandat. Cependant, des organisateurs importants du Parti libéral et des acteurs clés du scandale des commandites, eux, donnent des noms. Ils révèlent que des milliers de dollars en argent blanchi ont été donnés à des travailleurs libéraux qui gèrent maintenant des cabinets de ministres, y compris celui du premier ministre.

Ces magouilles sont corroborées par des libéraux de haut rang comme les Corbeil, Béliveau, Brault et Thiboutot. Pourquoi le gouvernement ne tient-il aucun compte de leurs témoignages?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, la députée remet en question le mandat du juge Gomery parce qu'elle veut faire avorter son travail. Elle attaque sa crédibilité parce qu'elle a peur que son rapport montre aux Canadiens que le premier ministre a agi de façon honorable.

Le fait est que le paragraphe k se retrouve dans le mandat de plusieurs commissions d'enquête, y compris dans la commission sur l'affaire Arar, celle sur Walkerton, mise sur pied par un gouvernement conservateur en Ontario, celle sur l'affaire Stonechild, mise sur pied par un gouvernement néo-démocrate en Saskatchewan, celle sur l'affaire Grange, mise sur pied elle aussi par un gouvernement conservateur en Ontario. Le paragraphe k fait pour ainsi dire partie du mandat de toutes les commissions d'enquête créées par des gouvernements.

* * *

[Français]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Gilles Ducesse (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le moment de vérité pour les libéraux qui n'ont plus l'autorité morale pour gouverner. En effet, la motion qui sera présentée en cette Chambre recommande que le gouvernement démissionne. Il s'agit clairement d'une motion de censure et les trois partis d'opposition la reconnaissent comme telle.

Est-ce que le premier ministre va respecter la volonté des représentants élus de la population, reconnaître qu'il n'a plus la confiance de la Chambre et déclencher les élections?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le chef du Bloc québécois sait fort bien, selon les opinions des experts, que c'est une question de procédure, ce n'est pas une question de confiance. Les comités sont les maîtres chez eux. Ils ont le droit de prendre leurs propres décisions et l'on verra la décision du comité.

M. Gilles Ducesse (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, en 1926, après le dépôt d'une motion de censure similaire, Mackenzie King, un premier ministre libéral, a réalisé qu'il n'avait plus l'appui de la Chambre et il a démissionné. Il ne s'est pas accroché. Il a respecté la convention sur la confiance. Bref, il a agi en chef de gouvernement responsable et l'histoire nous le rappelle.

Comme l'a fait Mackenzie King avant lui, est-ce que le premier ministre va agir en chef de gouvernement digne, responsable, et respecter la volonté de la Chambre?

• (1425)

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, le chef du Bloc québécois doit savoir que d'ici la fin du mois, il y aura beaucoup d'occasions pour proposer des motions de censure ici, à la Chambre. Certainement, il y en aura en ce qui concerne le budget de même que les journées d'opposition.

Alors, le gouvernement est certainement prêt à être jugé, mais à être jugé suite à des motions de censure, selon la tradition.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le fond de la motion de ce soir est très clair. Les intentions y sont manifestes. Le Parlement aura l'occasion de retirer sa confiance envers ce gouvernement.

Le premier ministre admettra-t-il que le droit parlementaire, tout en donnant des balises quant à la question de la confiance, laisse au premier ministre une part de responsabilité qui lui permet de démontrer son jugement et son sens de la démocratie et, qu'en ce sens, il doit considérer le vote de ce soir comme, bel et bien, un vote de confiance?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, la motion n'est pas une motion de censure. Le vote de ce soir n'est pas un vote de censure. Il s'agit d'une motion de procédure visant à renvoyer un rapport au comité. Nous n'allons certainement pas présumer des intentions du comité. Le comité pourrait décider de rejeter cet amendement. Il pourrait décider de le modifier.

En ce qui a trait à l'exemple datant de 1926, j'invite le député à le relire, parce qu'en fait celui-ci confirme ce que nous disons. En 1926, il s'agissait d'un rapport émanant d'un comité, et non d'un rapport renvoyé à un comité...

Des voix: Oh, oh!

[Français]

Le Président: L'honorable député de Roberval—Lac-Saint-Jean a la parole.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, le premier ministre se trouvera, ce soir, dans la situation où il devra s'élever au-dessus des considérations partisans pour reconnaître, malgré lui, qu'il n'a plus la confiance du Parlement.

Le premier ministre compte-t-il respecter ce vote démocratique ou plonger le Canada dans une crise politique et constitutionnelle sans précédent, en s'accrochant désespérément à son poste?

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je ne peux qu'espérer que vous allez faire abstraction du comportement hystérique du député d'en face.

Notre obligation, en tant que gouvernement, est de prévoir des journées de l'opposition, et nous le faisons. Il y a quelques projets de loi à la Chambre qui sont en fait des mesures pouvant donner lieu à un vote de censure. Je parle des projets de loi liés au budget. Si ces mesures législatives sont rejetées, leur rejet sera considéré comme un vote de censure. Ces projets de loi sont des mesures qui peuvent légitimement donner lieu à un vote de censure. J'invite la Chambre à reprendre le débat sur le projet de loi d'exécution du budget.

Questions orales

J'ai mentionné plus tôt qu'il y aurait des journées de l'opposition d'ici la fin du mois de mai. Les députés de l'opposition pourront alors présenter une motion de censure à l'endroit du gouvernement, s'ils le désirent.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, je pense que les Canadiens sont, à bon droit, dégoûtés de ce qui se passe au Parlement. Ils ont cessé de nous écouter parce qu'ils constatent que nous nous intéressons à nous-mêmes et à nos intérêts politiques au lieu de penser aux intérêts et aux besoins de leurs familles. Telle est la crise dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Le premier ministre acceptera-t-il sa part de responsabilité dans ce gâchis parce qu'en définitive nous ne pouvons tirer d'enseignements que des erreurs que nous admettons avoir commises?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le chef du NPD de poser cette question. Tous les chefs de parti ainsi que tous les députés devraient, à mon avis, accepter leur part de responsabilité. En ce qui concerne la courtoisie dans les débats à la Chambre, il n'est pas douteux que la situation s'est gravement détériorée quant aux mots qui y sont employés et aux accusations qui y sont portées. En effet, des allégations que l'on ne se risquerait pas à faire à l'extérieur sont soulevées sans hésitation à la Chambre. La Chambre en souffre et nous tous aussi quand les Canadiens écoutent la période des questions et assistent à ce spectacle désolant. J'espère que nous pourrions améliorer la situation.

* * *

LE COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NPD): Monsieur le Président, c'est justement la politique étroitement partisane que nous observons à la Chambre qui nous empêche de faire notre travail. Par exemple, cette politique étroitement partisane nous empêche d'adopter un meilleur budget. Nous avons été forcés de prendre des mesures extraordinaires pour faire adopter la charte des anciens combattants, ce dont nous nous réjouissons. Nous avons travaillé très fort pour obtenir un meilleur budget et le faire adopter.

Ma question s'adresse au président du Comité des comptes publics. S'engagera-t-il immédiatement à ce que la motion sur laquelle nous ne prononcerons aujourd'hui ne soit pas mise aux voix au comité avant que nous ayons...

• (1430)

Le Président: Le président du Comité des comptes publics et député d'Edmonton—St. Albert a la parole.

M. John Williams (Edmonton—St. Albert, PCC): Monsieur le Président, il me semble que le chef du Nouveau Parti démocratique va trop vite en affaires. Il n'y a pas encore eu de vote. Par conséquent, rien n'a encore été renvoyé au Comité des comptes publics à cet égard.

*Questions orales***LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, alors même que la piste de l'argent sale court en direction du premier ministre, ce dernier viole de toute évidence une autre promesse faite aux Canadiens. Hier, nous apprenions qu'un de ses partisans, Richard Mimeau, qui est également assistant du ministre des Transports, a reçu 6 000 \$ en argent sale pour des frais de campagne.

Il y a deux mois, le premier ministre a dit que quiconque était au courant de ce qui se passait et n'a rien fait devrait démissionner sur-le-champ. M. Mimeau n'a pas démissionné. Quand le premier ministre va-t-il tenir parole et le congédier?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, il est important de rappeler ce que déclarait la députée, le 10 mars, dans un communiqué. Elle s'exprimait en ces termes:

La tenue d'élections paralyserait le gouvernement fédéral et serait préjudiciable aux Canadiens[...] Il est également impératif que la Commission Gomery fasse toute la lumière sur les commandites[...] La tenue d'une élection empêcherait le juge Gomery de terminer son travail comme prévu et pourrait sonner le glas de la commission elle-même. Je ne pense pas que les Canadiens veuillent dépenser encore 250 millions de dollars pour tenir de nouvelles élections aussi tôt.

C'est ce que déclarait la députée le 10 mars dernier.

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, c'était avant que les libéraux ne modifient le budget. Le premier ministre s'est empressé de congédier les collaborateurs de son prédécesseur, M. Chrétien, mais il ne semble pas avoir le courage d'en faire autant à l'égard de ses propres amis.

M. Mimeau est un lieutenant clé du premier ministre au Québec et l'un de ses partisans. Il est également un assistant du ministre des Transports. Il ne s'agit plus uniquement de la vieille garde, mais de personnes qui travaillent ici, maintenant.

Pourquoi les Canadiens devraient-ils croire que le premier ministre ignorait tout, alors que la piste remonte jusqu'à lui?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, tout simplement parce que les personnes en cause ont catégoriquement nié les allégations et ont demandé à leurs avocats de réagir. Je rappelle à la députée que les gens ont des droits dans ce pays, qu'on en fasse ou non la démonstration à la Chambre.

[Français]

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, Benoît Corbeil nous informe que deux employés du cabinet du ministre des Transports ont reçu de l'argent sale de Groupaction: son attachée de presse, Irène Marcheterre, et Richard Mimeau auraient touché respectivement 5 000 et 6 000 \$.

Quand cet argent sale sera-t-il retourné, comme le premier ministre l'a promis?

[Traduction]

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, il serait important de consulter un peu le Marleau et Montpetit, qui parle des privilèges de la Chambre et des lourdes responsabilités qui en découlent pour les députés. L'abus des privilèges peut avoir des conséquences terribles. Des innocents peuvent être calomniés sans qu'ils ne disposent d'aucun recours.

J'invite les députés à faire preuve d'un peu de jugement.

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, les députés ont aussi le droit d'obtenir des réponses pendant la période des questions.

La semaine dernière, nous avons appris que le ministre des Transports avait fait du lobbying sans s'être dûment enregistré comme lobbyiste conformément à la loi. Maintenant, nous apprenons que deux personnes qui travaillent pour lui ont reçu de l'argent sale des commandites.

Ma question pour le premier ministre est simple. Quand l'argent sale sera-t-il retourné aux contribuables comme le premier ministre l'a promis?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle au député que ces deux personnes ont catégoriquement nié les allégations et qu'elles ont pris les mesures nécessaires pour se défendre comme elles en ont le droit. Tâchons d'éviter les exécutions sommaires sur la place publique.

• (1435)

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, que l'on qualifie d'accusations ou d'allégations les propos très incriminants tenus par Benoît Corbeil à la Commission Gomery et qui mettent en cause des membres du Parti libéral du Canada, le résultat est le même: de l'argent sale des commandites a été utilisé pour payer des travailleurs d'élections.

Devant ces révélations très lourdes de sens, le premier ministre ne considère-t-il pas qu'il n'a plus le choix et qu'il doit mettre dans une fiducie l'argent sale des commandites reçu par le Parti libéral?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, ce sont des allégations non fondées. Des actions légales ont été entreprises à la suite du témoignage de M. Corbeil hier.

La seule façon de connaître tous les faits est en ayant le rapport du juge Gomery. Les Canadiens et les Québécois veulent avoir ce rapport. Les intérêts des Canadiens sont plus importants que ceux des séparatistes.

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, peut-on comprendre des propos du ministre que tous ceux qui n'ont pas envoyé de mise en demeure reconnaissent leur culpabilité?

Jean Brault, Michel Béliveau et Benoît Corbeil disent tous la même chose et confirment que de l'argent comptant des commandites a été utilisé par le Parti libéral pour payer des travailleurs d'élections, et ce, en violation de la Loi électorale du Canada.

Devant tous ces témoignages qui s'accumulent, le premier ministre comprend-il que la seule solution qu'il reste au gouvernement, c'est de déposer l'argent sale des commandites dans une fiducie?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, hier, en cette enceinte, ce député du Bloc a affirmé ce qui suit: « On veut quitter le Canada. Laissez-nous partir [...] C'est exactement cela, on veut se séparer. »

Questions orales

Malgré les efforts des bloquistes pour cacher leur programme séparatiste, leurs véritables intentions ont été mises au jour. Ils veulent que le Parlement cesse de fonctionner, car ils veulent que le pays fasse fiasco. Il est temps que les conservateurs cessent de s'acoquiner avec le Bloc et se mettent à défendre les intérêts des Canadiens, qui souhaitent que le Parlement demeure en place.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Cependant, monsieur le Président, nous n'avons pas acheté trois élections avec de l'argent sale.

À la veille de la dernière élection, le ministre des Transports s'engageait, au nom de la section québécoise du Parti libéral du Canada, à mettre l'argent sale en fiducie.

Comment le ministre peut-il expliquer qu'il était nécessaire, l'année dernière, de mettre en fiducie l'argent sale des commandites et qu'aujourd'hui, avec ce que nous apprend la Commission Gomery, ce ne serait plus pertinent de le faire?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, on allègue aussi que le Parti québécois a reçu des fonds inappropriés. Le Bloc pense que si l'argent sale est versé aux séparatistes, il est moins sale.

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, si le gouvernement tient à citer le Parti québécois, pourquoi ne l'imite-t-il pas en mettant l'argent en fiducie immédiatement?

À la suite des révélations qui sont faites à la Commission Gomery, il est clair que le gouvernement n'a plus notre confiance. Dans ces circonstances, il n'est pas question que ce gouvernement refasse une autre élection avec de l'argent sale.

Qu'attend le premier ministre pour créer une fiducie, comme la Chambre le lui demande, et y déposer dès maintenant l'argent sale des commandites?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le parti a été clair. Si le parti a reçu des fonds inappropriés, le parti va rembourser les contribuables. Il y a un chef qui travaille pour nettoyer ce système et c'est notre premier ministre. Si les séparatistes ne croient pas aux allégations contre certains d'entre eux, peut-être qu'ils devraient appuyer le travail de notre premier ministre et attendre le rapport du juge Gomery.

* * *

LA JUSTICE

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, à quatre occasions, en cette Chambre, le ministre de la Justice nous a dit qu'il ne pouvait pas agir contre l'ingérence politique dans le processus de nomination des juges à cause de la Commission Gomery.

Hier, le juge Gomery a confirmé qu'il n'avait pas l'autorité pour enquêter sur cet autre scandale. Le ministre de la Justice savait bien que le juge Gomery ne pouvait pas enquêter sur cette sérieuse question.

Pourquoi le ministre de la Justice a-t-il encore une fois voulu induire la Chambre en erreur?

Le Président: Le secrétaire parlementaire du ministre de la Justice a la parole. J'ai toutefois des réserves quant à la formulation de la question.

• (1440)

[Traduction]

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la Commission Gomery est bien établie. Nous nous y sommes pris de la manière habituelle pour établir les règles qu'elle doit suivre. Elle respecte les règles normales auxquelles on s'attend à ce qu'une commission judiciaire se conforme. Je pense que c'est tout à fait approprié.

M. Peter Van Loan (York—Simcoe, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre répète sans cesse que la Commission Gomery va faire toute la lumière sur cette affaire. Or c'est impossible d'après son mandat.

Le ministre de la Justice a induit la Chambre en erreur lorsqu'il a affirmé que le juge Gomery ferait enquête sur les aveux suivant lesquels les libéraux sont intervenus dans le processus de nomination des juges. Hier, le juge Gomery a confirmé ce que le ministre de la Justice savait...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je m'entretenais avec le greffier et je n'ai pas entendu tous les propos du député, mais j'ai compris qu'il laissait entendre que le ministre avait induit la Chambre en erreur. Le député sait qu'il ne peut pas faire de telles affirmations.

S'il veut bien poser sa question sans détour, nous allons poursuivre; je prendrai connaissance des bleus et, au besoin, je demanderai au député de retirer ses propos.

M. Peter Van Loan: Monsieur le Président, le ministre a déclaré à la Chambre que le juge Gomery ferait enquête sur ces questions. Pourtant, le juge a dit qu'il n'était pas autorisé à le faire parce qu'il avait les mains liées.

Étant donné que le premier ministre a lié les mains du juge Gomery, le ministre de la Justice va-t-il cesser de dire aux Canadiens que le juge Gomery va s'occuper de cette question et va-t-il réclamer la tenue d'une enquête approfondie sur la façon dont son propre parti est intervenu dans la nomination des juges?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, les députés de l'opposition remettent en cause le mandat du juge Gomery. Après des mois de travaux et de témoignages, après un investissement de 72 millions de dollars pour que le juge Gomery établisse la vérité et après l'étude par la Commission Gomery de 12 millions de pages de documents, l'opposition se rend compte qu'elle n'a pas la moindre preuve que notre premier ministre ait posé un acte répréhensible.

Ces députés remettent en cause le mandat du juge Gomery pour tenter de discréditer celui-ci parce qu'ils ont le sentiment qu'ils n'aimeront pas le résultat de ses travaux.

* * *

LE BUDGET

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, quel dommage que la Commission Gomery ne se soit pas penchée sur Earnscliffe.

Questions orales

Nous savons que le premier ministre estime que l'éducation postsecondaire, l'environnement et les gagne-petit constituent ses priorités absolues. C'est essentiellement ce qu'il a confirmé au cours de la période des questions. Or, l'entente conclue avec le Nouveau Parti démocratique, entente qui sous-tend le projet de loi C-48, ne prévoit aucun programme pour ces importantes priorités. Du financement, oui, s'il le faut, mais pas nécessairement pour ces priorités les plus importantes.

Le premier ministre a-t-il expliqué au Nouveau Parti démocratique que les fonds consentis au titre de ces importantes priorités ne seront pas libérés avant l'automne 2006, s'ils sont effectivement libérés?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la mesure législative prévoit très clairement que le gouvernement aura accès aux fonds au cours des exercices 2005-2006 et 2006-2007. Les conditions liées au versement de ces fonds sont clairement énoncées dans le projet de loi C-48, ainsi que l'objet des versements, soit les grandes catégories visées.

De toute évidence, il incombe maintenant aux ministères concernés d'élaborer les programmes précis qui permettront de consacrer ces fonds aux fins prévues dans le projet de loi C-48.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, hier, le secrétaire parlementaire du ministre des Finances a révélé que l'entente que le premier ministre a conclue avec M. McGuinty, son homologue provincial, ne valait même pas la serviette de table sur laquelle elle a été écrite. Dans une entrevue, lorsqu'on a interrogé le secrétaire parlementaire sur le financement de cette entente, celui-ci a répondu qu'il est possible que ces fonds ne soient pas versés à l'Ontario.

Lorsque le premier ministre a conclu cette entente avec M. McGuinty, a-t-il dit à ce dernier qu'il était possible que les fonds ne soient pas versés?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, certains éléments importants de l'entente avec l'Ontario dépendent d'événements très importants à la Chambre des communes, notamment l'adoption du budget.

Je rappelle au porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances que, le 23 février, quelques heures après l'annonce du plan budgétaire, il a déclaré que le budget était un pas dans la bonne direction.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de Développement économique Canada. Cette Chambre devra bientôt se prononcer sur le projet de loi C-9 qui renforce le rôle de Développement économique Canada au Québec.

Le ministre peut-il nous dire pourquoi le Bloc québécois s'acharne à voter contre ce projet de loi? Pourquoi le Bloc s'acharne-t-il à voter contre le développement économique du Québec?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, le monde de l'économie sociale, les municipalités, les régions du Québec veulent ce projet de loi et le Bloc vote contre; le budget fédéral prévoit 307 millions de dollars de plus pour le Québec seulement et le Bloc vote contre.

Le Bloc québécois vote contre la diversification économique des régions, contre les collectivités les plus vulnérables, contre la recherche et l'innovation, contre le développement de Montréal. J'accuse le Bloc de faire passer ses intérêts avant ceux du Québec. Le Canada a toujours joué un rôle fondamental dans le développement économique du Québec et il continuera, malgré le Bloc québécois.

* * *

• (1445)

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je me suis souvent dit par le passé que le fait que le Parlement se concentre autant sur la corruption, les scandales et d'autres sujets de ce genre ne pouvait qu'être dangereux pour la durabilité à long terme de notre environnement, sans lequel toutes les autres questions sont dépourvues d'intérêt pratique.

Je me préoccupe tout particulièrement du détournement des eaux du Devils Lake. Les eaux commenceront à couler dès le mois de juin. Je crains que le gouvernement, qui ne s'occupe déjà pas suffisamment de cette question, ne l'oublie encore davantage en cas d'élections.

Qu'est-ce que le gouvernement compte faire, qu'il y ait des élections ou non, pour s'assurer que ces eaux sales ne se retrouveront jamais dans l'écosystème du Manitoba?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je peux dire à la Chambre que lorsque le premier ministre a rencontré le président, et que j'ai moi-même rencontré Mme Rice, la secrétaire d'État, nous avons insisté auprès d'eux pour que la question du Devils Lake soit soumise au conseil de la frontière qui représente la section pertinente de la commission à cet égard.

Il ne s'agit pas d'une lutte entre les Canadiens et les Américains. Bon nombre d'Américains sont d'accord avec nous et reconnaissent que le détournement du Devils Lake ne devrait pas avoir lieu.

* * *

L'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE MAHER ARAR

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, il est vraiment honteux qu'aucun ministre n'assume la responsabilité de veiller à ce que la justice triomphe dans l'enquête sur l'affaire Maher Arar.

Avant de se récuser, le ministre de la Justice a reconnu les dangers qu'il y a à bafouer les droits de la personne et la justice au nom de la sécurité.

Par contre, le ministre des Pêches, qui a reçu la mission explicite de veiller à ce qu'on rende justice à M. Arar, défend la non-divulgateion, justifie le manque de transparence et s'en remet au grand responsable de la sécurité publique.

Pourquoi, au nom de la sécurité, le gouvernement du premier ministre nuit-il au bon déroulement de l'enquête dans un esprit de justice?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je peux garantir à mon collègue que j'ai demandé à mes fonctionnaires de dévoiler le plus de faits possible tout en protégeant le travail policier.

Questions orales

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, dans cette loterie libérale, le gouvernement a annoncé de nouvelles dépenses de 22 milliards de dollars, en plus des 42 milliards de dollars déjà promis. Don Drummond, économiste en chef de la Banque TD, a déclaré que le gouvernement semble avoir perdu toute notion du montant d'argent dont on parle. Après plus de 10 ans de sacrifices par les Canadiens, ces folies monétaires risquent de remettre le pays en déficit.

Le premier ministre va-t-il reconnaître qu'il vogue vers un désastre économique afin de garder son gouvernement à flot?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que les articles de journaux et les sites web dont parle le député sont manifestement dans l'erreur. On mélange tout et on en arrive ainsi à des conclusions insensées.

Tous ces plans de dépenses du gouvernement sont conformes à notre cadre financier.

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, c'est pourquoi le ministre des Finances doit soumettre tous les chiffres à la Chambre. Au moins, l'ancien ministre des Finances John Turner a eu l'honnêteté de démissionner lorsque M. Trudeau a changé son fusil d'épaule sur la politique financière et monétaire en 1975.

En fait, il y a à peine un mois, le ministre des Finances a déclaré, en parlant du budget: « On ne peut pas, après coup, choisir uniquement les éléments qui nous plaisent [...] » Il a ajouté: « Ce genre de manoeuvre ne peut que mener à un déficit. »

Le ministre des Finances va-t-il assumer sa responsabilité ministérielle, reconnaître que, sous sa direction, des déficits sont maintenant une possibilité bien réelle et que le premier ministre a modifié certains éléments de son budget, puis démissionner?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Non, monsieur le Président, je n'en ferai certes rien. En fait, l'étude du budget, sous la forme du projet de loi C-43, se déroulait très bien à la Chambre des communes jusqu'au 21 avril, lorsque le parti de notre collègue a fait une volte-face complète en choisissant de s'opposer au budget plutôt que de l'appuyer et en se joignant au parti séparatiste pour essayer de rejeter le budget et de faire tomber le gouvernement du même coup.

Nous formons un gouvernement minoritaire chargé d'assurer le bon fonctionnement du Parlement. Ainsi, nous avons trouvé un autre modèle donnant au budget et à la responsabilité financière une chance raisonnable de survivre.

* * *

●(1450)

LE BUDGET

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a dit que l'Accord atlantique doit faire partie du processus budgétaire global et doit demeurer dans le projet de loi omnibus. Or, on nous présente aujourd'hui le projet de loi C-48, un projet de loi distinct qui compte deux pages.

Si le gouvernement peut présenter un projet de loi distinct afin de légitimer l'achat du NPD, pourquoi ne peut-il pas en présenter un pour les Canadiens des provinces de l'Atlantique, qui perdent des

millions de dollars chaque semaine en raison des petits jeux du gouvernement?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la Chambre est déjà saisie des mesures législatives visant à mettre en oeuvre l'Accord atlantique; elles sont contenues dans le projet de loi C-43.

Je demande au député de tenir compte, comme l'ont fait les gouvernements des provinces de l'Atlantique, du danger associé au retrait de l'Accord atlantique du projet de loi C-43. Cela les laisserait totalement à la merci du Bloc québécois.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, il est vrai de dire que la Chambre est actuellement saisie du projet de loi C-43, mais, comme par hasard, le projet de loi d'exécution du budget de l'an dernier pourrait être adopté par le Sénat aujourd'hui, un an plus tard.

Si le premier ministre peut retirer les baisses d'impôt du budget en un clin d'oeil, il peut faire de même pour l'Accord atlantique et faire gagner une année à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Est-il prêt à prendre cette mesure et à conclure une entente semblable au sujet de ce projet de loi?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le député se trompe. Le projet de loi C-33 n'était pas le principal projet de loi d'exécution du budget de l'an dernier. Le projet de loi d'exécution du budget de 2004 a été adopté par la Chambre des communes le 8 mai 2004, si je ne m'abuse. L'analogie du député est donc faussée.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le Président, des représentants des producteurs agricoles se disent inquiets de l'attitude du gouvernement du Canada dans sa défense de la gestion de l'offre lors des négociations qui se déroulent à l'Organisation mondiale du commerce.

Devant la crainte de ces producteurs agricoles qui s'inquiètent des réelles intentions du gouvernement, le ministre peut-il les rassurer et leur confirmer qu'il entend défendre vigoureusement le maintien de la gestion de l'offre et donner ordre à son équipe de négociateurs de faire de même?

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Absolument, monsieur le Président. Nous appuyons sans réserve la gestion de l'offre dans notre pays. C'est la position que nous avons adoptée dans les négociations tenues à Genève l'an dernier. C'est la position que nous maintenons actuellement et que nous maintiendrons tout au long de ces négociations.

[Français]

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le Président, les producteurs agricoles sont inquiets, puisque, dans un passé récent, le gouvernement a démontré une certaine faiblesse en acceptant d'ouvrir le système de gestion de l'offre à la négociation.

Qu'attend le gouvernement pour venir en aide aux producteurs agricoles en fermant sa frontière aux sous-produits du lait qui entrent en franchise en toute légalité au Canada?

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en réponse à la question précédente, nous défendons la gestion de l'offre, au sens le plus large, lors des négociations dans le cadre de l'OMC.

Entre-temps toutefois, d'autres mesures s'imposent. Nous interjetons appel auprès du TCCE. Nous examinons des questions d'étiquetage et de normes. Nous instaurons un nouveau système de contrôle à la frontière pour ces produits précis. Nous saurons, au besoin, prendre les mesures qui s'imposent.

* * *

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, le Parti conservateur respectera les ententes en matière de garde d'enfants conclues avec les provinces. Cependant, il est disposé à en faire plus et à donner l'argent directement aux parents afin qu'ils puissent prendre leurs propres décisions.

La différence entre les libéraux et les conservateurs est que ces derniers sont en faveur de l'égalité et du choix. Pourquoi est-ce que, sur les 5 milliards de dollars consacrés au programme libéral de garderies, pas un sou n'ira aux parents qui choisissent de rester chez eux avec leurs enfants ou choisissent d'autres façons de faire garder leurs enfants?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à rappeler à la députée d'en face que, durant les dernières élections, on s'était engagé à investir 5 milliards de dollars sur cinq ans non dans un système d'éducation préscolaire et de garde d'enfants, mais bien dans un système national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants. Cet engagement a été pris et portera fruits dans l'avenir sous forme d'un système national d'éducation préscolaire et de garde d'enfants.

• (1455)

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, il s'agit d'égalité et de choix, et le gouvernement fait preuve de discrimination à l'égard de certains parents.

Notre parti a parlé à des parents d'un bout à l'autre du pays. Ils veulent un programme souple qui leur donne les ressources financières nécessaires pour choisir comment ils veulent donner à leurs enfants les outils dont ils auront besoin pour réussir. En effet, d'après certaines études, la quasi-totalité des parents qui travaillent choisiraient de rester à la maison s'ils pouvaient se le permettre.

Pourquoi les libéraux refusent-ils de donner le même avantage économique à tous les parents?

L'hon. Ken Dryden (ministre du Développement social, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle à la députée d'en face que, durant les dernières élections, l'engagement de son parti était d'accorder un crédit d'impôt de 2 000 \$ qui aurait eu le très merveilleux avantage d'aider ceux qui sont le plus mal pris, les plus démunis au pays, à hauteur de 320 \$ par enfant.

Le coût moyen des services de garde au pays dépasse 8 000 \$. Il s'agissait d'une déduction d'impôt, pas de frais de garde d'enfants.

L'AGRICULTURE

M. Charles Hubbard (Miramichi, Lib.): Monsieur le Président, la gestion de l'offre fonctionne très bien au Canada depuis une quarantaine d'années, et notre parti a toujours appuyé ce système.

Mais voici que certains transformateurs introduisent des compléments protéiques dans le processus de fabrication du fromage et d'autres produits.

Comment notre gouvernement réagit-il à cette situation? Comment nos producteurs laitiers peuvent-ils tirer profit d'un problème causé par des sources extérieures?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai mentionné en réponse à une question précédente, nous défendons énergiquement la gestion de l'offre, dans le sens le plus général du terme, auprès de l'OMC.

Nous prenons en outre des mesures plus spécifiques. En effet, nous interjetons appel en vertu de la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur. Nous examinons très attentivement certaines dispositions concernant l'étiquetage. Une surveillance accrue nous permettra de connaître l'effet des importations, et nous prendrons alors les mesures que dictent les circonstances.

* * *

LA JUSTICE

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, les amendements des conservateurs au projet de loi sur l'identification génétique ont été acceptés à l'unanimité au Comité de la justice. Ces changements obligeront les délinquants dangereux, comme Karla Homolka, à fournir un échantillon d'ADN à la police.

Je pense que le premier ministre verra que la Chambre consent à l'unanimité à faire accélérer les deuxième et la troisième lectures du projet de loi dans son ensemble comme le fait le gouvernement pour le projet de loi C-45, le projet de loi sur la charte des anciens combattants

Le premier ministre va-t-il également s'engager à un processus accéléré pour le projet de loi C-13, le projet de loi sur l'identification génétique?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je crois savoir que les porte-parole en matière de justice ont eu des discussions et il me semble franchement que nous avons une occasion de prouver que le Parlement fonctionne. Il a fonctionné plus tôt aujourd'hui dans le cas des anciens combattants et il peut certainement fonctionner dans un certain nombre d'autres cas.

Je voudrais dire aux députés que, lorsque nous collaborons et que nous nous concentrons sur les intérêts et les priorités des Canadiens, le Parlement peut effectivement fonctionner.

Si les deux partis d'en face, le Parti conservateur et le Bloc québécois, souhaitent faire partie de ce Parlement et y participer dans l'intérêt des Canadiens, je les invite à collaborer pour assurer l'adoption de ce projet de loi sur l'identification génétique et d'autres.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, je ne sais trop s'il s'agit d'une réponse négative ou affirmative, mais pourquoi n'en ferait-il pas autant pour l'Accord atlantique et d'autres projets de loi?

Le ministre de la Justice a promis de déposer un projet de loi visant à interdire le trafic d'êtres humains. Le Parti conservateur appuie le projet de loi en principe. L'initiative vise à faire cesser l'exploitation de personnes vulnérables. Toutefois, en l'absence de peines lourdes pour des crimes de cette gravité, l'exploitation ne cessera pas.

Le ministre va-t-il s'engager à établir une peine de prison obligatoire pour bien faire comprendre que l'esclavage est parmi les pires violations des droits de la personne.

L'hon. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Il est évident, monsieur le Président, que le trafic des êtres humains constitue une violation claire des droits de la personne, aussi bien ailleurs dans le monde qu'ici. Nous allons bientôt présenter un projet de loi sur le trafic des êtres humains. Une fois que cette mesure aura été présentée à la Chambre et aura fait l'objet d'un débat approfondi devant un comité, je suis convaincu que, quelle que soit la résolution requise, nous trouverons le moyen de régler ce problème difficile.

* * *

• (1500)

[Français]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, plus tôt lors de la période des questions orales, le leader du gouvernement a tenté de démontrer que l'exemple de 1926 était tout à fait différent de la motion sur laquelle la Chambre votera ce soir. Or, dans une décision que vous avez rendue la semaine dernière, monsieur le Président, vous disiez, et je vous cite:

[...] si on se reporte au précédent du 22 juin 1926, [...] qu'on peut retrouver aux pages [...], on constate qu'un amendement contenant des propos clairement préjudiciables au gouvernement de l'époque et qui visait à modifier une motion d'adoption du rapport d'un comité spécial a été présenté avec succès. J'estime que cet exemple n'est pas si différent de l'amendement dont la Chambre est actuellement saisie.

Comment le leader du gouvernement peut-il tenter de nous dire que c'est complètement différent, alors que vous, monsieur le Président, dans votre objectivité et après analyse, avez déclaré que c'était semblable?

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable leader du gouvernement à la Chambre a la parole.

[Traduction]

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Encore une fois, monsieur le Président, j'espère que le député écoutera très attentivement. J'ai compris qu'en fait vous avez rendu une décision sur le libellé de l'amendement. Mes commentaires portaient sur le processus qui a été suivi. Il s'agissait d'un rapport qui venait d'un comité, et non pas d'un rapport qui était renvoyé au comité. En fait, il avait été agréé.

Je pense que King a démissionné non pas en raison d'une motion présentée à la Chambre, mais bien parce que le Gouverneur général n'a pas écouté ses conseils. Il voulait dissoudre le Parlement. Le Gouverneur général a refusé. Ce sont deux exemples totalement différents. Je tiens à mentionner que—

[Français]

Le Président: L'honorable député de Laval—Les Îles a la parole.

Recours au Règlement

[Traduction]

LE LOGEMENT

Mme Raymonde Folco (Laval—Les Îles, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail et du Logement. En 1999, entre autres mesures qu'il a prises pour régler le problème des sans-abri, le gouvernement a créé un programme inédit, l'Initiative de partenariats en action communautaire. Il s'agit d'un programme efficace et populaire qui aborde de façon plus intégrée et inclusive le problème des sans-abri.

Le programme se terminera l'année prochaine, en 2006. Le ministre du Travail et du Logement pourrait-il informer la Chambre des intentions du gouvernement au sujet de cet important programme?

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée de Laval—Les Îles le sait, ce programme, qui a coûté 1,5 milliard de dollars, connaît beaucoup de succès depuis plus de six ans. Il a été mis en place pour aider les sans-abri ou ceux qui risquaient de le devenir.

[Français]

Je dois mentionner que, dans le budget de 2005, le ministre des Finances a signifié l'intention du gouvernement de renouveler ces programmes actuels en matière de logement, incluant l'IPAC pour le Québec.

[Traduction]

Le Président: La période des questions est maintenant terminée. Je tiens à remercier les députés de leur modération. C'est la période des questions la plus calme que nous ayons eue depuis un mois et beaucoup de questions ont pu être posées.

La secrétaire parlementaire du ministre du Développement social a la parole pour invoquer le Règlement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA PÉRIODE DES QUESTIONS ORALES

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, j'ai pris la parole hier pour vous demander d'intervenir auprès des députés afin qu'ils respectent la limite dans laquelle la liberté de parole est permise à la Chambre.

Aujourd'hui, deux autres députés de l'opposition, la députée de Simcoe—Grey et le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, ont parlé de la même citoyenne canadienne qui ne siège pas à la Chambre et qui a besoin de la protection de la Chambre.

Hier, en votre qualité de président de la Chambre des communes, monsieur le Président, vous n'avez pas rendu de décision sur la question de privilège que j'ai soulevée ni sur les limites de la liberté de parole de la députée de Calgary—Nose Hill. Si nous continuons d'accepter ce type de comportement à la Chambre, la réputation et le nom d'autres citoyens canadiens seront ternis.

Je vous prie, monsieur le Président, de faire respecter cette règle et de demander aux députés de ne pas parler de citoyens canadiens qui ne jouissent pas de la protection de la Chambre. Si les députés de l'opposition souhaitent dénigrer quelqu'un, ils doivent le faire à l'extérieur de la Chambre, non à la Chambre.

Privilège

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, les propos auxquels ma collègue s'oppose reprennent essentiellement des confessions faites sous serment, et répétées et rapportées dans le domaine public. Comme mes collègues, je suis moi aussi fin prêt à répéter ces confessions des libéraux publiquement. Ce qui constitue un commentaire acceptable...

Des voix: Oh, oh!

M. Jason Kenney: N'est-ce pas intéressant, monsieur le Président? Toute la journée, l'opposition n'a chahuté personne et c'est ainsi que réagissent les députés d'en face.

Pour ce qui est de savoir ce qui constitue, dans le domaine public, un commentaire acceptable basé sur un témoignage sous serment et des confessions des libéraux, nous n'avons pas le moindre scrupule à répéter ces questions de notoriété publique ici à la Chambre des communes, où la liberté de parole prévaut.

• (1505)

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, je pense qu'il serait utile de rappeler aux députés ce que prévoit le Règlement. On lit à la page 77 du Marleau et Montpetit:

Seulement deux sortes d'institutions de ce pays jouissent de ce privilège très impressionnant [celui de la liberté de parole] — le Parlement et les Assemblées législatives d'une part, les tribunaux de l'autre. Ces institutions sont protégées par le privilège absolu parce qu'il faut absolument pouvoir dire la vérité, poser n'importe quelles questions et...

Un tel privilège donne de lourdes responsabilités à ceux qu'il protège. Je songe en particulier aux députés. Les conséquences d'un abus risquent d'être terribles. Des innocents risquent d'être victimes de diffamation sans avoir aucun recours. Des réputations risquent d'être ruinées par de fausses rumeurs. Tous les députés se rendent compte qu'ils doivent exercer avec prudence le privilège absolu qui leur confère une liberté de parole totale. C'est pourquoi de vieilles traditions visent à prévenir de tels abus à la Chambre.

Le Président: J'ai dit à la députée d'Ahuntsic hier que je lui répondrais au besoin. J'ai entendu d'autres arguments. Je reviendrai à la Chambre en temps opportun pour lui faire connaître le résultat de mes recherches.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de l'honorable Olayuk Akesuk, ministre de l'Environnement du Nunavut, et de l'honorable Ed Picco, ministre de l'Éducation du Nunavut.

Des voix: Bravo!

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LISTE DU VOTE N

L'hon. Carolyn Bennett (ministre d'État (Santé publique), Lib.): Monsieur le Président, tout excitée que j'étais de revenir de ma rencontre avec les fantastiques infirmières de la santé publique à Ottawa en cette Semaine des soins infirmiers, je suis arrivée à la Chambre et me suis levée automatiquement pour voter. Mon vote de ce matin ne devrait pas compter.

Le Président: Plaît-il à la Chambre de retirer le nom de la ministre d'État responsable de la santé publique de la liste des personnes qui ont voté ce matin?

Des voix: D'accord.

Le Président: La présidence a reçu avis que la députée de York-Ouest voulait soulever la question de privilège.

* * *

PRIVILÈGE

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

L'hon. Judy Sgro (York-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler d'une question de privilège personnelle. Les députés se souviendront que, le 14 janvier 2005, j'ai démissionné de mon poste de ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration après que de graves allégations eurent été faites contre moi au sujet du dossier d'immigration de Harjit Singh.

À ce moment, j'avais décidé de renoncer à mes fonctions de ministre pour rétablir ma réputation. Le 31 janvier 2005, j'ai intenté des poursuites en justice contre Harjit Singh et d'autres personnes en raison des déclarations fausses et outrageantes formulées contre moi.

Aujourd'hui, je suis heureuse d'affirmer que toutes les procédures juridiques entre Harjit Singh, moi et d'autres personnes ont été réglées. Dans le cadre du règlement, j'ai obtenu une rétractation pleine et entière de Harjit Singh ainsi que des excuses publiques de tous les autres défendeurs.

Je veux maintenant lire les excuses publiques et la rétractation de Harjit Singh. Voici:

« Je, soussigné, Harjit Singh, désire présenter des excuses à Judy Sgro et retirer toutes les déclarations que j'ai faites ou qui m'ont été attribuées par les médias en rapport avec mon dossier d'immigration. J'admets que je n'ai jamais eu de rencontre avec Judy Sgro. De plus, Judy Sgro ne m'a jamais demandé d'assistance pendant sa campagne électorale et elle ne m'a jamais aidé à régler mon problème d'immigration.

Je présente ces excuses et cette rétractation volontairement et librement après avoir reçu des conseils juridiques indépendants. Je tiens à dire que je regrette sincèrement toute déclaration qui a pu, de quelque manière que ce soit, porter atteinte aux privilèges de Judy Sgro en tant que députée à la Chambre des communes et que je regrette sincèrement tout inconvenient ou tort que mes déclarations, complètement fausses, ont pu causer à Judy Sgro. »

Des voix: Bravo!

• (1510)

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. La députée de York-Ouest a la parole.

L'hon. Judy Sgro: Monsieur le Président, M. Singh ajoute: « Je suis conscient que ces excuses et cette rétractation peuvent être communiquées aux médias et diffusées. J'y consens. Je demande que ma vie privée et celle de ma famille soient respectées. Je ne ferai plus aucune déclaration aux médias sur cette affaire ». La déclaration a été signée devant témoins par Harjit Singh.

Monsieur le Président, les allégations et les attaques personnelles contre mon intégrité et ma réputation ont été très éprouvantes pour ma famille et moi-même, comme ce le serait pour n'importe qui à la Chambre. Je suis reconnaissante à tous ceux qui m'ont soutenue pendant cette épreuve, en particulier les électeurs de York-Ouest et mes collègues à la Chambre des communes.

Cette situation nous rappelle à tous que, avant de porter un jugement sur la présumée conduite d'une personne, il faut d'abord vérifier les faits. On devrait se garder de salir la réputation de quelqu'un, à des fins purement partisans, en se fondant sur des allégations non vérifiées et des insinuations.

Tous les députés devraient faire preuve de prudence, de façon à ne pas abuser de leur immunité parlementaire. Cette honorable institution ne devrait jamais être utilisée pour mener des campagnes de salissage et des attaques personnelles contre qui que ce soit, peu importe l'allégeance politique.

D'autre part, après une enquête approfondie, le commissaire à l'éthique est arrivé à la conclusion que j'ai agi de façon appropriée dans la situation mettant en cause Mme Balaican. Dans son rapport, le commissaire confirme entièrement ce que j'ai toujours affirmé, à savoir que j'ai agi de façon adéquate et que je n'ai enfreint aucune règle d'éthique; que je n'ai jamais rencontré Mme Balaican et que j'ignorais même qu'elle avait travaillé comme bénévole à ma campagne.

Le commissaire à l'éthique a déclaré que ma décision d'accorder un permis ministériel était fondée sur des motifs tout à fait conformes aux critères que j'ai appliqués, en ma qualité de ministre, à toutes les autres demandes sur lesquelles j'ai été appelée à me prononcer.

Je remercie encore une fois les nombreux Canadiens qui m'ont apporté leur soutien et offert leurs meilleurs vœux. Mais surtout, je remercie le premier ministre, premièrement d'avoir accepté ma démission et, deuxièmement, de m'avoir accordé son soutien indéfectible tant sur le plan politique que personnel.

Monsieur le Président, je demande respectueusement le consentement de la Chambre unanime pour déposer la rétractation et les excuses publiques de M. Singh et de l'autre défendeur, ainsi que le rapport du commissaire à l'éthique, M. Bernard Shapiro.

Je vous remercie, monsieur le Président, et je remercie également tous mes collègues.

●(1515)

Le Président: La députée de York-Ouest a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour déposer les documents auxquels elle a fait référence?

Des voix: D'accord.

Le Président: La présidence a reçu avis que le député de Wellington—Halton Hills voulait, lui aussi, soulever la question de privilège.

LES PRIVILÈGES DE FRANCHISE POSTALE

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, j'invoque la question de privilège concernant l'abus des privilèges de franchise postale.

Le député de London—Centre—Nord se sert de sa franchise postale pour faire des envois en nombre dans ma circonscription. De nombreux électeurs me disent être préoccupés par ces envois et me demandent entre autres comment il se fait qu'ils reçoivent du courrier d'un autre député.

Ces envois en nombre ne sont rien d'autre que des dix-pour-cent ou des bulletins parlementaires déguisés sous un autre nom. L'utilisation de la franchise postale pour envoyer ce genre de documents dans des enveloppes scellées et adressées contrevient à l'objet de la franchise et à l'esprit de l'article du Règlement concernant les dix-pour-cent et les bulletins parlementaires.

Privilège

Toutefois, c'est le contenu de ces envois qui me préoccupe le plus; je crois même que ces envois violent mon privilège parlementaire.

La procédure et les usages de la Chambre des Communes définit le privilège parlementaire comme suit:

Le privilège parlementaire est la somme des droits particuliers dont jouit chaque Chambre, collectivement [...] dont jouissent aussi les membres de chaque Chambre, individuellement, et faute desquels il leur serait impossible de s'acquitter de leurs fonctions.

À titre de député de Wellington—Halton Hills, tout ce qui nuit à ma capacité de m'acquitter de mes fonctions constitue une violation de ce privilège.

Or, les documents contenus dans ces envois nuisent à ma capacité d'agir à titre de député de Wellington—Halton Hills parce qu'ils induisent les lecteurs en erreur et les portent à croire que leur député est quelqu'un d'autre que moi.

Je sais que la circonscription et le nom du député de London—Centre—Nord figurent sur l'enveloppe, cependant, bien des gens ne remarquent pas exactement ce qui est écrit sur les enveloppes lorsqu'ils les ouvrent pour voir ce qu'elles contiennent. Lorsqu'on lit le document à l'intérieur de l'enveloppe, on conclut que le député de London—Centre—Nord représente la circonscription de Wellington—Halton Hills. Cela cause énormément de confusion chez mes électeurs qui se demandent qui au juste les représente. Je soutiens qu'il s'agit à première vue d'une violation de mon privilège parlementaire.

Monsieur le Président, si vous estimez qu'il y a de prime abord atteinte au privilège, je suis prêt à présenter la motion qui s'impose.

●(1520)

LA DISPENSE D'AFFRANCHISSEMENT — DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Comme le député de Wellington—Halton Hills le sait fort bien, un certain nombre de questions de privilège semblables ont été soulevées récemment à la Chambre et une bonne partie d'entre elles ont été renvoyées au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre qui, à ma connaissance, est justement en train de les étudier activement en ce moment même.

C'est avec plaisir donc que j'autorise le député à proposer sa motion et à la renvoyer au comité, s'il le souhaite. Je ne doute pas que le comité voudra bien l'étudier en même temps que les autres qu'il est en train d'examiner et qui sont de nature similaire. Il semble y avoir quantité de motions de même nature ces jours-ci.

Je sais que le comité est en train d'examiner activement la question. Je viens tout juste d'être informé à cet égard par un des députés dont une des motions est à l'étude au comité.

Si le député a une motion à présenter, je l'écouterai avec plaisir.

RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, je n'utilise certainement pas mon privilège postal pour faire des envois dans la circonscription de quelqu'un d'autre. Je propose:

Que la question de privilège soulevée par le député de Wellington—Halton Hills le 10 mai 2005 soit renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Président: Plaît-il à la chambre d'adopter la motion? Le député de Scarborough—Rouge River a la parole, pour le débat.

Privilège

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je sais que les députés ne veulent pas consacrer tout l'après-midi à discuter de cette question, mais j'ai deux observations à formuler.

Tout d'abord, je tiens à appuyer la motion, pas parce que je crois que, selon les faits rapportés, il y a eu un cas flagrant d'atteinte au privilège, mais parce que cette situation entre certainement dans la catégorie des difficultés que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre examine en ce moment.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas que l'on comprenne de votre décision que la communication d'un député envoyée dans une enveloppe affranchie à un électeur de la circonscription d'un autre député constitue une atteinte au privilège de ce dernier. Les députés à la Chambre des communes envoient communément des communications aux Canadiens, que ce soit pour répondre à leurs lettres ou pour d'autres raisons.

Pour ce qui est de la liberté de parole et de notre dispense d'affranchissement, je tiens à ce qu'il soit clair qu'il faut que les députés puissent continuer de communiquer librement avec les Canadiens, particulièrement lorsque ceux-ci écrivent à des députés qui ne sont pas leur député.

Deuxièmement, les règles qui régissent nos envois postaux, que ce soit l'affranchissement, le dix-pour-cent, la distribution des bulletins parlementaires ou les machines qui nous permettent d'envoyer des communications en vrac au poids, sont, à mon avis, un fouillis. À mon sens, ces règles ne correspondent plus aux privilèges et aux services tels qu'ils ont été voulus à l'origine.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois, il y avait une règle selon laquelle les envois postaux de cet ordre devaient être exempts de contenu partisan. Peu à peu, cette règle a été en quelque sorte oubliée. Elle a été davantage transgressée que respectée, ce qui est bien triste à dire. La règle n'était pas suivie; nous avons dû l'abandonner puisque nous ne pouvions pas veiller à son application. En plus de communiqués au contenu partisan, nous nous sommes mis à envoyer régulièrement des messages politiques négatifs. Ces messages ne font pas uniquement la promotion du parti de l'expéditeur, ils parlent également en termes négatifs d'un autre parti, d'un autre député ou d'un ministre.

Maintenant, toutes sortes de communiqués sont envoyés par divers types de services parlementaires, aux frais des contribuables, et sont bourrés de messages d'autopromotion politique et de contenu négatif à propos d'autres députés et d'autres partis. Je ne crois pas que le contribuable moyen puisse s'y retrouver. J'ai même peur de trop m'aventurer sur ce terrain. C'est un véritable spectacle du « Wild West ». Aucun député ne peut à lui seul s'attaquer au problème, mais j'espère que le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre étudiera la question et commencera à élaborer une solution.

En fin de compte, ce n'est pas tant le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre que le Bureau de régie interne qui devra se charger de ces règles. Bien entendu, le Bureau de régie interne se réunit à huis clos et les procès-verbaux de ses réunions ne sont pas rendus publics. Personne ne sait, moi y compris, comment mes représentants et ceux de mes collègues traitent de ce sujet au sein du Bureau de régie interne. Ce n'est pas une façon de diriger une institution démocratique, surtout lorsqu'il est question, d'une part, des privilèges et services des députés et, d'autre part, de notre démocratie, qui est fondée sur la liberté d'expression, comme on l'a dit plus tôt, et sur les moyens de communication entre la Chambre, les députés et nos électeurs.

Je ne fais ces remarques que dans le but d'être utile. Je suis désolé si mon incapacité à appuyer la motion immédiatement a prolongé le débat, mais j'espère que les députés considéreront que mon intervention a été utile.

● (1525)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires de mon collègue d'en face sur cette question. Je n'avais pas prévu prendre part à ce débat. À mes yeux, monsieur le président, vos observations résumaient bien la situation telle qu'elle est exposée depuis quelques jours à la Chambre. Des députés de tous les partis ont soulevé la question des dix-pour-cent et du courrier en franchise expédiés aux circonscriptions voisines des nôtres.

Mon collègue libéral soulève ces questions et il dit que nous voulons nous assurer qu'aucune documentation partisane n'est envoyée. Comme nous l'avons souligné au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, puisque nous étudions ces questions l'une après l'autre lorsqu'elles nous sont soumises — et je siège au comité —, la réalité est que cela se produit depuis longtemps.

Une autre réalité, c'est que tous les partis effectuent de tels envois. Par ailleurs, l'un des rares moyens dont disposent les partis d'opposition pour faire contrepoids aux dizaines de millions de dollars de l'argent des contribuables consacrés chaque année à publiciser les réalisations supposément extraordinaires du gouvernement du Canada dans les différentes circonscriptions, c'est d'envoyer directement du courrier ou des dix-pour-cent et de faire parvenir de la documentation dans les circonscriptions détenues par les libéraux.

Le député peut bien tenter dans son intervention de restreindre le débat à l'utilisation des dix-pour-cent ou des lettres en franchise. Je suis d'accord avec lui, nous ne pouvons pas finir par interdire à un député de répondre à un citoyen canadien par une lettre pré-affranchie. Là-dessus il me donnera raison. Si un citoyen de la circonscription du député m'écrit une lettre, je dois pouvoir lui répondre. Autrement, on pourrait évidemment me reprocher de faire fi des préoccupations de cette citoyenne ou de ce citoyen. Nous sommes parfaitement d'accord à ce sujet.

Mais on nous dit que les libéraux envoient en franchise postale des palettes entières de documents partisans dans les circonscriptions. Je suggère au député de faire part de ses préoccupations non seulement aux députés de ce côté-ci de la Chambre, mais également à ses propres collègues.

Le gouvernement dépense plusieurs millions de dollars en publicité pour ses réalisations. À mon avis, tous les Canadiens savent très bien qui forme le gouvernement du Canada en ce moment. C'est le Parti libéral du Canada. Nul doute, ils le savent encore mieux grâce au scandale des commandites. Sur quoi porte ce scandale? Sur de la publicité.

La situation est intéressante. Le gouvernement est englué dans un scandale aux proportions gigantesques parce qu'il a voulu dépenser des millions en publicité. En l'occurrence, il annonçait le Canada au Québec pour tenter de récolter des votes dans cette province. Pour faire connaître la vérité aux Canadiens, l'opposition doit contrer la publicité du gouvernement en quelque sorte. Nous devons faire connaître directement nos points de vue aux Canadiens.

Privilège

Ce n'est certainement pas le gouvernement qui peut s'en charger à notre place. Son programme de communications est passablement partisan et les messages où il se félicite de tous ses hauts faits à l'avantage des Canadiens coûtent des millions de dollars aux contribuables. Nous n'avons pour notre part que très peu de ressources pour faire connaître notre version des faits. J'aimerais que tous en prennent bonne note.

Ma dernière observation a trait au commentaire de mon collègue libéral qui, à deux reprises, a parlé de la franchise postale en disant que son application aux envois de promotion politique et aux dix-pour-cent équivalait, selon son expression, à un « spectacle du Wild West ».

• (1530)

Je constate qu'il n'a pas parlé de spectacle du « Wild East » ou de spectacle du « Wild Central Canada ». À titre de député de l'Ouest, je m'en trouve offusqué. En effet, une fois de plus, un libéral s'emploie à dénigrer l'Ouest, comme si cette situation résultait d'un quelconque complot de l'Ouest, ce qui n'est pas du tout le cas. Je tiens à dire que les quatre partis politiques utilisent ce genre d'envois.

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat et d'appuyer mon collègue du Parti conservateur afin que cette question soit soumise au comité parce que je suis l'un des premiers à en avoir saisi la Chambre des communes. Plusieurs députés conservateurs ont participé à une campagne au cours de laquelle des documents ont été envoyés par la poste dans les foyers de ma circonscription afin d'obtenir des données au nom ou à la demande du chef de l'opposition officielle.

J'aimerais qu'ils fassent preuve de cohérence quant aux objections qu'ils soulèvent à cet égard, particulièrement à deux sujets et à propos du contenu. C'était assez intéressant parce que le greffier de la Chambre des communes a témoigné devant le comité et a affirmé que ce que disait les documents que le Parti conservateur a envoyés dans ma circonscription n'aurait pu être fait selon les règles de procédure en vigueur à la Chambre des communes.

Le problème ne concerne pas simplement le fait que des envois postaux se sont retrouvés dans ma circonscription, mais ce matériel attribuait aux députés des pouvoirs qu'ils n'ont tout simplement pas. Nous seulement a-t-on attaqué un député en particulier, mais on a également induit la population en erreur quant au rôle du député.

J'espère que mes collègues conservateurs appuieront le point que je soulève, car il ne convient pas de se servir de la franchise postale ou des envois de cette façon. Il ne s'agit pas d'imprimer une tangente à quoi que ce soit, de faire du capital politique ou d'évaluer la loi. Il faut déterminer si les députés peuvent ou non faire quelque chose.

Différents conservateurs ont posté un document traitant de mesures législatives concernant la GRC et le registre des armes à feu le jour même où le pays pleurait la perte de quatre agents. Les résidents de ma circonscription ont ramassé ce document dans leurs boîtes aux lettres. C'était très inopportun, car le document traitait du registre des armes à feu, de la GRC et des répercussions sur les députés.

Mon épouse a ramassé ce document dans le courrier le jour en question. On avait envoyé ce dernier dans le mauvais secteur. Il doit y avoir des mesures correctives applicables à tous les députés. Utiliser une ressource de la Chambre pour commenter les dossiers et exposer nos positions c'est une chose, mais certains utilisent des ressources publiques pour décrire aux Canadiens des choses que nous, députés, ne pouvons pas faire et cela nuit à la démocratie.

J'appuie le député et j'espère que son parti sera conséquent à ce sujet. J'espère que son parti reconnaîtra que le dommage qui a été fait ne concerne pas uniquement un député en particulier, mais toute la démocratie canadienne. C'est ce qui arrive quand on essaie de faire croire des choses au lieu de dire la vérité en ce qui concerne les députés.

• (1535)

M. Jay Hill: Monsieur le Président, je ne cherche pas à prolonger le débat indûment, mais j'aimerais revenir sur le point soulevé par les néo-démocrates. Tous les partis, et non seulement le Parti conservateur, se servent de ce moyen d'accéder aux Canadiens à des fins partisans.

Le député a-t-il vérifié si tout ce que son parti avait envoyé par la poste était complètement factuel? Je lui ai demandé lorsqu'il a soulevé une question de privilège à cet égard. Je lui ai posé la question dans le cadre des travaux du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. Il n'a pas répondu. Honnêtement, je pense qu'il ignore la réponse, mais je lui ai bel et bien posé la question.

Il entend pointer les autres partis du doigt, mais a-t-il au moins demandé aux 18 autres députés de son caucus si tout ce qu'ils avaient envoyé par la poste dans les circonscriptions d'autres députés, qu'ils soient libéraux, bloquistes ou conservateurs, était complètement factuel? Il n'a pas répondu à cette question.

Je suis d'accord avec lui; il faut que la Chambre se penche sur ce problème. Elle le fera certainement. Le député lui-même a soulevé une question de privilège dont le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre a été saisi et que nous avons abordée. Le député de West Vancouver—Sunshine Coast—Sea a aussi invoqué une question de privilège à ce propos, de même qu'un député libéral et mon collègue de l'Ontario.

C'est un problème qui est en train de s'aggraver. Comme je l'ai fait valoir, le Parti conservateur du Canada ne se contente pas de pointer les trois autres partis du doigt. Nous reconnaissons qu'il y a un problème et qu'il faut le régler.

• (1540)

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, je suis confronté à cette question depuis 12 ans. Il n'y a pas un député du NPD qui n'a pas envoyé quelque chose dans ma circonscription et je crois qu'ils ont fait trois ou quatre envois depuis que nous y sommes. Ils continuent d'envoyer des choses dans ma circonscription, ainsi qu'à ma famille et à moi-même. Je vis la même chose avec ce député.

Je suis contre cette pratique depuis longtemps. Il est important que les députés disposent de la liberté d'expression et puissent écrire à quelqu'un. Cela ne me pose aucun problème. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un envoi en masse dans la circonscription d'un autre député à des fins politiques partisans, l'auteur de l'envoi devrait en acquitter le coût en puisant dans les coffres de son parti, et non dans les coffres de l'État.

Privilège

Par pure coïncidence, l'épouse du chef du NPD a été candidate contre moi, et il y en a encore d'autres envois postaux de la part de ce député qui arrivent dans ma circonscription. Il sait, j'en suis persuadé, que son épouse n'a pas été élue dans ma circonscription. Il peut continuer d'envoyer tout ce qu'il veut dans sa circonscription, mais les gens de ma circonscription veulent recevoir des nouvelles de la part de leur propre député. Lorsque l'information devient partisane, souvent, elle n'est pas factuelle.

Il importe que nous abordions cette question du point de vue de la Chambre, de manière à ce que nous suivions une approche légitime, par opposition à une approche partisane où les coups volent bas.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, le député a fait une remarque très à propos lorsqu'il a essentiellement dit la même chose que j'ai dite et que ses propres collègues libéraux ont dite avant lui. Ce phénomène n'est pas caractéristique d'un parti. Nous ne pouvons pas pointer de doigts accusateurs parce que nous nous servons tous de ces moyens. Il y a manifestement un problème, sans quoi le président ne statuerait pas que les questions de privilège à ce sujet sont fondées, pour ensuite les renvoyer au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre. C'est un problème qui ne devrait pas seulement être étudié par ce comité mais, comme mes collègues l'ont dit, que la Chambre elle-même devrait examiner pour voir s'il n'y a pas quelque chose que nous puissions faire.

Comme je l'ai mentionné, aux yeux des trois partis de l'opposition, il y a une pente glissante. De mon point de vue, nous sommes vraiment désavantagés. Mais pour être tout à fait juste, disons que ce n'est pas l'apanage du gouvernement fédéral libéral. Les gouvernements provinciaux de partout au pays font la même chose.

Dans mes 12 années comme député, j'ai vu des millions de dollars gaspillés. Les gouvernements provinciaux et fédéral prétendent que c'est au gouvernement que revient la responsabilité d'informer les citoyens des programmes offerts. Alors, c'est ce qu'ils font. Mais c'est une pente glissante. Il est facile, lorsqu'on sensibilise les Canadiens aux programmes mis sur pied par le gouvernement à leur intention, de tomber dans l'autopromotion du gouvernement et, par extension, du parti politique dont il est issu.

Les gouvernements dépensent des millions de dollars tirés de la poche des contribuables pour dire aux Canadiens combien ils sont merveilleux. Il reste très peu de ressources aux partis de l'opposition pour remettre en question ce que dit le gouvernement et pour donner leur version des faits. C'est le problème dont je voulais parler.

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, il ne s'agit peut-être pas d'un recours au Règlement proprement dit, mais mes collègues ont tous soulevé un certain nombre d'arguments valables, et tous les partis de la Chambre s'entendent pour dire qu'il faut examiner ce dossier. Personnellement, je partage cet avis. Il existe de nombreux exemples de moyens qui nous permettraient d'améliorer la situation.

Il semble qu'on s'entende pour renvoyer la question de privilège au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui est probablement le mieux en mesure de trancher. Je vous exhorte, monsieur le Président, à demander le consentement de la Chambre pour que la question soit mise aux voix et renvoyée au comité, puis nous pourrions faire le nécessaire à propos de ce dossier.

Le vice-président: Si telle est la volonté de la Chambre, nous pouvons certes procéder ainsi. Nous reprenons le débat. Le député de Windsor-Ouest a la parole.

● (1545)

M. Brian Masse: Monsieur le Président, je veux faire une observation au sujet du témoignage qui a été présenté. Il est question ici d'un député en particulier. Le député de Wellington—Halton Hills a présenté une question très sérieuse à la Chambre. Il est inutile d'en faire une question sectaire, comme le whip en chef de l'opposition tente de le faire. Il est question d'un député de l'opposition dont on a porté atteinte au privilège et qui fait valoir un argument au Président.

Pour que les gens comprennent, un député peut soulever la question de privilège auprès du Président de la Chambre. C'est ce que j'ai fait il y a quelques semaines. Pour toutes les autres questions que soulèvent les députés, par exemple, le fait qu'un député ait posté ceci ou qu'un autre ait posté cela, cette solution nous est toujours offerte. C'est celle que j'ai choisie pour que ma question de privilège soit renvoyée au comité. Il importe de comprendre qu'il s'agit là d'une solution.

J'ai reçu des documents des libéraux et des conservateurs. Depuis 2002, j'ai été inondé de toutes sortes de documents. Il importe également de ne pas perdre de vue le contenu, qui peut induire la population en erreur et l'amener à penser autrement. Les députés doivent disposer de solutions.

J'espère que les députés du Parti conservateur du Canada, sachant qu'ils ont orchestré une campagne dans ma circonscription, assumeront la responsabilité du contenu pour lequel ils demandent aux contribuables de payer.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, tout d'abord, je conteste aussi vivement certaines des choses qui se passent avec les dix-pour-cent. Ma circonscription s'est fait inonder de dix-pour-cent venant d'autres provinces, de petites îles par exemple. Cependant, j'aimerais réagir à ce qu'a dit le député de Windsor-Ouest.

Il a dit que les conservateurs avaient orchestré un assaut postal dans sa circonscription. Les responsables des services postaux de la Chambre des communes ont témoigné, devant notre comité, que c'était eux qui avaient fait une erreur. Ce n'était pas la faute du député conservateur. Ils ont dit: « Nous avons commis une erreur. C'était de notre faute. Nous ne savons même pas où ils se sont rendus. » Ils ne savaient pas dans quelle circonscription les dix-pour-cent avaient été envoyés, ni qui les avait reçus. Ils ne savaient même pas comment rectifier la situation. Par conséquent, aujourd'hui, nous avons présenté une motion en comité voulant que la Chambre des communes s'excuse auprès des communautés touchées. Je pense que c'était la bonne façon de procéder.

Ce n'est pas à cause d'un député conservateur que ce problème a eu lieu. De leur propre aveu, ce sont les responsables des services postaux de la Chambre des communes qui ont commis une erreur. Ils se sont excusés, mais n'étaient pas en mesure de dire où les documents avaient été envoyés. Je pense qu'ils devraient revoir leurs méthodes de travail. À tout le moins, ils devraient pouvoir tenir un registre des destinataires au cas où une telle situation se reproduise.

Je suis d'accord avec le député. Si une telle chose s'était passée dans ma circonscription, j'exigerais aussi réparation. J'aimerais que quelqu'un s'excuse. J'aimerais que les personnes responsables s'excusent. Les responsables des services postaux de la Chambre des communes l'ont fait devant notre comité. Nous leur demanderons d'émettre un communiqué à cet effet. Cependant, ce n'est pas à cause d'une erreur commise par le député conservateur que ces documents ont été envoyés dans la circonscription du député. Je tenais à ce que ça se sache officiellement.

Initiatives ministérielles

M. Brian Masse: Monsieur le Président, c'est exact. Ce fut une erreur postale.

Ce fut une campagne orchestrée contre le député de Windsor—Tecumseh. Plusieurs députés du Parti conservateur ont utilisé leur dispense d'affranchissement, ou la franchise postale de la Chambre des communes, pour ce courrier. Plusieurs députés ont inséré dans un envoi collectif une carte-réponse adressée au chef de l'opposition officielle. Il y a aussi la question du contenu. J'espère que mon collègue, qui a soulevé la question de privilège aujourd'hui, discutera avec ses collègues de la façon de remédier à ces situations.

L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.): Monsieur le Président, je comprends qu'on est au coeur d'un grand débat quant à savoir qui envoie quoi et où. D'aucuns se plaignent de la dispense d'affranchissement, mais le chef du NPD a fait des envois portant la mention NPD non seulement dans ma circonscription, mais aussi dans d'autres circonscriptions. C'est du courrier partisan.

Je n'ai jamais apposé mon logo sur mon courrier. Je crois comprendre que le courrier que nous expédions à partir du Parlement est censé être informatif et non pas partisan. Je propose que les députés respectent les règles établies et n'envoient pas de courrier partisan dans leur circonscription ni dans les circonscriptions voisines.

• (1550)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, PCC): Monsieur le Président, avant de parler de ce projet de loi qui témoigne d'une folie dépensière, je veux mentionner un exploit très important et historique accompli la fin de semaine dernière.

Les députés qui connaissent le basket-ball savent qu'un Canadien, Steve Nash, a été proclamé joueur par excellence de la National Basketball Association. Nous devrions reconnaître ici l'amour de M. Nash non seulement pour son sport, mais aussi pour son pays, sa façon d'aborder le basket-ball avec humilité et en travaillant d'arrache-pied, et sa victoire sur l'adversité qui est caractéristique de la mentalité canadienne.

Je sais que tous les députés et tous les Canadiens se réjouissent des exploits de M. Nash. Nous attendons avec impatience d'assister à ses futurs succès, non seulement au sein de la NBA, mais aussi sur la scène internationale, quand il permettra au Canada de remporter une médaille lors des prochains Jeux olympiques.

Mais revenons à ce fiasco qu'est le projet de loi C-48. Ce projet de loi est extrêmement différent de M. Nash qui, lui, n'a jamais essayé de s'arroger le mérite de ce qu'il n'a pas fait. Ce projet de loi est

révélateur de l'approche désordonnée du gouvernement lorsqu'il lui faut gérer des fonds. C'est bien loin d'un héritage dont le premier ministre pourrait être fier.

Le Parti libéral ne cesse de présenter le premier ministre comme un homme à qui la prudence financière tient à coeur. Or, le projet de loi révèle davantage de désespoir que de prudence financière. Cette alliance douteuse entre le socialisme et la corruption donne une idée de la frénésie de dépenses du gouvernement.

D'après mes calculs, seulement au cours des trois dernières semaines, les libéraux se sont engagés à dépenser plus de 1,24 milliard de dollars en nouveaux fonds par jour. Ce n'est pas leur argent, c'est celui des contribuables canadiens. Cette approche en matière de gestion financière est non seulement un retour complet en arrière, mais elle s'écarte carrément de celle que le premier ministre dit prôner.

En toute franchise, j'estime qu'elle anéantit déjà l'héritage du premier ministre. En outre, elle montre le désespoir qui anime le gouvernement et ce qui entrainera sa perte. Dans une tentative d'acheter des appuis pour détourner l'attention d'un scandale d'achat de votes, les libéraux s'engagent dans un autre scandale d'achat de votes. C'est un affront non seulement à l'intelligence des Canadiens, mais aussi à l'égard de la responsabilité financière dont le gouvernement devrait faire preuve.

Un vieil adage dit bien qu'il vaut mieux faire ce qui est correct que ce qui est facile. Il est très facile pour un gouvernement de s'engager à dépenser davantage dans l'espoir de recueillir plus de suffrages populaires, mais ce n'est pas ce qui est correct.

Le Canada a besoin d'une approche axée sur une pensée claire et sur une meilleure planification. Le Nouveau Parti démocratique s'est joint au Parti conservateur pour appuyer une initiative que notre porte-parole en matière de finances, le député de Medicine Hat, a mise en avant et que nous avons entérinée. Nous avons cru que les néo-démocrates l'appuyaient également.

L'initiative en question demande au gouvernement de faire des prévisions financières plus exactes. Elle demande également au gouvernement d'établir un mécanisme selon lequel chacun des autres partis peut demander à des experts d'évaluer les chiffres du gouvernement et de présenter ce que nous appelons les chiffres du Parlement.

Le Nouveau Parti démocratique a appuyé cette initiative, essentiellement parce qu'il croyait que cela permettrait d'avoir un meilleur contrôle sur les excédents prévus du gouvernement. Avant les dernières élections, nous savons que le gouvernement avait prévu un excédent de 1,9 milliard de dollars. Or, dans les faits, l'excédent s'est chiffré à 9,1 milliards de dollars. Les Canadiens ont été privés d'un débat sur la façon dont cet argent aurait dû être dépensé ou aurait dû être appliqué à la dette ou utilisé pour alléger le fardeau fiscal.

En appuyant notre initiative exigeant que le gouvernement présente au Parlement des chiffres plus exacts, le Nouveau Parti démocratique semblait préoccupé de l'exactitude de ces chiffres ou plutôt de leur inexactitude.

Initiatives ministérielles

Cependant, cette idée a rapidement été laissée de côté lorsque le NPD a eu l'occasion d'encourager le gouvernement à continuer de dépenser. Les députés du NPD ont vendu leur âme pour quelques milliards de dollars de dépenses supplémentaires promises par un gouvernement qui n'a pas respecté ses engagements. Il n'a pas tenu ses promesses. Il a l'habitude de faire des promesses pour mieux les briser. Les néo-démocrates ont montré à quel point il est facile de les acheter.

Ce projet de loi est constitué d'une page et demie d'énoncés généraux sur l'utilisation que fera le gouvernement de cet argent. Il n'y a rien de précis.

• (1555)

Quels ont été les résultats de telles initiatives dans le passé? L'engagement de dépenser plus d'argent sur les logements pour les autochtones. En quoi cela a-t-il aidé les gens de Davis Inlet? On ne propose aucune façon de dépenser l'argent plus intelligemment et à des fins plus utiles. Bref, le gouvernement répète les mêmes erreurs qui ont fait que notre pays se retrouve avec une telle dette aujourd'hui. Retour vers le futur.

Le Parti conservateur propose une approche radicalement différente de celle du NPD et des libéraux. Nous voulons un plan et nous en avons élaboré un. La différence entre la coalition et le Parti conservateur est que nous savons qu'il ne sert absolument à rien de tenter de régler les situations problématiques en y engloutissant de l'argent. Nous sommes conscients qu'il faut un plan, un engagement et la conscience que les dépenses intelligentes mèneront à des résultats positifs.

Pour sa part, le gouvernement croit qu'en se lançant dans des dépenses bien visibles, il fera croire aux Canadiens qu'il se préoccupe d'eux. Or, cela montre qu'il se préoccupe plus de lui-même que des contribuables Canadiens.

Les libéraux ont laissé tomber leur cadre financier. Les membres de notre caucus n'appuieront pas ce projet de loi, qui ne vise qu'à établir une autre caisse noire dont le Cabinet du gouvernement libéral pourra user et abuser impunément. Cet achat de vote se chiffre à un milliard de dollars par jour. Le gouvernement libéral dit que nous ne devrions pas appuyer la proposition de déclencher les élections, puisque cela coûtera un quart de milliard de dollars. Cela équivaut au cinquième de ce que le gouvernement s'engage à dépenser chaque jour.

La conclusion que nous tirons des promesses des libéraux, c'est qu'il faut déclencher les élections et les chasser du pouvoir.

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, je comprends que le député et ses collègues conservateurs puissent défendre une position idéologique différente en ce qui concerne le budget. Toutefois, le député doit s'en tenir aux faits. C'est le huitième budget excédentaire consécutif que présentent le gouvernement et l'ex-ministre des Finances, qui est actuellement le premier ministre. Trois minutes après la présentation du budget, le chef du député a appuyé ce dernier. Il a dit que c'était un bon budget, tout comme le porte-parole de son parti pour les finances.

Ce qui a changé depuis, c'est que le caucus conservateur tente de tirer un avantage politique de ce qui se déroule ailleurs devant les caméras de télévision. Peut-être bien que, subitement, il estime que le budget ne revêt plus la même importance pour la population du pays et que c'est le rapport de la commission qui est devenu important. C'est pourquoi les conservateurs ont changé de refrain et qu'ils n'appuient plus le budget.

En réalité, le projet de loi C-48 et l'entente que nous avons conclue avec le NPD concernent des dépenses qu'appuient sûrement les Canadiens et dont ils ont déjà parlé, à savoir les 1,6 milliard de dollars pour le logement. Le projet de loi renferme aussi notre plan principal de cinq ans. Nous sommes parvenus à le faire accepter.

Il y a un milliard de dollars de plus pour l'environnement. Le Parti conservateur est-il en train de dire qu'il n'appuie pas le logement, l'environnement, l'éducation postsecondaire ou l'aide supplémentaire accordée aux pays étrangers? Qu'est-ce qui a changé à part le fait qu'il continuera d'y avoir un excédent dans notre plan de cinq ans? Nous diminuons la dette. Nous avons réduit les impôts. En ce qui concerne les milliards de dollars de dépenses dont parle le député, je tiens à préciser que nous ne pouvons pas dépenser des crédits qui n'ont pas été approuvés par la Chambre. Ce sont des programmes qui existent depuis le dernier budget. Par conséquent, nous dépensons des fonds pour le logement. Les fonds que nous dépensons maintenant ont été prévus dans le dernier budget, qui a été approuvé par la Chambre.

Je suis convaincu que le député voudra faire une mise au point au lieu de laisser entendre que nous tentons encore une fois d'acheter des votes. Les Canadiens nous ont confié le mandat de gouverner au mois de juin dernier et c'est exactement ce que nous faisons: nous nous occupons des garderies, des villes et des collectivités, du logement, de l'environnement et du supplément de revenu garanti des aînés. Le député voudra peut-être expliquer sa position à cet égard aux Canadiens.

• (1600)

M. Brian Pallister: Monsieur le Président, je me ferai un plaisir d'apporter des clarifications relativement à certaines des observations qu'il a faites.

Il a fait observer que le chef du Parti conservateur se serait dit favorable au budget. Nous n'avons pas voté en faveur du budget. Le NPD a voté contre.

Il convient de se demander, je crois, pourquoi le budget devrait être modifié, s'il est vraiment aussi bon que le prétend le député. Pourquoi devrait-il comporter un engagement additionnel de l'ordre de 22 milliards de dollars s'ajoutant aux engagements budgétaires que le gouvernement a déjà pris? Le gouvernement annonce des dépenses supplémentaires tous les jours. Il n'est pas intéressé à s'en tenir au budget.

Pour la gouverne du député, je vais lire un extrait d'article. Je pourrais en lire plusieurs, mais je vais commencer par un article paru aujourd'hui dans le *Globe and Mail* et intitulé « Folie dépensière des libéraux ». L'économiste en chef de la Banque Toronto-Dominion, Don Drummond, y dit ceci:

Comme presque autant d'annonces de dépenses ont été faites depuis le dépôt du budget que celui-ci n'en contenait au départ, il semblerait indiqué que le gouvernement nous présente une mise à jour de notre situation financière.

Le gouvernement n'est pas intéressé à faire de son budget un enjeu électoral. Il est intéressé à dépenser autant qu'il faut pour plaire à toutes les catégories de groupes d'intérêt qu'il peut trouver au pays.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi comporte une page et demie. Le député demandait pourquoi nous nous opposerions à ce que des sommes soient affectées à chacune de ces grandes catégories. Nous n'y sommes pas opposés. Ce à quoi nous nous opposons ce sont des dépenses non planifiées. Un document d'une page et demie comme le projet de loi C-48 ne décrit pas comment l'argent sera utilisé de façon constructive. Il sert seulement à autoriser un genre de caisse noire à l'usage du Cabinet. Selon les circonstances, celui-ci peut utiliser ou non les sommes prévues sous les divers postes de dépenses. Le projet de loi ne contient aucun plan garantissant que cet argent sera dépensé intelligemment.

Ce que les Canadiens veulent, c'est que le gouvernement mène ses opérations de manière transparente et avec un certain sens des responsabilités, ce dont le gouvernement n'a pas fait preuve depuis belle lurette.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-48. Puisque mon prédécesseur a cité le *Globe and Mail*, je me permettrai de citer le *National Post*.

Un des articles est intitulé « La frénésie des dépenses se poursuit » et un autre « Ottawa distribue 1,24 milliard de dollars par jour ». On y apprend que:

Le gouvernement distribue quelque 1,24 milliard de dollars par jour, en comptant les 5,75 milliards accordés à l'Ontario. [...] D'autres provinces salivent déjà à l'idée de faire entériner leur propre version de l'entente conclue avec l'Ontario...

Il est difficile de comprendre exactement ce qui se passe et à quelle vitesse les libéraux dépensent. J'aime beaucoup le titre du projet de loi C-48, Projet de loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements. Je ne sais pas comment on peut restreindre le ministre à seulement certains versements parce qu'il semble disposé à faire à peu près n'importe quel versement. À l'heure actuelle, les libéraux sont prêts à tout pour acheter des votes. Le *National Post* a répertorié quelques 122 subventions et programmes différents d'une valeur de 22 milliards de dollars en trois semaines pour acheter des votes.

J'aimerais préciser aux Canadiens que le projet de loi C-48 permet d'officialiser l'accord conclu entre le NPD et les libéraux. Cet accord devrait coûter 4,6 milliards de dollars, c'est-à-dire 4,6 mille millions de dollars pour permettre au gouvernement libéral de survivre quelques mois de plus et de ne pas être défait au cours du vote sur le budget. Les votes néodémocrates valent 240 millions de dollars chacun pour permettre aux libéraux de faire adopter leur budget. Si de telles mesures sont représentatives d'une saine gestion, d'un gros bon sens et d'une bonne administration, je veux bien manger mes bas.

Je peux imaginer comment les fonctionnaires du ministère des Finances doivent avoir du mal à travailler. Ils doivent tous souffrir d'un coup de fouet cervical. Un jour on leur dit qu'il n'y aura pas de réduction d'impôt, et le lendemain, c'est le contraire. Comment peuvent-ils suivre le rythme? Nous dépensons 1 milliard ici, 100 millions là et 22 autres milliards là. Je ne sais vraiment pas comment les fonctionnaires du ministère des Finances peuvent s'y retrouver. Ce doit être extrêmement difficile.

La seule chose certaine, c'est que si les libéraux n'ont qu'à ouvrir un tiroir pour trouver 4,6 milliards de dollars afin d'acheter 19 votes néodémocrates, c'est qu'il y a trop d'argent dans ce tiroir. C'est tout simplement une preuve que les Canadiens paient trop d'impôts. S'ils peuvent trouver 4,6 milliards de dollars en claquant des doigts, c'est qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas dans ce système, et ce qui ne fonctionne pas, c'est que nous payons trop d'impôts.

En tant que députés, nous devons nous battre pour l'infrastructure dans nos circonscriptions et pour sauver nos institutions, comme la ferme expérimentale de Nappan, en Nouvelle-Écosse, qui existait avant la Confédération. En cette période où les agriculteurs ont besoin de toute l'aide qu'ils peuvent obtenir pour les travaux de recherche et développement, les nouveaux produits, la formation et bien d'autres choses, le gouvernement annonce dans son budget qu'il fermera la ferme expérimentale de Nappan. Cette ferme a des sols, des terrains et des produits uniques. Le gouvernement veut maintenant fermer la ferme expérimentale de Nappan, car il n'a plus l'argent nécessaire. Cependant, il fait ensuite volte-face en dépensant 4,6 milliards de dollars pour acheter les 19 votes du NPD. C'est tout à fait incroyable et il devient encore plus difficile de convaincre les gens.

Nous avons dû nous battre pour faire changer l'ampoule du phare de Wallace Harbour et ce phare sauve des vies. Nous avons dû nous battre pour cela. Cependant, quand les libéraux ont besoin de 19 votes du NPD, ils n'ont aucun problème à trouver 4,6 milliards de dollars. Lorsque nous avons eu besoin de quelques milliers de dollars pour remplacer l'ampoule d'un phare qui sauve des vies, les fonds n'étaient pas disponibles. Nous avons dû nous battre et je suis fier de dire que nous avons eu gain de cause.

L'Accord atlantique est un autre dossier qu'il faut régler. Cet accord est très important pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador. Le gouvernement ne le retranchera pas du projet de loi C-43 pour en faire un projet distinct. Il procédera ainsi pour les réductions d'impôt, mais pas pour l'Accord atlantique. Il tient le Canada atlantique en otage, car il veut forcer les Canadiens de l'Atlantique à accepter toutes sortes de choses avant de donner son aval à l'Accord atlantique.

● (1605)

La Loi d'exécution du budget de l'an dernier est au Sénat aujourd'hui, soit un an plus tard. Sauf erreur, cette mesure a été déposée le 23 mars 2004 et ce n'est qu'aujourd'hui que le Sénat en est saisi.

Il s'agit d'une mesure législative identique à celle dans laquelle l'Accord atlantique se trouve actuellement coincé. Celui-ci se trouve aux pages 57 et 58 du projet de loi C-43, au lieu de faire l'objet d'une mesure législative distincte que nous pourrions adopter à la Chambre et ainsi permettre à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador d'aller de l'avant. Toutefois, nous ne pouvons le faire, parce que les libéraux veulent nous tenir en otages et faire adopter à pleine vapeur toutes sortes d'autres mesures, sans que nous ayons même le temps de les examiner.

Nous ne pouvons faire cela. Nous avons la responsabilité de demander des comptes au gouvernement. Nous avons la responsabilité de poser des questions au sujet de toutes ces autres mesures, qui touchent entre autres les fondations subventionnées en vertu de ce programme, les prêts aux étudiants, l'assurance-emploi et l'impôt sur le revenu. Or, le gouvernement dit que nous ne pouvons poser de questions sur ces dossiers. Il dit que nous devrions tout simplement fermer les yeux, serrer les dents et approuver le budget, afin que l'Accord atlantique prenne effet. Ce n'est pas juste et nous ne pouvons faire cela.

Initiatives ministérielles

Le coût de la tenue d'élections est un point qui est mentionné par les libéraux. Ceux-ci disent qu'on n'a pas les moyens de tenir des élections. Ils font valoir que des élections coûteraient probablement entre 230 millions de dollars et 250 millions de dollars. Compte tenu que chaque vote du NPD coûte 240 millions de dollars aux libéraux, je ne vois pas comment ceux-ci peuvent dire que 230 millions de dollars c'est trop d'argent pour des élections. Il va de soi que 230 millions de dollars c'est beaucoup d'argent pour tenir des élections, mais chaque vote du NPD acheté par les libéraux leur coûte 240 millions de dollars, ce qui est plus que le coût total d'élections fédérales.

Ce sont là certaines des raisons pour lesquelles nous sommes un peu contrariés relativement au projet de loi C-48.

J'aurais souhaité que les libéraux apportent les changements que nous avons demandés et, d'une façon plus précise, qu'ils retirent l'Accord atlantique du projet de loi. Le ministre des Finances dit que nous ne pouvons choisir uniquement ce qui nous plaît dans le projet de loi C-43, que nous ne pouvons retirer ce que nous souhaitons retirer. Pourtant, les libéraux le font lorsqu'ils en ressentent le besoin. Ils ont retiré des réductions d'impôt pour satisfaire aux exigences du NPD et ils ont présenté une mesure législative tout à fait distincte, ce qui est exactement ce que nous leur demandons de faire dans le cas de l'Accord atlantique. Les libéraux le font pour eux et pour le NPD, mais ils ne veulent pas le faire pour le Canada atlantique.

J'espère qu'ils vont réviser leur position et qu'ils vont retirer l'Accord atlantique du projet de loi C-43 pour l'inclure dans un projet de loi distinct. S'ils font cela, nous nous engageons à adopter ce projet de loi en une journée.

• (1610)

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, c'est malgré moi que je vais dire ceci, mais j'ai vraiment apprécié la première partie du discours du collègue de mon collègue, le député conservateur qui a pris la parole plus tôt. Il a parlé de Steve Nash. Je me demandais si mon collègue voudrait bien faire ses propres commentaires à son sujet, car le député du Manitoba a décrit ses grandes réalisations.

J'ai déclaré officiellement que Steve Nash ne mesure que 6 pieds 3 pouces ou 6 pieds 4 pouces et qu'il vient au troisième rang parmi les joueurs de plus petite taille à mériter le prix du joueur le plus utile à son équipe dans la NBA.

J'aimerais tout d'abord demander à mon collègue quelle est sa taille en comparaison avec celle de son collègue. Deuxièmement, pense-t-il qu'il est possible d'espérer que quelqu'un comme moi mérite un jour le titre de joueur le plus utile à son équipe dans la ligue nationale de basket-ball?

Le vice-président: J'ai hâte de voir comment le député de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley va s'arranger pour que tout ceci finisse par aboutir à la question dont nous sommes saisis cet après-midi.

M. Bill Casey: Monsieur le Président, il est clair pour moi qu'il n'y a aucun espoir pour le député, à moins qu'il y ait des pétitions en ce sens.

Je félicite également M. Nash de ses réalisations. En tant qu'ancien vendeur de véhicules d'occasion, je ressens une certaine affinité pour lui qui, en passant, ne mesure que 6 pieds 1 pouce. Quoi qu'il en soit, il est un peu moins grand que le député ne le disait, ce qui fait penser à ce que les libéraux font avec leur budget, à la

différence près que celui-ci n'est pas à la hauteur de nos attentes et de celles du pays.

Il n'y a aucun espoir, ni pour le député ni pour le budget.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le Président, j'ai une question à adresser au député qui se trouve ici, de notre côté de la Chambre.

Je cite le titre d'une manchette du *Toronto Star*: « La frénésie de dépense du premier ministre a quelque chose de désespéré ». Le député a fait d'excellentes observations concernant la nature de ces dépenses. J'aimerais l'entendre en dire davantage en s'inspirant de l'extrait suivant d'un article du *Toronto Star* d'aujourd'hui:

[...] on retient l'image d'un gouvernement fédéral qui, cherchant à s'extraire de ses difficultés par la dépense, crée de nouveaux problèmes. Voilà également un aspect de la réalité.

J'aimerais entendre le député commenter cette déclaration lourde de sens, compte tenu des nouveaux problèmes qu'engendre cette situation au Canada.

M. Bill Casey: Monsieur le Président, ce budget causera bien plus de difficultés aux générations futures qu'il ne nous en causera à nous, du fait qu'il comporte bon nombre de postes de dépense qui correspondent à des programmes établis à très long terme. Si nous aboutissons à un déficit en fin d'exercice cette année, et je ne vois pas comment nous pouvons l'éviter compte tenu de la cadence à laquelle le gouvernement dépense, alors nous-mêmes, nos enfants et nos petits-enfants vont payer durant un très long moment.

C'est une question de gros bon sens. Aucun ministre des Finances ou premier ministre responsable ne viendrait annoncer qu'il accorde 6 milliards de dollars d'un côté, puis 4,6 milliards de dollars de l'autre au NPD pour obtenir les 19 voix qui permettraient au gouvernement de vivoter quelques mois. C'est faire preuve d'une irresponsabilité inqualifiable. C'est le contraire du bon sens et du comportement responsable.

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à dire à quel point je respecte le député et son travail. J'aimerais toutefois porter certaines questions à son attention.

Premièrement, je demanderais au député de comparer les budgets du premier ministre actuel et le bilan du gouvernement conservateur de M. Mulroney de 1984 à 1993. Cette période a probablement été marquée par huit ou dix budgets déficitaires consécutifs, ces déficits allant jusqu'à 42 milliards de dollars. Par contre, de 1997 à 2005, on compte huit budgets excédentaires de suite.

Deuxièmement, je suis sûr que le député en a fait énormément sur le plan de l'aide étrangère. Je salue d'ailleurs son travail au Moyen-Orient. Cet argent ne sert pas à acheter le vote du NPD. Cet argent est destiné en partie à la population. Il servira à financer l'aide étrangère, le logement et des mesures environnementales. Ces sommes sont destinées aux gens. Je me demande si le député peut nous parler d'aide étrangère; il s'y intéresse tellement.

• (1615)

M. Bill Casey: Monsieur le Président, j'ai moi aussi beaucoup de respect pour le ministre. Ceci dit, il affirme que l'argent ne vise pas à acheter les votes des néo-démocrates. Pourquoi ces sommes ne figurent-elles pas dans le projet de loi C-43? Pourquoi sont-elles apparues dans le projet de loi C-48 juste au moment où le gouvernement a besoin des 19 votes pour faire adopter son budget? Il y a deux semaines, il n'en était pas question. Ces sommes ont été ajoutées uniquement parce que les libéraux ont besoin d'acheter les votes des néo-démocrates.

Quant au bilan des conservateurs, le député a soulevé un bon point. J'aurais aimé que le bilan de nos années au pouvoir soit plus reluisant, mais il n'y a aucun économiste ou expert au pays qui n'attribue le mérite de l'équilibre budgétaire à la TPS et au libre-échange. Je mets le ministre au défi de nommer une seule politique novatrice ou créative, comme la TPS ou le libre-échange, que les libéraux ont établie et qui les a aidés à équilibrer le budget. Ils ont récolté ce que Brian Mulroney a semé.

[Français]

Le vice-président: À l'ordre, s'il vous plaît. Conformément à l'article 38 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'honorable député de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, Le patrimoine canadien; l'honorable député de Langley, Les ressources humaines.

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, à titre de ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, je suis très heureuse d'être ici aujourd'hui pour parler du projet de loi C-48.

Ce projet de loi permet de travailler avec les Canadiens et les Canadiennes afin d'accroître leur qualité de vie, en favorisant l'établissement d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée et d'un marché du travail efficace.

[Traduction]

Cela reflète essentiellement les objectifs que nous voulons atteindre en partenariat avec les provinces et les territoires et avec les intervenants clés dans tout le pays. Le projet de loi fait ressortir notre engagement à assurer que le gouvernement s'emploie à bâtir une économie solide, afin que toutes les collectivités, toutes les familles et tous les Canadiens bénéficient des avantages qu'offre le fait d'être citoyen de notre grand pays.

[Français]

Ce nouveau projet de loi complète la Loi d'exécution du budget et reflète les priorités de la population canadienne.

L'accent mis sur les études postsecondaires en est l'exemple parfait. Le projet de loi C-48 nous permettra non seulement de maintenir l'excellence de notre système d'enseignement postsecondaire, mais aussi de le renforcer afin de multiplier les possibilités d'apprentissage pour tous les Canadiens et toutes les Canadiennes. L'apprentissage est et continuera d'être une priorité pour notre gouvernement.

L'importance accordée à l'apprentissage dans le cadre de ce projet de loi permet de réunir les conditions nécessaires pour assurer une croissance économique constante et accroître la prospérité du pays. Elle démontre par ailleurs notre détermination collective à faire en sorte que tous les citoyens puissent contribuer à la prospérité du Canada de demain.

[Traduction]

Avant d'exposer quelques-uns des principaux aspects du projet de loi C-48, je voudrais d'abord rappeler à mes collègues qu'il s'agit là d'une autre pierre d'assise d'une saine gouvernance. Alors que d'autres pays replongent dans les déficits, nous avons présenté un autre budget équilibré.

[Français]

Il s'agit, en fait, d'un neuvième budget équilibré consécutif.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Grâce aux excédents budgétaires qui se sont succédé, le Canada s'enorgueillit d'une solide cote de crédit et de taux d'intérêt et d'inflation peu élevés. Le Canada a affiché la plus forte croissance de l'emploi parmi les pays du G7 ces dernières années.

[Français]

Le nombre de Canadiens et de Canadiennes détenant un emploi a augmenté de façon constante au cours des 10 dernières années. À l'heure actuelle, le taux d'activités, qui est de 67,4 p. 100, atteint des sommets inégalés.

Nous sommes, par ailleurs, très fiers de constater que le taux de chômage se situe, pour une deuxième fois, au plus bas niveau de l'histoire du pays. Le succès économique du pays nous permet d'investir dans des domaines d'une importance cruciale pour les citoyens et les citoyennes, tels que la formation.

Comme le savoir et les compétences sont à la base de la productivité, de l'innovation et de la croissance, nous pouvons être fiers du fait que, de tous les pays du monde, le Canada est celui qui détient le plus haut taux d'accès aux études postsecondaires. Les enquêtes internationales réalisées, notamment dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves, indiquent que les jeunes Canadiens et Canadiennes se comparent avantageusement aux jeunes des autres pays en matière d'alphabétisation et de capacité de calculer.

Les ministres de l'Éducation de ce pays ont toutes les raisons d'être fiers de la qualité de l'enseignement de nos institutions. Les réussites que je viens de mentionner témoignent des assises solides que nous possédons déjà, et qui sont le fruit des nombreux investissements effectués dans l'apprentissage et l'innovation depuis plus d'une décennie.

•(1620)

[Traduction]

Aussi impressionnants que ces faits et ces chiffres puissent être, nous ne saurions nous reposer sur nos lauriers. Ce ne sont pas tous les Canadiens qui profitent également de cette prospérité ou qui peuvent actuellement saisir pleinement les occasions qui s'offrent dans l'économie du savoir du XXI^e siècle.

En dépit des taux élevés de diplômés universitaires au Canada, il existe encore un grand nombre de travailleurs canadiens peu qualifiés.

[Français]

Quelque huit millions de Canadiens et de Canadiennes en âge de travailler ne possèdent pas les compétences en écriture, en lecture et en calcul et les autres compétences nécessaires pour se tailler une place sur le marché du travail de plus en plus exigeant. Les effets de l'alphabétisation sont directs. On estime qu'une augmentation de 1 p. 100 des niveaux d'alphabétisation et de capacité de calculer produirait une augmentation de 1,5 p. 100 du produit intérieur brut par habitant. Une telle augmentation de la productivité signifierait des avantages économiques et sociaux énormes pour le Canada.

Initiatives ministérielles

Au sein de la population canadienne, ce sont les travailleurs âgés, les Autochtones et les nouveaux arrivants qui font face au plus grand nombre d'obstacles à l'emploi. Ils présentent des taux de chômage considérablement plus élevés que la moyenne des gens, et ce, même si nous dépendons de plus en plus d'eux pour combler les manques engendrés par le départ à la retraite de la génération du baby-boom. Lorsque les individus rencontrent des difficultés, c'est toute la société qui en souffre. Bon nombre d'entre nous entendons déjà les employeurs de nos circonscriptions affirmer qu'ils ont de la difficulté à combler leurs besoins en ressources humaines.

Il n'y a pas de pénurie globale au Canada, mais des difficultés se font sentir dans certains secteurs et certaines régions, particulièrement dans les métiers, ainsi que dans les secteurs de la sécurité et de la santé. Il ne s'agit pas simplement de trouver des travailleurs, il faut aussi qu'ils possèdent les compétences requises pour répondre aux critères des emplois actuels, axés sur l'information et la technologie.

Vu les tendances démographiques et les pressions découlant de la compétitivité à l'échelle mondiale, nous devons nous concentrer sur la qualité de la population active et laisser de côté les facteurs quantitatifs, si nous voulons soutenir la croissance économique. Cela signifie qu'il faut mettre à jour les compétences de la main-d'oeuvre actuelle et multiplier les possibilités d'apprentissage pour les Canadiens et les Canadiennes marginalisés. Le projet de loi C-48 souligne l'engagement du gouvernement du Canada à cet égard.

[Traduction]

Un gouvernement progressiste oeuvre au bien commun. Le projet de loi C-48 propose une nouvelle solution pour améliorer l'accès à l'éducation et à la formation, ce qui est essentiel à la participation au marché du travail et à l'ensemble de la société, ainsi qu'à la prospérité à long terme de l'économie de notre pays.

[Français]

Comme nous reconnaissons que les citoyens à faible revenu et les groupes marginalisés courent un grand risque d'exclusion, le projet de loi C-48 établit des priorités, dont améliorer l'accès des étudiants à faible revenu aux études postsecondaires.

Ces priorités prennent appui sur des changements apportés au Programme canadien de prêts aux étudiants. En tant que gouvernement, nous disposons de solides assises sur lesquelles nous pouvons nous appuyer, comme la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire ou la Subvention canadienne pour l'épargne-études.

Une de nos priorités consiste aussi à multiplier les possibilités offertes aux Autochtones en matière d'acquisition de connaissances et de compétences. À cet effet, je voudrais remercier ma collègue, l'honorable députée de Moncton—Riverview—Dieppe, de son travail acharné en la matière. Pour ce faire, nous misons sur les partenariats dans le cadre des Ententes sur le développement des ressources humaines autochtones et du programme d'amélioration des compétences autochtones.

Le rôle de mon ministère est d'aider à combler l'écart en matière d'emploi en s'assurant que les Autochtones disposent des compétences nécessaires pour se préparer en vue de l'emploi, pour se trouver de l'emploi et pour maintenir un emploi durable maintenant et à l'avenir.

•(1625)

[Traduction]

À l'heure actuelle, nous avons deux initiatives portant sur des programmes de main-d'oeuvre qui aident à améliorer considérablement les perspectives d'emploi des autochtones: la Stratégie de

développement des ressources humaines autochtones et le Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones.

[Français]

La Stratégie de développement des ressources humaines autochtones partage bon nombre de ces buts et de ces objectifs. La stratégie est conçue pour aider tous les Autochtones à se préparer en vue de l'emploi, d'en trouver un et de le conserver.

Les signataires d'ententes créent et administrent des programmes afin d'accroître le niveau de compétence et d'apprentissage, de même que d'accroître la participation au marché du travail et à la société canadienne dans son ensemble.

[Traduction]

Je devrais mentionner que ma collègue, la ministre d'État, et moi-même avons été impressionnés par le degré de soutien que la Stratégie de développement a reçu de la part de groupes autochtones.

Les groupes autochtones ont publiquement souscrit au programme et en ont fait l'éloge pour sa reconnaissance de la diversité des Canadiens autochtones, programme qualifié par le Ralliement national des Métis à la Table ronde Canada-Autochtones du Canada de « joyau de la couronne des programmes fédéraux » et par le chef national de l'Assemblée des Premières Nations de « secret le mieux gardé » du gouvernement fédéral.

Le programme a de solides fondements sur lesquels on peut construire. Nous avons un marché du travail différent de ce qu'il était lorsque le programme a été établi pour la première fois, en 1999, et il offre de nouveaux défis et de nouvelles possibilités. Le nouveau cadre que je propose nous permettra de transposer nos politiques et programmes pour les Autochtones sur ce marché du travail.

Pour sa part, le programme Partenariat pour les compétences et l'emploi des Autochtones, initiative tout à fait nouvelle, se révèle être un important moyen de contribuer à l'emploi des Autochtones et de soutenir des projets de développement économique à proximité ou à l'intérieur de nombreuses collectivités autochtones. À ce jour, on prévoit qu'il soutiendra jusqu'à 11 projets, ce qui aura pour effet qu'environ 7 000 Autochtones recevront une formation et plus de 3 000 personnes, selon les estimations, obtiendront un emploi.

Je tiens à faire observer que l'investissement dans ces domaines est conforme aux conseils formulés à l'échelle provinciale, où plusieurs études récentes ont examiné les défis liés à l'éducation postsecondaire. Je tiens à souligner, en outre, que les fonds affectés à ces domaines doivent soutenir les objectives stratégiques nationales en matière d'éducation postsecondaire et de formation.

[Français]

J'aimerais rappeler aux députés de cette Chambre que, en plus des éléments que j'ai mentionnés aujourd'hui, notre gouvernement investit également 125 millions de dollars dans le cadre de la Stratégie des compétences en milieu de travail, de façon à resserrer le lien entre l'apprentissage et le travail.

Pour ce faire, nous allons renforcer le régime d'apprentissage au Canada, appuyer la mise en oeuvre de nouvelles initiatives en matière de compétences fondées sur la demande et s'adressant aux personnes détenant un emploi, favoriser le dialogue concernant les questions liées aux compétences en milieu de travail grâce au groupe de partenaires du milieu de travail, composé de dirigeants d'entreprises, de chefs syndicaux et de représentants du milieu de la formation.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

Comprenant que de solides capacités d'apprentissage, d'alphabétisation, et d'acquisition de compétences essentielles sont d'une importance cruciale pour aider les travailleurs à s'adapter aux changements dans leur milieu de travail et leur collectivité, le gouvernement du Canada investit 30 millions de dollars dans le Secrétariat national à l'alphabétisation. Nous oeuvrons en coopération avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les employeurs, les syndicats, les collectivités, les peuples autochtones et les organisations bénévoles afin de relever le niveau d'alphabétisation et de renforcer les compétences essentielles des Canadiens.

[Français]

Récemment, nous avons également investi 25 millions de dollars dans le Fonds d'infrastructure des centres de formation.

Ces fonds vont servir à mettre sur pied un programme pilote d'une durée de trois ans dans le but de favoriser l'acquisition de machinerie et d'équipements modernes pour la formation des gens de métier. De cette façon, nous pourrions aider les travailleurs à s'adapter aux exigences professionnelles en constante évolution.

Ces investissements importants vont non seulement aider les Canadiens et les Canadiennes à réaliser leur plein potentiel, mais ils profiteront également à l'économie et à la société dans son ensemble. Nous traversons une des périodes les plus dynamiques jamais connues auparavant, où la créativité humaine entraîne de grands changements dans le fonctionnement de l'économie et de l'évolution de nos sociétés.

• (1630)

[Traduction]

Un volet de cette dynamique consiste à oeuvrer au sein de l'économie mondiale pour veiller à ce que nous soyons compétitifs face aux marchés du travail du monde entier. Je suis heureuse que nous ayons pu annoncer l'Initiative sur les travailleurs formés à l'étranger le 25 avril. Nous avons concrétisé notre engagement du discours du Trône d'améliorer l'intégration des immigrants et des travailleurs formés à l'étranger dans notre population active.

[Français]

Au cours de cette annonce, nous avons également fait part d'un investissement majeur de 68 millions de dollars afin de faciliter l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger.

La demande en travailleurs expérimentés et qualifiés est au coeur du changement. Elle touche tous les types de professions et tous les secteurs.

Pour améliorer la productivité, nous devons créer davantage de possibilités afin de permettre aux personnes d'acquérir les connaissances et les compétences dont elles ont besoin pour exceller dans l'économie du XXI^e siècle. Nous devons également fournir aux travailleurs les outils nécessaires pour développer leurs compétences ou se recycler en vue de répondre aux changements qui s'opèrent dans l'économie.

Nous devons peut-être, par-dessus tout, préserver nos valeurs de responsabilités communes et d'engagement envers l'égalité, des valeurs qui nous distinguent en tant que société.

[Traduction]

Je crois que les éléments que j'ai mis en relief aujourd'hui correspondent aux investissements importants pour les Canadiens et au type de société qu'ils veulent.

[Français]

Au fur et à mesure du déploiement de notre stratégie d'investissement dans les personnes, nous allons bâtir un Canada où les citoyens et les citoyennes pourront acquérir les compétences dont ils ont besoin pour construire leur propre avenir, un pays où les entreprises donnent l'exemple en faisant preuve d'innovation, un Canada où tous les membres des collectivités ont la chance de réaliser leur potentiel.

Je suis persuadée que mes honorables collègues, peu importe le parti auquel ils appartiennent, conviendront de la nécessité et des avantages des initiatives proposées et les appuieront.

Il y a seulement un an, les Canadiens et les Canadiennes ont élu un gouvernement minoritaire. Ainsi, ils nous ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient que les partis politiques travaillent ensemble pour le bien-être de tous les citoyens. Le projet de loi C-48 est un exemple tangible de cette coopération, un effort de compromis dans le but de bâtir quelque chose de positif pour nos concitoyens.

Je demande à mes collègues de cette Chambre de regarder très attentivement le projet de loi C-48, et de façon plus particulière l'alinéa 2(1)b). Dans la version française, on peut lire qu'un « montant maximum de 1,5 milliard de dollars sera accordé pour appuyer les programmes de formation et faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire, dans l'intérêt notamment des Canadiens autochtones ». Je ne connais pas un député élu en cette Chambre qui ne pourrait pas être favorable à cet alinéa.

[Traduction]

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, je serai bref parce que je sais que mon bon ami de Prince George a une question importante.

La ministre qui a parlé est tout à fait consciente de ce qui se passe dans le secteur touristique de Banff et de Jasper, plus particulièrement dans les petites entreprises de ce secteur. Ces entreprises dépensent des milliers de dollars chaque année pour mettre des annonces offrant des emplois aux Canadiens. Mais les Canadiens ne veulent pas de ces emplois parce que ce sont des emplois saisonniers et que, dans nombre de cas, les perspectives d'avenir dans ces endroits ne sont pas intéressantes. Alors, nous faisons appel à de la main-d'oeuvre étrangère chaque année.

Je voudrais savoir pourquoi, cette année, la ministre et son cabinet ont rendu la tâche si difficile aux petites entreprises de ces régions touristiques en étant beaucoup plus exigeants qu'auparavant à leur égard? Ces entreprises fournissent le gîte, le couvert, le transport et des salaires dépassant le salaire minimum à leurs employés. Maintenant, elles doivent les transporter en avion à l'aller et au retour et se plier à toutes sortes d'exigences additionnelles qui dépassent leurs capacités.

Pourquoi la ministre et le gouvernement passent-ils leur temps à nuire aux petites entreprises qui essaient de prospérer dans ces grandes collectivités touristiques? Pourquoi mettre toutes ces entraves? Pourquoi n'aident-ils pas les petites entreprises à consolider leurs assises grâce à des efforts en ce sens, plutôt que de les accabler ainsi?

Initiatives ministérielles

●(1635)

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard: Monsieur le Président, mon collègue député soulève la question de notre programme pour les travailleurs étrangers. Il est très clair que nous n'avons pas changé les règles de ce programme. D'abord et avant tout, les employeurs de chez nous doivent faire un effort pour recruter des Canadiens non seulement dans leur communauté, mais dans l'ensemble du pays.

Comme je le disais, malgré le fait que le taux de chômage a beaucoup diminué au Canada, il y a quand même des Canadiens qui cherchent de l'emploi et qui sont prêts à travailler dans l'industrie du tourisme partout au pays.

Il faut donc faire l'effort d'attirer des Canadiens dans ces emplois. Une fois que les employeurs ont démontré avoir fait les efforts nécessaires, on se doit de donner la permission de faire venir des travailleurs étrangers. Or, en faisant venir des travailleurs étrangers dans des secteurs où l'emploi est plus occasionnel, il faut s'assurer que ces gens profitent de conditions d'emploi équivalentes à celles qui seraient établies si l'on engageait des Canadiens.

Dans ce contexte, chaque année, des travailleurs étrangers viennent au pays pour travailler dans des petites entreprises, dans le milieu touristique ou même dans le milieu de l'agriculture. L'été, beaucoup de travailleurs étrangers sont engagés un peu partout pour cueillir des fruits et des légumes. On doit cependant leur garantir un bon système d'accueil ainsi que des conditions de travail adéquates.

C'est dans ce contexte que ces exigences n'ont pas changé d'une année à l'autre, puisque, à mon avis, elles reflètent très bien les valeurs des Canadiens.

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je suis satisfait du projet de loi C-48. J'ai mis beaucoup d'effort pour qu'on y consacre plus de fonds à l'éducation postsecondaire et à la formation. Je m'y étais engagé envers mes électeurs, pour qui l'éducation postsecondaire revêt une importance primordiale.

Je suis heureux que le projet de loi à l'étude aujourd'hui prévoie 1,5 milliard de dollars de plus au chapitre de l'éducation postsecondaire et de la formation. Cela faisait défaut dans le budget que les libéraux avaient proposé au départ. En fait, la seule mesure à l'intention des étudiants était celle prévoyant un certain allègement de la dette d'études, en cas de décès de l'étudiant. La nouvelle mesure constitue une nette amélioration.

J'aimerais poser une question à la ministre au sujet des programmes de formation. La ministre a parlé longuement, cet après-midi, de ces programmes et de l'importance d'avoir une main-d'oeuvre qualifiée et bien formée au Canada. Je me suis laissé dire par des représentants des métiers du bâtiment que, de nos jours, au Canada, il est souvent difficile de s'assurer que les emplois sont confiés à des travailleurs canadiens qualifiés. Il est arrivé que son ministère approuve les demandes provenant d'employeurs qui souhaitaient embaucher des travailleurs temporaires venant d'outre-mer simplement parce que l'on présumait que cette main-d'oeuvre coûterait moins cher. Certains des documents présentés font précisément mention du fait que les travailleurs en question coûteraient moins cher.

Qu'est-ce que la ministre serait disposée à faire pour que les emplois disponibles au Canada soient confiés à des travailleurs canadiens qualifiés et pour que ceux-ci puissent aller travailler dans les régions du pays où ces emplois sont offerts?

[Français]

L'hon. Lucienne Robillard: Monsieur le Président, tout d'abord, laissez-moi spécifier que bien que j'apprécie les suggestions faites par le Nouveau Parti démocratique au niveau du budget, je veux tout de même corriger ce que mon collègue a dit au début de son allocution, soit que c'était grâce à son parti qu'on investirait dans l'éducation post secondaire, ce que, selon lui, on ne faisait pas avant.

C'est regarder notre budget à courte vue. En effet, lorsqu'on regarde l'ensemble des mesures que nous avons apportées au fil des ans pour nos étudiants dans ce pays, cela totalise au-delà de 4,7 milliards de dollars qui ont été alloués pour l'éducation postsecondaire, que ce soit par l'aide directe à nos étudiants, par des transferts aux provinces pour l'enseignement, par des bourses d'étude ou par le dernier projet de loi que nous avons adopté en cette Chambre concernant l'épargne-étude. Il y a eu beaucoup d'argent.

On se doit de le faire parce que c'est très important pour notre futur, ici, au Canada. Il faut que nos gens aient une bonne éducation de base.

Maintenant, revenons encore une fois au programme des travailleurs âgés. Concernant les demandes faites par nos employeurs, on constate qu'on a deux points de vue différents. Le Parti conservateur dit qu'on est trop exigeant et le Nouveau Parti démocratique dit que nous ne le sommes pas assez. Laissez-moi vous dire que les libéraux se situent entre les deux. Nous avons l'équilibre. Nous veillons, d'abord et avant tout, à ce que les emplois aillent aux Canadiens. Cependant, lorsque ce sont des emplois donnés à des travailleurs étrangers, cela doit être fait en toute sécurité. Il faut regarder la santé de ces gens et les conditions de travail et de vie dans lesquelles ils évolueront. Toutefois, il est tout à fait clair que la priorité doit être donnée d'abord et avant tout aux Canadiens. C'est dans ce contexte que nous faisons le travail.

●(1640)

[Traduction]

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, la ministre parle de la façon de faire des libéraux. Je vais lui dire ce qu'est la façon de faire des libéraux. Leur façon de faire est de se traîner les pieds dans un dossier tant qu'une crise n'éclate pas, puis de prendre une mesure mitigée lorsqu'elle éclate.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois en 1994, nous avons averti le gouvernement qu'il y aurait une grave crise des compétences spécialisées au Canada, que la génération du baby-boom allait prendre sa retraite et qu'il n'y avait pas de programme d'apprentissage adéquat en vigueur. Nous avons pressé le gouvernement de s'attaquer au problème sans tarder pour éviter une crise. Les libéraux n'ont rien fait pendant 12 ans, et la situation de crise est encore pire qu'elle ne l'était.

Ce que la ministre propose ne représente qu'une infime partie des efforts qui devraient être axés sur le programme d'apprentissage si nous ne voulons pas nous retrouver sans électriciens, sans plombiers, sans tuyauteurs, sans charpentiers et autres hommes de métier à cause de la nullité du programme d'apprentissage des libéraux. La ministre est au courant de la situation et elle n'a pas de quoi être fière lorsqu'elle parle de ce nouveau programme. Qu'on commence par moderniser l'ancien programme.

Initiatives ministérielles

L'hon. Lucienne Robillard: Monsieur le Président, si le député croit vraiment ce qu'il vient de dire, il doit expliquer pourquoi il ne vote pas en faveur du budget. Pourquoi a-t-il dit que le budget était bon il y a quelques semaines? Pourquoi les députés de l'opposition changent-ils d'idée soudainement? Ils me disent qu'ils le font au nom de l'intérêt public. C'est faux. Ils le font dans leur propre intérêt, au nom de leur ambition personnelle. Nous le savons bien.

Quoi qu'il en soit, nous sommes élus pour servir les Canadiens en premier. Si le député veut vraiment servir les Canadiens, il devrait se joindre à nous et voter en faveur du budget qui comprend une augmentation des fonds alloués au programme d'éducation postsecondaire.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux en vertu de l'alinéa 66(2)b) du Règlement. Trois débats devront être repris dans les quelques prochains jours en vertu de cette disposition. La motion n° 5 sera débattue de nouveau le 11 mai, la motion n° 7, le 13 mai et la motion n° 8, le 16 mai.

* * *

LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, à propos de la taille, le député a tout à fait raison. Les petits sont capables de percer, peut-être pas en basket-ball mais, je l'espère, en politique. Cela fait 16 ans que je suis ici et j'ai apprécié la compagnie de certains de mes meilleurs amis, même ceux d'en face.

Avant de commencer mon discours, je veux commenter quelque chose qu'a dit le député de Cumberland—Colchester à propos des réalisations phares du Parti conservateur entre 1984 et 1993, notamment la TPS — nous savons tous comment elle a été accueillie — et l'accord de libre-échange. Tout le monde sait que c'est le gouvernement fédéral libéral qui a réparé les dégâts.

Le projet de loi C-48 et le budget permettent au gouvernement de discuter un peu de la façon dont il veut dépenser l'argent des contribuables. Un budget est beaucoup plus qu'un simple bout de papier ou un simple exercice d'équilibre. Il faut avant tout le mettre en contexte.

En 1993, il y a à peine 12 ans, le Canada était au bord de la faillite. Les taux d'intérêt avaient atteint 14 p. 100 et même 18 p. 100 et le taux de chômage était élevé. Depuis 1997, le gouvernement libéral a présenté des budgets excédentaires chaque année. Nous en sommes au huitième budget excédentaire d'affilée. Les faits sont au dossier.

Nous avons réduit les impôts de 100 milliards de dollars, notamment à l'intention des Canadiens à faible et à moyen revenu. Nous avons créé plus d'emplois que n'importe quel autre pays du G7, plus de 2,5 millions d'emplois ces dernières années. Le Canada se classe au premier rang des pays du G7. Nous affichons les taux d'intérêt les plus bas, ce qui a permis à des Canadiens de bâtir ou d'acheter des maisons. C'est un fait.

Chaque année où le gouvernement a accordé la priorité aux Canadiens, notre pays a obtenu de bons résultats. C'est ce que fait ce

budget encore une fois. Il accorde la priorité aux Canadiens, voilà ce qu'il fait.

Le projet de loi C-48 nous permettra de mettre en oeuvre un autre budget excédentaire, cela, après avoir remboursé la dette et réduit les impôts et tout en bénéficiant d'une économie qui fait l'envie du monde entier, avec son taux de croissance record et une qualité de vie inégalée.

Parlons maintenant des secteurs où nous devrions investir l'argent des contribuables, parce que c'est à cela que tout se résume. Où le gouvernement veut-il investir ses fonds? Où ce parti veut-il les investir?

Je veux parler brièvement d'un sujet qui me passionne. Je ne peux pas croire que le porte-parole du Bloc s'oppose à ce budget qui prévoit des mesures pour le logement, lui qui a été président d'une coopérative d'habitation et qui sait à quel point le logement est important pour les gens qu'il représente. Il veut rejeter ce budget, notamment les 1,6 milliard de dollars qu'il prévoit pour le logement. Pourquoi? Parce son parti veut détruire le Canada, c'est aussi simple que cela. C'est l'ambition personnelle du chef du Bloc.

Je suis très surpris parce que je connais beaucoup de députés d'en face, certains étant même mes amis, y compris le porte-parole du Parti conservateur en matière de logement, qui a dit que son parti est en faveur du logement. Que vont faire ces députés? Ils vont rejeter ce budget. Pourquoi? Par ambition personnelle. Cela n'a rien à voir avec la gouvernance. Le fait d'attendre que le commissaire présente son rapport ne compte pas non plus. Ces députés croient qu'une occasion s'offre à eux, mais les Canadiens sont beaucoup plus intelligents.

Les Canadiens ont dit qu'ils aiment le nouveau budget et les secteurs où le gouvernement veut engager des dépenses. Le Parti conservateur n'est pas à l'écoute des Canadiens.

Je voudrais parler un peu du logement parce que ce sujet touche toutes nos collectivités. Quatre-vingt pour cent des gens qui vivent au Canada peuvent décider d'acheter une maison, mais 16 p. 100, soit 1,7 million de Canadiens, recherchent un logement, et il y a peu de possibilités.

● (1645)

Qu'est-ce que le gouvernement a fait ces dernières années pour le logement? Nous avons investi un milliard de dollars dans une initiative s'adressant aux sans-abri. Nous continuons d'investir 2 milliards de dollars par année dans le logement social et les coopératives d'habitation. Nous avons investi un milliard de dollars depuis 2001 dans la construction de logements abordables au Canada. Dans le budget, on parle d'investir encore 1,6 milliard de dollars dans toutes les collectivités. Pourquoi? Parce que nous croyons qu'il faut loger les Canadiens.

Je crois que le logement est le fondement de la dignité individuelle. Tout le monde au Canada a besoin d'une adresse. Sans adresse, sans foyer, sans un endroit où une personne peut se sentir confortable, en sécurité, sans un endroit d'où une personne sait qu'elle ne sera pas chassée, où les enfants peuvent aller se coucher sans subir la promiscuité et l'insécurité... Les enfants ont besoin de foyers où ils peuvent dormir pour pouvoir être capables d'apprendre le lendemain matin.

Les travailleurs pauvres, hommes et femmes, qui se rendent au travail chaque jour craignent de se retrouver sans emploi dans 30 jours ou craignent de perdre leur maison parce qu'ils paient 50, 60, 70 ou 80 p. 100 de leur revenu pour se loger.

Initiatives ministérielles

La question du logement préoccupe-t-elle les gens? Oui. Préoccupe-t-elle le Parti libéral et le gouvernement? Oui. Le logement constitue l'assise des familles et des collectivités. C'est l'assise sur laquelle reposent les quartiers, les villes et les municipalités, tant en milieu rural qu'urbain, d'un bout à l'autre du pays, et c'est de cela que traite le budget.

Le budget affecte des sommes au logement, ce qui est une bonne politique sur le plan économique, social, sanitaire, environnemental et communautaire. Nous parlons ici d'investir dans nos jeunes afin que ceux-ci puissent acheter leur première maison.

Nous voulons investir dans le logement pour les Autochtones parce que nous savons tous combien il est important d'investir dans les Canadiens d'origine autochtone, tant dans les réserves que hors de celles-ci. Les Autochtones veulent non seulement être des propriétaires et des exploitants, mais ils veulent aussi faire partie de la solution. Ils veulent des logements autochtones pour eux-mêmes.

D'ici quelques semaines, le Cabinet va rencontrer les leaders autochtones du pays afin d'élaborer avec eux un programme de logement qui soit adapté à eux et qui réponde à leurs besoins.

Comme les députés le savent, depuis un certain nombre de mois, depuis que je suis devenu ministre du Logement, nous avons eu l'occasion de travailler avec chaque province. La province de Québec, qui fait figure de chef de file en matière de logements sociaux, de logements à prix abordables et de coopératives d'habitation, a utilisé tous les fonds que nous avons mis sur la table en 2001 et en 2003.

La Colombie-Britannique a aussi fait du logement sa priorité absolue. Le maire de Vancouver, Larry Campbell, celui de Montréal, Gérald Tremblay, ainsi que les maires et conseils municipaux dans toutes les régions du pays ont fait du logement leur priorité. Pourquoi? Parce que c'est important pour les familles et les collectivités. Ils ont prié le Parti conservateur et le Bloc québécois d'appuyer ce budget, de cesser de faire de la politiciaille et d'investir dans les gens et dans le logement. C'est la raison pour laquelle nous avons été élus il y a à peine sept mois.

Je sais que mes amis vont se demander ce qui a changé. Trois minutes après la présentation de notre budget, le chef de l'opposition a dit que c'était un très bon budget et que son parti allait l'appuyer. Qu'est-ce qui a changé depuis? Pas grand-chose.

M. Richard Harris: Vous avez un budget néo-démocrate maintenant.

L'hon. Joe Fontana: Non, nous n'avons rien changé. De toute évidence, c'est parce que l'opposition voulait faire de la politiciaille et a renoncé à certains appuis que nous avons trouvé des gens disposés à se joindre à nous.

Qu'y a-t-il de mal à ce qu'un parti politique accepte certaines des initiatives que nous allions mettre en oeuvre dans notre cadre financier quinquennal, notamment au chapitre de l'environnement, du logement, de l'aide étrangère et du soutien à l'éducation postsecondaire? Qu'y a-t-il de mal à appuyer des initiatives que les Canadiens nous demandent de prendre? Le Nouveau Parti démocratique met certaines priorités en avant, en collaboration avec le Parti libéral.

Je sais que les conservateurs veulent appuyer le budget parce que c'est ce qu'ils ont fait il y a un mois à peine. Pourquoi ne veulent-ils pas l'appuyer aujourd'hui? Tout simplement parce qu'ils veulent faire de la politiciaille à ce sujet et au sujet du budget.

Les conservateurs pensent qu'il y a un avantage politique à déclencher des élections et à forcer les Canadiens à dépenser

300 millions de dollars comme ils l'ont fait lors des dernières élections. Ça ne passe pas bien. Les Canadiens ne souscrivent pas à cette idée. Ils ne veulent pas d'un parti disposé à anéantir le Canada.

● (1650)

Le gouvernement fédéral ne doit pas servir de guichet automatique aux provinces. Le Canada ce n'est pas uniquement dix provinces et trois territoires et, en ce qui concerne le logement, il faut un programme national de logement. Il faut des programmes d'éducation et de formation pour tous les enfants qui, dans l'avenir, constitueront la main-d'oeuvre du Canada. Il faut des soins de santé et des garderies de qualité. Il faut appuyer les aînés et les personnes handicapées, notamment en matière de logement et de Supplément de revenu garanti. Il faut un système de garderies qui donnera une chance aux Canadiens. Le gouvernement parle de questions qui concernent les citoyens et qui sont vraiment importantes.

Les députés d'en face m'ont parlé de projets de logement dans leurs villes et leurs localités respectives. Je veux être en mesure de dire oui à chacun d'entre eux parce que j'estime qu'il faut construire des maisons pour les 1,7 million de Canadiens qui cherchent une occasion et une chance dans la vie. Si nous arrivions à faire cela, nous aurions alors la certitude de ne pas les avoir laissés à eux-mêmes. Le logement est absolument central.

Tous les députés devraient penser à l'importance que nos maisons avaient pour nous lorsque nous étions enfants. N'est-il pas concevable qu'un budget soit en mesure de donner à tous les Canadiens ce dont chacun de nous a pu jouir, c'est-à-dire un endroit sûr, un endroit qui nous appartient, un endroit où règnent la dignité et le respect? Voilà ce que signifient les valeurs familiales, les communautés et l'édification de collectivités et de municipalités solides. Le gouvernement a fait beaucoup à cet égard au cours des dernières années.

Le député de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley a dit que le gouvernement s'était lancé dans de folles dépenses. J'ai annoncé qu'on dispenserait le secteur à but non lucratif et les coopératives de payer les primes en modifiant l'article 95, ce qui permettrait aux acheteurs d'une nouvelle maison de réduire leurs primes et ce qui rendrait possible le réinvestissement de certains excédents de la SCHL de façon à rendre l'achat d'une maison accessible et abordable pour les Canadiens.

La semaine dernière, nous avons conclu des ententes avec l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Québec, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Toutes les provinces, toutes les collectivités, tous les organismes à but non lucratif, le secteur privé et les principaux syndicats, tous les membres de ce partenariat veulent bâtir des maisons pour les Canadiens.

J'exhorte mes collègues d'en face à attendre le bon moment pour déclencher les élections. Le premier ministre a déjà pris cet engagement auprès des Canadiens. Travaillons pour les gens. Travaillons aux dossiers importants, comme le logement, l'environnement, les aînés, les personnes handicapées, les garderies, les soins de santé, la péréquation et l'Accord atlantique.

Le gouvernement libéral a toujours parlé au nom de toutes les régions et de tous les citoyens de notre pays, peu importe leur niveau de revenu. Pourquoi? Parce que c'est important. Nous avons fait la preuve partout dans le monde que le Canada, sur le plan du logement et du travail, croît vraiment en ses citoyens. C'est ce que nous faisons. Nous bâtissons le meilleur pays de la planète.

● (1655)

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, c'est pour moi un plaisir de parler du projet de loi C-48.

Initiatives ministérielles

Il est important de reconnaître que nous avons connu un certain changement d'orientation en raison des événements survenus en l'espace de quelques semaines. Nous attendions que les conservateurs et les bloquistes fassent tomber le gouvernement avant même qu'il puisse adopter un budget ou qu'ils décident s'ils doivent ou non le faire, mais les néo-démocrates n'ont pas attendu de voir ce qui arriverait.

En toute franchise, les conservateurs n'ont pas voté sur le dernier budget et nous ne voulions pas nous croiser les bras et attendre qu'ils décident, avec le Bloc, de faire tomber le gouvernement. Cela aurait pu arriver. Nous aurions aussi bien pu nous retrouver dans un autre grand vide. C'est pourquoi nous voulons que le budget soit adopté rapidement à la Chambre de communes.

Nous avons été en quelque sorte aux premières lignes de la question du logement, pour demander un programme qui nous permettrait d'être au même niveau que les autres pays dans ce domaine. Dans la région de Windsor, en Ontario, il y a un besoin criant de logements, qui s'explique par l'inaction. C'est la première fois depuis longtemps que nous pourrions voir quelque chose bouger.

Je demande donc au ministre de préciser à quel genre d'impact le Sud de l'Ontario peut s'attendre en ce qui concerne le logement et combien de temps il faudra attendre pour que soient dévoilés les premiers projets. Je sais que des dépenses seront engagées pendant deux ans, ce qui permettra d'amorcer les projets. Je lui demande donc de faire en sorte que les politiques appropriées soient en place pour nous permettre d'éviter tout retard. Les gens doivent se loger dès maintenant, non seulement les sans-abri, mais aussi les travailleurs du Canada. Ceux-ci n'arrivent pas à se trouver des emplois pouvant leur assurer un revenu durable. Je demande au ministre si nous pourrions voir des changements sous peu.

• (1700)

L'hon. Joe Fontana: Monsieur le Président, permettez-moi de signaler que nous sommes fins prêts à fournir à toutes les provinces les fonds supplémentaires qu'elles désirent, une fois que le budget aura été adopté. Rien n'empêche de renouveler l'initiative pour les sans-abri par l'entremise de l'IPAC ou du Programme d'aide à la remise en état des logements, ou PAREL, permettant aux aînés et aux personnes qui souhaitent continuer d'habiter leur propre maison mais qui voudraient la rénover d'avoir accès à des fonds aussi rapidement que possible. Il y a la nouvelle Initiative en matière de logement abordable, dans le cadre de laquelle nous travaillerons en collaboration avec les provinces.

Il n'y pas d'entrave. En fait, dès que le budget aura été adopté et que l'argent pourra commencer à être versé, nous serons à l'oeuvre dans toutes les provinces, notamment au Québec parce que cette province est à l'avant-garde. La Colombie-Britannique a déjà débuté. L'Ontario est prête. La Nouvelle-Écosse aussi. Plusieurs provinces sont prêtes. N'oublions pas que tout cela est entièrement financé par le fédéral. Les provinces n'ont pas à partager les dépenses.

J'invite tous les députés pour que, à leur tour, ils invitent leurs collectivités à présenter des projets aux municipalités. Il existe une demande refoulée, et nous serons en mesure de faire beaucoup en deux ans pour y répondre. Des milliers d'unités de logement seront construites, et nous allons venir en aide à des milliers de ménages. Voilà ce pour quoi les Canadiens nous ont envoyés ici.

M. Richard Harris (Cariboo—Prince George, PCC): Monsieur le Président, au cours de son intervention, le ministre du Travail et du Logement nous a demandé pourquoi nous n'avons pas continué d'appuyer le budget. La réponse est très claire. C'est parce que le

budget actuel est différent du budget que nous avons appuyé la première fois. Maintenant, nous avons un budget néo-démocrate.

J'aimerais parler de ce qui m'apparaît comme de l'hypocrisie de la part du gouvernement lorsqu'il dit que l'intérêt des familles lui tient à coeur. Le gouvernement a fait tout ce qu'il pouvait pour porter atteinte aux fondements de la vie familiale, plus que je ne l'ai jamais vu faire au cours des 12 dernières années. Il ne reconnaît pas que les enfants du pays ne seront jamais aussi bien qu'entre les mains de leurs parents.

En établissant un régime fiscal discriminatoire, il allège le fardeau d'une famille à deux revenus par rapport à une famille à un seul revenu. Son régime fiscal pénalise les familles qui se contentent du salaire d'un seul des deux parents pour que l'autre puisse rester à la maison et s'occuper des enfants. Le gouvernement n'a rien fait pour corriger cette situation, malgré les plaidoyers de notre parti.

En ce qui concerne le programme des services de garde, les députés du NPD ont dit plus tôt qu'eux et le gouvernement veulent que les gens aient le choix. Permettez-moi de dire à la Chambre que le choix est le suivant: mettre ses enfants dans un service de garde géré par l'État ou dans un autre service de garde géré par l'État. Ce programme n'offre pas d'aide financière permettant aux parents de choisir si l'un des deux parents restera à la maison pour s'occuper des enfants ou s'ils confieront leurs enfants au service de garde qui leur convient.

Ce programme de services de garde force les parents canadiens qui veulent en bénéficier de confier leurs enfants à une garderie étatisée gérée par un lourd appareil bureaucratique. Je ne vois pas comment le gouvernement peut dire ainsi que l'intérêt des familles lui tient à coeur.

L'hon. Joe Fontana: Monsieur le Président, je signalerai ceci au député. Ceux qui ont renouvelé leur hypothèque en 1993 lorsque les conservateurs étaient au pouvoir et qui renouvellent maintenant leur hypothèque en 2005 sous le gouvernement libéral ont probablement réalisé, grâce à nous, des économies de 4 000 \$ à 5 000 \$, après impôts. Pourquoi? C'est ce que nous avons fait. Les taux d'intérêt sont à leur plus bas niveau depuis les 20 à 30 dernières années.

Plus de logements sont construits. Pourquoi? C'est grâce à nos programmes à l'intention des petites entreprises et aux programmes économiques. L'an passé, 250 000 maisons ont été construites et 450 000 ont été vendues. Pourquoi? Parce que l'économie se porte bien.

Je sais que les députés d'en face ne veulent pas entendre les bonnes nouvelles, mais le Canada est en plein essor. Je sais que ces députés sont alarmistes, mais il demeure que le pays se porte bien. Il continuera d'y avoir des réductions d'impôts pour les petites entreprises, il y aura des studios pour personnes âgées et les aînés auront de meilleurs revenus. Voilà comment nous aiderons les familles: leur revenu sera accru grâce aux logements abordables. Voilà ce que nous ferons. Voilà pourquoi ce budget tient compte des besoins du peuple et pourquoi les députés d'en face ne peuvent supporter cela.

Vous voulez uniquement parler des réductions d'impôts pour les grandes entreprises au lieu de parler des Canadiens, ou encore penser à eux, quel que soit leur revenu.

• (1705)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je rappelle au ministre qu'il doit adresser ses commentaires à la présidence.

Initiatives ministérielles

[Français]

M. Christian Simard (Beauport—Limoulo, BQ): Monsieur le Président, le ministre du Travail et du Logement me fait penser à un *preacher* de piètre qualité. C'est le genre à dire qu'aujourd'hui, si vous me dites de vous démontrer que Dieu existe, je le ferai, et demain, si vous me demandez de prouver que Dieu n'existe pas, je le ferai aussi. C'est exactement ce qu'il a fait. Le 24 février, il a répondu à mes questions en disant qu'on avait de l'argent en quantité pour le logement sans devoir en rajouter dans le budget, et que c'était parfait comme cela.

Tout d'un coup, pour des raisons purement électoralistes, ce ministre fait encore une nouvelle promesse électorale. Le problème, c'est que plus personne ne le croit. Il y a actuellement en caisse 3,4 milliards de dollars de surplus à la SCHL. Depuis un an, le ministre n'aurait-il pas pu utiliser ces sommes pour aider les sans-abri qui demandent d'urgence des investissements? Mais non, il fait plutôt un petit chantage aux élections en disant si vous votez pour moi, et sur l'entente bidon avec le Nouveau Parti démocratique, je vous donnerai l'argent. C'est honteux.

Le ministre du Travail et du Logement est allé à Montréal, à la Old Brewery Mission, pour annoncer trois fois la même chose depuis un an et demi. Ce n'est pas moi qui le dis, mais plutôt Pierre Gaudreault, du Rassemblement des itinérants de Montréal, qui soulignait qu'on prenait les itinérants et les sans-abri pour des bouts de route. C'est cynique et bas.

On annonce donc des vieux investissements, alors que tous les groupes pour sans-abri savent qu'en mars 2006, il n'y aura plus rien et que même s'il y avait un budget, il est trop tard pour planifier. Des itinérants seront donc en rupture de services à cause du cynisme et du mauvais style de vendeur de ce ministre. Il essaye de prouver avec des effets de toge et des sanglots dans la voix qu'il s'intéresse au logement.

Je le mets immédiatement au défi de prendre les surplus de la SCHL, d'aider les groupes de sans-abri et de ne pas faire un chantage aux élections.

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana: Monsieur le Président, si je suis un *preacher* de piètre qualité, vous êtes alors le Judas de la cause du logement...

Des voix: Oh, oh!

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au ministre qu'il doit adresser ses commentaires à la présidence.

L'hon. Joe Fontana: Monsieur le Président, je voulais dire au député que s'il peut me qualifier de *preacher* de piètre qualité, je pourrais pour ma part dire de lui qu'il est le Judas de la cause du logement. En effet, à titre de député et de chef de file au Québec en matière de logement coopératif, j'ai fait savoir au cours des sept derniers mois que nous avons lancé un certain nombre d'instruments et de programmes qui ont aidé les gens partout au pays, et particulièrement au Québec, de diverses façons, et notamment en leur donnant accès à certains des excédents de la SCHL.

Et que dit le Bloc en matière de logement? Absolument rien. Lorsque j'étais dans la circonscription du chef du député, une personne sans abri m'a même imploré d'en faire davantage pour les sans-abri au Québec, à Montréal et dans la circonscription de son chef.

J'implore le député d'accorder son appui aux gens du Québec, aux sans-abri et aux personnes qui souhaitent acheter une maison, y compris au Front d'action populaire en réaménagement urbain, le

FRAPRU, qui souhaite nous voir construire davantage de logements sociaux au Québec.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, j'ai trouvé le discours de mon vis-à-vis fort intéressant. Je suis franchement renversé de voir les ministériels justifier ce processus budgétaire des plus improvisés. Il y a d'un côté le budget déposé le 23 février, avec tous leurs objectifs prioritaires, et de l'autre le projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-43.

J'aimerais rappeler aux députés qui taxent maintenant d'irresponsabilité l'opposition conservatrice que nous nous sommes abstenus comme groupe parlementaire de nous prononcer sur le budget présenté au départ parce que nous estimions opportun de le laisser faire son chemin pour pouvoir ensuite l'analyser poste par poste. Et même pour le projet de loi C-43, le projet de loi d'exécution du budget, nous avons convenu d'accepter qu'il soit renvoyé à un comité. Nous avons demandé le retrait des modifications à la LCPE. Nous avons compris que le gouvernement allait les retirer et permettre le renvoi de la mesure à un comité, où nous aurions pu l'étudier.

Au comité, nous aurions souhaité traiter de certains éléments comme l'Accord Atlantique pour que leur mise en oeuvre se fasse sans délai. Nous aurions pu être en désaccord sur certains points, comme tout parti d'opposition responsable peut l'être.

Ce qui s'est produit, c'est que le premier ministre a alors rencontré le chef du Nouveau Parti démocratique et que nous avons maintenant le projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-43, et des dépenses de 4,6 milliards de dollars inscrites sur deux feuilles de papier. Avec ces dernières dépenses, le ministre des Finances se trouve en contradiction complète avec sa position antérieure, du jamais vu dans l'histoire de notre pays. Ce fait est tellement sans précédent que je vais lui rappeler son propre avertissement, tel qu'il a paru dans le *StarPhoenix* de Saskatoon. Le ministre des Finances lui-même a déclaré:

On ne peut pas dépouiller un budget de ses éléments l'un après l'autre...

On ne peut pas, après le fait, choisir à sa guise: « Enlevons cet élément, puis rajoutons celui-ci; déplaçons ceci, puis rebrassons le tout ». Ce n'est pas la façon de préserver la cohérence d'un cadre financier.

Se livrer à un tel exercice, c'est carrément courir au déficit.

Le ministre des Finances et le premier ministre ont fait exactement ce que le ministre des Finances a dit qu'il ne ferait pas à ce sujet. Cela n'empêche pas les députés libéraux d'intervenir pour justifier une telle prise de position, même si elle est en flagrante contradiction avec les propos de leur propre ministre des Finances. En réalité, celui-ci, étant donné l'embarras dans lequel le plonge ce processus budgétaire, devrait être forcé de démissionner.

Par ailleurs, je mets en garde les députés du Nouveau Parti démocratique au sujet de l'entente qu'ils ont conclue. Leur chef a signé cette entente avec le premier ministre. Aujourd'hui, notre chef a cherché à se renseigner au sujet des réductions d'impôt accordées aux entreprises qui doivent, en principe, être supprimées. J'invite les députés du Nouveau Parti démocratique à surveiller très attentivement les réponses du ministre des Finances et du premier ministre au sujet de la façon dont ces réductions seront supprimées « dans l'avenir ».

Initiatives ministérielles

J'invite aussi ces députés à s'assurer de toutes les supposées augmentations de dépenses qu'ils ont demandées dans le cadre de cette coalition. À mon avis, ils ne les obtiendront pas, parce que le ministre des Finances a prévu une mesure de couverture en fixant une valeur plancher à préserver avant que ces augmentations de dépenses ne soient effectuées. Franchement, je crois que le Nouveau Parti démocratique devrait parler aux députés libéraux ainsi qu'au ministre des Finances et qu'il devrait faire consigner ces augmentations sur papier, car je ne crois pas que cet engagement vaille grand chose.

Outre l'ensemble de ce processus exceptionnel, voici le résultat obtenu. Je l'admets, le premier ministre, à titre de ministre des Finances, passait dans le monde des affaires pour un planificateur financier prudent. Ses prévisions budgétaires portaient sur deux ans.

Une voix: Voyez son bilan.

M. James Rajotte: Qu'a-t-il fait? En toute franchise, il a détruit sa propre réputation auprès des entreprises, petites et grosses, de tout le pays. Il prend des engagements de dépenses sur cinq à dix ans alors que ses prévisions budgétaires étaient sur deux ans normalement. Il signe des accords à minuit dans son bureau et va d'un premier ministre provincial à un autre. C'est simplement un processus budgétaire spécial qui est tout à fait embarrassant.

Je voudrais parler de deux raisons en particulier pour lesquelles nous devrions nous opposer à ce budget. Tout d'abord, ce nouveau budget ne fait absolument rien pour combler notre manque de productivité et de compétitivité par rapport aux États-Unis et d'autres pays émergents comme le Brésil, l'Inde et la Chine. Il ne fait rien pour aider nos entreprises et nos industries. Ensuite, il ne corrige en rien la situation que Don Drummond a signalée dans son rapport il y a des mois, soit le fait que le revenu disponible du Canadien moyen n'a pas augmenté sur une période de 15 ans.

Il faut s'attaquer à ces deux problèmes très graves. Je vais parler de la question de la concurrence en premier lieu. Les Manufacturiers et Exportateurs du Canada, le Conseil canadien des chefs d'entreprise, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante et les petites entreprises ont tous parlé de la nécessité d'améliorer notre compétitivité.

• (1710)

Qu'aurait pu faire le gouvernement à cette fin? Il aurait pu notamment se pencher sur les taux de dépréciation du capital. Je pensais que le gouvernement allait le faire. Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances sait que les libéraux n'ont rien fait à cet égard dans ce budget.

La dépréciation du capital se fait sur 20 ans au Canada et sur 8 ans aux États-Unis. C'est un sujet plutôt abstrait, mais cela permet aux entreprises d'amortir leur matériel plus rapidement. On rend ainsi les entreprises plus efficaces et plus productives, pour qu'elles puissent être plus concurrentielles dans une économie mondiale. De plus, cela leur permet de changer leur matériel plus rapidement, ce qui est mieux pour l'environnement et qui va dans le sens de l'objectif de notre nation qui souhaite mieux protéger l'environnement. C'est une des choses que les libéraux auraient pu faire.

Ensuite, ils auraient pu procéder aux réductions de l'impôt sur le capital. Certains de mes vis-à-vis me regardent bouche bée lorsque je parle de cette mesure. Or, cela a été proposé et recommandé dans une série de rapports du Comité des finances, avec l'assentiment, semble-t-il, des libéraux et des conservateurs. On aurait dû prendre cette mesure il y a bien longtemps. Au lieu de cela, elle est retardée et le gouvernement conclut une entente spéciale avec le chef du NPD.

Nous avons attendu des années pour que le gouvernement donne suite au rapport de son propre Comité consultatif externe sur la réglementation intelligente afin que les industries comme celle de l'automobile puissent soutenir la concurrence étrangère. Ces industries ont besoin de ce genre de changement réglementaire, de l'harmonisation de la réglementation pour pouvoir soutenir aussi bien la concurrence.

Il y a des questions comme les défis relatifs à l'infrastructure. Pensons aux milliards de dollars de marchandises qui franchissent la frontière chaque année à Windsor. Les députés ministériels répètent sans cesse qu'ils s'en occupent. Les libéraux sont au pouvoir depuis 1993. Les retards sont toujours sérieux; en fait, ils ne l'ont jamais été autant. Les députés comme celui de Windsor-Ouest et celui d'Essex ont soulevé la question. Cela aurait dû être réglé dans le budget. Le budget aurait dû répondre aux besoins en infrastructure. En fait, le problème n'est pas réglé dans le budget, et les députés d'en face le savent.

Passons maintenant à la question du revenu disponible. Je voudrais citer le rapport de la Banque T-D qui a été fait par Don Drummond, lequel est connu des députés. M. Drummond est un économiste très respecté. Il a travaillé pour le ministère des Finances lorsque le premier ministre était chargé de ce portefeuille. Il a découvert que, depuis 15 ans, en moyenne, le revenu disponible des Canadiens a peu augmenté ou n'a pas augmenté du tout.

À la page 2 du rapport, il écrit: « Le PIB réel, rajusté en fonction de l'inflation, par travailleur, a augmenté de 22 p. 100 alors que le revenu réel après impôt par travailleur n'a progressé au total que de 3,6 p. 100 durant toute cette période de 15 ans. C'est tout à fait inacceptable et il faut remédier à cette situation. »

Les députés d'en face ne s'en rendent peut-être pas compte, mais les Canadiens moyens travaillent à la sueur de leur front. Le fait est que, 15 ans plus tard, le gouvernement libéral étant au pouvoir depuis 1993, le revenu disponible moyen des enseignants et des infirmières, notamment, n'a pas augmenté, ce qui n'empêche pas le gouvernement d'être fier de ses réalisations et de ne pas éprouver la moindre honte. C'est pourtant une honte que le revenu disponible des Canadiens moyens n'ait pas augmenté depuis 15 ans. Le gouvernement devrait l'admettre et prendre des mesures pour remédier à la situation. Il devrait commencer à réduire ses excédents et remettre de l'argent aux contribuables.

L'autre problème qui doit être corrigé a trait à toute la question de la création réelle d'emplois et de richesse. Les députés ministériels se plaisent à parler de la redistribution de la richesse, mais c'est tout ce qu'ils peuvent faire. Ils ne récompensent pas les entrepreneurs qui, en prenant des risques, créent des emplois dans notre pays.

Initiatives ministérielles

Un rapport de l'Institut C.D. Howe souligne que les impôts sur les bénéfices des sociétés sont en fait nuisibles pour la croissance à long terme du Canada et qu'il faut tenir compte de la productivité du Canada. En lisant les manchettes, nous nous rendons compte que le niveau de notre productivité et de celle de nos principaux partenaires commerciaux s'est accru. J'ai rencontré récemment des membres du secteur forestier. Ils ont parlé des pays qui nous ont devancés en ce qui a trait à l'indice de compétitivité. Ce sont tous des pays nordiques: l'Islande, la Suisse, la Norvège et l'Irlande. Ils nous ont devancés parce qu'ils ont prudemment investi dans le capital humain, mais aussi parce qu'ils ont réduit leurs taux d'imposition. Ces pays ont également compris qu'à long terme, il n'est pas rentable de punir ceux qui créent de l'emploi et assurent la richesse. Il faut d'abord créer de la richesse si nous voulons pouvoir la redistribuer.

Les particuliers et les sociétés ont souffert de l'incapacité du gouvernement à régler ces importantes questions économiques comme les forts taux d'imposition des particuliers et des sociétés. Les particuliers et les sociétés ont souffert sous la direction du gouvernement libéral.

• (1715)

J'aimerais me pencher à nouveau sur les taux d'imposition des Canadiens moyens. Je renvoie encore une fois au rapport de Don Drummond et j'encourage tous les députés d'en face à le lire. Voici ce qu'il dit:

Le fardeau fiscal des particuliers doit aussi être réduit. Les taux marginaux supérieurs combinés du fédéral et du provincial pour l'impôt sur le revenu des particuliers sont supérieurs à 45 p. 100, ce qui revient à dire que le travailleur remet au gouvernement la moitié du revenu qu'il gagne, et il faut ajouter que ce taux entre en vigueur à des niveaux de revenus relativement modestes...

J'aimerais souligner à ce moment-ci que l'un des problèmes auxquels nous faisons face au Canada, c'est que notre taux d'imposition s'applique à un niveau beaucoup trop bas. Nous prélevons des impôts à un niveau beaucoup trop bas. Le taux marginal d'imposition devrait être haussé pour que les Canadiens à revenu faible ou moyen qui ont du mal à joindre les deux bouts puissent améliorer leurs conditions de vie et celles de leurs familles avant d'être soumis à une récupération fiscale plus importante.

Permettez-moi de citer à nouveau le rapport de Don Drummond:

Et les personnes à revenus plus modestes encore sont frappées par une combinaison de taxes et de récupérations des prestations versées qui peuvent faire monter le taux marginal effectif d'imposition à 80 p. 100. Il n'y a là tout simplement pas suffisamment d'incitation à travailler, à économiser et à investir.

C'est très bien dit. Nous devons réduire l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous souhaiterions que le gouvernement le fasse. Les Canadiens devraient pouvoir mettre de l'argent de côté, par exemple 5 000 \$, et faire fructifier ce qui reste une fois l'impôt payé au titre d'un régime à impôt prépayé.

L'hon. Joe Fontana: C'est un plan digne de George Bush.

M. James Rajotte: Monsieur le Président, le ministre du Travail se couvre de ridicule. Je suggère que le Canadien moyen puisse mettre de côté 5 000 \$ et faire fructifier d'année en année le montant qui reste après impôt, afin d'en profiter à sa retraite. Il compare cette idée à un plan de George Bush. En fait, il s'agit d'un plan conservateur qui permet aux Canadiens de prévoir pour leur retraite. Les plans mis en place par les libéraux ne suffisent pas pour cela.

Les libéraux pourraient aussi modifier une chose. Les gens me disent que les changements que les libéraux ont proposés pour les REER les rendent plus souples et que c'est très bien, mais ces gens ont besoin d'encre plus de souplesse pour réussir à mettre de l'argent de côté à la fin de l'année. Ils veulent un allègement du

fardeau fiscal pour pouvoir mettre de l'argent dans un régime d'épargne.

Examinons les programmes de crédits d'impôt à l'investissement. L'un des plus gros problèmes, c'est que le Canada investit dans les entreprises par le truchement de la R-D. Je vais me montrer bon joueur et reconnaître le mérite de l'ancien ministre de l'Industrie, John Manley. Il a fait preuve d'un grand leadership en ce qui concerne la Fondation canadienne pour l'innovation, les chaires de recherche du Canada et l'investissement par l'entremise des conseils de recherches. Il faut rendre à César ce qui appartient à César. Cependant, les entreprises s'appuient sur la R-D et atteignent un certain niveau. C'est le cas de Iogen Corporation, une entreprise d'Ottawa. Puis, à un moment donné, ces entreprises ont besoin d'accéder à des capitaux pour prendre de l'expansion et devenir un fabricant de taille respectable ou se développer tout simplement. Elles doivent accéder à ces capitaux.

Le gouvernement a proposé des programmes comme Partenariat technologique Canada. Or, les sociétés dénoncent, les unes après les autres, cette façon de faire. Des entreprises comme Ballard, en Colombie-Britannique, proposent plutôt d'opter pour un régime d'actions accréditatives, qui permettent à l'investisseur de radier une perte, de placer des sommes dans des sociétés comme Ballard, de manière à éviter qu'une entreprise américaine, qui constaterait que Ballard possède une technologie remarquable et que le gouvernement canadien a investi dans la recherche et le développement, ne mette la main sur l'entreprise et ne l'expatrie vers les États-Unis.

Ici même à Ottawa, la société Iogen produit de l'éthanol. C'est une excellente usine. Cette entreprise craint de devoir déménager en Iowa parce qu'elle est devenue productive et en est arrivée au point où elle doit avoir accès à suffisamment de capitaux pour pouvoir rester au Canada, mais ce n'est pas ce qui se passe. Nous devons revoir toute la question de la commercialisation, afin de permettre aux entreprises d'avoir accès à des capitaux abondants, ce que ne leur offre pas un programme comme Partenariat technologique Canada. Ce programme ne répond pas aux besoins actuels.

J'aimerais que le gouvernement réexamine sérieusement ses politiques en matière de capital de risque. Nous devons non seulement augmenter la quantité de capital de risque disponible au Canada mais aussi améliorer l'expertise de gestion au profit des nouvelles entreprises qui ont besoin de capital de risque, et nous assurer qu'elles aient accès à ce capital.

• (1720)

Le plan budgétaire a également mis une croix sur le remboursement de la dette. On s'attendrait à ce que le gouvernement présente un exposé financier à jour sur les applications budgétaires pour une période de deux à cinq ans. Le gouvernement a fait tellement d'annonces d'investissements au cours des derniers mois qu'il ne semble plus s'y retrouver. Nous lui demandons de présenter un plan financier à jour. De nombreux économistes de l'extérieur, notamment à l'Institut C.D. Howe, ou encore des gens comme Don Drummond, soutiennent que le gouvernement doit le faire.

Initiatives ministérielles

J'aimerais maintenant parler du processus de Kyoto. Le budget prévoyait cinq milliards de dollars à ce chapitre. Puis, trois semaines après, ou même plus tard, le ministre de l'Environnement a dit qu'il s'était trompé de cinq milliards et qu'il s'agissait plutôt de dix milliards. Le gouvernement a prévu environ deux milliards de dollars pour Kyoto, et les émissions ont augmenté. Après deux milliards de dollars, les émissions ont augmenté; les libéraux vont donc dépenser dix milliards dans l'espoir de les réduire.

En réalité, il y aurait moyen de réduire les émissions de tous les types, c'est-à-dire de CO₂, de SO₂ et de NO₂, en investissant dans les technologies voulues et en permettant aux entreprises de faire des investissements technologiques. On pourrait les aider en augmentant le taux de déduction pour amortissement, tel que le recommandent les Manufacturiers et exportateurs du Canada. Cette mesure devrait être appliquée de manière uniforme. Le député a dit qu'elle était incluse dans le budget, mais ce n'est pas le cas. La mesure contenue dans le budget ne s'applique que dans un certain nombre de cas particuliers, et non de manière uniforme comme le proposent les Manufacturiers et exportateurs du Canada. Si c'était le cas, les entreprises pourraient investir dans les nouvelles technologies dont nous avons grandement besoin.

En somme, le budget devrait refléter une vision différente du Canada, selon laquelle nous ne pouvons pas tout bonnement dépenser de l'argent sans limite et sans savoir où va cet argent. Nous devons gérer les deniers publics avec prudence. Je pense que c'est essentiellement la différence.

Pendant la période des questions, les réponses du gouvernement sont révélatrices. Il dit toujours qu'il donne de l'argent pour ci ou pour ça, mais en fait, il ne donne pas d'argent, car ce n'est pas son argent, mais bien celui des contribuables. Le gouvernement est fiduciaire de l'argent des contribuables et doit l'affecter aux priorités fixées par les contribuables eux-mêmes. Voilà une chose que les députés libéraux et néo-démocrates ne comprendront jamais: l'argent des contribuables doit être dépensé selon leurs priorités à eux.

Avec la taille des excédents budgétaires, il est temps d'alléger substantiellement le fardeau fiscal des Canadiens moyens pour qu'ils puissent conserver une partie de l'énergie vitale qu'ils consacrent à leur travail. Il est temps de leur permettre de récupérer un peu de leur argent pour qu'ils puissent le dépenser selon leurs priorités, pour leurs familles et leurs propres besoins.

● (1725)

L'hon. Tony Ianno (ministre d'État (Famille et Aidants naturels), Lib.): Monsieur le Président, il est très intéressant d'écouter le député, qui oublie bien des faits à propos de son parti. Lorsque nous avons formé le gouvernement pour la première fois, en 1993, le taux de chômage s'établissait à 11,4 p. 100 et les taux d'intérêt étaient extrêmement élevés. Au cours des 12 dernières années, trois millions d'emplois ont été créés. Aujourd'hui, comparativement à il y a 12 ans, le pourcentage de Canadiens qui travaillent a augmenté de 25 p. 100. C'est grâce à une saine politique financière.

Ce qu'on constate, c'est que 85 p. 100 de tous les nouveaux emplois sont créés par les PME, le secteur des petites entreprises. Le gouvernement a élaboré de nombreuses politiques pour veiller à ce que les petites entreprises, les entrepreneurs du Canada, mettent leur créativité à profit pour remettre les Canadiens sur le marché du travail. C'est la raison pour laquelle nous avons pu avoir huit budgets équilibrés d'affilée. Nous avons évité deux récessions, contrairement aux États-Unis, même si nous continuons de leur fournir bon nombre de nos produits et services, car nos entrepreneurs sont devenus

extrêmement efficaces. Avec nos politiques financières et les possibilités offertes par l'entremise d'EDC et de bien d'autres ressources, ils ont pu élargir les horizons de tous les Canadiens, dans le pays et dans le monde entier.

Il est bien curieux que le député ne comprenne pas que ce budget est axé sur la population. Il fait en sorte que tous les Canadiens puissent bénéficier du niveau de vie que nous voulons tous pour notre famille et pour tous les Canadiens. Je sais que le député d'en face s'intéresse peut-être davantage aux réductions d'impôt accordées aux grandes sociétés, comme il le disait en parlant des Américains, mais je sais que notre parti désire ardemment que tous les Canadiens se partagent la richesse et puissent donner à leurs enfants et à leur famille tout ce que nous voulons donner aux nôtres. Je me demande quand il lira les ouvrages qui expliquent que notre pays s'en est extrêmement bien tiré en raison des politiques raisonnables que nous avons proposées pour assainir l'environnement et l'eau et pour assurer la sécurité et la sûreté de tous les Canadiens.

Je suis ravi d'apercevoir le député d'Abbotsford, en face. Malheureusement, il ne sera plus candidat aux élections.

M. James Rajotte: Monsieur le Président, il pourrait être utile d'examiner certaines des politiques, en particulier les politiques monétaires, qui sont le résultat du travail de personnes comme John Crow. Les exportations canadiennes ont augmenté de façon notable au cours des quinze dernières années, surtout vers la plus importante nation consommatrice du monde, les États-Unis. Par conséquent, je devrais peut-être rendre hommage au gouvernement pour avoir mis en oeuvre l'accord de libre-échange entre les États-Unis et le Canada et l'ALENA. Pourtant, ce ne sont pas aux libéraux que revient cette reconnaissance. Ils avaient plutôt promis d'abolir le libre-échange s'ils étaient élus. Quand ils ont pris le pouvoir, ils se sont basés sur une initiative conservatrice pour équilibrer le budget. Ils savent que c'est comme ça qu'ils ont pu réussir.

* * *

● (1730)

[Français]

LOI SUR LA MISE EN QUARANTAINE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 6 mai, de la motion relative aux amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-12, Loi visant à prévenir l'introduction et la propagation de maladies transmissibles.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Conformément à l'ordre adopté le 6 mai, la Chambre procédera maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion ayant trait à l'adoption des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-12.

Convoquez les députés.

● (1800)

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 80)

POUR

Députés

Abbott
Adams
Allison
Anders
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Augustine
Bains
Barnes
Beaumier
Bell

Ablonczy
Alcock
Ambrose
Anderson (Victoria)
Angus
Bagnell
Bakopanos
Batters
Bélanger
Bennett

Initiatives ministérielles

Benoit	Bevilacqua	Savoy	Scarpaleggia
Bezan	Blaikie	Scheer	Schellenberger
Blondin-Andrew	Boivin	Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Scott
Bonin	Boshcoff	Sgro	Siksays
Boudria	Bradshaw	Silva	Simard (Saint Boniface)
Breitkreuz	Brisson	Simms	Skelton
Broadbent	Brown (Oakville)	Smith (Pontiac)	Smith (Kildonan—St. Paul)
Brown (Leeds—Grenville)	Bulte	Solberg	Sorenson
Byrne	Cannis	St. Amand	St. Denis
Carr	Carrie	Steckle	Stinson
Carroll	Casey	Stoffler	Strahl
Casson	Catterall	Stronach	Szabo
Chamberlain	Chan	Telegdi	Temelkovski
Chatters	Chong	Thibault (West Nova)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Christopherson	Coderre	Thompson (Wild Rose)	Tilson
Comartin	Comuzzi	Toews	Tonks
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)	Torsney	Trost
Cullen (Etobicoke North)	Cummins	Tweed	Ur
Cuzner	D'Amours	Valeri	Valley
Davies	Day	Van Loan	Vellacott
Desjarlais	DeVillers	Volpe	Wappel
Devolin	Dhalla	Warawa	Wasylcia-Leis
Dion	Dosanjh	Watson	White
Doyle	Drouin	Wilfert	Williams
Dryden	Duncan	Wrzesnewskyj	Yelich
Easter	Emerson	Zed- — 249	
Epp	Eyking		
Finley	Fitzpatrick		
Fletcher	Folco		
Fontana	Forseth		
Frulla	Fry		
Gallant	Galloway		
Godbout	Godfrey		
Godin	Goldring		
Goodale	Goodyear		
Gouk	Graham		
Grewal (Newton—North Delta)	Grewal (Fleetwood—Port Kells)		
Guarnieri	Guergis		
Hanger	Harper		
Harris	Harrison		
Hearn	Hiebert		
Hill	Hinton		
Holland	Hubbard		
Ianno	Jaffer		
Jean	Jennings		
Johnston	Julian		
Kadis	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)		
Karetak-Lindell	Karyiannis		
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)		
Khan	Kilgour		
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)		
Lapierre (Outremont)	Lastewka		
Lauzon	Layton		
LeBlanc	Lee		
Longfield	Lukiwski		
Lunn	Lunney		
MacAulay	MacKay (Central Nova)		
MacKenzie	Macklin		
Malhi	Maloney		
Mark	Marleau		
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)		
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Sault Ste. Marie)		
Masse	Matthews		
McCallum	McDonough		
McGuinty	McGuire		
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan		
McTeague	Menzies		
Merrifield	Miller		
Mills	Minna		
Mitchell	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)		
Moore (Fundy Royal)	Murphy		
Myers	Neville		
Nicholson	O'Brien		
O'Connor	Obhrai		
Oda	Owen		
Pacetti	Pallister		
Paradis	Parrish		
Patry	Penson		
Peterson	Pettigrew		
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)		
Poillievre	Powers		
Prentice	Preston		
Proulx	Rajotte		
Ratansi	Redman		
Regan	Reid		
Reynolds	Richardson		
Ritz	Robillard		
Rodriguez	Rota		
Saada	Savage		

CONTRE

Députés

André	Asselin
Bachand	Bellavance
Bergeron	Bigras
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Brunelle	Cardin
Carrier	Clavet
Cleary	Côté
Crête	Demers
Deschamps	Desrochers
Duceppe	Faille
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gaudet
Gauthier	Guay
Guimond	Kotto
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lavallée
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Marceau	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Paquette
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poirier-Rivard
Roy	Sauvageau
Simard (Beauport—Limoulu)	St-Hilaire
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Vincent- — 54	

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

(Les amendements sont lus une deuxième fois et adoptés)

* * *

[Traduction]

LOI CONSTITUANT L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CANADA POUR LES RÉGIONS DU QUÉBEC

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 mai, de la motion: Que le projet de loi C-9, Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, modifié, soit agréé.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape du rapport du projet de loi C-9.

• (1815)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(Vote n° 81)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Alcock
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Victoria)
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Batters
Beaumier	Bélangier
Bell	Bennett
Benoit	Bevilacqua
Bezan	Blaikie
Blondin-Andrew	Boivin
Bonin	Boshcoff
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Brown (Leeds—Grenville)	Bulte
Byrne	Cannis
Carr	Carrie
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Chamberlain	Chan
Chatters	Chong
Christopherson	Coderre
Comartin	Comuzzi
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cummins
Cuzner	D'Amours
Davies	Day
Desjarlais	DeVillers
Devolin	Dhalla
Dion	Dosanjh
Doyle	Drouin
Dryden	Duncan
Easter	Emerson
Epp	Eyking
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Folco
Fontana	Forseth
Frulla	Fry
Gallant	Galloway
Godbout	Godfrey
Godin	Goldring
Goodale	Goodyear
Graham	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guarnieri
Guergis	Harper
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Holland	Hubbard
Ianno	Jaffer
Jean	Jennings
Johnston	Julian
Kadis	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Karetak-Lindell	Karygiannis
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Khan	Kilgour
Komarnicki	Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lapierre (Outremont)	Lastewka
Lauzon	Layton
LeBlanc	Lee
Longfield	Lukiwski
Lunn	Lunney
MacAulay	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Macklin
Malhi	Maloney
Mark	Marleau
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)	Martin (Winnipeg Centre)
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Sault Ste. Marie)
Masse	Matthews
McCallum	McDonough

McGuinty	McGuire
McKay (Scarborough—Guildwood)	McLellan
McTeague	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Minna
Mitchell	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Murphy
Myers	Neville
Nicholson	O'Brien
O'Connor	Obhrai
Oda	Owen
Pacetti	Pallister
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peterson	Pettigrew
Phinney	Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Poillievre	Powers
Prentice	Preston
Proulx	Rajotte
Ratansi	Redman
Regan	Reid
Reynolds	Richardson
Ritz	Robillard
Rodriguez	Rota
Saada	Savage
Savoy	Scarpaleggia
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Scott
Sgro	Siksay
Silva	Simard (Saint Boniface)
Simms	Skelton
Smith (Pontiac)	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
St. Amand	St. Denis
Steckle	Stinson
Stoffer	Strahl
Stronach	Szabo
Telegdi	Temelkovski
Thibault (West Nova)	Thompson (New Brunswick Southwest)
Thompson (Wild Rose)	Tilson
Toews	Tonks
Torsney	Trost
Tweed	Ur
Valeri	Valley
Van Loan	Vellacott
Volpe	Wappel
Warawa	Wasylycia-Leis
Watson	White
Wilfert	Williams
Wrzesnewskyj	Yelich
Zed— 247	

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

André	Asselin
Bachand	Bellavance
Bergeron	Bigras
Blais	Boire
Bonsant	Bouchard
Boulianne	Bourgeois
Brunelle	Cardin
Carrier	Clavet
Cleary	Côté
Crête	Demers
Deschamps	Desrochers
Duceppe	Faillie
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gaudet
Gauthier	Guay
Guimond	Kotto
Laframboise	Lalonde
Lapierre (Lévis—Bellechasse)	Lavallée
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Marceau	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Paquette

Affaires courantes

Perron
Plamondon
Roy
Simard (Beauport—Limoilou)
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
Vincent — 54

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

COMPTES PUBLICS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 9 mai, de la motion et de l'amendement.

Le Président: La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur l'amendement à la motion d'adoption du premier rapport du Comité permanent des comptes publics, inscrit au nom du député d'Edmonton—St. Albert.

Le vote porte sur l'amendement.

● (1825)

[Français]

(L'amendement, mis aux voix, est adopté par le vote suivant:)

(Vote n^o 82)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Allison	Ambrose
Anders	Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
André	Asselin
Bachand	Batters
Bellavance	Benoit
Bergeron	Bezan
Bigras	Blais
Boire	Bonsant
Bouchard	Boulianne
Bourgeois	Breitkreuz
Brown (Leeds—Grenville)	Brunelle
Cardin	Carrie
Carrier	Casey
Casson	Chatters
Chong	Clavet
Cleary	Côté
Crête	Cummins
Day	Demers
Deschamps	Desrochers
Devolin	Doyle
Duceppe	Duncan
Epp	Faillie
Finley	Fitzpatrick
Fletcher	Forseth
Gagnon (Québec)	Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gagnon (Jonquière—Alma)	Gallant
Gaudet	Gauthier
Goldring	Goodyear
Gouk	Grewal (Newton—North Delta)
Grewal (Fleetwood—Port Kells)	Guay
Guergis	Guimond
Hanger	Harper
Harris	Harrison
Hearn	Hiebert
Hill	Hinton
Jaffier	Jean
Johnston	Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Keddy (South Shore—St. Margaret's)	Kenney (Calgary Southeast)
Komarnicki	Kotto
Kramp (Prince Edward—Hastings)	Laframboise

Lalonde	Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lauzon	Lavallée
Lemay	Lessard
Lévesque	Loubier
Lukowski	Lunn
Lunney	MacKay (Central Nova)
MacKenzie	Marceau
Mark	Ménard (Hochelaga)
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)	Menzies
Merrifield	Miller
Mills	Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Moore (Fundy Royal)	Nicholson
O'Connor	Obhrai
Oda	Pallister
Paquette	Penson
Perron	Picard (Drummond)
Plamondon	Poileuvre
Poirier-Rivard	Prentice
Preston	Rajotte
Reid	Reynolds
Richardson	Ritz
Roy	Sauvageau
Scheer	Schellenberger
Schmidt (Kelowna—Lake Country)	Simard (Beauport—Limoilou)
Skelton	Smith (Kildonan—St. Paul)
Solberg	Sorenson
St-Hilaire	Stinson
Strahl	Stronach
Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	
Thompson (New Brunswick Southwest)	
Thompson (Wild Rose)	Tilson
Toews	Trost
Tweed	Van Loan
Vellacott	Vincent
Warawa	Watson
White	Williams
Yelich — 153	

CONTRE

Députés

Adams	Alcock
Anderson (Victoria)	Angus
Augustine	Bagnell
Bains	Bakopanos
Barnes	Beaumier
Bélanger	Bell
Bennett	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Boivin	Bonin
Boshcoff	Boudria
Bradshaw	Brisson
Broadbent	Brown (Oakville)
Bulte	Byrne
Cannis	Carr
Carroll	Catterall
Chamberlain	Chan
Christopherson	Coderre
Comartin	Comuzzi
Crowder	Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
Cullen (Etobicoke North)	Cuzner
D'Amours	Davies
Desjarlais	DeVillers
Dhalla	Dion
Dosanjh	Drouin
Dryden	Easter
Emerson	Eyking
Folco	Fontana
Frulla	Fry
Galloway	Godbout
Godfrey	Godin
Goodale	Graham
Guarnieri	Holland
Hubbard	Ianno

Jennings
Kadis
Karygiannis
Kilgour
Lastewka
LeBlanc
Longfield
Macklin
Maloney
Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
Martin (LaSalle—Énard)
Masse
McCallum
McGuinty
McKay (Scarborough—Guildwood)
McTeague
Mitchell
Myers
O'Brien
Pacetti
Parrish
Peterson
Phinney
Powers
Ratansi
Regan
Rodriguez
Saada
Savoy
Scott
Siksay
Simard (Saint Boniface)
Smith (Pontiac)
St. Denis
Stoffer
Telegdi
Thibault (West Nova)
Torsney
Valeri
Volpe
Wasylycia-Leis
Wrzesnewskyj

Julian
Karetak-Lindell
Khan
Lapierre (Outremont)
Layton
Lee
MacAulay
Malhi
Marleau
Martin (Winnipeg Centre)
Martin (Sault Ste. Marie)
Matthews
McDonough
McGuire
McLellan
Minna
Murphy
Neville
Owen
Paradis
Patry
Pettigrew
Pickard (Chatham-Kent—Essex)
Proulx
Redman
Robillard
Rota
Savage
Scarpaleggia
Sgro
Silva
Simms
St. Amand
Steckle
Szabo
Temelkovski
Tonks
Ur
Valley
Wappel
Wilfert
Zed- — 150

PAIRÉS

Aucun

Le Président: Je déclare l'amendement adopté.

[Traduction]

Le vote suivant porte sur la motion principale, modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

L'hon. Karen Redman: Monsieur le Président, je crois que, si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que tous les députés qui ont participé au dernier vote soient considérés comme ayant participé à ce vote, tous les députés libéraux présents votant contre la motion.

Le Président: Je ne crois pas qu'il y ait consentement unanime pour agir de la sorte. Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le Président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

● (1835)

[Français]

(La motion, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

Affaires courantes

(Vote n° 83)

POUR

Députés

Abbott
Allison
Anders
André
Bachand
Bellavance
Bergeron
Bigras
Boire
Bouchard
Bourgeois
Brown (Leeds—Grenville)
Cardin
Carrier
Casson
Chong
Cleary
Crête
Day
Deschamps
Devolin
Duceppe
Epp
Finley
Fletcher
Gagnon (Québec)
Gagnon (Jonquière—Alma)
Gaudet
Goldring
Gouk
Grewal (Fleetwood—Port Kells)
Guergis
Hanger
Harris
Hearn
Hill
Jaffer
Johnston
Keddy (South Shore—St. Margaret's)
Komarnicki
Kramp (Prince Edward—Hastings)
Lalonde
Lauzon
Lemay
Lévesque
Lukiwski
Lunney
MacKenzie
Mark
Ménard (Marc-Aurèle-Fortin)
Merrifield
Mills
Moore (Fundy Royal)
O'Connor
Oda
Paquette
Perron
Plamondon
Poirier-Rivard
Preston
Reid
Richardson
Roy
Scheer
Schmidt (Kelowna—Lake Country)
Skelton
Solberg
St-Hilaire
Strahl

Ablonczy
Ambrose
Anderson (Cypress Hills—Grasslands)
Asselin
Batters
Benoit
Bezan
Blais
Bonsant
Boulianne
Breitkreuz
Brunelle
Carrie
Casey
Chatters
Clavet
Côté
Cummins
Demers
Desrochers
Doyle
Duncan
Faille
Fitzpatrick
Forseth
Gagnon (Saint-Maurice—Champlain)
Gallant
Gauthier
Goodyear
Grewal (Newton—North Delta)
Guay
Guimond
Harper
Harrison
Hiebert
Hinton
Jean
Kamp (Pitt Meadows—Maple Ridge—Mission)
Kenney (Calgary Southeast)
Kotto
Laframboise
Lapierre (Lévis—Bellechasse)
Lavallée
Lessard
Loubier
Lunn
MacKay (Central Nova)
Marceau
Ménard (Hochelaga)
Menzies
Miller
Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam)
Nicholson
Obhrai
Pallister
Penson
Picard (Drummond)
Poilievre
Prentice
Rajotte
Reynolds
Ritz
Sauvageau
Schellenberger
Simard (Beauport—Limoilou)
Smith (Kildonan—St. Paul)
Sorenson
Stinson
Stronach

Affaires courantes

Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)
 Thompson (New Brunswick Southwest)
 Thompson (Wild Rose)
 Toews
 Tweed
 Vellacott
 Warawa
 White
 Yelich — 153

Tilson
 Trost
 Van Loan
 Vincent
 Watson
 Williams

Aucun

PAIRÉS

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

CONTRE

Députés

Adams
 Anderson (Victoria)
 Augustine
 Bains
 Barnes
 Bélanger
 Bennett
 Blaikie
 Boivin
 Boshcoff
 Bradshaw
 Broadbent
 Bulte
 Cannis
 Carroll
 Chamberlain
 Christopherson
 Comartin
 Crowder
 Cullen (Etobicoke North)
 D'Amours
 Desjarlais
 Dhalla
 Dosanjh
 Dryden
 Emerson
 Folco
 Frulla
 Gallaway
 Godfrey
 Goodale
 Guarnieri
 Hubbard
 Jennings
 Kadis
 Karygiannis
 Kilgour
 Lastewka
 LeBlanc
 Longfield
 Macklin
 Maloney
 Martin (Esquimalt—Juan de Fuca)
 Martin (LaSalle—Émard)
 Masse
 McCallum
 McGuinty
 McKay (Scarborough—Guildwood)
 McTeague
 Mitchell
 Myers
 O'Brien
 Pacetti
 Parrish
 Peterson
 Phinney
 Powers
 Ratansi
 Regan
 Rodriguez
 Saada
 Savoy
 Scott
 Siksay
 Simard (Saint Boniface)
 Smith (Pontiac)
 St. Denis
 Stoffer
 Telegdi
 Thibault (West Nova)
 Torsney
 Valeri
 Volpe
 Wasylcia-Leis
 Wrzesnewskyj

Alcock
 Angus
 Bagnell
 Bakopanos
 Beaumier
 Bell
 Bevilacqua
 Blondin-Andrew
 Bonin
 Boudria
 Brison
 Brown (Oakville)
 Byrne
 Carr
 Catterall
 Chan
 Coderre
 Comuzzi
 Cullen (Skeena—Bulkley Valley)
 Cuzner
 Davies
 DeVillers
 Dion
 Drouin
 Easter
 Eyking
 Fontana
 Fry
 Godbout
 Godin
 Graham
 Holland
 Ianno
 Julian
 Karetak-Lindell
 Khan
 Lapierre (Outremont)
 Layton
 Lee
 MacAulay
 Malhi
 Marleau
 Martin (Winnipeg Centre)
 Martin (Sault Ste. Marie)
 Matthews
 McDonough
 McGuire
 McLellan
 Minna
 Murphy
 Neville
 Owen
 Paradis
 Patry
 Pettigrew
 Pickard (Chatham-Kent—Essex)
 Proulx
 Redman
 Robillard
 Rota
 Savage
 Scarpaleggia
 Sgro
 Silva
 Simms
 St. Amand
 Steckle
 Szabo
 Temelkovski
 Tonks
 Ur
 Valley
 Wappel
 Wilfert
 Zed — 150

L'hon. Stephen Harper: Monsieur le Président, nous venons de voter sur une motion adoptée par une majorité claire, une motion qui demande la démission du gouvernement.

● (1840)

[Traduction]

Selon toutes les conventions établies dans notre système démocratique, lorsqu'un gouvernement est confronté à un vote clair sur une telle question, il doit faire l'une des trois choses suivantes: respecter la motion et démissionner; demander la dissolution du Parlement; ou, le plus tôt possible, s'assurer qu'il a la confiance de la Chambre, ce qui constitue le seul mandat démocratique que le gouvernement détient pour dépenser les deniers publics.

Puisque je constate que le premier ministre, qui désire s'accrocher au pouvoir à tout prix, a refusé de...

Des voix: Oh, oh!

Le Président: Le chef de l'opposition essaie d'expliquer un rappel au Règlement. Je sais que les choses vont lentement parce qu'il y a beaucoup de bruit, mais peut-être pourrait-il aller droit au but parce qu'il nous faut savoir quel est la nature de ce rappel au Règlement.

L'hon. Stephen Harper: Monsieur le Président, puisque le gouvernement a refusé les deux premières options, je mets le premier ministre au défi, s'il croit avoir le pouvoir constitutionnel de gouverner, de demander immédiatement un vote de confiance.

Le Président: Un défi lancé au premier ministre ne constitue pas un rappel au Règlement. Mais le leader du gouvernement à la Chambre demande la parole. C'est peut-être pour répliquer au chef de l'opposition?

L'hon. Tony Valeri: Monsieur le Président, je voudrais répliquer et faire en sorte que tous les Canadiens qui regardent notre débat comprennent que le chef de l'opposition officielle n'a aucune idée de ce que veut dire la motion qu'il a présentée.

Il s'agit d'instructions données à un comité. Le fait que ces instructions ne constituent pas une motion de méfiance est étayé par Marleau et Montpetit et par bien d'autres experts de la procédure et des affaires constitutionnelles.

Je suggère au chef de l'opposition d'en rester là et nous continuerons de gouverner le Canada au nom des Canadiens.

[Français]

Le Président: Le leader du Bloc québécois a maintenant quelque chose à dire concernant le recours au Règlement.

M. Gilles Duceppe: Monsieur le Président, je veux simplement préciser que...

Des voix: Oh, oh!

Initiatives parlementaires

M. Gilles Duceppe: Si l'on pouvait cesser de hurler de l'autre côté.

Je veux simplement préciser que le vote de chacun des députés du Bloc québécois constitue un vote de non-confiance à l'égard du gouvernement libéral qui n'a plus l'autorité morale nécessaire pour gouverner et qui a à sa tête un premier ministre, chef de parti, qui se discrédite de plus en plus chaque jour ici, à la Chambre, et également par les révélations faites à la Commission Gomery.

Le Président: Il est évident qu'il n'y a pas ici de recours au Règlement. Le chef du Bloc québécois a donné son opinion. Nous pouvons donc continuer avec les autres affaires de la Chambre.

[Traduction]

M. Paul Szabo: Sauf votre respect, monsieur le Président, vous avez déterminé que le dernier vote avait été positif. Il portait sur une motion renvoyant la question au comité. Vous n'avez pas dit cela. La Chambre a-t-elle donné instruction que la question soit renvoyée au Comité?

Le Président: Oui, c'est cela.

Comme il est 18 h 45, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1845)

[Traduction]

LOI VISANT À PROTÉGER LES PHARES PATRIMONIAUX

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC) propose que le projet de loi S-14, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour vous demander votre opinion au sujet du projet de loi S-14. Il semble qu'il devrait être accompagné d'une recommandation royale.

Comme Marleau et Montpetit le font observer:

En vertu du régime politique canadien, la Couronne seule prend l'initiative de toutes les dépenses publiques [...] le Parlement peut seulement autoriser les dépenses qui ont été recommandées par le gouverneur général.

C'est là une caractéristique essentielle de notre système de gouvernement responsable.

Je souhaite attirer l'attention sur l'article 17 du projet de loi S-14, qui exige ce qui suit:

Le propriétaire d'un phare patrimonial doit le garder en bon état et l'entretenir de façon à respecter son caractère patrimonial.

Avec le temps, cette exigence entraînera nécessairement la dépense de fonds très considérables par le propriétaire.

La plupart des phares au Canada sont la propriété de la Couronne fédérale, compte tenu de la compétence du Parlement sur « les balises, bouées et phares; l'île de Sable; », en vertu du paragraphe 92 (9) de la Loi de 1867 sur l'Amérique du Nord britannique.

Le projet de loi, par l'article 5, lie Sa Majesté du chef du Canada, démontrant l'intention claire d'inclure les propriétés du gouvernement fédéral dans le champ d'application du texte. On estime que son coût pour Parcs Canada et pour le ministère des Pêches et des

Océans pourrait atteindre 235 millions de dollars sur cinq ans, en plus de coûts permanents.

Lorsque le prédécesseur de ce projet de loi, le projet de loi S-7, a été débattu au cours de la dernière législature, le Président a déterminé qu'il ne nécessitait pas de recommandation royale. Sa décision semblait reposer sur le fait que le projet de loi n'exigeait pas immédiatement la dépense de fonds publics puisqu'il n'y avait pas de phares patrimoniaux à entretenir tant que le gouverneur en conseil n'en avait pas désigné.

À ma connaissance, le moment où une dépense est engagée n'a pas été un facteur déterminant dans les décisions précédentes. Si un projet de loi entraîne des coûts nouveaux et distincts pour la Couronne, la question de savoir si les coûts sont engagés immédiatement, au moment où le projet de loi reçoit la sanction royale, ou ultérieurement n'a aucune importance.

De plus, si nous examinons les dispositions des projets de loi d'initiative ministérielle accompagnés d'une recommandation royale, nous constatons que seule une minorité d'entre eux oblige le gouvernement à dépenser des montants donnés.

Un projet de loi de finances autorise simplement l'activité qui entraînera une dépense et il laisse à un ministre, au Cabinet ou à un organe administratif le soin de prendre les décisions visant chaque cas.

Erskine May règle la question très succinctement. Voici ce qu'il dit:

La même disposition [c'est-à-dire l'exigence concernant une dépense nouvelle et distincte] s'applique à une mesure législative entièrement nouvelle qui n'impose qu'une obligation éventuelle au Trésor public.

Par exemple, on ne peut soutenir qu'une proposition de conférer à un ministre un pouvoir discrétionnaire d'engager une dépense dans certaines circonstances évite d'avoir à demander une résolution de finances parce que les circonstances risquent de ne pas se produire ou que le pouvoir discrétionnaire peut ne pas être exercé.

Voilà ce qu'on peut lire dans la 22^e édition de l'ouvrage d'Erskine May intitulé *Parliamentary Practice*, à la page 763.

Le Président semblait aussi s'appuyer sur le fait que le projet de loi s'était inspiré de la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales, elle-même présentée sans recommandation royale.

Même si les deux projets de loi avaient de nombreux points en commun, ils différaient sur un point important. La Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales n'impose pas une obligation expresse d'entretenir les structures, contrairement au projet de loi S-14. De toute manière, les gares appartiennent à des sociétés privées, tandis que le coût de l'entretien des phares patrimoniaux sera assumé par le Trésor public.

Je conclurai donc en disant que ce projet de loi devrait être accompagné d'une recommandation royale, et j'espère que la présidence tiendra bien compte de ces arguments.

M. Gerald Keddy: Monsieur le Président, je dois dire que je suis un peu surpris de constater que la députée a choisi de présenter ces arguments à ce moment-ci. Je suis certainement en mesure de lui donner la réplique mais, habituellement, dans le cas des initiatives parlementaires, l'intervenant va rencontrer le député qui parraine le projet de loi.

De toute évidence, si la mesure législative était adoptée dans sa forme actuelle, elle créerait une obligation financière pour le gouvernement. À mon avis, toutes ces considérations pourraient peut-être être étudiées en comité.

Initiatives parlementaires

La Chambre est maintenant saisie du projet de loi, sous l'une ou l'autre de ses versions, pour la troisième fois. Celui-ci a été adopté par le Sénat. Il avait aussi été adopté par le Sénat au cours de la dernière législature. Nous parlons ici de biens qui engendrent actuellement des coûts au niveau fédéral. Ces biens appartiennent déjà au gouvernement fédéral. Par conséquent, nous dépensons déjà de l'argent pour entretenir ces phares. Il ne s'agit pas de nouvelles dépenses.

Étant donné qu'un grand nombre de ces phares sont en train d'être cédés à des intérêts privés, nous demandons qu'à l'avenir le propriétaire, qu'il s'agisse d'un gouvernement provincial, d'un gouvernement municipal ou d'un propriétaire privé, soit au moins responsable du maintien en bon état de la partie extérieure du phare, de façon à respecter son caractère patrimonial et l'époque où celui-ci a été construit.

En ce qui a trait aux coûts supplémentaires, en réalité le gouvernement fédéral dépenserait moins d'argent à l'avenir qu'il ne le fait présentement. À l'heure actuelle, les phares coûtent de l'argent au gouvernement fédéral. Par conséquent, je ne comprends pas la logique de la députée.

• (1850)

M. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC): Monsieur le Président, si le whip en chef du gouvernement veut invoquer le Règlement à ce sujet, elle devrait au moins savoir de quoi elle parle au juste.

Dans son recours au Règlement, elle a fait référence à la Loi de 1867 sur l'Amérique du Nord britannique. Une telle loi n'existe pas. À l'époque, il y avait l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, mais il n'existe plus. Il y a une loi intitulée Loi constitutionnelle de 1867. Si c'est à ça qu'elle faisait référence, elle devrait le préciser. Donc, comme je le disais, si elle invoque le Règlement, elle devrait au moins savoir de quoi elle parle au juste.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'aimerais dire quelques mots à propos de ce recours au Règlement.

Il est important que les gens sachent que nous traitons des obligations actuelles du gouvernement fédéral et que les dispositions actuelles relatives à la protection de nos phares patrimoniaux sont cruellement insuffisantes. Tout le monde convient du fait que nous devons résoudre le problème.

Je me joins simplement à ceux qui demandent instamment au porte-parole du gouvernement de reconnaître que les détails pourront être débattus à l'étape de la deuxième lecture.

Permettez-moi de citer la Société de préservation des phares de la Nouvelle-Écosse, qui dit: « Nous avons besoin d'aide pour protéger les phares des ravages du manque d'entretien et pour faire en sorte qu'ils ne soient pas détruits. »

La question est pressante. J'espère — dans l'optique de faire fonctionner le Parlement et de montrer que l'acrimonie n'a pas atteint un point tel qu'on fait obstruction à toutes les initiatives de la Chambre — que nous pourrions tenir un débat et que le projet de loi sera renvoyé à un comité, qui pourra s'occuper des préoccupations soulevées par la députée ministérielle.

J'espère que cette dernière n'essaie pas de freiner cette importante initiative qui, depuis de nombreuses années, jouit de l'appui de ceux qui s'inquiètent de la perte de nos phares patrimoniaux.

Le Président: Le whip en chef du gouvernement a soulevé cette question. Je remercie de leurs interventions les députés de South Shore—St. Margaret's, de Halifax et de Wellington—Halton Hills.

Il est assez normal que cette question soit soulevée à cette étape du processus concernant un projet de loi d'initiative parlementaire. La présidence prendra la question en délibéré et fera connaître sa décision à la Chambre.

La Chambre peut passer au débat en deuxième lecture. Elle peut même aller, en fait, jusqu'à la troisième lecture et ce n'est qu'à cette étape, si une recommandation royale est requise, que le processus concernant le projet de loi ne peut continuer. Il est possible que la question ne soit pas tranchée tant que le comité n'a pas fait rapport sur le projet de loi et que nous n'ayons vu celui-ci dans sa forme définitive, prêt à passer à la troisième lecture. Toutefois, je prendrai une décision en temps et lieu et la ferai connaître à la Chambre.

La députée de Durham invoque de nouveau le Règlement au sujet du projet de loi.

• (1855)

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de l'amendement suivant. Je propose, avec l'appui du député de South Shore—St. Margaret's:

Que la motion portant deuxième lecture du projet de loi S-14 soit modifiée par substitution aux mots « Comité permanent du patrimoine canadien » de ce qui suit: « Comité permanent de l'environnement et développement durable ».

Le Président: La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour proposer cet amendement à la motion?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

M. Gerald Keddy (South Shore—St. Margaret's, PCC): Monsieur le Président, c'est pour moi un grand honneur de prendre la parole ce soir à la Chambre pour appuyer une fois de plus ce projet de loi du Sénat visant à préserver les phares, non seulement au Canada atlantique, mais dans toutes les régions côtières du Canada, de l'Atlantique au Pacifique en passant par le Nord, et même dans les terres. Seules l'Alberta et la Saskatchewan n'ont pas de phare. Toutes les autres provinces en ont.

J'aimerais m'étendre davantage sur les propos de la députée de Durham. Il importe de retenir que Parcs Canada a été transféré au ministère de l'Environnement aux termes d'un décret en décembre 2003. La Chambre a adopté la loi qui a officialisé le transfert en février. Parcs Canada est dans le bon ministère et c'est à ce dernier qu'il faut nous adresser. Par conséquent, nous devons nous adresser au Comité de l'environnement, non au Comité du patrimoine.

Il est parfaitement justifié que les parcs relèvent de l'environnement. On estime que c'est la meilleure chose, puisque les sites historiques comme les phares ne forment qu'une petite partie de Parcs Canada. Dans un sens, cela peut sembler étrange, mais c'est parfaitement justifié. Le budget des phares vient de Parcs Canada, qui relève d'Environnement Canada. Il faut donc nous adresser au Comité de l'environnement. Je tenais à le dire clairement.

Initiatives parlementaires

Je voudrais aussi citer quelques observations de mon collègue, le sénateur Forrestall, qui a appuyé ce projet de loi et qui a fait du bon travail au Sénat sur ce dernier. Je crois que la Chambre est saisie de ce projet pour la troisième fois. Il n'a pu être adopté à deux reprises à cause de la prorogation. Nous revoici donc avec l'espoir que tous les députés appuieront ce projet de loi extrêmement important.

Je lirai maintenant un bref passage des observations du sénateur Forrestall, car je crois qu'elles illustrent bien l'essence même de ce projet de loi. Il a dit:

[...] je prends la parole au sujet du projet de loi S-14, Loi visant à protéger les phares patrimoniaux. Ce n'est pas une question partisane ni une question d'argent. Des mesures doivent être prises pour préserver et protéger le patrimoine canadien pour les générations futures, qu'il s'agisse [de propriétés patrimoniales,] de bâtiments ferroviaires, de phares et peut-être même, dans un avenir assez rapproché, de silos.[...] Ce sont des monuments qui font partie du mode de vie canadien.

Nous avons déjà examiné la question trois fois. Ce projet de loi a été adopté par le Sénat, renvoyé à la Chambre des communes puis renvoyé à un comité à deux reprises déjà avant de mourir au *Feuilleton* par suite de la prorogation du Parlement. Deux fois auparavant, ce projet de loi a bénéficié d'une procédure accélérée et nous demandons qu'il soit adopté rapidement encore une fois.

Le sénateur Forrestall poursuit en disant:

[...] on ne peut rester indifférent aux phares et à leur beauté rudimentaire ayant pour toile de fond l'océan et la côte avec son relief accidenté. Il n'est pas nécessaire d'être originaire de la côte atlantique [ou pacifique] pour trouver les phares attrayants ou pour les apprécier.

J'apprécie les commentaires du sénateur Forrestall. Je le remercie encore une fois de son excellent travail. Il a permis de maintenir ce dossier en vie, en attendant, j'en ai peur, que nous perdions d'autres phares en raison du manque d'entretien et des ravages des océans sur lesquels ils sont censés veiller.

Comme je l'ai dit, seulement deux provinces, l'Alberta et la Saskatchewan, ne comptent aucun phare sur leur territoire. Au Canada, à peine 19 phares sur 500 profitent d'une protection complète en tant que phares patrimoniaux, alors que 101 autres jouissent d'une certaine protection ou d'un certain degré de reconnaissance en tant que lieux historiques. Les phares qui ont le statut de monument patrimonial relèvent de Parcs Canada. Nous pouvons certainement faire mieux que protéger seulement 19 phares historiques au Canada.

● (1900)

J'ai pris la parole à la Chambre au sujet des phares à plusieurs occasions. Les phares font partie de notre culture, au Canada, et pas seulement de notre culture maritime. Ils font en outre partie de nos histoires, de notre folklore et de nos chansons. Les phares tiennent autant à coeur aux Canadiens que la feuille d'érable.

Tous les Canadiens ont une image de phare à l'esprit. Rares sont les Canadiens qui n'ont pas visité le phare historique, à Peggy's Cove, en Nouvelle-Écosse, dans les limites de ma circonscription de South Shore—St. Margaret's. Je soutiens fermement qu'il n'y a pas un Canadien vivant de nos jours pour qui la mention de Peggy's Cove n'évoque pas l'image de ce phare dans leur esprit.

Les phares sont des centres d'intérêt historique qui ont assuré la sécurité de générations de nos ancêtres lors de leur traversée des mers. De plus, certains de ces phares sont importants pour l'économie des localités où ils se trouvent, car, à proximité de ces phares, il y a souvent des restaurants, des auberges ou des musées.

Le projet de loi S-14 revêt une importance particulière pour moi parce qu'il y a 135 phares patrimoniaux en Nouvelle-Écosse. N'oublions pas que seulement 19 phares bénéficient d'une protection

complète, tandis que 101 bénéficient d'une protection partielle. Il y a donc 135 phares à protéger et ce, juste en Nouvelle-Écosse. Ce chiffre ne comprend pas bon nombre des tours d'alignement plus petites, mais il englobe les 28 principaux phares de ma circonscription de South Shore-St. Margaret's.

Ces phares ne font pas simplement partie de notre culture et de notre tradition maritime, mais également de nos collectivités. À l'époque où il y avait des gardiens de phare, ces derniers faisaient partie intégrante de la collectivité, en ayant accès souvent non seulement à la lampe du phare, mais au code Morse et à un télégraphe. Le gardien pouvait recevoir des messages de navires en mer et chose certaine, de navires en détresse, et leur en envoyer.

Il y a des dizaines de collectivités en Nouvelle-Écosse, sur la côte Pacifique, dans le Canada atlantique et au Québec, où, lorsque la noirceur tombe, la lumière du phare peut être vue au loin même de nos jours. Il y en a beaucoup moins qu'à l'époque, mais ils sont encore là et ils font tout à fait partie de notre mode de vie maritime.

Un député dans cette enceinte peut-il imaginer notre province, la Nouvelle-Écosse, sans ses phares à Peggy's Cove, West Head, Hawk Point, l'Île Coffin, Seal Island...

Une voix: Ou Advocate.

M. Gerald Keddy: ...ou Advocate ou Digby? Des phares situés sur toutes les côtes du Canada sont une partie importante du tissu de notre société. Nous ne pouvons nous permettre de les perdre en cette époque de vaches grasses au Canada, qui n'est pas attribuable au gouvernement, mais simplement au travail acharné des contribuables canadiens. Nous avons les moyens de les sauver.

Je ne veux pas me lancer dans un débat partisan, mais si nous pouvons trouver de l'argent pour d'autres dossiers, si nous pouvons trouver de l'argent pour maintenir en vie le gouvernement, nous pouvons alors trouver le montant dérisoire qu'il faudrait pour maintenir ces phares en activité.

Il n'est pas question de centaines de millions de dollars. Nous réclamons simplement une loi qui permettrait de protéger ces phares à perpétuité. La loi actuelle ne suffit pas pour protéger ces phares.

Deux organismes fédéraux ont le pouvoir de choisir et de désigner des phares patrimoniaux, soit le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine et la Commission des lieux et monuments historiques du Canada mais ils n'ont réussi qu'à protéger que 19 phares sur plus de 500 au Canada. Ils sont parvenus à en protéger en partie à peine 101.

Je ne voudrais pas prétendre que nous pouvons sauver tous les phares au Canada et les garder en activité. Je crois que nous pouvons maintenir la structure matérielle du phare. On pourrait conserver les lampes et avec la technologie actuelle, il serait beaucoup moins coûteux qu'il y a des années de maintenir le phare en activité. Nous avons de meilleurs systèmes et de meilleures technologies à cette fin.

Initiatives parlementaires

●(1905)

En nous adressant aux pêcheurs, les utilisateurs traditionnels des phares, nous apprenons que, malgré toutes les technologies modernes dont ils disposent, il y a toujours des moments où ils doivent compter sur le phare ou sur la corne de brume qui en est inséparable pour guider leur navigation. Lorsque toutes les technologies abandonnent le pêcheur qui revient à la maison par une nuit d'orage, dans le brouillard ou dans l'obscurité, le phare est important.

Si certains députés se sont déjà retrouvés dans pareilles circonstances, ils savent qu'il ne faut pas prendre à la légère la valeur de ces lumières. Elles sont toujours très importantes pour la sécurité et pour la navigation, malgré toutes les technologies modernes.

Je prie sincèrement tous les députés d'examiner le projet de loi S-14 et de tenir compte de la manière dont il a été présenté. Je suis reconnaissant au Sénat de l'avoir examiné de façon accélérée. J'apprécie le fait qu'il soit parvenu à la Chambre des communes. Pourtant, compte tenu de la précarité actuelle du gouvernement, il est possible que nous manquions de temps. C'est pourquoi j'exhorte tous les députés à agir avec célérité pour faire en sorte que ce projet de loi soit adopté et pour donner une chance au comité d'y apporter tout changement qui pourrait être nécessaire.

Nous sommes ouverts aux changements, mais nous nous opposons obstinément à ce que ce projet de loi soit rejeté, à ce que les phares continuent de glisser dans la mer sans que l'on puisse les récupérer, à ce que d'autres phares soient vendus à des particuliers qui ne sont tenus d'assurer l'entretien de la structure physique externe du phare et sa préservation patrimoniale, comme nous le ferions dans le cas de toute propriété patrimoniale au Canada.

Nous ne demandons pas le soleil, la lune ou les étoiles. Nous demandons seulement que cet excellent projet de loi, solide et reposant sur le bon sens, soit adopté d'emblée par la Chambre, renvoyé au comité et ramené à la Chambre pour sa troisième lecture, ce qui nous permettrait de sauver au moins un autre phare avant que le temps et ses ravages ne nous en enlèvent d'autres encore.

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, PCC): Monsieur le Président, selon le député je viens d'une province où il n'y a pas de phares, mais à ma connaissance, il y en a un. Il est très petit et il est situé à Cochin, en Saskatchewan, au bord d'un lac.

Mon collègue a parlé de privatisation. Est-ce bien cela que fait le gouvernement? Pourrait-il m'expliquer tout cela en plus grand détail?

M. Gerald Keddy: Monsieur le Président, depuis dix ans, le gouvernement se dessaisit des phares. Il l'a fait à maintes reprises et il accélère la cadence ces dernières années. Un certain nombre de phares ont été vendus.

Comme pour tout processus de dessaisissement du gouvernement fédéral, on offre tout d'abord le phare à la municipalité, puis à des particuliers. Aux États-Unis, un grand nombre de phares appartiennent à des particuliers. En se dessaisissant du phare, le gouvernement se dessaisit également de certains biens, à savoir des terrains du littoral océanique, qui ont une certaine valeur. Le nouveau propriétaire du phare devrait avoir l'obligation d'entretenir son bien patrimonial.

Sans avoir en tête le nombre exact, je crois pouvoir dire que j'ai participé à au moins cinq ou six processus de dessaisissement dans la circonscription de South Shore—St. Margaret's, avec les groupes locaux de protection des phares. Le groupe du phare de Sandy Point

dans le comté de Shelbourne a pris en charge un phare et y a fait un excellent travail d'entretien.

Le gouvernement met les bouchées doubles pour se débarrasser des phares et il nous faut les protéger dès maintenant.

●(1910)

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je félicite le député de South Shore—St. Margaret's pour sa lutte en vue de protéger nos phares patrimoniaux. Il mène cette lutte beaucoup plus efficacement que quiconque auparavant.

J'aimerais donner suite aux commentaires du député au sujet de la privatisation de nos phares. Selon lui, est-ce que le projet de loi qui nous est soumis comprend des garanties suffisantes contre le risque que, dans le cours des cessions actuelles, un phare soit cédé à une province ou à une municipalité qui finirait par le privatiser? Le cadre législatif existant et le projet de loi nous protègent-ils suffisamment contre cette éventualité ou le député est-il plutôt d'avis que, lorsque le projet de loi sera renvoyé au comité, celui-ci devra proposer d'en raffermir certaines dispositions pour éviter que les cessions n'ouvrent la porte à des privatisations éventuelles qui nous feraient perdre pour toujours des phares patrimoniaux?

Dans le cadre de l'usage commercial d'un phare exploité par un entrepreneur qui l'aurait acquis d'une province ou d'une municipalité à laquelle le phare aurait été cédé, les garanties sont-elles suffisantes pour que le phare ne cesse pas de faire partie de notre patrimoine collectif?

M. Gerald Keddy: Monsieur le Président, il y a beaucoup de travail à faire en comité. Nous devons nous pencher sur plusieurs options. Le projet de loi ne présente pas réellement de difficulté. Toutefois, si nous n'allons pas de l'avant, cela signifie que nous ne faisons rien et ce dont parle par la députée pourrait alors très bien se produire.

Nos phares continuent de disparaître à un rythme effarant. Certains d'entre eux tombent littéralement dans l'océan en raison des ravages causés par la mer. Nous continuons aussi de nous départir des phares, comme elle l'a précisé, pour les remettre aux gouvernements provinciaux et aux administrations municipales, mais cela ne se fait pas sans conséquence. C'est la raison pour laquelle je suis d'avis qu'il est si important d'accorder immédiatement la désignation à tous les autres phares qui devraient déjà être reconnus comme faisant partie de notre patrimoine historique, pour qu'il n'y ait pas seulement 19 phares ainsi reconnus dans tout le Canada.

Il y en a au moins une centaine d'autres qui pourraient être désignés comme phares patrimoniaux. Nous devons être très prudents en ce qui a trait à l'aspect de la commercialisation. Certains de ces phares finiront par passer aux mains de particuliers. Le projet de loi doit offrir une certaine protection à tout le moins à la structure extérieure du phare afin de conserver la silhouette bien connue des phares à l'horizon, sur une île ou le long de l'océan.

Je ne suis pas certain que nous devions exercer un contrôle total, mais nous pouvons certainement faire mieux que ce que nous avons fait jusqu'à présent. Il est très important que nous le fassions sans délai.

Initiatives parlementaires

●(1915)

L'hon. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir ce soir au sujet de cette question importante pour les Canadiens et le gouvernement: la protection du patrimoine bâti. Les lieux patrimoniaux du Canada sont l'âme et l'esprit de notre pays. Ils marquent la vie et l'histoire de ceux qui ont forgé notre pays.

Les lieux historiques peuvent être des édifices, des champs de bataille, des phares, des épaves, des parcs, des sites archéologiques, des paysages culturels, des ponts, des maisons, des cimetières, des gares ferroviaires, des arrondissements historiques, des ruines, des merveilles techniques, des écoles, des canaux, des palais de justice, des théâtres ou des marchés. Ils peuvent être immenses et intacts ou petits et ne présenter que des fragments de leur valeur historique.

Les Canadiens doivent s'engager à protéger et à valoriser les lieux historiques de leur pays. Le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui, une loi visant à protéger les phares patrimoniaux, appelle cet engagement. Le projet de loi S-14 vise à protéger les phares patrimoniaux dans le cadre de l'autorité législative du Parlement en prévoyant un processus de sélection et de désignation de ces phares, en établissant la marche à suivre pour tenir des consultations publiques avant l'enlèvement, la modification, la démolition, la vente, la cession, l'aliénation ou toute autre disposition visant les phares désignés patrimoniaux, et en exigeant leur entretien dans une mesure raisonnable.

La riche histoire des phares canadiens est indissociable des traditions de navigation maritime du Canada. Le premier phare qui fut érigé sur le territoire de ce qui allait devenir le Canada le fut à Louisbourg. Son érection, qui commença en août 1731, dura deux ans. On continue de protéger les vestiges de ce phare situé sur le lieu historique national du Canada de la Forteresse-de-Louisbourg.

C'est au XIX^e siècle qu'on commença à ponctuer systématiquement les côtes du Canada de balises lumineuses et les premiers phares furent érigés dans des endroits stratégiques. On en érigea d'autres afin de répondre à des intérêts tels que l'établissement d'un service postal plus rapide et plus sûr, puis d'autres là où il y avait eu des catastrophes maritimes. Certains des phares du Canada constituent des prouesses techniques comportant des innovations dans les systèmes d'éclairage, les signaux de brume et les méthodes de construction. D'autres ont des qualités esthétiques exceptionnelles et d'autres encore comme celui de Peggy's Cove sont devenus des symboles du Canada.

Les phares ont joué un rôle important dans le développement de notre pays. Le sénateur Forrestall mérite des félicitations pour avoir vu à ce que l'on protège ces importantes constructions. La persévérance dont il a fait preuve en présentant ce projet de loi à cinq reprises témoigne de son dévouement remarquable à la cause de la protection des phares.

Le projet de loi S-14 prévoit la désignation des phares patrimoniaux par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre et il prévoit que des pétitions publiques enclenchent le processus de désignation. À la demande du ministre, la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada serait chargée d'examiner ces phares à des fins de recommandation au ministre. Si la commission était impliquée dans ce processus, elle serait tenue de permettre au public de faire des exposés.

Le projet de loi S-14 prévoit également un système dans lequel toute personne peut s'opposer à des rénovations proposées ou à l'aliénation d'un phare désigné. Si cela devait se produire, le ministre,

conseillé par la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada, aurait à décider d'autoriser ou non cette façon de faire.

Le projet de loi aurait pour effet de protéger un grand nombre de phares qui, actuellement, ne bénéficient pas d'une protection par l'intermédiaire d'un nouveau programme de désignation. Cela imposerait de nouvelles obligations à la Commission des lieux et des monuments historiques qui serait tenue d'administrer ce programme; cela établirait de nouveaux pouvoirs pour le ministre chargé de la loi à l'endroit de ses collègues qui détiennent des phares dans leur portefeuille ministériel; et cela nécessiterait l'entretien de toute structure désignée.

Ces obligations ont un prix. C'est pour cette raison que la collègue a invoqué le Règlement pour savoir si ce texte est un projet de loi de finances. Le projet de loi S-14 établirait un programme, le programme de protection des phares, qui n'existe pas aujourd'hui.

Les coûts connexes de mise en oeuvre sont inévitables et on estime qu'il en coûterait environ 235 millions de dollars sur cinq ans, en plus de frais permanents de plus de 18 millions de dollars par année. Ma collègue a agi dans l'intérêt public en demandant la confirmation de la prérogative financière de la Couronne.

●(1920)

Vu l'ampleur des dépenses en cause, le gouvernement doit se demander si un programme comme celui qui est proposé dans le projet de loi S-14 est le moyen le plus efficace et le plus efficace de protéger le patrimoine bâti.

Même si le gouvernement du Canada appuie les principes qui sous-tendent le projet de loi S-14 — et je tiens à répéter que nous les appuyons —, nous continuons à nous inquiéter du fait que ce projet de loi porte sur un seul type d'édifice du patrimoine.

Certes, les phares sont des édifices marquants, mais les églises, les élévateurs à grain, les bureaux de poste et les musées le sont également. J'ai énuméré bon nombre d'édifices au début de mon intervention. En appuyant le projet de loi S-14, nous ouvririons la voie à d'autres projets de loi coûteux pour d'autres types d'édifices du patrimoine.

Le gouvernement du Canada s'est engagé à protéger le patrimoine bâti. Dans son discours du Trône d'octobre 2004, le gouvernement affirmait qu'il « encouragera les institutions et les politiques culturelles qui aspirent à l'excellence ». Il s'engageait également à « exercer une discipline financière rigoureuse ».

Pour marquer le projet de loi du sceau de la responsabilité financière et pour le rendre conforme aux bonnes politiques en matière d'institutions patrimoniales, le gouvernement y proposera certains amendements. Ceux-ci viseront à simplifier le processus administratif qu'on y prévoit et à diriger les investissements vers les secteurs qui nous permettront de protéger les phares les plus importants du Canada.

Dans sa version actuelle, le projet de loi énonce des aspirations élevées en matière de protection du patrimoine bâti. Ce serait l'idéal dans un monde aux ressources illimitées. Cependant, le trésor public est très convoité et il n'est pas possible de protéger tous les édifices. Comme l'a observé la vérificatrice générale dans son rapport de 2003 intitulé *La protection du patrimoine culturel au gouvernement fédéral*, les phares sont déjà bien représentés parmi les édifices désignés comme appartenant au patrimoine, et la multiplication des désignations met en péril la survie de tous les édifices du patrimoine. Malheureusement, nous ne pouvons pas tous les sauver.

Initiatives parlementaires

Au cours des dernières années, le gouvernement a étudié en profondeur les besoins relatifs au patrimoine bâti canadien et a formulé des propositions en conséquence.

Pendant de nombreuses années, le Canada a traîné de l'arrière par rapport à d'autres pays du G8 ainsi qu'aux gouvernements provinciaux et territoriaux au niveau de la protection des endroits historiques. Vous le savez, j'ai déjà abordé cette question.

En 2002, un document de travail public a été produit; il donnait un aperçu des mesures législatives qui permettraient d'assurer la protection du patrimoine bâti relevant de la compétence du fédéral. Il proposait de nouvelles mesures législatives conférant au gouvernement du Canada les moyens nécessaires pour combler les lacunes en matière de protection du patrimoine fédéral et veillant à ce que le gouvernement puisse assumer ses responsabilités d'intendance à l'égard des endroits historiques qu'il possède.

Des consultations ont eu lieu et Parcs Canada continue d'élaborer des propositions législatives. Ces propositions assureraient la protection de tous les lieux patrimoniaux situés sur des terres fédérales et des ressources archéologiques se situant sur ou sous des terres et des eaux de juridiction fédérale. En outre, le projet de loi propose de reconnaître officiellement le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux et engagerait le gouvernement à se conformer aux normes et directives convenues en matière de conservation.

Le gouvernement du Canada devrait également s'assurer que ses lieux historiques nationaux et bâtiments « classés », ceux qui sont considérés comme ayant la plus grande importance historique pour les Canadiens, soient adéquatement entretenus et protégés. En cas de vente ou de location d'un bâtiment, des textes juridiques seront expressément établis afin de s'assurer qu'il continue de faire l'objet des mêmes mesures de protection et de conservation. Cette mesure vise 27 phares actuellement compris dans ces deux types de désignation.

Dans le cas des bâtiments « reconnus », le projet de loi encouragerait l'utilisation de normes et directives et exigerait des ministères, organismes et sociétés d'État qu'ils prennent en compte le caractère patrimonial du bâtiment. Quatre-vingt-treize phares sont actuellement « reconnus ».

Ces propositions législatives ne constituent qu'un aspect de la réponse du gouvernement aux besoins des bâtiments patrimoniaux. Une petite partie des lieux patrimoniaux, au Canada, est la propriété du gouvernement fédéral. La coopération avec les autres propriétaires est donc indispensable. Il faudra pouvoir compter sur la participation des particuliers, des sociétés et des autres niveaux de gouvernement.

L'Initiative des endroits historiques, qui est extrêmement importante, repose sur le principe que le gouvernement ne peut, à lui seul, sauver tous les bâtiments et lieux patrimoniaux. Le succès de ce projet repose sur une large coalition nationale incluant les provinces, les territoires et les municipalités et sur la précieuse collaboration des peuples autochtones et des spécialistes du patrimoine.

Le budget 2005 prévoit 46 millions de dollars, au cours des cinq prochaines années, pour assurer la poursuite des programmes de base de l'Initiative des endroits historiques. J'espère que tous les députés appuieront ce budget.

Parcs Canada est également en train de mettre en oeuvre le programme des Fonds pour la conservation des propriétés patrimoniales commerciales, annoncé en 2003.

Le gouvernement demeure déterminé à poursuivre les objectifs généraux du projet de loi S-14, à savoir la protection, d'un océan à l'autre, des précieux exemplaires du patrimoine bâti du Canada.

• (1925)

Nous tenons à préserver le patrimoine, et les amendements que nous présenterons viseront à redéfinir, dans une certaine mesure, cette initiative. Nous appuyons les principes énoncés ici. Nous sommes impatients de poursuivre la discussion et de nous employer, avec la coopération du député d'en face, à protéger les phares, entre autres trésors nationaux.

[Français]

M. Jean-Yves Roy (Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia, BQ): Monsieur le Président, avant de commencer mon intervention, j'aimerais lire un court passage tiré du volume intitulé *Les sentinelles du Saint-Laurent: Sur la route des phares du Québec*, un livre de Patrice Halley dont la préface est signée par Joël Le Bigot. C'est mon collègue de Haute-Gaspésie—La Mitis—Matane—Matapédia qui me l'a remis, à une certaine époque, la première fois que nous avons discuté du projet de loi dont la Chambre est saisie aujourd'hui. J'aimerais simplement vous en lire quelques lignes:

Depuis l'époque où l'homme a appris à maîtriser le feu, il utilise la lumière artificielle pour se guider dans l'obscurité et assurer sa sécurité. La mer est l'un des plus grands dangers que l'homme, sans cesse en quête de nouveaux espaces à conquérir, ait eu à affronter au cours des siècles. Dans cette lutte élémentaire, un édifice s'est imposé dès l'Antiquité dans l'imaginaire des marins pour les guider hors des dangers, des peurs et de la grande solitude imposés par la mer. La longue histoire de la navigation est ainsi liée à celle des phares.

La préface est très belle et extrêmement poétique. En consultant le volume, on voit des installations absolument remarquables et magnifiques. Malheureusement, toute cette poésie et toute cette beauté s'estompent quand on entend un commentaire comme celui que vient d'émettre le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement. C'est tout à fait décourageant.

Je rappellerai que c'est en 1970 que la Garde côtière canadienne a commencé à automatiser les phares. Depuis cette date, le gouvernement fédéral, dont c'était la responsabilité que de s'occuper du patrimoine, l'a totalement abandonnée. On a installé des infrastructures nouvelles, qui sont des phares automatisés, dans la plupart des régions et des lieux où cela semblait nécessaire. Encore une fois, c'était sous prétexte de réaliser des économies, mais on n'a jamais pu le prouver par la suite. Des rapports du vérificateur général ont été faits sur la question, mais on n'a jamais pu prouver que des économies avaient véritablement été réalisées à ce moment-là.

Aujourd'hui, on se rend compte que ces économies sont probablement de fausses économies. Les rapports du vérificateur général qui ont été présentés n'ont jamais réussi à prouver, de façon irréfutable, que le gouvernement canadien avait véritablement réalisé des économies en procédant à l'automatisation des phares. On n'a qu'à songer au coût des nouvelles installations et de leur entretien.

Depuis 1970, comme je le disais, on a totalement abandonné ces infrastructures. On vient d'entendre que quelques phares ont été reconnus comme monuments et lieux historiques et transmis au ministère du Patrimoine canadien. Aujourd'hui, ils reviennent à Parcs Canada, qui s'en occupait à l'époque. Au fil des ans, quelques phares ont été transférés, mais très peu.

Il existe un principe de gestion 101 qui ne me semble pas avoir été appliqué. C'est pourtant un principe de gestion simple. D'ailleurs, mon collègue de Sherbrooke, qui appuie mon discours, ne compte pas de phares dans sa circonscription, mais que des fanfares, m'a-t-il dit plus tôt. C'est une plaisanterie à son image.

Ce sur quoi je voulais insister, c'est l'abandon total du gouvernement fédéral, à l'image même du reste de son action depuis 1983. Depuis 1993, qu'a fait le gouvernement fédéral libéral des infrastructures que constituent les ports pour petits bateaux et les aéroports? Qu'a-t-il fait de tous les services directs offerts à la population? Il a procédé à un abandon constant et permanent. Le gouvernement fédéral abandonne tout ce qui, supposément, pourrait représenter un coût pour lui. Il tente de se départir de ces infrastructures et de les refiler aux provinces, à la population, à des communautés qui n'ont pas les moyens de s'en occuper. C'est aussi simple que cela.

Il faudrait d'abord investir. Selon les principes de gestion 101, il faudrait d'abord dresser un véritable inventaire de ces infrastructures. Cela nous permettrait de savoir quelles réparations ces infrastructures nécessitent. Puis, l'on devrait établir des critères beaucoup moins sévères que ceux de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

• (1930)

J'ai des petites nouvelles. Si vous essayez de faire reconnaître un phare par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, je vous préviens que vous aurez du travail à le faire, parce que très peu seront reconnus. Les critères sont extrêmement sévères. La majorité des phares qui, aujourd'hui, pourraient être cédés entre autres aux provinces et aux communautés locales ne seront jamais reconnus par la Commission des lieux et monuments historiques, parce que les critères sont beaucoup trop sévères.

La sévérité des critères est donc une façon de justifier la non-intervention de ce gouvernement dans l'entretien de ces infrastructures.

Que fait-on? Il faudrait malheureusement que le projet de loi soit amendé en ce sens, puisque les critères actuels sont tellement sévères qu'il n'y a pratiquement pas de phares qui pourront avoir accès au programme. On confie à la Commission des lieux et monuments historiques, conformément à la demande de la population à la suite de consultations, le soin de déterminer si ce sont véritablement des phares à caractère historique qui font partie du patrimoine. Je peux répondre immédiatement que 99 p. 100 de ces phares ne seront pas reconnus, car les critères sont excessivement sévères.

Donc, il faut d'abord que le gouvernement fédéral prenne ses responsabilités. Faisons un inventaire de ces infrastructures. Proposons de nouveaux critères pour la Commission des lieux et monuments historiques. Ensuite, évaluons quels seraient les coûts d'entretien et de réparation de ces infrastructures.

Je rappelle à mon collègue de la Nouvelle-Écosse que, selon un principe de la Constitution canadienne, lorsque le gouvernement fédéral veut se départir d'un terrain ou d'une infrastructure, il doit d'abord l'offrir à la province. Par la suite, celle-ci peut l'offrir aux communautés locales et aux municipalités. Il y a donc une nécessité de faire ce travail en collaboration avec les provinces. Il faut d'abord que le gouvernement fédéral dresse un véritable inventaire, qu'il fasse une véritable évaluation des infrastructures et qu'ensuite il dise combien coûterait la réparation de ces infrastructures, par secteur ou par province.

Il faut donc négocier d'abord avec les gouvernements des provinces pour voir ce qu'il faut faire avec ces infrastructures. Il faut se donner une véritable politique — ce qui n'existe pas — qui obligera ce gouvernement à s'occuper de ses affaires, et ce, rapidement. En effet, comme le disait mon collègue de la Nouvelle-Écosse tout à l'heure, une bonne partie de ces infrastructures

se détériorent rapidement. C'est la méthode de fonctionnement du gouvernement actuel.

Une voix: Les quais.

M. Jean-Yves Roy: Les quais des ports pour petits bateaux en sont un bel exemple. On les laisse se détériorer au point où il devient impossible de les réparer, puisque cela coûterait une fortune. On fait la même chose avec les phares. Depuis 1970, on abandonne ceux qui ne sont pas utilisés, on ne les répare pas et on ne les entretient pas. Au bout d'un certain temps, ils sont trop endommagés pour qu'on les entretienne. On doit donc les démolir ou les détruire.

Une voix: Les clôturer.

M. Jean-Yves Roy: On doit les clôturer, comme le dit mon collègue de la Gaspésie. Que fait-on de l'infrastructure d'un port pour petits bateaux? On met une clôture pour empêcher les gens d'y aller. C'est la même chose quand un phare comporte un danger: on l'entoure d'une clôture pour éviter que les gens se blessent, etc.

J'entends le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Océans. Il est très conscient des propos que je tiens. J'espère qu'il demandera à son gouvernement, qui est en sursis en quelque sorte, d'agir et de nous donner au moins un début de politique qui nous permettrait une saine gestion des phares, autant sur le Saint-Laurent que dans les Maritimes ou en Colombie-Britannique. Je le répète, c'est l'image même du gouvernement.

Ce gouvernement se posait des questions quant aux infrastructures. Il a essayé de nous acheter avec des drapeaux et de la publicité. La Commission Gomery est d'ailleurs en train de le démontrer. Les membres du gouvernement n'ont même pas eu le cœur de s'occuper de leurs propres infrastructures. Il aurait été simple d'assurer une présence et de se préoccuper d'avoir des infrastructures potables, présentables et utilisables autant par les touristes que par l'ensemble de la population.

Je pense que mon message est passé. Je souhaite qu'on puisse en arriver un jour à avoir une véritable politique.

• (1935)

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de prendre part au débat de ce soir. Je dois dire que les commentaires du député de Richmond Hill, le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, m'encouragent. Il semble faire état d'une volonté sérieuse de la part du gouvernement non seulement de voter en faveur du projet de loi, mais de le renvoyer en comité et de présenter des amendements importants qui, je l'espère, amélioreront l'efficacité du projet de loi au lieu de l'amoinrir.

Je pense que la volonté est là. Peut-être est-ce l'une des questions sur lesquelles nous nous entendrons, prouvant ainsi que la Chambre peut faire son travail, en nous assurant d'un renvoi au comité après la deuxième lecture.

J'aimerais en profiter pour féliciter le député de South Shore—St. Margaret's; j'ai déjà salué ses efforts soutenus pour préserver les phares. Je veux aussi féliciter le sénateur Forrester, de la Nouvelle-Écosse, que les gens de la province appellent Mike. Il a travaillé sans relâche à ce dossier.

Initiatives parlementaires

Je saisis aussi l'occasion pour féliciter les membres dévoués de la Nova Scotia Lighthouse Preservation Society, qui font partie d'un vaste réseau grandissant de personnes qui s'emploient avec acharnement à préserver nos phares patrimoniaux. Ils ont travaillé inlassablement pour attirer l'attention sur cette question importante.

J'aimerais aborder brièvement les arguments qu'ils ont fait valoir pour favoriser une meilleure préservation des phares. Ils ont parlé de la nécessité de reconnaître la valeur culturelle et historique des phares, tout en soulignant l'importance de leur contexte naturel et environnemental et leur potentiel comme catalyseurs de la revitalisation des collectivités côtières.

C'est un aspect que peuvent ne pas saisir pleinement les personnes qui vivent dans des collectivités enclavées. De nombreuses collectivités se sont battues pour que les phares qui ont cessé d'être utilisés ces dernières années soient au centre des efforts de revitalisation des collectivités rurales et côtières. Il faut s'en rappeler.

Il y a des gens qui habitent des provinces où il n'y pas aucun phare. On a mentionné l'Alberta et la Saskatchewan, mais une députée de la Saskatchewan nous a fait remarquer qu'il y en a au moins un dans sa circonscription. Je suppose donc qu'il convient de reconnaître qu'il y a des phares dans toutes les provinces, à l'exception, peut-être, de la province enclavée qu'est l'Alberta. Pour les habitants de ces provinces, les phares représentent bien entendu beaucoup plus que de simples structures physiques.

Les phares ont joué un rôle incroyablement important, assurant la sécurité des gens de mer, des traversées et des débarquements. Que ce soit à bord de navires océaniques servant au transport de passagers ou à vocation commerciale ou militaire ou encore à bord de navires servant simplement à des fins récréatives, ils ont contribué à sauver des vies. Je ne sais pas combien. Je ne saurais même pas comment en évaluer le nombre, mais on parle probablement de centaines de milliers de vies, voire des millions, depuis le début de notre histoire.

Il est important de reconnaître qu'il existe une race très spéciale d'âmes solitaires ou de familles extraordinaires qui ont voué leur vie à garantir, souvent dans des conditions très difficiles d'isolement extrême, la sécurité des personnes qui voyageaient sur nos mers pour quelque raison que ce soit. Je pense qu'il faut le reconnaître.

Il y a tant de raisons pour lesquelles nous devons relever ce défi, car force est de reconnaître que nous ne pouvons nous contenter des 19 phares historiques actuels et devons absolument en désigner beaucoup plus, si nous ne voulons pas voir notre patrimoine disparaître à jamais.

● (1940)

Nous perdons du temps. De nombreux phares sont en si mauvais état qu'ils ne pourront pas être préservés. Je me rends à l'argument qui a été soulevé par le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, dont le ministère est chargé de cette question, et selon lequel il n'est pas réaliste pour nous de vouloir préserver tous les phares. Je pense que personne ne propose une chose pareille. Cependant, avant qu'il ne soit trop tard, il importe pour nous d'engager ce processus de désignation ordonné. Nous disposons de la structure et des ressources voulues pour faire en sorte que ces phares ne soient pas perdus à jamais.

Dans les quelques minutes qu'il me reste, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un phare tout à fait spécial qui se dresse dans ma circonscription, celle de Halifax, à savoir le phare de Sambro. En fait, ce phare ne se situait pas dans ma circonscription jusqu'à ce que les limites de celle-ci soient modifiées.

Le phare de Sambro date de 1758. Malheureusement, l'ouragan Juan, qui a balayé ma province avec une force démesurée à l'automne 2003, a causé de sérieux dommages à ce phare. Seuls certains des dommages ont été réparés. Il faut de toute urgence restaurer et réparer le phare avant qu'il ne soit trop tard. C'est le mécanisme qui alimente le feu en acétylène permettant au phare d'exercer sa fonction qui a été endommagé.

J'ai écrit à plusieurs reprises au ministre responsable pour obtenir l'engagement des ressources requises pour la réparation du phare. La population de Sambro n'a pas ménagé ses efforts. Tous, qu'il s'agisse des simples citoyens, de la Nova Scotia Lighthouse Preservation Society et des régions voisines, se préoccupent de la préservation de ce phare. Ce n'est pas simplement pour eux une question d'attachement sentimental ou de symbolisme. Il y va de la revitalisation et de la survie de leur collectivité, le phare étant une très importante attraction touristique.

J'espère qu'alors que nous discutons de la nécessité d'agir sans tarder pour préserver nos phares patrimoniaux, le ministre responsable reconnaîtra que, parmi les phares très spéciaux qui sont déjà préservés, certains nécessitent parfois des travaux de toute urgence, comme celui de Sambro. Nous devons avoir les ressources nécessaires pour réparer et restaurer pleinement ce phare qui a été extrêmement endommagé par l'ouragan Juan.

Si nous pouvions voir davantage ce genre de coopération à la Chambre et moins ce dont les gens sont témoins quotidiennement, tout le monde s'en porterait mieux. Ce serait aussi un meilleur investissement pour faire en sorte que notre processus politique reste solide et pour que la démocratie inspire le respect qui est en chute libre dans notre pays. Je pense que les gens répugnent à l'idée que nous ne faisons rien d'autre que nous chamailler, que nous ne laissons jamais cet endroit fonctionner rondement ou que nous ne proposons jamais de solutions concrètes.

Faisons notre travail. Renvoyons le projet de loi au comité. Invitons certains témoins que nous estimons important d'entendre. Permettons que cela soit une autre réalisation de ce gouvernement minoritaire.

Pour y parvenir, nous devons veiller à ce que le Parlement continue de fonctionner. Nous ne devons pas nous en remettre simplement à l'électorat pour les raisons les plus basement sectaires, au lieu de nous acquitter du mandat que nous ont confié les Canadiens.

J'espère que nous ferons cela en ce qui concerne ce projet de loi et les autres responsabilités et défis auxquels le Parlement fait face.

● (1945)

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, je suis ravie de parler du projet de loi S-14, visant à protéger les phares patrimoniaux, qu'a présenté mon collègue, le député de South Shore —St. Margaret's. Je félicite également les députés et les sénateurs qui ont déjà appuyé ce projet de loi au Parlement.

Initiatives parlementaires

Les phares font partie intégrante du patrimoine et de l'histoire du Canada. Il existe d'innombrables histoires de crises qui sont survenues par le passé et dans lesquelles les phares du Canada ont joué un rôle crucial. Que ce soit au large de la côte de Terre-Neuve ou dans les grands vents du nord du Pacifique, les phares ont sauvé la vie de nombreux Canadiens et de bien des étrangers. Aujourd'hui, pour beaucoup de gens, les phares assurent non seulement un service essentiel, mais sont devenus un élément particulier de ce que le Canada signifie pour eux et pour d'autres populations du monde entier.

Ils font désormais partie de nos oeuvres artistiques et culturelles, des chansons, des peintures et même des tapisseries. Les images pittoresques de Peggy's Cove, et le phare situé sur la pointe nord des îles de la Reine-Charlotte, dans l'Île Langara: ces images nous montrent ce qu'est le Canada.

Ces structures nous révèlent une partie intégrante de notre patrimoine et attirent chaque année des milliers de visiteurs de l'étranger. En Ontario, on peut visiter les phares de Bruce Coast. Chacun des 500 phares du Canada revêt une signification particulière dans notre vie, dans notre histoire et pour les localités dans lesquelles ils sont situés. J'appuie ce projet de loi, car il s'impose de toute urgence.

Nous devons reconnaître le rôle que jouent bon nombre de nos phares historiques dans notre patrimoine et les entretenir pour les générations à venir. Le manque de protection et la négligence détruisent un grand nombre de ces structures historiques. Le vent, l'eau et la détérioration détruisent ces trésors chaque année. Sans le projet de loi S-14, nous perdrons un pan précieux de notre histoire naturelle et de notre culture maritime.

Le projet de loi vise à préserver et protéger nos phares patrimoniaux de trois façons: d'abord, en prévoyant la sélection et la désignation de phares patrimoniaux; ensuite, en empêchant leur modification ou leur aliénation sans autorisation, au moyen d'un processus permettant la tenue de consultations publiques; et enfin, en rendant obligatoire l'entretien des phares patrimoniaux.

La loi actuelle donne à deux organismes gouvernementaux fédéraux le pouvoir de désigner les phares patrimoniaux, soit le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine et la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Cependant, sous le régime de cette loi, il y a davantage de rejets que d'approbations de phares. Seulement 19, soit 3 p. 100, des phares du Canada bénéficient d'une véritable protection à titre d'éléments du patrimoine. Seulement 101, soit 12 p. 100 ont une protection partielle. Aux États-Unis, 70 p. 100 des phares de plus de 50 ans bénéficient d'une protection à titre d'éléments du patrimoine.

En outre, dans le système actuel, la population n'a pas le droit de participer au processus de sélection ou de désignation des phares patrimoniaux.

En ce moment, aucune disposition n'assure que ces structures sont convenablement protégées. En fait, ceux qui s'occupent de nos phares en activité n'ont pas le mandat de protéger des phares ayant une valeur culturelle.

Le projet de loi S-14 porte sur toutes ces questions. Le ministre compétent aurait le pouvoir de recommander au gouverneur en conseil qu'un phare soit désigné comme phare patrimonial. Dans ses délibérations, le gouverneur en conseil devrait donner à la population la possibilité de s'exprimer sur la désignation de ce phare. Le projet de loi assure également la participation du public au processus en lui permettant de présenter des pétitions de son propre chef afin de proposer la désignation de tout phare comme phare patrimonial.

Enfin, le projet de loi interdit à toute personne de modifier un phare patrimonial ou d'en disposer sans l'autorisation du ministre et sans donner avis à la population de ses intentions. Le propriétaire d'un phare patrimonial doit également le conserver dans un état raisonnable et respecter son caractère patrimonial.

Le projet de loi garantit que les phares demeureront une partie intégrante du patrimoine canadien et il pourrait déboucher sur des possibilités et des partenariats avec des collectivités.

● (1950)

En pouvant participer à la désignation et à la survie d'un phare, les communautés locales peuvent ainsi l'incorporer dans leur vie en tant que centre d'interprétation ou destination touristique potentiel. Donc, ce projet de loi permettra aux phares de faire partie du tissu social dans son ensemble. Il est important que les Canadiens puissent déterminer ce qu'ils estiment être des éléments importants de l'histoire et du patrimoine culturel canadien.

Je suis encouragé par les dispositions du projet de loi S-14 qui visent l'entière participation du public. Ce sont les Canadiens qui devraient décider quels monuments devraient faire partie de l'histoire du pays. Sans ce projet de loi, beaucoup trop de phares se détérioreront naturellement, feront l'objet de vandalisme ou tomberont simplement en désuétude. Nous devons prendre cette mesure pour préserver et protéger notre patrimoine pour les générations futures. Si nous ne le faisons pas, nous perdrons les structures qui sont devenues des symboles de notre histoire, comme les phares, les domaines du chemin de fer et les élévateurs à grain.

Comme l'honorable sénateur Pat Carney l'a dit en 2002, ce projet de loi s'inspire de la Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales et renforcera notre patrimoine historique pour des générations à venir. Le sénateur Carney a aussi indiqué qu'il n'existe aucune mesure législative veillant à ce que le statut de patrimoine soit aussi conféré aux logements historiques et à l'équipement, qui font partie intégrante de la valeur patrimoniale des phares. Ce projet de loi réglerait ce problème.

Il a aussi d'autres avantages. Il fonctionnerait dans le cadre du régime actuel et ne créerait ainsi aucune nouvelle bureaucratie et aucun nouveau programme. Il y aura aussi une série de normes et de critères uniformes qui permettront d'évaluer la valeur d'un site du patrimoine.

Comme je l'ai déjà dit, il y a environ 500 phares au Canada. Le ministère des Pêches et des Océans a indiqué que, à un moment donné, environ 200 phares ne seront plus essentiels à ses exigences opérationnelles. Ceci prouve que le projet de loi est réellement important pour le Canada et son patrimoine historique. Nous devons agir immédiatement pour veiller à ce qu'une partie importante de l'histoire de notre pays soit protégée et préservée.

Je demande à tous les députés d'appuyer le projet de loi S-14 et de protéger nos phares patrimoniaux.

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, au nom du ministre des Pêches et des Océans, j'apprécie d'avoir l'occasion de participer brièvement à ce très important débat. Je comprends que je n'aurai pas tout le temps prévu à ma disposition et j'essaierai donc d'être aussi bref que possible.

Comme notre vis-à-vis, j'apprécie certes le rôle que les phares ont joué dans l'histoire du Canada, en Nouvelle-Écosse, dans toute la région de l'Atlantique et dans tout le Canada en fait. Ce sont des institutions extrêmement importantes.

Ajournement

Je viens de l'île-du-Prince-Édouard. Les phares font partie intégrante du paysage depuis des générations sur l'île. Dans l'île-du-Prince-Édouard, il y a 14 phares qui ont été classés ou reconnus par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine en tant que symboles essentiels du patrimoine du Canada.

Un certain nombre de thèmes ressortent du débat de ce soir au sujet des phares. Tout d'abord, il y a trop de phares. À la suite de l'évolution technologique, sur terre et à bord des navires, beaucoup de phares ne sont plus nécessaires à des fins de navigation. L'autre thème qui ressort est que les Canadiens de toutes les régions du pays sont très attachés émotivement aux phares le long de nos côtes. Les phares jouent, selon moi, un rôle mythique dans nos vies, et à juste titre d'ailleurs.

J'exhorte tous ceux qui prévoient se rendre dans l'île-du-Prince-Édouard cet été à visiter le phare de West Point.

Je voudrais également signaler au nom du ministre des Pêches et des Océans qu'on s'est départi de certains phares et que cela a offert d'excellentes possibilités. Le ministère n'a tout simplement pas la souplesse financière voulue pour investir dans l'entretien des phares au-delà de ce qui est nécessaire pour des raisons strictement opérationnelles.

Le ministre et moi-même pensons que ce projet de loi devrait être renvoyé au comité, où, on peut l'espérer, en fonction des contraintes financières existantes, les membres du comité pourront trouver une solution sensée. Ainsi, nous allons appuyer le projet de loi S-14.

● (1955)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): L'heure réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. L'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté certains projets de loi qu'il la prie d'approuver.

MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

[Traduction]

LE PATRIMOINE CANADIEN

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour revenir sur une question que j'ai posée le 18 février au sujet du financement des musées. Il est intéressant de constater que cette question refait surface maintenant, alors que nous venons de consacrer la dernière heure à discuter des phares patrimoniaux au Canada. Nous allons maintenant aborder un autre élément de notre patrimoine.

J'ai été inquiet lorsque j'ai pris connaissance de statistiques de Patrimoine canadien selon lesquelles le Québec reçoit 37 p. 100 de tout le financement fédéral des musées, tandis que la Nouvelle-Écosse, dont je représente une circonscription, en obtient juste un peu plus de 1 p. 100. Je ne pouvais croire que c'était le cas. L'an dernier, le Québec a obtenu 59 octrois, comparativement à 4 pour la

Nouvelle-Écosse. Les chiffres sont à peu près les mêmes pour l'année antérieure.

Lorsque j'ai posé ma question à la ministre, celle-ci a dit que dans certaines provinces, par exemple l'Ontario et le Québec, où l'on compte plusieurs musées nationaux, on retrouve des institutions qui ont besoin d'un soutien plus grand.

Je ne suis pas du tout d'accord avec ce point de vue. Il n'est tout simplement pas juste qu'une province obtienne 37 p. 100 de tout le financement de programme des musées. Il ne serait pas juste qu'une province obtienne 37 p. 100 du financement de quoi que ce soit, et surtout pas des musées.

Même si la ministre a dit que l'Ontario et le Québec ont des lieux historiques importants, je me permets de différer d'opinion. La Nouvelle-Écosse possède parmi les plus anciens éléments de notre fédération. Les Français, les Acadiens, les Anglais et les premières nations de toute la province ont façonné notre histoire. Nous avons des douzaines de musées et des lieux patrimoniaux qui méritent autant d'attention, notamment dans le budget fédéral, que la province de Québec. La Nouvelle-Écosse a un patrimoine maritime incomparable. Ma province compte des chantiers maritimes sur tout son territoire, ce qui est unique.

Dans ma circonscription, qui compte un phare, l'Île Spencers est le lieu où fut construit le *Mary Celeste*. Le navire a été retrouvé en mer, toutes voiles déployées et les tables mises, mais sans personne à bord. Ce fait est bien documenté au Musée de l'âge de la voile, qui est également situé dans ma circonscription. Ce musée est dirigé par des bénévoles, qui réalisent une remarquable cueillette d'information sur l'histoire de la mer, qu'ils ont su bien documenter. Ce musée, un des 33 établissements du genre que compte ma circonscription, est épatant. Je lève mon chapeau aux personnes et aux bénévoles qui ne ménagent aucun effort pour en assurer la réussite.

Après que j'aie soulevé la question à la Chambre, j'ai eu la visite de fonctionnaires de Patrimoine Canada. Ils m'ont expliqué que le financement était déterminé par la demande, mais je persiste à croire qu'il y a quelque chose de faussé dans le système, quand une province reçoit 37 p. 100 du financement alors que ma province, la Nouvelle-Écosse, n'en reçoit que 1 p. 100. Rien ne peut le justifier. Si le financement est fondé sur la demande, c'est qu'Héritage Canada fait davantage pour obtenir des demandes du Québec que de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces.

Je reviendrai sur cette question. Je pourrai peut-être en savoir plus sur les raisons pour lesquelles une province reçoit de Patrimoine Canada 37 p. 100 du financement des musées, alors que la Nouvelle-Écosse n'en reçoit que 1 p. 100.

● (2000)

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je serai heureux de donner des précisions à cet égard. Auparavant toutefois, j'aimerais rendre hommage à Kelly, Leslie et Brian de ma circonscription, le Yukon, qui sont en visite à Ottawa aujourd'hui.

Ajournement

Le gouvernement est fier de son engagement à l'égard des arts et du patrimoine. En 1972, il rendait publique la toute première politique muséale du Canada et, dans le cadre de cette politique, il créait le Programme d'aide aux musées. Aujourd'hui, le pays compte 2 500 musées et organismes voués au patrimoine. Il peut s'agir de minuscules sociétés historiques qui ne fonctionnent que grâce à la présence de bénévoles, dans des régions comme la mienne au Yukon, ou de grandes institutions dotées de collections encyclopédiques qui jouissent d'une réputation internationale.

Le Programme d'aide aux musées met l'accent sur les projets mis en oeuvre par des organismes qui sont ouverts toute l'année et qui emploient au moins un employé professionnel à temps plein. Il comprend trois volets dans le cadre desquels les musées peuvent demander du soutien pour des projets, soit l'accès et la diffusion nationale, le développement des musées autochtones et le développement organisationnel.

Dans un premier temps, les demandes sont examinées par le personnel du programme qui vérifie leur conformité aux exigences. Elles sont ensuite examinées par des comités de pairs composés de spécialistes de la communauté muséale elle-même. Comme c'est le cas de la plupart de nos programmes, le Programme d'aide aux musées reçoit plus de demandes qu'il ne peut en accepter chaque année et, par conséquent, ces demandes sont évaluées selon leur bien-fondé.

Les comités de pairs font une évaluation externe objective du bien-fondé des projets et jugent dans quelle mesure ils répondent aux critères du programme. Ces critères n'ont rien de mystérieux. Ils figurent dans les lignes directrices du programme qui sont affichées sur le site web du ministère du Patrimoine canadien.

Le nombre de demandes que présentent les musées de diverses régions peut varier considérablement. À titre d'exemple, en 2004-2005, les musées et organismes connexes de la Nouvelle-Écosse ont déposé six demandes portant sur de nouveaux projets, tandis que ceux du Québec en ont présenté 94. Après examen des dossiers, les deux tiers des demandes de la Nouvelle-Écosse et les deux tiers de celles du Québec ont été approuvées.

En 2003-2004, la Nouvelle-Écosse avait présenté sept nouveaux projets, qui avaient tous été approuvés. Un autre projet pluriannuel, accepté en 2002-2003, a également été approuvé, pour un total de huit projets. De plus, 94 p. 100 du financement total demandé pour ces projets a été accordé. En revanche, même si 73 p. 100 des projets du Québec avaient été approuvés au cours de cet exercice, seulement 24 p. 100 du financement total demandé par les organismes de cette province a été versé.

En 2002-2003, la Nouvelle-Écosse avait soumis trois nouveaux projets qui, une fois de plus, ont tous été approuvés, en plus du financement accordé pour la deuxième année d'un projet accepté antérieurement. D'après les données recueillies, les musées de la Nouvelle-Écosse admissibles au Programme d'aide aux musées ont d'excellentes chances de voir leurs projets approuvés.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le nombre de demandes que reçoit le ministère du Patrimoine canadien dans les diverses provinces et territoires. Il ne faut pas oublier que ce ne sont pas tous les musées du pays qui sont gérés par des professionnels et, par conséquent, qui répondent aux critères du Programme d'aide aux musées.

Pour atteindre le niveau de professionnalisme requis par le programme, les musées doivent avoir un appui local continu. Les municipalités et les provinces offrent des niveaux de soutien variables, c'est pourquoi on observe un écart entre le taux des

musées gérés par des professionnels d'un bout à l'autre du pays. Un des volets du programme est consacré au patrimoine autochtone. Il va sans dire que la demande dans ce volet sera plus importante dans les provinces et les territoires où les populations autochtones sont plus considérables.

Enfin, il importe de faire observer que le gouvernement fédéral ne supporte pas la totalité des coûts d'un projet. En effet, les musées et organismes connexes doivent trouver d'autres sources de financement pour compléter le budget global de leur projet. Encore là, cela se révèle plus facile dans certaines provinces et territoires que dans d'autres.

Les critères qu'utilisent les responsables du Programme d'aide aux musées sont ouverts et transparents. Ces règles s'appliquent dans l'ensemble du pays et je peux garantir au député de Cumberland—Colchester—Musquodoboit Valley qu'elles permettent de traiter les musées de la Nouvelle-Écosse de manière équitable.

M. Bill Casey: Monsieur le Président, j'aimerais moi aussi souhaiter la bienvenue à Ottawa à Kelly, Leslie et Brian, s'ils sont ici. Il va sans dire que nous voulons qu'ils se sentent bien accueillis.

Grosso modo, le Québec a une population sept fois plus nombreuse que celle de la Nouvelle-Écosse, mais il obtient trente fois plus de financement pour ses musées. Ce n'est ni correct, ni acceptable.

Je ne sais pas si le ministère du Patrimoine canadien a manipulé les règles et les critères pour favoriser le Québec, mais ça n'a pas de sens. Ce n'est ni juste, ni acceptable que le Québec reçoive 37 p. 100 du financement alors que la Nouvelle-Écosse n'en reçoit que 1 p. 100. Le Québec reçoit un financement trente fois supérieur alors que sa population n'est que sept fois plus nombreuse. Il y a quelque chose qui cloche.

Je suis prêt à comparer le niveau des musées néo-écossais gérés par des bénévoles avec n'importe quel musée canadien géré par des professionnels, en termes de gestion et de capacité des curateurs d'obtenir des expositions de qualité reflétant notre patrimoine et notre histoire. Je ne vois aucune raison pour laquelle les musées de la Nouvelle-Écosse...

● (2005)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles a la parole.

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, je le répète, la majorité des demandes présentées par la Nouvelle-Écosse ont été approuvées et le pourcentage de demandes approuvées a été plus élevé au Québec. Je souhaite augmenter l'aide fournie au Yukon, à la Nouvelle-Écosse, au Québec et aux autres régions du pays en vertu de ce programme, qui joue un rôle de premier plan en contribuant à la qualité de la vie culturelle de la nation.

Même si le gouvernement du Canada consacre la majeure partie de ses investissements aux musées en sa qualité de gardien des collections nationales, il reconnaît aussi que, d'un bout à l'autre du pays, notre mémoire collective vit dans les musées.

Le Programme d'aide aux musées finance également des projets proposés par des organismes qui ne relèvent pas du gouvernement fédéral. Certains projets ont des incidences considérables. Par exemple, tous les musées de la Nouvelle-Écosse ont bénéficié de fonds octroyés par le programme à la Fédération of Nova Scotian Heritage.

Ajournement

Grâce à l'appui du Programme d'aide aux musées, la Fédération met actuellement en oeuvre une stratégie d'éducation visant à accroître les capacités des musées de la province et à cibler leurs principales priorités.

En terminant, j'aimerais citer quelques mots prononcés par un grand Néo-Écossais, Joseph Howe: « Une nation sage préserve ses documents, [...] et cherche à cultiver la fierté nationale et l'amour du pays... » Le Programme d'aide aux musées veille à sauvegarder cette tradition.

LES RESSOURCES HUMAINES

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour demander au gouvernement de nous informer au sujet du programme de prestations de soignants.

Comme nous le savons, le programme de prestations de soignant a été annoncé dans le discours du Trône de 2002 et à nouveau dans le discours du budget de l'année suivante. Il existe depuis deux ans environ et vise à fournir une aide financière, des prestations d'assurance-emploi, aux personnes admissibles et à celles dont un membre de la famille est mourant, de manière à ce que ces personnes puissent lui fournir des soins durant ses six dernières semaines de vie. Le programme est bien fondé mais, malheureusement, le gouvernement doit nous expliquer ce soir comment il se fait que sa mise en oeuvre ne se fait pas en toute équité et compassion.

Il y a dans ma circonscription, Langley, une personne de 43 ans qui est en train de mourir. Lorsqu'on lui a diagnostiqué un cancer, sa soeur Sue s'occupait déjà de sa mère. Sa soeur est venue de la région de l'Okanagan pour s'occuper d'elle et a demandé la prestation de soignant. Comme je l'ai dit, il s'agit d'un programme visant à permettre à des membres de la famille de s'occuper d'une personne mourante. Or, on a informé la famille de Sue que sa soeur n'était pas admissible au programme parce que le gouvernement ne considèrerait pas une soeur ou un frère comme un membre de la famille. Les membres de la famille ont été consternés par cette nouvelle et ont porté l'affaire en appel.

Depuis que j'ai porté ce cas à l'attention de la Chambre, nous avons trouvé de nombreux Canadiens qui ont reçu le même traitement du gouvernement. On leur a dit: « Non, désolé, vous n'êtes pas admissible aux prestations de compassion. Les soeurs et les frères ne sont pas admissibles. On ne les considère pas comme des membres de la famille. »

On a même refusé d'accorder des prestations de compassion à la belle-soeur d'une mourante. Cette femme n'avait plus d'autres parents. Son mari et ses enfants étaient morts. Sa belle-soeur était la seule personne qui pouvait lui prodiguer des soins et le gouvernement a refusé.

Nous avons signalé ce cas à la ministre en janvier. Il faudra environ quatre mois pour apporter les changements voulus au moyen d'un règlement. En réalité, je demande qu'on permette aux mourants de choisir qui leur prodiguera des soins. Le gouvernement a eu suffisamment de temps pour régler ce problème, pour modifier la loi, mais il continue de refuser.

On nous a dit que la question était à l'étude. J'ai donc demandé à rencontrer les responsables de l'examen. Je les ai rencontrés la semaine dernière. Ils m'ont dit qu'ils étaient au courant de ces problèmes et que la ministre pouvait entreprendre les mesures nécessaires pour régler le problème. Pourquoi alors ne le fait-elle pas?

Pratiquement chaque semaine, je parle à la ministre et je lui demande si elle a commencé à s'occuper du problème. Invaria-

blement, elle me répond qu'elle s'en occupera lorsqu'elle sera prête. Mais ces gens n'ont pas beaucoup de temps à perdre à regarder leur gouvernement hésiter. Ils sont en train de mourir et ils ont besoin des soins d'un proche. Le gouvernement finira-t-il par faire ce qui s'impose?

Le conseil arbitral, qui a entendu l'appel, écrit ce qui suit dans sa décision:

Le conseil est d'avis qu'il n'y a pas de compassion dans une loi qui n'inclut pas les frères et les soeurs dans la définition des membres de la famille [...]

Le conseil croit qu'en n'agissant pas promptement pour modifier comme il se doit les dispositions législatives concernant les prestations de compassion, la commission et la ministre n'ont fait qu'exacerber les souffrances des familles qui s'occupent d'un de leur membre en phase terminale.

Le conseil croit qu'en ne corrigeant pas de toute urgence les lacunes des dispositions législatives sur les prestations de compassion, la commission et la ministre ont trahi la confiance que l'on met en eux.

J'ai rencontré les présidents des deux conseils arbitraux en cause. Les deux condamnent le gouvernement. Tout le monde attend. Quand le gouvernement agira-t-il enfin?

• (2010)

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de répondre au député. Je suis vraiment ravi qu'il ait demandé la tenue d'un débat d'ajournement sur cette question. J'ai remarqué son intérêt pour cette question en particulier, une question qui nous préoccupe tous, en tant que députés témoins de ces terribles situations personnelles de temps à autre.

J'accueille favorablement ce débat, car il importe que les députés et tous les Canadiens comprennent l'engagement du gouvernement à veiller à ce que les travailleurs canadiens ne soient pas obligés de choisir entre leur emploi et les soins prodigués à des membres de leur famille lorsque survient une grave crise médicale. C'est pourquoi nous avons adopté le programme de prestations de compassion. Permettez-moi de rappeler aux députés que notre programme n'a été mis en oeuvre que l'année dernière pour aider les travailleurs canadiens à affronter ces situations tragiques.

Je dois souligner que, même si notre programme n'a été mis en oeuvre que l'année dernière, le Canada est un chef de file sur la scène internationale en ce qui concerne les prestations de compassion.

Bien que certains pays appliquent des mesures de soutien du revenu dans des situations de ce genre, la plupart de ces mesures ne visent que les parents qui s'occupent d'enfants malades. Par exemple, le Danemark et le Portugal intègrent la disposition de remplacement du revenu des parents qui s'occupent d'enfants gravement malades dans les régimes plus larges de prestations de maladie.

Aux États-Unis, certains États offrent un congé non payé aux travailleurs admissibles, mais aucun soutien du revenu. Dans le cadre du régime d'assurance-invalidité offert par l'État, la Californie offre six semaines de prestations au titre du congé pour obligations familiales. Ce congé payé est offert à ceux qui s'absentent du travail pour s'occuper d'un enfant, d'un conjoint, d'un parent ou d'un partenaire domestique gravement malade. On peut aussi utiliser ce congé pour créer un lien avec un nouvel enfant; c'est l'équivalent des prestations parentales de notre régime d'assurance-emploi.

La grande majorité des Canadiens confrontés à ce genre de crise s'occupent d'un conjoint, d'un parent ou d'un enfant. Ces prestations permettent aux travailleurs admissibles de s'absenter temporairement de leur travail pour s'occuper d'un enfant, d'un conjoint ou d'un parent gravement malade qui risque de mourir.

Ajournement

Les six semaines de prestations peuvent être partagées entre les membres de la famille et être prises par ceux-ci de manière consécutive, simultanément ou une semaine à la fois, sur une période de 26 semaines. Il s'agit d'un programme souple qui offre aux familles plus de choix pour les aider à prendre soin de leurs proches et qui contribue à améliorer la qualité des soins dispensés aux Canadiens gravement malades. On a constaté que les six semaines de prestations constituaient une approche équilibrée répondant aux besoins des familles canadiennes et établissant des fondements solides pour les prestations de compassion.

Une évaluation sera effectuée cette année. Une partie de cette évaluation comprendra une étude de l'adéquation et de la portée des prestations.

Le député devrait également savoir qu'un examen de la politique est en cours, par lequel on évaluera de manière globale les paramètres des prestations, y compris l'éventail des liens familiaux actuellement admissibles. Les observations et arguments du député seront pris en compte dans cet examen, qui a lieu l'année suivant l'instauration de la prestation. Le délai est relativement court. Cet examen définira le sens de tout réaménagement du programme au cours des prochains mois.

Toute modification aux liens admissibles à la prestation de compassion se fait par voie réglementaire. Le processus de changement réglementaire prend au moins six mois dans un programme qui est encore nouveau.

Le gouvernement est résolu à demeurer un chef de file mondial dans le domaine des soins de compassion. C'est une saine pratique de gestion que d'évaluer tout programme après environ un an. Nous avons engagé une évaluation complète d'un programme mis en oeuvre depuis un an. Les modifications se fonderont sur cette évaluation.

• (2015)

M. Mark Warawa: Monsieur le Président, le programme de prestations de compassion en est à sa troisième année d'existence. Ce n'est pas un programme tout nouveau.

L'examen qui est en train d'être fait se poursuit depuis un an. La commission d'appel a dit qu'il était urgent que la ministre se penche sur cet important dossier, parce que le temps presse.

C'est là un exemple qui illustre pourquoi les Canadiens ont perdu confiance en ce gouvernement: celui-ci se contente de formuler de belles promesses et de belles paroles vides de sens, au lieu de prendre des mesures concrètes.

Ces gens ne peuvent attendre. Le gouvernement a réduit le financement, faisant passer celui-ci de 191 millions de dollars l'an dernier à 11 millions de dollars cette année. Tel est le genre d'examen effectué par les libéraux: des promesses vides et non respectées.

Quand la ministre va-t-elle faire ce qui s'impose et apporter les changements nécessaires? Les membres de la commission d'examen ont dit qu'elle avait le pouvoir discrétionnaire d'apporter ces changements. Nous attendons qu'elle agisse. Quand va-t-elle le faire? Je n'obtiens que des réponses vides de sens. Quelque chose doit être fait dès maintenant. Quand va-t-on agir?

L'hon. Peter Adams: Monsieur le Président, je tiens à répéter que le Canada est l'un des très rares pays à offrir aux travailleurs des prestations de compassion. C'est un domaine qui est encore très nouveau, et le Canada est le plus avancé à cet égard.

Je suis très sensible aux conséquences possibles pour ces gens qui prodiguent des soins de compassion, mais pour assurer une bonne gestion, nous devons diriger ce programme comme nous le faisons à l'heure actuelle et en faire une évaluation approfondie avant d'y apporter des modifications importantes.

L'examen des politiques est en cours. Cet examen porte sur un certain nombre de questions, dont, comme je l'ai souligné, en raison du travail de notre collègue, l'étendue des relations familiales, y compris celles entre frères et soeurs, reconnues par le programme.

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre s'ajourne donc à demain, à 14 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 20 h 17.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 10 mai 2005

AFFAIRES COURANTES

Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. LeBlanc.....	5845
Les comités de la Chambre	
Affaires étrangères et commerce international	
M. Patry.....	5845
Comptes publics	
M. Williams.....	5845
Accès à l'information, la protection des renseignements personnels et l'éthique	
M. Tilson.....	5845
Le Code canadien du travail	
M. Vincent.....	5845
Projet de loi C-380. Présentation et première lecture.....	5845
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	5845
Les comités de la Chambre	
Affaires autochtones et développement du Grand Nord	
Mme Karetak-Lindell.....	5845
Motion d'approbation.....	5845
M. Harris.....	5846
M. Hill.....	5846
Mme Redman.....	5846
Motion.....	5846
M. Harris.....	5846
M. Szabo.....	5847
Motion.....	5848
Adoption de la motion.....	5849

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes	
Initiatives ministérielles: projet de loi C-45.....	5849
Mme Guarnieri.....	5849
Motion.....	5849
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi; étude en comité; rapport; approbation du projet de loi; troisième lecture et adoption du projet de loi.....	5849

AFFAIRES COURANTES

Pétitions	
Le mariage	
M. Szabo.....	5850
Le Moyen-Orient	
Mme Davies.....	5850
La chloration de l'eau	
Mme Gallant.....	5850
Le mariage	
Mme Gallant.....	5850
Le Code criminel	
M. Bains.....	5850
La loi de Carley	
M. White.....	5850

Le mariage	
M. White.....	5850
La loi de Carley	
M. White.....	5850
L'ambassadeur à l'UNESCO	
Mme Wasylcia-Leis.....	5850
Le mariage	
Mme Guergis.....	5850
Questions au Feuilleton	
M. LeBlanc.....	5850

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements	
M. Pettigrew (au nom du ministre des Finances).....	5851
Projet de loi C-48. Deuxième lecture.....	5851
M. McKay.....	5851
M. White.....	5853
M. Poilievre.....	5854
Mme Davies.....	5854
M. Penson.....	5855
M. Szabo.....	5856
M. Harris.....	5857
Mme Desjarlais.....	5858
M. Cannis.....	5858
M. Loubier.....	5859
M. Szabo.....	5861
M. Poilievre.....	5862
M. Layton.....	5863
M. Scheer.....	5864
Mme Wasylcia-Leis.....	5865
Mme Smith (Kildonan—St. Paul).....	5866
M. Cullen (Etobicoke-Nord).....	5867
M. Bagnell.....	5867
M. Thompson (Wild Rose).....	5870
M. Szabo.....	5871
M. Pallister.....	5872

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le Mois du patrimoine asiatique	
Mme Ratansi.....	5872
La foire de Sutton	
M. Van Loan.....	5872
Les Bombers de Thunder Bay	
M. Boshcoff.....	5872
L'équité salariale	
Mme Brunelle.....	5873
L'Expo familiale	
M. Savage.....	5873
Le lupus	
Mme Yelich.....	5873
Le Parti conservateur du Canada	
M. Wrzesnewskij.....	5873

Dominique Chevalier	
Mme Picard	5874
La Grenade	
Mme Augustine (Etobicoke—Lakeshore)	5874
L'aéroport international de Calgary	
M. Richardson	5874
La Cité étudiante de la Haute-Gatineau	
M. Smith (Pontiac)	5874
L'industrie laitière	
M. Angus	5874
Les médicaments sur ordonnance	
M. Fletcher	5875
Le gouvernement du Canada	
M. Vincent	5875
Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	
M. Jaffer	5875
Le Jour de la Victoire en Europe	
M. St. Amand	5875

QUESTIONS ORALES

Le budget	
M. Harper	5875
M. Goodale	5875
M. Harper	5876
M. Martin (LaSalle—Émard)	5876
M. Harper	5876
M. Martin (LaSalle—Émard)	5876
Le Programme de commandites	
Mme Ablonczy	5876
M. Alcock	5876
Mme Ablonczy	5876
M. Brison	5876
Le gouvernement du Canada	
M. Duceppe	5876
M. Martin (LaSalle—Émard)	5876
M. Duceppe	5876
M. Martin (LaSalle—Émard)	5877
M. Gauthier	5877
M. Valeri	5877
M. Gauthier	5877
M. Valeri	5877
La Chambre des communes	
M. Layton	5877
M. Martin (LaSalle—Émard)	5877
Le Comité permanent des comptes publics	
M. Layton	5877
M. Williams	5877
Le Programme de commandites	
Mme Guergis	5878
M. Brison	5878
Mme Guergis	5878
M. Alcock	5878
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	5878
M. Alcock	5878
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	5878

M. Alcock	5878
M. Guimond	5878
M. Brison	5878
M. Guimond	5878
M. Brison	5878
M. Sauvageau	5879
M. Brison	5879
M. Sauvageau	5879
M. Brison	5879
La justice	
M. Van Loan	5879
M. Macklin	5879
M. Van Loan	5879
M. Brison	5879
Le budget	
M. Solberg	5879
M. Goodale	5880
M. Solberg	5880
M. Goodale	5880
Le développement économique	
Mme Boivin	5880
M. Saada	5880
L'environnement	
M. Blaikie	5880
M. Pettigrew	5880
L'enquête sur l'affaire Maher Arar	
Mme McDonough	5880
M. Regan	5880
L'économie	
M. Chong	5881
M. Goodale	5881
M. Chong	5881
M. Goodale	5881
Le budget	
M. Hearn	5881
M. Goodale	5881
M. Casey	5881
M. Goodale	5881
L'agriculture	
Mme Poirier-Rivard	5881
M. Mitchell	5881
Mme Poirier-Rivard	5881
M. Mitchell	5882
Le développement social	
Mme Ambrose	5882
M. Dryden	5882
Mme Ambrose	5882
M. Dryden	5882
L'agriculture	
M. Hubbard	5882
M. Mitchell	5882
La justice	
M. Toews	5882
M. Valeri	5882
M. Toews	5882
M. Macklin	5883

Le gouvernement du Canada	
M. Gauthier	5883
M. Valeri	5883

Le logement	
Mme Folco	5883
M. Fontana	5883

Recours au Règlement	
La période des questions orales	
Mme Bakopanos	5883
M. Kenney	5884
M. Alcock	5884

Présence à la tribune	
Le Président	5884

Recours au Règlement	
La liste du vote n	
Mme Bennett	5884

Privilage	
La citoyenneté et l'immigration	
Mme Sgro	5884
Les privilèges de franchise postale	
M. Chong	5885
La dispense d'affranchissement — Décision de la présidence	
Le Président	5885
Renvoi au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre	
M. Chong	5885
Motion	5885
M. Lee	5886
M. Hill	5886
M. Masse	5887
M. Ianno	5887
M. Casey	5888
Mme Minna	5889
Adoption de la motion	5889

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements	
Projet de loi C-48. Deuxième lecture	5889
M. Pallister	5889
M. Fontana	5890
M. Casey	5891
M. Adams	5892
Mme Smith (Kildonan—St. Paul)	5892
M. Fontana	5892
Mme Robillard	5893
M. Thompson (Wild Rose)	5895
M. Siksay	5896
M. Harris	5896

Les travaux de la Chambre	
Mme Redman	5897

Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements	
Projet de loi C-48. Deuxième lecture	5897

M. Fontana	5897
M. Masse	5898
M. Harris	5899
M. Simard (Beauport—Limoilou)	5900
M. Rajotte	5900
M. Ianno	5903

Loi sur la mise en quarantaine	
Projet de loi C-12. Deuxième lecture et adoption des amendements du Sénat	5903
Adoption de la motion	5904
Deuxième lecture et approbation des amendements	5904

Loi constituant l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	
Projet de loi C-9. Étape du rapport	5904
Motion d'adoption	5904
Adoption de la motion	5906

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Comptes publics	
Motion d'adoption	5906
Adoption de l'amendement	5907
Adoption de la motion	5908

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi visant à protéger les phares patrimoniaux	
M. Keddy	5909
Projet de loi S-14. Deuxième lecture	5909
Mme Redman	5909
M. Chong	5910
Mme McDonough	5910
Mme Oda	5910
Amendement	5910
Adoption de l'amendement	5910
M. Keddy	5910
Mme Skelton	5912
Mme McDonough	5912
M. Wilfert	5913
M. Roy	5914
Mme McDonough	5915
Mme Oda	5916
M. Murphy	5917

Message du Sénat	
Le président suppléant (M. Proulx)	5918

MOTION D'AJOURNEMENT

Le patrimoine canadien	
M. Casey	5918
M. Bagnell	5918
Les ressources humaines	
M. Warawa	5920
M. Adams	5920

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**